

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

STRUCTURE NOMINALE ET EXPRESSION DU TEMPS, DU MODE ET DE L'ASPECT
EN SARAKA: ANALYSE SYNCHRONIQUE ET DIACHRONIQUE

THÈSE
PRÉSENTÉE
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DU DOCTORAT EN LINGUISTIQUE

PAR
ANNE-SOPHIE BALLY

MAI 2011

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de cette thèse se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

Au départ, l'art du puzzle semble un art bref, un art mince, tout entier contenu dans un maigre enseignement de la *Gestalttheorie* : l'objet visé – qu'il s'agisse d'un acte perceptif, d'un apprentissage, d'un système physiologique ou, dans le cas qui nous occupe, d'un puzzle de bois – n'est pas une somme d'éléments qu'il faudrait d'abord isoler et analyser, mais un ensemble, c'est-à-dire une forme, une structure : l'élément ne préexiste pas à l'ensemble, il n'est ni plus immédiat, ni plus ancien, ce ne sont pas les éléments qui déterminent l'ensemble : la connaissance du tout et de ses lois, de l'ensemble et de sa structure, ne saurait être déduite de la connaissance séparée des parties qui le composent : cela veut dire qu'on peut regarder une pièce d'un puzzle pendant trois jours et croire tout savoir de sa configuration et de sa couleur sans avoir le moins du monde avancé : seule compte la possibilité de relier cette pièce à d'autres pièces [...] ; seules les pièces rassemblées prendront un caractère lisible, prendront un sens : considérée isolément, une pièce d'un puzzle ne veut rien dire ; elle est seulement question impossible, défi opaque ; mais à peine a-t-on réussi, au terme de plusieurs minutes d'essais et d'erreurs, ou en une demi-seconde prodigieusement inspirée, à la connecter à l'une de ses voisines, que la pièce disparaît, cesse d'exister en tant que pièce : l'intense difficulté qui a précédé ce rapprochement, et que le mot *puzzle* – énigme – désigne si bien en anglais, non seulement n'a plus de raison d'être, mais semble n'en avoir jamais eu, tant elle est devenue évidence : les deux pièces miraculeusement réunies n'en font plus qu'une, à son tour source d'erreur, d'hésitation, de désarroi et d'attente.

Georges Perec – *La vie mode d'emploi* (1978)

REMERCIEMENTS

Cette thèse est le fruit d'un long cheminement scientifique et humain. Cheminement scientifique parce que cette thèse m'a permis de découvrir et d'ouvrir de nouveaux chemins dans la linguistique et le domaine des langues créoles en particulier. Cheminement humain parce qu'il m'a fallu faire nombre de rencontres pour aboutir à ce travail. C'est en pensant à ces rencontres que j'écris ces quelques remerciements.

Mes plus profonds remerciements vont à mon directeur, Denis Bouchard, pour la confiance et la latitude qu'il m'a accordées. J'ai pu apprécier infiniment ses conseils et ses commentaires toujours pertinents, ainsi que les discussions qui m'ont amenée à réviser de nombreuses opinions que je m'étais faites. Je le remercie tout particulièrement de m'avoir encadrée sur un sujet souvent éloigné de ses propres recherches, tout en ayant un œil curieux et attentif.

Alain Khim, Robert A. Papen et Sophie Piron ont ma plus profonde reconnaissance pour avoir lu et évalué ce travail avec autant de soin. Leur expérience respective dans les domaines des langues créoles, de l'acquisition des langues secondes et de la description grammaticale a enrichi grandement la version finale de cette thèse.

Je remercie Claire Lefebvre de m'avoir fait découvrir la langue saramaka, d'avoir subventionné grâce à ses fonds de recherche mon terrain de trois mois en Guyane ainsi qu'une partie de la recherche effectuée pour cette thèse.

Je remercie les informateurs avec qui j'ai travaillé et appris à découvrir le saramaka : Vinije Haabo, à Amsterdam; Rohit Paulus, à San Francisco; Jacob Pansa, Carlo N'Gwete, David Samson et Fansisonoe Geddeman. *Gaantáangi fu unu.*

Parmi les créolistes que j'ai rencontrés dans mes multiples voyages, je remercie Marvin Kramer, Rachel Selbach, Laurence Goury, Bettina Migge, Anne-Marie Brousseau et Silvia Kouwenberg. J'ai une pensée toute spéciale pour les excellents chercheurs que j'ai eu le plaisir de côtoyer, Jacques Arends et Hans den Besten, trop tôt partis.

Je tiens à saluer plusieurs professeurs du département de linguistique de l'UQAM qui m'ont ouvert leurs portes, tant pour des discussions scientifiques que pour des questions plus personnelles, comme le cheminement dans ces domaines que sont la recherche et l'enseignement. Je pense notamment à Louissette Emirkanian, Sophie Piron, John Lumsden, Reine Pinsonneault, Lynn Drapeau et Lucie Ménard. Je remercie également au département de linguistique de l'UQAM Christine Bénard-Milot, Lorraine d'Aragon et Manon Legault pour leurs réponses toujours rapides aux problèmes que je leur posais.

J'ai bien entendu vécu de nombreuses rencontres sur le campus de l'UQAM et nombre d'entre elles m'ont apporté plus que ce que je n'ai pu donner en retour. Je remercie particulièrement Caroline Émond. Je pense aussi à mes collègues de « bureau » : Claude Dionne et Maribel Olguin, puis Juliane Bertrand, Michel Bastien, Beau Zuercher et Michael Zuniga. Je n'oublie pas non plus Amélie Voghel, Julie Rinfret, Rachel Berthiaume, Etleva Vocaj, Adel Jebali, Davy Bigot et Geneviève Domingue, avec qui les discussions académiques (ou non!) m'ont toujours été agréables.

Je conclurai ces remerciements en pensant à ma famille. Un grand merci à mes parents, Patrice et Isabelle, qui m'ont laissée partir découvrir le Québec il y a maintenant huit ans. Même si ma recherche a toujours été un peu obscure à leurs yeux, ils n'ont jamais cessé de s'y intéresser. Merci à mes frères et sœurs Olivier, Cécile, Blandine et Cyrille d'avoir suivi et écouté patiemment mes plaintes et complaints.

Je suis infiniment reconnaissante envers mon conjoint, Patrick. Sans toi et les choix que nous avons faits pour notre famille, rien de tout ce travail n'aurait pu être accompli. Tu as une part immense dans l'accomplissement de cette thèse, autant pour le soutien moral que pour le soutien pratique. *Mi lobi u.* J'aurai eu deux enfants durant ce doctorat : à Mathilde et à Léonie, je voudrais vous remercier d'avoir fait de moi une mère qui s'investit avec encore plus de passion dans ce qu'elle fait.

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES FIGURES	viii
LISTE DES TABLEAUX.....	ix
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	xi
RÉSUMÉ	xiv
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
HYPOTHÈSE DE RECHERCHE : SIGNE LINGUISTIQUE ET LANGUES EN CONTACT	6
1.1 Introduction	6
1.2 Weinreich et l'étude des langues en contact.....	8
1.3 Un cas de contact de langues : les langues créoles	13
1.3.1 Les théories de genèse des langues créoles	14
1.3.2 Valeur explicative des hypothèses de genèse des langues créoles	22
1.4 Hypothèse néo-saussurienne de genèse des langues créoles	30
1.4.1 Saussure et le signe linguistique.....	30
1.4.2 Le signe linguistique dans la grammaire exaptative de Bouchard (2002, 2005, à paraître).....	32
1.4.3 Le signe dans la genèse des langues créoles.....	34
1.4.4 Conclusion.....	47
1.5 Autres types de langues en contact.....	48
1.5.1 Les créoles par rapport aux autres types de contact de langues	49
1.5.2 L'acquisition des langues secondes.....	51
1.6 Conclusion.....	64
CHAPITRE II	
DONNÉES DU SARAKA ET MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE.....	68
2.1 Histoire de la langue sarakaka	69

2.2	Les données	75
2.2.1	Les données diachroniques des langues étudiées	76
2.2.2	Les données synchroniques des langues étudiées.....	77
2.3	Description de la langue saramaka	79
2.3.1	La structure nominale et ses composantes.....	80
2.3.2	Les formes pronominales en saramaccan	85
2.3.3	Le temps, le mode et l'aspect en SA	90
2.3.4	Les éléments de la structure de la phrase	93
2.3.5	Les structures de phrase.....	109
2.3.6	Conclusion.....	116
2.4	Méthodologie de recherche : la genèse du saramaka.....	117
2.5	Conclusion.....	121
CHAPITRE III		
LES ÉLÉMENTS DE LA STRUCTURE NOMINALE EN SARAMAKA : PERSPECTIVES		
SYNCHRONIQUE ET DIACHRONIQUE.....		
3.1	Introduction	123
3.2	Les éléments de la structure nominale en saramaka aujourd'hui	124
3.2.1	Les déterminants définis	124
3.2.2	Le déterminant indéfini	129
3.2.3	Le nombre.....	137
3.2.4	Autres éléments de la structure nominale: relatives, adjectifs, démonstratifs et possessifs.....	149
3.2.5	Conclusion.....	160
3.3	Origine des éléments de la structure nominale en saramaka	160
3.3.1	Les déterminants définis.....	160
3.3.2	Le déterminant indéfini	190
3.3.3	Le nombre.....	202
3.3.4	Origine des autres éléments de la structure nominale : relatives, adjectifs, démonstratifs et possessifs	212
3.4	Conclusion.....	235

CHAPITRE IV	
LA STRUCTURE VERBALE ET LE TEMPS, LE MODE ET L'ASPECT EN SARAMAKA: ANALYSE SYNCHRONIQUE ET DIACHRONIQUE	238
4.1 Introduction	238
4.2 La structure verbale en SA moderne.....	239
4.2.1 Le verbe.....	241
4.2.2 Introduction théorique aux notions de temps, d'aspect et de mode.....	250
4.2.3 L'absence de marqueur.....	266
4.2.4 Le marqueur <i>bi</i>	270
4.2.5 Le marqueur <i>tá</i>	273
4.2.6 L'expression de la modalité.....	279
4.2.7 Les combinaisons de marqueurs.....	290
4.3 Origine de la structure verbale en SA.....	298
4.3.1 Le verbe dans les langues contributrices	299
4.3.2 Le verbe dans sa forme nue	307
4.3.3 L'expression de l'antériorité dans les langues contributrices.....	314
4.3.4 L'expression de l'imperfectivité dans les langues contributrices.....	319
4.3.5 L'expression du mode dans les langues contributrices.....	324
4.4 Conclusion	332
CONCLUSION.....	336
RÉFÉRENCES	341

LISTE DES FIGURES

Figure	page
Figure 2.1	Carte du Suriname présentant les fleuves Suriname et Maroni, le long desquels vivent les locuteurs du SA 69
Figure 2.2	Relation entre les diverses variétés de créoles parlés au Suriname (Migge 2003)..... 74

LISTE DES TABLEAUX

Tableau	Page
Tableau 1.1	Forme et position des déterminants définis dans dix créoles à base lexicale française, d’après Déprez (2007) 42
Tableau 1.2	Cas d’agglutination du déterminant avec le nom dans les créoles à base lexicale française (créole haïtien, créole réunionnais, créole mauricien, tayo)..... 45
Tableau 2.1	Répartition des esclaves du Suriname selon leur origine géographique entre 1650 et 1710, d’après Postma (1990) et Parkvall (2000)..... 71
Tableau 2.2	Répartition et ratio des populations européennes et africaines de 1652 à 1720, d’après Migge (2003 : 28-33) 72
Tableau 2.3	Formes des pronoms personnels forts et faibles du SA et leurs variantes dialectales, d’après Veenstra (1996) 85
Tableau 2.4	Formes des pronoms personnels du SA, employés avec la négation, et leurs variantes dialectales, d’après Veenstra (1996). 86
Tableau 2.5	Inventaire des mots interrogatifs du SA, d’après Muysken et Smith (1990) et Rountree et <i>al.</i> (2000). 90
Tableau 2.6	Interprétations d’un verbe d’état précédé d’une combinaison de marqueurs de TMA 93
Tableau 2.7	Interprétations d’un verbe d’action précédé d’une combinaison de marqueurs de TMA 93
Tableau 3.1	Conditions pour laisser la position du nom vide en SA 144

Tableau 3.2	Comparaison du déterminant défini du SA avec celui des langues contributrices.....	174
Tableau 3.3	Comparaison des propriétés du déterminant indéfini du SA avec l'anglais <i>one</i>	194
Tableau 3.4	Comparaison des propriétés du déterminant indéfini du SA avec le déterminant indéfini <i>dé</i> du fongbe.....	197
Tableau 3.5	Comparaison des propriétés du déterminant indéfini du SA avec les formes numériques <i>ódé</i> et <i>déká/dòkpó</i> du fongbe.	199
Tableau 3.6	Comparaison de la formation des relatives en SA et dans les langues contributrices.....	216
Tableau 3.7	Comparaison de la formation des relatives en SA et en éwé.....	218
Tableau 4.1	Liste des pronoms personnels sujet négatif en SA et leur variation dialectale (d'après Voorhoeve 1961, Kouwenberg 1987, Veenstra 1996).....	243
Tableau 4.2	Relations entre les bornes de l'énonciation, du procès et de référence dans le modèle de Gosselin (1996).....	255
Tableau 4.3	Forme des types de procès (Gosselin 1996 :56).....	257
Tableau 4.4	Interprétation des verbes nus en SA et dans les langues contributrices.....	313
Tableau 4.5	Système TMA du fongbe (d'après Lefebvre 1996).....	335

LISTE DES ABRÉVIATIONS

1pl/2pl/3pl	1 ^{ère} personne du pluriel/2 ^e personne du pluriel /3 ^e personne du pluriel
1sg/2sg/3sg	1 ^{ère} personne du singulier/2 ^e personne du singulier/3 ^e personne du singulier
ALS	acquisition des langues secondes
ANT	marqueur d'antériorité
ASP	marqueur d'aspect
ASPP	<i>aspect phrase</i> (syntagme aspectuel)
COMP	complémenteur
CON	connectif
CONJ	conjonction
COP	copule
DEF	déterminant défini
DEF.FUT	futur défini
DEM	démonstratif
DET	déterminant
DET.pl	déterminant pluriel
EXCL	mot exclamatif
FOC	marqueur de focus
FUT	marqueur de futur
GEN	marqueur de cas génitif
HAB	marqueur d'habituel

IMP	imperfectif
IND	déterminant indéfini
INS	marqueur d'insistance
INT	mot interrogatif
L1/L2	langue maternelle/langue seconde
LBH	Language Bioprogram Hypothesis
LCA	<i>Linear Correspondence Axiom</i>
LOC	locatif
MA	suffixe agentif en saramaka
MOD	mode
MP	<i>mood phrase</i> (syntagme modal)
NARR	particule narrative
NEG	négation de constituant/de verbe
Neg	négation de proposition
O	objet
OBJ	marqueur de cas objectif
OP	opérateur
PDM	particule dicto-modale
PL	marqueur de pluriel
POSS	possessif
POST	postposition
PREP	préposition
PROG	marqueur de progressif
REL	élément relativisant
RES	résomptif
S	sujet

SA	saramaka (la langue)
SN	syntagme nominal
SP	syntagme prépositionnel
SUB	subjonctif
SV/VP	syntagme verbal (<i>verb phrase</i>)
TL	<i>target language</i> (langue-cible)
TMA	marqueurs de temps, de mode et d'aspect
TP	<i>tense phrase</i> (syntagme de temps)
TPS/TNS	marqueur de temps
V	verbe

RÉSUMÉ

La curiosité des linguistes à l'égard des langues créoles repose sur la façon dont celles-ci ont été créées, puisque ce sont des langues que l'on a vu émerger dans des intervalles de temps très brefs et souvent dans des conditions sociohistoriques très particulières, comme l'esclavage dans les Antilles au XVIIe siècle. Les langues créoles sont le fruit d'un contact de plusieurs langues et elles sont par conséquent dans leur structure le reflet des langues en présence lors de ce contact. Dans cette thèse, nous nous intéresserons particulièrement à une de ces langues créoles : le saramaka, une langue créole à base lexicale anglaise et portugaise parlée au Suriname et en Guyane française par environ 30 000 locuteurs. Cette langue sera traitée sous deux angles différents, mais complémentaires. Le premier angle est une description synchronique fine de la structure nominale et de la structure verbale et plus spécifiquement, les catégories dites « fonctionnelles » qui y apparaissent. Le second angle est une recherche approfondie de l'origine et de la création de ces deux structures, en comparaison avec les structures équivalentes dans les langues en présence au moment de sa création.

Le cadre théorique dans lequel s'inscrit cette recherche est résolument saussurien, puisqu'il fait appel à la notion du signe linguistique tel que développé par Saussure (1916) comprenant un signifiant (une image acoustique) et un signifié (un concept). Les deux propriétés fondamentales du signe sont son caractère radicalement arbitraire et sa linéarité, imposée par la modalité orale. Nous reprenons les travaux de Bouchard (2002, 2005, à paraître) pour l'aspect combinatoire de ces signes linguistiques, c'est-à-dire pour l'aspect syntaxique de notre cadre théorique. Faire le choix d'un tel cadre théorique pour parler des langues créoles est en soi novateur, puisque beaucoup des recherches actuelles se déroulent au sein du cadre théorique de la grammaire générative.

Dans le premier chapitre, nous verrons quels sont les problèmes liés aux hypothèses actuelles sur la genèse des langues créoles, en particulier quand celles-ci s'ancrent dans le cadre théorique de la grammaire générative. Il sera proposé plutôt de prendre comme point de départ à la genèse des langues créoles le fait que celles-ci sont des cas particuliers d'acquisition d'une langue seconde. Les agents de formation d'une langue créole ne recevant pas un enseignement explicite de la langue-cible, le système de signes linguistiques de la langue en cours d'acquisition est purement fondé sur les perceptions que ses apprenants en avaient. Ainsi, les signifiants de la langue-cible étant sonores, donc directement accessibles, ceux-ci ont été relativement bien acquis. Les signifiés de la langue-cible étant moins accessibles, puisqu'il n'y a pas eu d'enseignement explicite de la langue-cible, ceux-ci ont été moins bien acquis et souvent amalgamés avec les signifiés des signes équivalents dans la langue maternelle des apprenants. On a affaire à un mécanisme de transfert négatif dans ce

cas, comme cela est abondamment documenté dans le domaine de l'acquisition des langues secondes.

Dans le second chapitre, nous présentons dans les grandes lignes les caractéristiques de la langue saramaka, ainsi que la façon dont nous avons recueilli les données et quelle est la méthodologie employée pour les traiter.

Les chapitres trois et quatre sont l'application directe du cadre théorique que nous développons dans le premier chapitre. Ils cherchent à comprendre et à expliquer l'origine de la structure nominale et de la structure verbale, des signes qui les composent et de l'ordre de ceux-ci. Nous voyons dans ces chapitres, au fil des démonstrations, que notre cadre théorique basé sur les perceptions des apprenants du système de signes linguistique des langues-cibles explique adéquatement la formation de ces structures.

Mots-clé : saramaccan, signe linguistique, Saussure, langues créoles, anglais, portugais, langues gbe, syntagme nominal, marqueurs de TMA.

INTRODUCTION

Cette thèse a pour but d'étudier en synchronie et en diachronie certains éléments de la structure nominale et de la structure verbale du saramaka (par la suite noté SA), une langue créole créée au tournant du XVIIIe siècle au Suriname, au cours de l'exploitation d'esclaves venus d'Afrique dans des colonies successivement anglaises et néerlandaises, et dont les plantations étaient souvent tenues par des Juifs sépharades parlant le portugais. L'étude synchronique de cette langue a pour but de présenter de nombreuses données et des analyses pointues de certains faits de cette langue, qui n'ont pas encore été exposés à ce jour. L'étude diachronique a quant à elle pour objectif de comprendre comment cette langue a émergé. En d'autres mots, nous nous interrogeons sur la façon dont une langue se trouve créée et adoptée par une population hétérogène, parlant des langues de mêmes familles ou de familles distinctes.

L'étude des langues créoles et leur genèse en particulier fait l'objet de nombre d'hypothèses. Celles-ci seront présentées dans le chapitre I. Nous verrons que plusieurs faiblesses méthodologiques de ces hypothèses sont à l'origine d'incompréhension de la formation des langues créoles. Nous proposerons une hypothèse alternative à celles déjà existantes. Cette hypothèse rend compte de façon élégante des données observées dans les langues créoles, en insérant les langues créoles dans le cadre de l'acquisition des langues secondes, ce cadre étant lui-même inséré dans un cadre linguistique plus large : celui du signe linguistique saussurien. Le chapitre I sera donc consacré dans un premier temps à une présentation critique des hypothèses existantes et dans un second temps à l'énonciation de l'hypothèse que nous adoptons pour cette thèse. Cette hypothèse part du principe que les langues sont le fruit de la rencontre de deux systèmes indépendants, soit le système conceptuel-intentionnel et le système sensori-moteur. Dans les langues orales, la rencontre de ces deux systèmes correspond à la rencontre d'un concept et d'une image acoustique,

nommés respectivement par Saussure (1916) *signifié* et *signifiant*. Ce signifié et ce signifiant sont réunis en un seul élément appelé *signe linguistique* et la relation qu'ils entretiennent dans le signe linguistique est radicalement arbitraire. Être locuteur d'une langue maternelle implique de maîtriser les signes d'une langue donnée ainsi que la façon dont ces signes sont agencés. La linéarisation est une des façons d'agencer les signes dans une langue orale. L'hypothèse que nous développons pour la création d'une langue créole est fondée sur ces propriétés du signe linguistique. Nous partons du principe de plus en plus admis parmi les créolistes que les langues créoles sont créées dans un contexte où les esclaves tendent à acquérir la langue de ceux qui les dirigent. Ainsi, la création d'une langue créole est analysée comme un cas spécifique d'acquisition d'une langue, dans un contexte sociolinguistique précis : les esclaves parlent des langues maternelles diverses plus ou moins proches, ils doivent être capables de comprendre des consignes dans la langue du colonisateur (le superstrat), ils ne reçoivent pas d'enseignement explicite de la langue de celui-ci. Nous posons à partir de ces faits que les agents de formation du créole se trouvent dans une situation où ils ont un accès restreint aux signes linguistiques du superstrat. Cet accès restreint se traduit par une relativement bonne perception des signifiants du superstrat (ceux-ci étant sonores, ils sont immédiatement perceptibles), mais une perception partielle des signifiés du superstrat, qui sont de l'ordre du conceptuel, donc moins accessibles. L'émergence d'une langue créole est donc le fruit d'un essai d'acquisition des signes de la langue superstrate, cette acquisition étant fondée sur les perceptions que les esclaves en avaient. L'impact de ces perceptions est très visible sur les signifiés : puisque les esclaves n'avaient pas un accès total aux signifiés, ils ont généralement tenu pour acquis que les signifiés du superstrat étaient équivalents aux signifiés de leur langue maternelle. Cela a pour conséquence que la langue acquise est un système de signes dont les signifiants sont dérivés du superstrat, alors que les signifiés sont fortement et généralement issus du substrat. Notre hypothèse pose aussi que l'ordre des mots dans le créole est calqué sur celui du superstrat. En effet, la linéarité est une contrainte du système sensori-moteur, elle est imposée par l'articulateur oral. Par conséquent, la linéarité est de l'ordre du signifiant. Or le signifiant du superstrat est très accessible, puisqu'il est immédiatement perceptible grâce à son caractère sonore.

Notre hypothèse prédit donc les conséquences suivantes sur la genèse des langues créoles :

1. Les langues créoles sont issues de la construction d'un nouveau système de signes linguistiques, à partir des perceptions que les apprenants ont du système linguistique à acquérir ;
2. Les signifiants – autant les formes sonores que leur linéarisation – sont immédiatement perceptibles, donc plus faciles à acquérir ;
3. Les signifiés sont moins immédiats, donc plus difficiles à acquérir, ce qui va généralement mener à considérer comme équivalents les signifiés de la langue maternelle et ceux de la langue superstrate.

Cette hypothèse a aussi pour avantage d'expliquer les différences entre les langues créoles, puisque nombre d'auteurs ont classé celles-ci selon leur caractère plus ou moins radical, c'est-à-dire plus ou moins proche de la langue superstrate. Puisque notre hypothèse tient compte des perceptions des apprenants, plus les apprenants ont eu un contact restreint (en temps, en qualité) avec la langue à acquérir, plus il est attendu que l'on observe un écart entre les signes nouvellement créés dans le créole et ceux de la langue superstrate.

Le chapitre I traitera non seulement de l'hypothèse que nous développons, mais aussi des hypothèses qui ont été développées précédemment à propos des langues créoles. Puisque nous nous inscrivons dans un contexte d'acquisition des langues secondes, nous serons amené à regarder la méthodologie employée pour observer les phénomènes spécifiques à l'acquisition d'une langue seconde. Une contribution importante de cette thèse sera présentée à cette occasion : nous verrons que les créolistes n'ont jusqu'ici employé que la méthodologie qui met au jour les cas de transfert négatif. Pourtant, le domaine de l'acquisition des langues secondes dispose d'une seconde méthodologie complémentaire à la première, permettant de révéler des cas de transfert positif, ainsi que de confirmer ou d'infirmer des cas de transfert négatif. Afin de mettre notre hypothèse à l'épreuve, la suite de la thèse sera donc consacrée à l'observation de données du SA et à la comparaison pointue des signes du SA en regard des signes équivalents dans les langues contributrices.

Le chapitre II sera employé à la présentation de la méthodologie que nous avons adoptée pour ce travail. Il inclut un ensemble de renseignements sur la façon dont les données ont été collectées. Il faut savoir que cette thèse contient non seulement des données du SA, mais aussi des données des langues contributrices de la genèse du SA, comme l'anglais, le portugais, le néerlandais, mais aussi les langues d'Afrique de l'ouest, comme la grande famille des langues gbe, ainsi que le kikongo. La collecte de données sur ces nombreuses langues a par ailleurs nécessité de ne pas se confiner aux données synchroniques et d'aller chercher des données diachroniques, afin d'avoir une idée la plus juste possible des langues telles qu'elles étaient parlées au moment de la genèse du SA. Ce chapitre II est aussi consacré à un survol des structures du SA, afin de familiariser le lecteur avec cette langue.

Le chapitre III et le chapitre IV sont tous deux construits sur le même modèle : ils présentent dans un premier temps une analyse linguistique en synchronie sur des éléments précis du SA et dans un second temps, ils proposent de comprendre, en diachronie, la genèse de ces éléments, par rapport à l'hypothèse que nous avons développée dans le chapitre I. Le chapitre III porte spécifiquement sur la structure nominale du SA et s'attarde en particulier sur les questions de nombre et de définitude. Le chapitre IV porte plutôt sur la structure verbale du SA et se penche spécifiquement sur les questions de l'expression du temps, du mode et de l'aspect.

Au terme de cette thèse, nous serons amené à conclure que le SA est le résultat d'une acquisition déficiente de l'anglais et du portugais. La plupart des signes que nous étudierons ont été créés comme le prédit notre hypothèse de recherche. D'autres signes sont des innovations, c'est-à-dire qu'ils ont émergé grâce à des processus internes à la langue, telle la grammaticalisation, en dehors de tout contexte d'acquisition d'une langue seconde.

Pour conclure cette introduction, nous pensons que cette thèse peut intéresser un large public de linguistes. Au-delà du domaine des langues créoles, le lecteur sera intéressé par les liens entre ce domaine et celui de l'acquisition des langues secondes. Par ailleurs, cette thèse met en relation les recherches sur les langues créoles et l'acquisition des langues secondes avec l'hypothèse linguistique plus générale qu'est celle de la langue comme un système de

signes linguistiques. Finalement, le lecteur sera intéressé par l'abondance de données décrivant la langue peu étudiée qu'est le SA.

CHAPITRE I

HYPOTHÈSE DE RECHERCHE : SIGNE LINGUISTIQUE ET LANGUES EN CONTACT

1.1 Introduction

Dans ce premier chapitre, nous souhaitons mettre en perspective le projet même de notre recherche, consistant à étudier et expliquer la genèse du saramaka, une langue créole du Suriname. Il nous faut donc jeter les bases théoriques permettant de comprendre les phénomènes linguistiques en jeu lors de l'émergence de ce créole et des créoles en général. Avant de formuler une quelconque hypothèse concernant les langues créoles, il est important de situer celle-ci au sein de l'étude plus vaste des langues en contact. En effet, les langues créoles, quels que soient la définition qu'on leur donne ou le cadre théorique dans lequel elles sont étudiées, sont toujours issues d'un contact de populations d'origines différentes. De ce contact émergent des nouveautés artistiques, rituelles, culinaires, etc. Le contact de ces individus, qui sont des sujets parlants, mène aussi à l'émergence d'une langue qui n'est ni leur langue maternelle, ni la langue à acquérir. Étant donné qu'il existe plusieurs situations où des langues entrent en contact, mais que toutes ne mènent pas à l'émergence d'une langue à part, il est nécessaire de situer la genèse des créoles par rapport aux autres types de contact de langues. Autrement dit, une comparaison des différents types de contact de langues permet de voir s'il existe des phénomènes linguistiques communs ou non. Dans la section 1.2, nous présenterons à titre d'introduction les travaux fondateurs de Weinreich (1953) dans le domaine des langues en contact.

Nous verrons ensuite ce qu'est un créole dans la section 1.3, où nous ferons un survol des hypothèses de genèse de ces langues et une mise en perspective de ces hypothèses par rapport aux théories linguistiques dans lesquels elles s'insèrent. Ceci nous permettra

d'évaluer leur caractère explicatif : ces hypothèses s'appuient-elles sur des propriétés logiquement antérieures au langage ou bien sont-elles bâties sur des éléments *ad hoc*, n'existant que pour ces hypothèses ?

Suite à cet examen critique, nous proposerons notre hypothèse de recherche dans la section 1.4, en prenant comme point de départ le signe linguistique, tel que défini par Saussure (1916). Il sera entre autres proposé de regarder la genèse des langues créoles comme un cas d'adoption de signifiant, tout en conservant un signifié déjà présent dans la langue maternelle. Nous regarderons la création des nouveaux signes du créole sous la perspective des apprenants et de leur perception du son et du sens. Notre hypothèse de genèse des langues créoles posera que tout nouveau signe d'une langue créole est fonction de la façon dont ont été perçus les signifiants, les signifiés auxquels ils sont associés dans le signe linguistique et la relation qu'entretiennent les signes entre eux. La syntaxe sera considérée comme un ensemble de signes combinatoires, autrement dit, nous ferons appel aux propriétés des signes au-delà du lexique, comme le propose Bouchard (à paraître).

Nous concluons ce chapitre, dans la section 1.5, avec l'examen d'un autre type de langues en contact : l'acquisition d'une langue seconde. Ce sera l'occasion de comparer les mécanismes linguistiques en jeu dans la genèse des langues créoles avec ceux des autres cas de langues en contact. Ceci rejoint le souci renouvelé des créolistes (Migge 2003; Lefebvre et al. 2006) de se rapprocher et de s'inclure dans les études de contact de langues.

Pour clore l'introduction de ce chapitre, il est souhaitable de définir quelques termes que nous emploierons fréquemment dans ce chapitre. Commençons par les termes *pidgin* et *créole*. Ces termes désignent une même réalité de contact linguistique : ce sont des langues qui ont émergé dans un contexte plurilingue. On a longtemps considéré que le pidgin est un code réduit (souvent lié à une seule sphère de la vie, comme le monde des affaires) et qui n'est la langue maternelle de personne. Un créole, au contraire, est employé dans toutes les sphères de la vie et est un ancien pidgin devenu langue maternelle. Le problème de cette distinction est qu'il existe aujourd'hui des pidgins qui sont employés dans toutes les sphères, mais qui ne sont toujours pas des langues maternelles. Plusieurs auteurs s'accordent dès lors à dire que la distinction entre les réalités désignées par les pidgins et les créoles n'est pas si

justifiée que cela, d'autant plus que les processus menant à l'émergence d'un pidgin sont identiques à ceux menant à la création d'un créole (voir la discussion dans Lefebvre 2004 : 5-6, et les références qu'il contient).

Les termes *substrat* et *superstrat*, souvent employés dans le domaine de l'étude des langues pidgins et créoles, réfèrent aux langues présentes au moment de leur formation. On appelle substrat l'ensemble des langues parlées par les agents de formation du créole. Autrement dit, ce sont les langues maternelles des agents de formation du créole. Le substrat compte la plupart du temps plus de trois langues, de même famille ou de familles différentes. Dans le domaine de l'acquisition des langues secondes, on parlera plutôt de langue-source ou langue maternelle pour désigner une langue de substrat. Le superstrat désigne la langue à acquérir : en général, il n'y a qu'une langue de superstrat. Elle peut être aussi appelée langue-cible ou langue lexificatrice.

1.2 Weinreich et l'étude des langues en contact

Nous choisissons d'introduire notre étude avec les travaux de Weinreich (1953), car il est le premier à réunir les données du contact des langues, sous la perspective de l'individu qui parle plus qu'une langue. De plus, nous présentons ces travaux fondateurs parce qu'ils sont antérieurs à ceux de la grammaire générative et qu'ils contiennent les notions de signe linguistique qui nous ont été utiles dans cette thèse. À l'époque où Weinreich (1953) a publié ses travaux, il formulait des prédictions sur les effets linguistiques du contact des langues. Depuis, le domaine du contact des langues et plus précisément celui de l'acquisition d'une langue seconde a beaucoup évolué et s'est enrichi de travaux visant à vérifier ce qui n'était que des hypothèses. La notion de bilinguisme telle que définie dans Weinreich (1953) est aujourd'hui contestée, mais il nous semble important de faire état de ces travaux puisqu'ils font écho à notre objectif de cadrer la genèse des langues créoles dans l'hypothèse du signe linguistique saussurien.

Weinreich (1953 : 1) considère qu'il y a contact de langues quand deux langues ou plus sont utilisées par la même personne. Ainsi, les sujets parlants sont eux-mêmes le lieu du

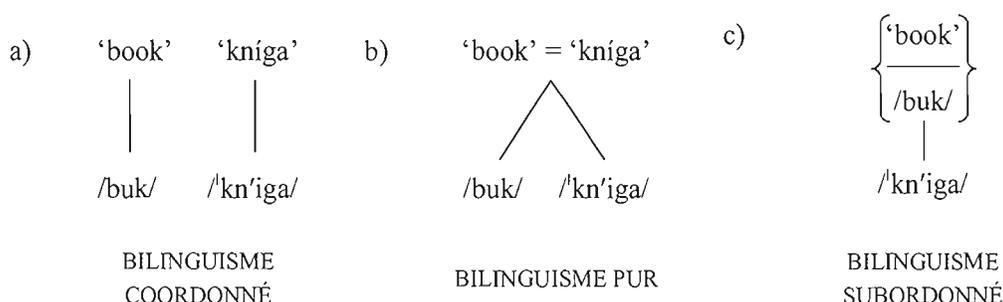
contact. Weinreich (1953) parle de bilinguisme chez l'individu. Dans sa définition, le bilinguisme est la pratique alternative de deux langues¹. Selon lui, le signe linguistique saussurien peut être traité de trois façons différentes par l'individu bilingue (nous dirons pour illustrer cette situation que l'individu bilingue parle les langues A et B). Il discute l'exemple de signes pour LIVRE :

a) Les signes LIVRE_A et LIVRE_B sont deux signes distincts pour l'individu. Chacun des signes a son propre signifiant et son propre signifié. C'est un cas de bilinguisme mixte ou coordonné ;

b) Les signes LIVRE_A et LIVRE_B ont chacun leur signifiant, mais ils partagent le signifié 'livre'. C'est un cas de bilinguisme pur ;

c) Le signe LIVRE_A est un signe en tant que tel. Le signifiant de LIVRE_B est différent de celui de LIVRE_A, mais il prend pour signifié dans son entier, le signe LIVRE_A. C'est un cas de bilinguisme subordonné, c'est-à-dire un cas où l'individu s'aide de la langue A pour acquérir la langue B.

Les schémas ci-dessous tirés de Weinreich (1953 : 9-10) illustrent respectivement ces formes de bilinguisme, où l'individu bilingue parle l'anglais et le russe.



¹ Une autre définition de *bilinguisme* fait référence à la maîtrise parfaite et égale de deux langues, généralement apprises en même temps et à un jeune âge (c'est notamment la définition que l'on trouve à l'entrée *bilingue*, dans le Petit Robert (2003) où il est défini « qui parle, possède parfaitement deux langues »). Ce n'est pas la définition de *bilinguisme* adoptée par Weinreich (1953), pour qui le fait d'utiliser deux langues constitue en soi du bilinguisme, quelle que soit la maîtrise de ces langues.

Ces représentations sont incomplètes et imprécises par rapport à ce qui se passe avec les signes linguistiques lors du contact de deux langues. Nous y voyons deux critiques majeures. Premièrement, si la langue A dispose de dix signes pour parler de la couleur verte et que cette langue entre en contact avec la langue B qui n'a qu'un seul signe pour désigner cette même couleur, que va-t-il se passer ? Il y a dans ce cas une opposition dans la façon dont ces langues découpent les nuances de la couleur verte. Ici, le locuteur de la langue A qui a dix signifiés distinguant parfaitement dix nuances de vert est confronté à une langue ne découpant le vert qu'avec un seul signifié. Weinreich (1953) ne propose pas de représentation du signe linguistique pour ce cas de figure. Deuxièmement, le bilinguisme pur, comme défini et représenté par Weinreich (1953) semble être un cas plus théorique qu'empirique. En effet, il est rare que deux signes de deux langues différentes aient un signifié tout à fait équivalent, parce que les langues ne se distinguent pas seulement par les sons ou les groupes de sons qu'elles autorisent, mais aussi par le découpage qu'elles font de la réalité. C'est ce que Saussure (1916) souligne en qualifiant le signe de *radicalement arbitraire*. Chaque signe reçoit sa valeur par rapport aux autres dans un système plus large de signes. Puisque chaque langue a son propre système de signes, il est fort peu probable que les signifiés aient des valeurs identiques, à moins que les deux langues ne soient de la même famille et qu'elles soient restées très proches. Weinreich (1953) souligne à cet effet qu'un individu ne peut pas faire seulement du bilinguisme pur, mais qu'il a besoin aussi du bilinguisme coordonné parce que seuls certains signes (il devrait ici plutôt parler de *signifiés*) peuvent être considérés comme équivalents.

Weinreich (1953) énumère ensuite ce qu'il appelle des *interférences*, c'est-à-dire les éléments de la langue A qui apparaissent dans la langue B, quand l'individu parle la langue B. Ces éléments peuvent être phoniques, grammaticaux ou lexicaux. Nous laissons de côté les éléments phoniques pour nous concentrer sur les éléments grammaticaux et lexicaux.

Les interférences grammaticales peuvent être (i) l'emploi d'un morphème de la langue A en parlant la langue B, (ii) l'application d'une relation grammaticale de la langue A à la langue B ou (iii) l'extension ou la réduction de fonction d'un morphème de la langue B sous l'influence d'un morphème semblable dans la langue A. Deux points sont à souligner en

regard des « objets » concernés par les interférences, soit les morphèmes et les relations entre les morphèmes.

Premièrement, il n'est pas évident que tous les morphèmes soient sur un pied d'égalité quant aux interférences. Par exemple, Weinreich (1953) suppose que certaines catégories semblent plus obligatoires que d'autres (comme l'expression du temps par rapport à l'expression du genre). Il en est de même pour l'ordre des mots : dans certaines langues, il est plus obligatoire que dans d'autres. De plus, les morphèmes peuvent être plus ou moins liés et comme le souligne Weinreich (1953 :31) « the transfer of morphemes which are as strongly bound as inflectional endings in many European languages seems to be extremely rare ». Les rares cas où Weinreich (1953) remarque un transfert de morphèmes liés sont des cas de contact de langues aux structures quasi similaires (car ce sont des langues de la même famille). Dans ces cas-là, la même fonction existe déjà dans les deux langues en contact. On remplace simplement la forme sonore du morphème lié de la langue B par celui de la langue A.

Deuxièmement, Weinreich (1953) introduit les interférences grammaticales concernant les relations entre les items, c'est-à-dire l'ordre dans lequel les éléments apparaissent, les modulations qui se produisent sur les éléments et les phénomènes d'accord et de dépendance. On notera que Weinreich (1953 : 38-39) identifie les interférences de relation là même où Bouchard (2002 :38) identifie les façons de donner forme à des relations sémantiques dans les langues orales. La *juxtaposition* de Bouchard correspond à l'*ordre* de Weinreich, la *surimposition* correspond à la *modulation*, le *marquage de dépendance* et le *marquage de tête* correspondent à l'*accord* et la *dépendance*. Weinreich (1953) dépasse ainsi l'idée que les interférences ont lieu seulement au niveau du signe en s'appliquant aussi à la relation existant entre ces signes. Par exemple, Weinreich (1953) note qu'il est possible que des relations de la langue A soient reproduites dans la langue B. Cela provoque ainsi soit un non-sens (l'individu dit quelque chose qui signifie le contraire de ce qu'il avait en tête, en inversant le sujet et l'objet par exemple), soit une structure impossible dans la langue B (l'individu produit une séquence agrammaticale). Il peut aussi y avoir une généralisation d'emploi d'une relation de la langue A dans la langue B, cette relation étant correcte dans la langue B, mais

pas obligatoire (par exemple, utiliser systématiquement l'ordre SVO dans une langue à cas qui permet d'autres ordres).

Weinreich (1953) fait finalement état d'interférences lexicales. Il en identifie de trois types. Le premier est le transfert de morphèmes de la langue A vers la langue B. Le second est l'utilisation du morphème B avec de nouvelles fonctions « désignatives » provenant du morphème A. Le troisième type d'interférences est le mélange des deux premiers, dans le cas des mots composés. Weinreich (1953) souligne que ces interférences lexicales sont à mettre en parallèle avec les interférences grammaticales.

Weinreich (1953) liste les interférences possibles et observées dans le cas de contact de langues. Il n'émet pas de prédiction pour un contact donné, mais justifie quand cela est possible l'existence d'une interférence dans un cas précis (par exemple, le transfert d'un morphème lié quand deux langues sont de la même famille et qu'elles ont toutes deux un morphème lié aux fonctions (quasi-) identiques). La difficulté à faire des prédictions sur les interférences qui ont lieu lors d'un contact de langues amène Weinreich (1953) à se demander s'il ne faudrait pas tenir compte à la fois de la langue maternelle et de la langue-cible pour comprendre quelles interférences sont possibles ou non. En d'autres mots, il invite les linguistes à chercher si « the transferability of a class of morphemes is a function of both systems in contact, not just one » (Weinreich 1953:34). Nous verrons dans la section 1.4 comment cette interrogation trouve une résonance dans notre hypothèse de recherche.

Selon Weinreich (1953), les interférences que nous venons de lister peuvent se produire dans n'importe quel cas de contact de langues. Dans cette perspective, tous les cas de langues en contact sont sujets au phénomène linguistique de l'interférence. Ceci inclut les langues pidgins et créoles. Weinreich (1953 : 69) en parle brièvement. Il définit le créole et le pidgin selon quatre critères, atteints en tout ou en partie : i) c'est une langue différente de toutes les langues présentes au cours de leur formation ; ii) c'est une langue arrivée à une certaine stabilité après son émergence ; iii) elle ne fonctionne plus seulement comme langue véhiculaire, mais apparaît dans toutes les sphères de la vie et iv) elle est considérée comme une langue à part par ses propres locuteurs. Ces critères correspondent aux définitions habituelles des langues pidgins et créoles, c'est-à-dire que ce sont des critères plus

sociolinguistiques que linguistiques. Deux points sont à souligner. Premièrement, Weinreich (1953) dit qu'il faut qu'une partie seulement de ces critères soient réunis pour considérer qu'une langue est un pidgin ou un créole. Ceci implique qu'il ne faisait déjà pas à cette époque une distinction claire entre ces types de langues. Deuxièmement, en ne définissant pas linguistiquement ces langues, il pose que tous les phénomènes linguistiques se produisant lors de tout contact de langues s'appliquent aussi aux langues pidgins et créoles.

1.3 Un cas de contact de langues : les langues créoles

Dans cette section, nous présenterons dans un premier temps les diverses hypothèses de genèse des langues créoles. Nous distinguerons celles bâties sur des critères sociohistoriques de celles se définissant par des processus linguistiques. Ce survol des hypothèses de genèse des langues créoles nous amènera dans un deuxième temps à poser un regard critique sur leurs fondements. Le but de cette critique est d'évaluer la valeur explicative de ces hypothèses. À la suite de Bouchard (2002, 2005), nous considérons explicative une hypothèse qui s'appuie sur les propriétés logiquement antérieures au langage (le système conceptuel-intentionnel et le système sensori-moteur). Nous verrons alors que les hypothèses de genèse des langues créoles s'inscrivent au sein de théories linguistiques telles que la grammaire générative. Bouchard (2005) évalue la valeur explicative de la grammaire générative et relève deux faiblesses de la grammaire générative. La première est qu'elle ne fait que reformuler de façon superficielle et sous forme de liste des faits linguistiques (par exemple, elle liste des traits abstraits qui forcent le mouvement, afin d'arriver à une structure de surface à partir d'une structure commune à toutes les langues). La seconde faiblesse de ce modèle est qu'il ne réussit pas à s'accorder avec les autres propriétés cérébrales humaines et pose des propriétés de base qui ne correspondent pas à ce qui se trouve dans d'autres sciences.

L'appréciation de Bouchard (2005) nous amène à regarder les conclusions des hypothèses de genèse des langues créoles qui découlent directement de la grammaire générative avec un regard critique. Nous verrons alors que l'analyse des données des langues créoles est parfois *ad hoc* et que les hypothèses de genèse existantes gagneraient à s'appuyer sur des axiomes explicatifs.

1.3.1 Les théories de genèse des langues créoles

Les théories de genèse des langues créoles se distinguent en premier lieu par rapport au champ de recherche qu'elles prennent comme point de départ. Certaines théories définissent ces langues par des critères sociohistoriques alors que d'autres les définissent par des critères linguistiques. Nous passons ici en revue diverses théories de genèse des langues créoles.

1.3.1.1 Les créoles comme langues comme les autres

Mufwene (2000, 2001, 2003) refuse toute définition linguistique de « créole ». Selon lui, seuls des critères sociohistoriques permettent de définir la notion de créole. De ceci découle qu'on ne peut pas délimiter une famille de langues « créoles ». Dans cette perspective, il faut aussi se méfier des définitions de « créole » en tant que phénomène de contact de langue (Mufwene 2003 : 11-12) :

[...] le contact des langues se rencontre partout et [...] en fin de compte on pourrait être tenté d'identifier toutes les langues du monde d'aujourd'hui comme ayant des origines créoles. Et si toute langue est créole (comme, après tout, c'est l'histoire de son émergence qui définit un créole, et non pas ce qui advient à ses structures après sa formation), c'est que nous n'avons pas du tout besoin de la notion de « créole » comme d'un phénomène typologique structurel.

Mufwene (2003) admet l'influence des langues superstrates et substrates, mais selon lui, il y a une restructuration de la langue superstrate et une influence, dans une certaine mesure, des langues substrates. Une hypothèse substratiste est réductrice parce qu'elle dit que ses locuteurs ont conservé les structures (la syntaxe, la sémantique, l'ordre des mots) de leur langue maternelle en y apposant les formes phonologiques (modifiées) de la langue superstrate. Ce que Mufwene (2003) considère comme réducteur, c'est de poser que les agents de formation du créole n'aient pas même cherché à décortiquer ou comprendre la structure de la langue superstrate. Selon lui, c'est parce que l'apprentissage de la langue-cible a été non guidé (c'est-à-dire non enseigné) que la langue créole est demeurée éloignée en structure de la langue superstrate. Ainsi, Mufwene (2003) refuse l'idée que le créole a été créé dans le seul but que les esclaves communiquent entre eux. Un créole n'est pas le produit d'une rupture de transmission, mais un cas de changement linguistique du substrat, comme il

en existe dans n'importe quelle langue. Mufwene (2003) écarte l'idée d'un pidgin préalable au créole en l'absence de preuves tangibles de son existence.

Parce que Mufwene ne croit pas en une définition linguistique des créoles, ses propos ne sont pas illustrés à partir d'exemples de langues créoles. Il est donc difficile de voir sur quels arguments se base sa théorie. Ce que l'on comprend surtout, c'est qu'il refuse l'idée d'un traitement à part des langues créoles, puisqu'elles n'ont linguistiquement rien de différent avec les autres langues. La proposition de Chaudenson que nous résumons ci-après se rapproche de celle de Mufwene.

1.3.1.2 Les créoles comme variété de la langue-cible

Pour Chaudenson (2003), le développement d'une langue créole n'a lieu que lorsque certaines conditions sociohistoriques sont réunies. Dans un premier temps, les Blancs sont majoritaires par rapport aux Noirs. C'est une première phase appelée *société d'habitation* au cours de laquelle se créent des exploitations de petite taille où les Blancs travaillent aux champs au même titre que leurs quelques esclaves. Au cours de cette période, les Noirs apprennent la langue konéisée des Blancs (c'est-à-dire uniformisée du point de vue du dialecte). Chaudenson (2003) suppose qu'il s'agit d'une version très proche de la langue-cible. Ainsi, comme Mufwene, Chaudenson (2003) ne propose pas un pidgin comme première étape du créole, puisque dans un tel contexte, la langue-cible était suffisamment accessible pour être acquise correctement. La seconde étape de la colonie est la *société de plantation*, caractérisée par une augmentation majeure du nombre d'esclaves pour participer aux grandes exploitations agricoles de café ou de canne à sucre. Dans ce contexte, les Blancs délèguent aux esclaves qui vivaient auparavant avec eux (et qui parlaient déjà leur langue) la tâche de l'encadrement des esclaves nouvellement arrivés. Ces derniers se trouvent alors exposés à une variété imparfaite de la langue-cible. Commence ici la créolisation de la langue-cible, c'est-à-dire l'acquisition imparfaite d'une version imparfaite de cette langue.

Comme avec l'hypothèse précédente, on pourra reprocher à celle-ci de n'être qu'une description sociohistorique des conditions de genèse du créole. Ainsi, est laissé à l'évolution normale des langues le soin de justifier tous les caractères linguistiques des langues créoles.

1.3.1.3 Les créoles sont le reflet de la grammaire universelle

Une autre hypothèse propose que les langues créoles soient le reflet de la grammaire universelle. Cette hypothèse porte le nom de Language Bioprogram Hypothesis (LBH) et a été proposée sous deux versions successives, dans Bickerton (1983), puis dans Bickerton (1984), selon les lectures que celui-ci a faites du concept de *grammaire universelle*. Les deux versions partent de la proposition de Chomsky (1980) selon laquelle le langage humain trouve sa source dans un organe cérébral qui lui est propre. Le LBH prend comme point de départ le fait que beaucoup de personnes, parlant des langues différentes, sont réunies dans un même lieu par un colonisateur. Un certain contexte sociopolitique (souvent l'esclavage) amène ces personnes à apprendre la langue du colonisateur. Dans ce contexte d'acquisition, ces personnes conservent leur langue maternelle et utilisent l'autre langue comme langue seconde. Elle est imparfaite, non complète. Bickerton (1983, 1984) souligne l'instabilité de l'ordre des mots, l'absence de structures enchâssées et l'emploi de certains verbes comme mot fonctionnel dans cet état de langue. On la qualifie alors de *pidgin*. Naît ensuite une seconde génération : les enfants acquièrent ce pidgin comme langue maternelle. Le LBH pose que les enfants apportent des innovations linguistiques à cette langue pour compenser le caractère incomplet du pidgin.

Les données empiriques sur lesquelles s'appuie Bickerton (1981, 1983, 1984) pour formuler son hypothèse sont qu'on observe des traits linguistiques semblables dans des créoles d'origine pourtant différentes et partant de langues diverses (il compare notamment le créole hawaïen, parlé dans le Pacifique, aux créoles de l'Atlantique). Cette similarité s'explique dans cette hypothèse par l'existence commune à l'espèce humaine d'une structure dédiée au langage. Le LBH pose que les créoles diffèrent selon que la rupture a été plus ou moins grande. Ainsi, le SA est caractérisé par le marronnage hâtif de ses locuteurs, provoquant une rupture avec les langues cibles, donnant alors une langue plus proche du bioprogramme. Ceci prédit que le SA est une langue dans laquelle les enfants sont susceptibles d'avoir apporté plusieurs innovations. Bickerton (1984) s'appuie notamment sur les systèmes de temps, mode et aspect de quelques créoles du Pacifique et de l'Atlantique pour formuler cette hypothèse. Le fait que ces langues ont des marqueurs préverbaux, dans un ordre relativement stable, alors que leur origine est variée serait un indice que leur

création part d'une grammaire noyau, issue de la grammaire universelle. Un autre exemple est l'absence d'inversion sujet-verbe dans les questions et utilisation de l'intonation, que l'on observe dans les créoles à base lexicale anglaise, mais aussi dans l'acquisition de l'anglais comme langue maternelle vers l'âge de 3 ans et demi. Selon Bickerton (1981, 1983), ceci indique que les êtres humains ont tous une grammaire commune à la naissance, et qu'ils acquièrent par la suite la grammaire spécifique de la langue à laquelle ils sont exposés. Dans le cas des enfants qui ont créés les créoles, en l'absence d'exposition à une langue stable et d'une correction constante des adultes, ils ont simplement conservé la grammaire universelle comme langue maternelle.

Dans la première version du LBH, le bioprogramme est une véritable grammaire originelle : elle serait la grammaire que tout être humain produirait s'il n'était pas constamment dirigé par d'autres locuteurs de sa langue maternelle vers une grammaire particulière, comme l'explique Bickerton (1983 : 121) :

The universal grammar conjectured by Chomsky is a computing device, somehow realized neurologically, that makes a wide range of grammatical models available to the child. According to Chomsky, the child must then «select» which of the available grammatical models matches the grammar of the language into which the child is born. The evidence from creole languages suggests that first-language acquisition is mediated by an innate device of a rather different kind. Instead of making a wide range of grammatical models available, the device provides the child with a single and fairly specific grammatical model. It was only in pidgin-speaking communities, where there was no grammatical model that could compete with the child's innate grammar, that the innate grammatical model was not eventually suppressed. The innate grammar was then clothed in whatever vocabulary was locally available and gave rise to the creole languages heard today.

La principale critique que l'on peut faire à l'existence d'une grammaire originelle est qu'elle est incompatible avec la notion saussurienne de signe linguistique, et par ricochet avec celle de l'arbitraire radical du signe linguistique. Premièrement, le signe linguistique a un signifiant et un signifié. Or cette grammaire originelle ne contiendrait que des signifiés, puisque les signifiants sont acquis par l'exposition à la langue maternelle. Deuxièmement, cette grammaire originelle supposerait l'existence d'un découpage prédéfini des signifiés dans la substance conceptuelle, découpage qui serait par la suite modifié suite à l'exposition à une langue particulière. Cette idée est contraire à celle de l'arbitraire radical puisque ce sont

les langues particulières qui disposent chacune de leur propre façon de découper la substance conceptuelle. Les partisans de l'hypothèse d'une grammaire originelle auraient à démontrer l'inscription génétique des concepts, à délimiter les signifiés primitifs et à justifier dans ce cas pourquoi certains signes existent dans une langue et pas dans une autre. Cette critique de l'idée de grammaire originelle nous amène à rejeter la première version du LBH.

Dans la seconde version du LBH (Bickerton 1984), l'organe cérébral contient la grammaire universelle, définie cette fois-ci comme un ensemble de paramètres ayant un nombre restreint de possibilités. Acquérir une langue consiste donc, suite à une exposition à la langue, à en fixer les paramètres pour actualiser la grammaire de cette langue particulière. Dans le cas de la genèse des créoles, puisque certaines structures sont absentes du pidgin, plusieurs des paramètres latents dans le cerveau de l'apprenant restent non déterminés. Puisque ces enfants n'ont que cette langue comme langue maternelle et que les paramètres ne peuvent restés indéterminés, Bickerton (1984 : 188) pose qu'ils vont puiser dans la grammaire noyau² les paramètres les plus simples, les moins marqués.

The LBH suggests that creole grammar constitutes a kind of inner core grammar from which more complex and varied grammars may have evolved and which may bear a relationship to core grammar similar to the one that core grammar bears to the marked periphery.

Linguistiquement parlant, le problème d'une telle hypothèse repose dans le fondement même de l'idée de grammaire universelle et de ses paramètres : comment peut-on déterminer ce qui est dans la grammaire noyau ? En d'autres mots, en quoi un système de marqueurs préverbaux est-il moins marqué qu'un système de morphologie flexionnelle sur le verbe, par exemple³? Un autre problème réside dans la nature même des innovations. En effet, Bickerton (1984) qualifie un certain nombre de traits des langues créoles comme étant des

² Ce terme *grammaire noyau* est une traduction du terme anglais *core grammar* introduit dans Chomsky (1981).

³ Dans le modèle générativiste, certains caractères syntaxiques peuvent être perçus comme étant moins marqués, dans la mesure où l'on suppose un ordre de base. Par exemple, en supposant un ordre SVO comme ordre de base, les autres ordres seront considérés comme plus complexes puisqu'ils nécessitent des transformations partant de l'ordre de base pour arriver à l'ordre de surface.

innovations — notamment, les particules préverbaux de TMA —, mais il est difficile de vérifier la date de leur émergence. On peut lui reprocher de ne pas fournir suffisamment de données historiques permettant de montrer que dans un premier état de langue, les marqueurs de TMA étaient absents et qu'à la génération suivante, ils étaient présents. Le fait que les enfants aient apporté ces innovations n'est donc pas démontré.

Contrairement à Mufwene et Chaudenson, Bickerton (1984) fait des créoles des langues à classer dans un même groupe linguistique. En effet, son hypothèse pose que toute langue créole fait face, dans sa genèse, à l'absence d'un certain nombre de traits linguistiques. Ces manques sont comblés par les enfants, toujours de la même façon, c'est-à-dire en utilisant les paramètres non marqués de la grammaire universelle. Puisque ce sont toujours les mêmes paramètres qui sont choisis, on s'attend à observer des ressemblances structurelles majeures entre tous les créoles du monde. On ajoutera ce qui distingue le plus l'hypothèse de Bickerton (1984) est qu'il fait de la genèse des langues créoles un phénomène d'acquisition de la langue maternelle.

1.3.1.4 Les créoles et la relexification

L'hypothèse de la relexification, aussi appelée réétiquetage, est proposée par Muysken (1981) sur la base d'une langue mixte bilingue, la *Media Langua*, puis reprise et légèrement modifiée par Lefebvre et Lumsden (1994) à partir de l'étude du créole haïtien. Le processus de relexification a lieu dans des situations de langues en contact; c'est un processus cognitif qui s'applique donc à d'autres situations que la seule genèse des langues créoles. Des locuteurs d'une langue L1 sont exposés à une langue-cible (L2). Le processus de relexification consiste pour ces locuteurs à emprunter une forme phonétique de la L2 équivalente sur une base sémantique à une forme de leur L1 (autrement dit, c'est à cause d'une identification et d'un parallélisme sémantique entre une forme de la L1 et une forme de la L2 que ce processus d'emprunt de la forme phonétique se réalise). Les règles phonologiques régissant la L1 sont appliquées à cette forme de la L2. La nouvelle forme ainsi créée se voit attribuer les traits sémantiques, syntaxiques et distributionnels de la forme équivalente dans la L1.

1.3.1.1 La théorie de la grammaticalisation

Cette théorie émerge dans les années 1980 en réaction à l'hypothèse des créoles comme pidgins nativisés (Arends et Bruyn 1995) et à la suite de l'examen attentif des données linguistiques historiques (principalement des textes de missionnaires datant d'un siècle et plus après la genèse du créole) et celui des données démographiques. Dans l'hypothèse de la grammaticalisation (ou créolisation graduelle), on soulève le fait qu'il a fallu un grand nombre de générations (quatre et plus) pour que la masse d'esclaves nés sur la colonie soit plus importante que la masse d'esclaves arrivant d'Afrique. Ainsi, ils suggèrent que les langues créoles se seraient grammaticalisées sur plusieurs générations. Par grammaticalisation, il est entendu que des catégories lexicales de la langue lexicatrice sont empruntées, puis réanalysées en une catégorie fonctionnelle. Cette réanalyse est guidée par le manque de catégories fonctionnelles dans la langue en cours de création. Ainsi, Arends et Bruyn (1995) posent que le verbe *go* 'aller' en anglais a été emprunté en sranan et a donné le verbe *go* dans cette langue. Puis, *go* s'est grammaticalisé en (*g*)*o* donnant ainsi le marqueur préverbal du futur. De même, le démonstratif *there* de l'anglais a été emprunté en sranan afin d'occuper la fonction de démonstratif. Par sa grammaticalisation en *de*, il devient successivement un verbe copule (*de*) et un marqueur d'aspect imperfectif (*e*).

Cette hypothèse ne prétend pas que la grammaticalisation est le seul processus responsable de la création des langues créoles. Elle ajoute à ce processus une grande influence des langues en présence. C'est une hypothèse qui se veut descriptive des mécanismes menant à l'émergence des catégories fonctionnelles dans les créoles. Elle ne dit rien sur les catégories lexicales. Elle ne vise pas à fournir une formule prédisant la forme d'un créole, car elle laisse la place à une grande variabilité. On reprochera à cette hypothèse un raccourci pris dans la méthodologie, consistant à établir l'apparition d'un item dans la langue sur la base des textes. Arends et Bruyn (1995) fournissent l'exemple de la copule *da* utilisée comme seule copule avant 1800 alors qu'après 1800, on trouve deux copules *da* et *de*. Il semble délicat de déclarer non existant un item dans la langue sous prétexte qu'il est absent des textes (de surcroît, écrits par des missionnaires, non-locuteurs natifs de la langue). Ainsi, *de* pourrait très bien avoir existé avant 1800 sans avoir été écrit dans les textes de cette époque.

1.3.2 Valeur explicative des hypothèses de genèse des langues créoles

Les diverses hypothèses de genèse des langues créoles sont généralement formulées sur la base d'un modèle théorique linguistique plus large. Ceci est un point crucial pour comprendre quels sont les arguments qui ont permis de formuler les théories linguistiques de genèse des langues créoles. Les données linguistiques des langues créoles sont analysées au sein d'un modèle particulier, la grammaire générative étant celui le plus fréquemment adopté. On lira entre autres «the relexification model has dominated generatively oriented approaches to creole genesis» (Lefebvre et *al.* 2006 : 5). Ainsi, les langues créoles sont la plupart du temps présentées avec une certaine description linguistique, suivie d'une certaine analyse correspondant à la description.

Par exemple, en décrivant une langue créole, la première étape consiste souvent à catégoriser les éléments qui la constituent (les noms, les verbes, les adjectifs, les prépositions, les affixes, les marqueurs, les complémenteurs, etc.) Cette simple catégorisation constitue en soi l'adoption d'un modèle théorique, selon que le modèle distingue ou non les catégories lexicales et les catégories fonctionnelles ou qu'il pose ou non l'existence de catégories pleines et vides. La seconde étape est la représentation de ces éléments. À ce moment-là, le cadre théorique adopté prend toute sa place en offrant une structure pour les éléments ainsi catégorisés et en établissant la relation qu'ils entretiennent entre eux. Une fois cette description effectuée pour la langue créole, la genèse de celle-ci peut être envisagée. Considérer une langue créole en diachronie revient à considérer les langues ayant contribué à sa genèse. Les langues contributrices sont elles aussi analysées au sein du modèle théorique choisi pour décrire la langue créole. Ceci permet de réaliser une comparaison terme à terme des éléments des langues en question. Si en soi l'adoption d'un modèle théorique est nécessaire pour réaliser une comparaison juste des langues étudiées, on reprochera tout de même aux hypothèses de genèse des langues créoles de ne justifier que très rarement, si ce n'est jamais le choix de leur modèle théorique.

Il est donc capital de garder en tête le cadre linguistique dans lequel s'insèrent les hypothèses de genèse des créoles, afin d'en évaluer la valeur explicative. Autrement dit, les hypothèses de genèse sont-elles des solutions formelles, décrivant des faits ou bien s'appuient-elles sur des propriétés logiquement antérieures du langage ? Les hypothèses de

genèse des langues créoles soutiennent qu'elles sont motivées indépendamment par les modèles théoriques dans lesquels elles s'insèrent. La question est de savoir si ces modèles sont eux-mêmes motivés indépendamment. Prenons l'exemple des Cas dans l'hypothèse de la relexification (Lefebvre 1998 : 17-18) :

The claim that functional categories may be assigned a null form at relabelling is independently motivated by the fact that, in natural languages, functional categories required by Universal Grammar are not always spelled out. The category Case is an example in point. [...] Noun phrases are universally required to bear Case, however, by virtue of the Case Filter (*cf.* Chomsky 1981). It has been argued that, in languages which do not have overt Case markers, the category Case is projected in the syntax, as in other languages (as K(ase)P, in Travis and Lamontagne's 1992 proposal), but that Case is phonologically null in these languages. The claim that functional category lexical entries may be relabelled by a phonologically null form thus finds independent motivation in the fact that, in some languages not known to be creoles, functional category lexical entries may indeed be phonologically null.

L'hypothèse de la relexification pose qu'il y a une relexification des catégories fonctionnelles, même si celles-ci reçoivent une forme phonologique nulle. Pour justifier cela, l'hypothèse de la relexification prend l'exemple des Cas, qui ont ou non une forme phonologique selon la langue, dans le modèle génératif. Si l'hypothèse de la relexification motive indépendamment le fait qu'une catégorie fonctionnelle soit présente, mais n'ait pas de forme phonologique associée, il faut se demander si la théorie des Cas est elle-même indépendamment motivée. La théorie des Cas pose l'existence de cas abstraits, attribués à des SN quand la langue n'a pas de cas morphologique. L'anglais ou le français ont, selon cette hypothèse, des cas abstraits pour les SN et des cas morphologiques pour le système pronominal. Le filtre des Cas impose que tout SN reçoive un cas abstrait. Le problème d'une telle hypothèse est qu'elle n'est pas motivée entièrement par les propriétés logiquement antérieures au langage. Les cas morphologiques sont une des façons offertes par le système sensori-moteur de marquer une relation sémantique entre deux éléments. La juxtaposition est une autre de ces façons. Le problème de la théorie des Cas est qu'elle applique une façon de marquer les relations sémantiques à toutes les langues, alors que certaines langues ont déjà une façon de marquer ces mêmes relations (par l'ordre des mots, par exemple). Autrement dit, cette théorie est plus puissante que nécessaire puisqu'elle attribue aux langues qui n'ont pas de cas morphologiques une possibilité de relation superflue. Ceci nous amène à dire que la théorie des Cas n'est que partiellement motivée par les propriétés logiquement antérieures

au langage (ici, le système perceptuel). Par ailleurs, le Cas dit « abstrait » n'est en fait que le nom d'une position où peut apparaître un SN : cette partie de la théorie des Cas n'est pas motivée. Or Lefebvre (1998) s'appuie précisément sur cette partie non motivée pour faire sa proposition. Dans cette perspective, l'hypothèse de la relexification des catégories fonctionnelles phonologiquement nulles est motivée par une théorie des Cas elle-même inadéquatement motivée. Il convient donc de remettre en question la proposition selon laquelle les catégories vides sont sujettes au processus cognitif de la relexification.

Regardons en quelques exemples en quoi le cadre théorique dans lequel s'insèrent les hypothèses de genèse des langues créoles a une incidence directe sur l'analyse des données. Bickerton (1981) avec le LBH se fonde sur l'approche par paramètres et propose que les langues créoles soient le reflet des paramètres non marqués de la grammaire universelle. Or l'approche par paramètres n'est pas justifiée par des propriétés logiquement antérieures au langage. En effet, l'existence de ces paramètres à régler lors de l'acquisition d'une langue n'est pas motivée par le système conceptuel-intentionnel. Ces paramètres n'auraient d'autre fonction que de servir à l'acquisition des langues. Drescher (1999) identifie deux problèmes quant à l'utilisation des paramètres pour justifier l'acquisition de la langue maternelle. Le premier problème, nommé *the Credit Problem*, est lié à la complexité et l'interaction des paramètres dans l'utilisation de la langue : si un apprenant commet une erreur, il est quasiment impossible de savoir quel paramètre a été mal déterminé au départ, puisque plusieurs éléments peuvent avoir contribué à l'erreur. Le second problème est d'ordre épistémologique puisque l'apprenant n'a pas accès aux paramètres et à leur formulation, mais dispose plutôt d'indices du fonctionnement de la langue *via* l'input qu'il reçoit. Il reste donc à déterminer quels indices de l'input permettent de déterminer quels paramètres. Dans cette critique de l'utilisation des paramètres dans l'acquisition de la langue maternelle, il ressort que l'existence des paramètres n'est pas motivée de façon externe.

L'hypothèse de la relexification ne se fonde quant à elle pas directement sur un modèle particulier. Par exemple, bien avant que la grammaire générative n'existe, Sylvain (1936 :178) constate pour le créole haïtien que « nous sommes en présence d'un français coulé dans le moule de la syntaxe africaine ou, comme on classe généralement les langues d'après leur parenté syntaxique, d'une langue éwé à vocabulaire français. » Bien qu'il ne

s'agisse pas encore à cette date d'une formulation explicite de l'hypothèse de la relexification, l'idée même d'avoir une forme sonore d'une langue associée à la grammaire d'une autre langue dépasse largement la pensée que les créoles sont de simples dialectes du superstrat. Jusqu'alors, il n'existe qu'une simple description de la parenté du créole haïtien basée sur l'observation de faits linguistique.

L'hypothèse de la relexification telle qu'on la connaît aujourd'hui (Muysken 1981; Lefebvre et Lumsden 1994; Lefebvre 1998) s'insère dans la grammaire générative et s'appuie sur celle-ci. Voici quelques exemples d'analyses que l'on peut trouver dans les travaux qui adoptent ce courant. D'abord, l'hypothèse de la relexification accorde aux items lexicaux et fonctionnels une entrée lexicale en fonction de ce que la grammaire générative met dans une entrée lexicale. Ainsi, la grammaire est aussi sujette à la relexification, car elle est intégrée dans l'entrée lexicale. Selon Lefebvre et Lumsden (1992: 2) « since the relexification hypothesis proposes that the creoles are the result of revised lexical entries, it predicts that the general processes of the substratum grammar (i.e the rules and principles which govern derivations) will appear unchanged in the creole grammar. »

La relexification n'agit pas seulement sur des items lexicaux ou fonctionnels : elle concerne aussi les processus et les paramètres réglant ces processus. En créole haïtien, il existe un phénomène de copie verbale où le verbe et son exacte copie apparaissent dans la même proposition, mais dans des positions différentes. Une des formes apparaît en tête de proposition, l'autre occupe la place habituelle du verbe. Ceci permet l'expression de propositions adverbiales, de propositions factives ainsi que la mise en focus par clivage de prédicat (de type *c'est Jean qui...*). Or ce phénomène de copie verbale existe dans les langues gbe (substrat du créole haïtien), mais pas en français (superstrat du créole haïtien). Selon Lefebvre (1998), la possibilité pour une langue d'avoir ce phénomène de copie verbale est une option paramétrée de la grammaire universelle. Les agents de formation du créole haïtien avaient dans leur langue maternelle cette option, c'est pourquoi ils ont conservé ce paramètre dans le créole haïtien. Lefebvre (1998) souligne que ce phénomène de copie verbale dans les langues est assez rare. L'origine de ce phénomène en créole haïtien est donc imputable aux langues gbe. Bien que l'influence du substrat dans la copie verbale en créole haïtien soit des plus probables, la démonstration proposée dans Lefebvre (1998) n'est pas fondée sur des

principes explicatifs (nous avons déjà mentionné le fait que l'existence de paramètres n'est pas motivée par des propriétés logiquement antérieures au langage). Justifier l'origine de la copie verbale par la conservation d'un paramètre des langues gbe dans le créole haïtien n'est par conséquent pas explicatif, car il n'y a pas de motivation indépendante à l'existence d'un tel paramètre.

L'hypothèse de la relexification s'appuie aussi sur des notions comme le spécifieur et la tête pour justifier certains cas relexifiés, par rapport à d'autres qui n'en sont pas (Lefebvre et Lumsden 1992). Il existe trois façons de relexifier une catégorie fonctionnelle en position de tête. Dans le premier cas, une forme phonologique dans le superstrat a été identifiée dans une position appropriée (c'est-à-dire, dans une position de surface identique à celle du substrat). La forme phonologique est adoptée et a les traits sémantiques et phonologiques de la forme équivalente dans le substrat. Dans le second cas, aucune forme phonologique n'est identifiée et adoptée dans le superstrat, mais les traits sémantiques et syntaxiques sont conservés du substrat (voir l'exemple des cas en créole haïtien). Dans le dernier cas, c'est une position fonctionnelle de tête vide (utilisée pour accueillir dans certains cas un élément) qui est relexifiée. Dans le cas de la copie verbale présentée ci-haut, les langues gbe ont une position fonctionnelle de tête vide qui sert à accueillir la copie verbale. C'est cette position sans propriétés propres qui a été relexifiée en créole haïtien.

Les agents de formation du créole ont aussi la possibilité de relexifier une catégorie fonctionnelle en position de spécifieur en dernier recours. Si les agents de formation du créole ne réussissent pas à relexifier une tête, mais qu'il est malgré tout nécessaire d'avoir une forme pour exprimer un certain sens (Lefebvre et Lumsden (1992) citent le cas de la négation), alors ils cherchent du matériel lexical dans le superstrat qui occupera ainsi la position de spécifieur dans le créole. Ce matériel lexical ne peut pas occuper la tête de la projection puisque celle-ci a été relexifiée avec une forme phonologiquement nulle. Encore une fois, l'hypothèse de la relexification motive de façon externe la relexification des catégories fonctionnelles en faisant appel aux projections arborescentes. Le problème est la motivation même de l'existence de ces projections. Le second problème lié à l'utilisation des positions de spécifieur et de tête est que les agents de formation du créole n'étaient pas exposés à une structure arborescente, mais à une suite linéaire de sons. Or tout ce qui est

prononcé l'est sur un plan d'égalité. Il n'existe pas de langue dans laquelle on prononcerait par exemple plus fort les éléments en position de tête par rapport à ceux en position de spécifieur. Considérer que les agents de formation du créole ne relexifiaient les catégories fonctionnelles en position de spécifieur qu'en dernier recours revient à considérer qu'en général les locuteurs des langues ont un certain accès à cette structure (abstraite) arborescente. Sinon, aucun argument ne permet de comprendre pourquoi les têtes sont toujours relexifiées et pas les spécifieurs.

La relexification agirait aussi sur la distribution des items, par l'intermédiaire de choix paramétrés. Avoir des verbes à double objet dépend, selon Johnson (1991) et Lefebvre (1998) de l'option paramétrée d'avoir un cas génitif structurel (c'est-à-dire un cas génitif prononcé). Puisque la relexification conserve les paramètres du substrat, on s'attend à ce que la langue créole ait des verbes à double objet si le substrat a lui-même des verbes à double objet. Bally et *al.* (2006) recensent les verbes à double objet de quatre langues créoles ayant le même substrat, mais un superstrat différent. Toutes les langues créoles ont effectivement des verbes à double objet. Cependant, alors que le substrat (langues gbe, et ici le fongbe) a 3 verbes à double objet dans son inventaire, le saramaka en a 4, le créole haïtien en a 22, le papiamentu en a 45 et le créole martiniquais, un seul recensé. La distribution des verbes à double objet ne découle donc peut-être pas si nettement du substrat. Les tenants de la relexification pourraient dire à ce sujet que les trois verbes à double objet des langues gbe ont été relexifiés et que cette propriété s'est étendue à une grande quantité de verbes dans certaines langues et s'est réduite dans d'autres langues. Une analyse diachronique de ces verbes est à faire pour répondre à cette question.

Finalement, l'hypothèse de la relexification aborde la question de l'ordre des mots avec la notion de directionnalité. Lefebvre et Lumsden (1992) cherchent à montrer que l'ordre dépend de la catégorie à laquelle appartient l'item. Si c'est une catégorie lexicale, l'ordre vient du superstrat ; si c'est une catégorie fonctionnelle, il vient du substrat. Cette proposition est problématique quand on la considère d'un point de vue logique. Prenons deux éléments A et B, A étant un item lexical et B étant un item fonctionnel. Dans le substrat, A est placé avant B. Dans le superstrat, B est placé avant A. L'hypothèse de la relexification prédit ainsi que dans le créole, A et B doivent occuper la seconde position, puisque A doit occuper la

même position que dans le superstrat (il est lexical) et B doit occuper la même position que dans le substrat (il est fonctionnel). Le problème de cette hypothèse de l'ordre des mots vient de sa formulation. On ne peut pas parler de la position d'un item A toute seule : un item A est toujours situé par rapport à un item B.

Le second problème de l'ordre des mots dans la genèse des langues créoles est que pour un item A, il n'existe que deux positions possible par rapport à un autre item B auquel il est juxtaposé : avant B ou après B. Pour déterminer que l'ordre des mots dans un créole vient du substrat ou du superstrat, il faudrait avoir des données montrant une correspondance (quasi-)parfaite entre l'ordre des mots dans le substrat ou le superstrat et celui dans le créole. Les données ne vont pas toujours en faveur d'une telle correspondance. Le problème de la question de l'ordre des mots dans l'hypothèse de la relexification est qu'elle n'est établie que sur la base du créole haïtien (Lefebvre et Lumsden 1992; Lefebvre 1998; Lefebvre 2004) et que sur les éléments fonctionnels de la structure nominale de cette langue. L'examen d'autres langues et d'autres éléments dits fonctionnels tend à prouver l'ordre inverse.⁵ Le problème est aussi que la majorité des catégories dites fonctionnelles occupent la même position dans les substrats et les superstrats des créoles des Caraïbes (par exemple, les compléments, les marques de temps et d'aspect, les conjonctions, la négation). Il devient donc difficile de dire si l'ordre des mots dans la langue créole est imputable au substrat ou au superstrat, puisque cet ordre est identique. Finalement, un problème d'ordre plus général est que si l'on pose que dans un créole, l'ordre doit être comme dans une langue plutôt que comme dans l'autre, il va être nécessaire de justifier tous les écarts à l'ordre prédit. Or plus il y a d'exceptions, plus l'hypothèse s'alourdit, car elle ne réussit pas à prédire tous les phénomènes et des explications *ad hoc* doivent alors venir la soutenir.

Lumsden (1999) modifie quelque peu la proposition de Lefebvre et Lumsden (1992). Selon lui, il n'y a de relexification qu'avec les catégories lexicales, c'est-à-dire les noms, les verbes, les adjectifs, les adverbes et les prépositions. C'est parce que la relexification est un processus guidé par la sémantique que seules les catégories lexicales sont relexifiées ; les

⁵ Ceci sera détaillé dans la section 1.4.2.

catégories fonctionnelles n'ont pas de contenu dénotationnel, elles sont donc « imperméables » à la relexification. Dans ce cas, que se passe-t-il avec les catégories fonctionnelles ? Lumsden (1999) avance que dans le créole, les catégories fonctionnelles sont soit le fruit d'une réanalyse, soit une ellipse. La réanalyse consiste à attribuer une fonction grammaticale à un mot du lexique, par exemple un adverbe devient une marque aspectuelle. Dans le créole, cet adverbe est d'abord le fruit de la relexification. Ce n'est que dans un deuxième temps qu'il devient une marque aspectuelle. L'ellipse, quant à elle, implique que la catégorie fonctionnelle existe dans la représentation mentale du locuteur, mais n'est pas prononcée. Pourquoi est-il nécessaire selon Lumsden (1999) qu'il y ait une ellipse des catégories fonctionnelles ? Parce que des principes universels de la grammaire font que certaines catégories fonctionnelles, comme les marqueurs de cas, les déterminants, les complémenteurs ou le temps, doivent être présents pour la viabilité d'une phrase. Si l'ellipse est motivée par l'existence des principes universels de la grammaire, ces principes ne sont, eux, pas motivés indépendamment par des propriétés logiquement antérieures au langage. Comme nous l'avons déjà signalé, les marqueurs de cas sont une des options des langues pour marquer des relations entre certains éléments de la phrase, mais ce n'est pas la seule option. Il y a effectivement une certaine tendance à exprimer le temps dans toutes les phrases de toutes les langues du monde. Est-ce dû à une position syntaxique toujours présente ou bien cela peut-il s'expliquer, comme le propose Weinreich (1953 :30), par le fait que certaines catégories sont plus obligatoires que d'autres ?⁶

Nous avons présenté dans cette section un certain nombre de propositions concernant la genèse des langues créoles. Ces hypothèses sont toutes ancrées dans un cadre théorique, choisi comme axiome pour démontrer certains phénomènes lors du contact de langues. Il est surprenant de constater que le choix de ce cadre théorique n'est jamais justifié ou discuté. Les hypothèses de genèse des langues créoles sont donc motivées de façon externe par les postulats du cadre théorique choisi, mais la question de la motivation externe du cadre

⁶ L'universalité de l'expression du temps n'est d'ailleurs pas si générale que ce qui est souvent prétendu, puisque certaines langues préfèrent ancrer déictiquement la phrase soit avec la personne, soit avec le lieu (Ritter et Wiltschko 2009).

théorique lui-même demeure. Nous avons souligné rapidement plusieurs problèmes posés par le cadre théorique de la grammaire générative. C'est pourquoi nous proposons dans la section suivante d'asseoir notre hypothèse de genèse des langues créoles sur un cadre théorique motivé de façon externe par les propriétés logiquement antérieures au langage. Ce cadre est celui du signe linguistique saussurien.

1.4 Hypothèse néo-saussurienne de genèse des langues créoles

Pour présenter notre hypothèse néo-saussurienne de genèse des langues créoles, nous commencerons par exposer les propriétés de base que Saussure (1916) a posées en linguistique. Dans un second temps, nous verrons par les travaux de Bouchard (2002) ce qui découle des propriétés de base posées par Saussure. À partir de cela, nous serons finalement en mesure de poser une hypothèse de genèse des langues créoles, dans le cadre du signe linguistique saussurien.

1.4.1 Saussure et le signe linguistique

Saussure (1916) présente le signe linguistique, conséquence directe des deux substances perceptuelle et conceptuelle. Un signe linguistique est composé d'un signifiant (image acoustique) et d'un signifié (concept). Dans cette optique, un signe peut être aussi bien un morphème (puisque cette unité est la plus petite porteuse de sens, elle a un signifiant et un signifié), qu'un mot ou même une phrase. Ainsi, la langue est composée d'un ensemble fini de signes, qui, se combinant entre eux, forment un ensemble infini de signes.

Les deux principes fondamentaux définissant le signe linguistique sont l'arbitraire et la linéarité. Un signe est arbitraire, car il n'existe pas de lien motivé reliant son signifiant à son signifié. Saussure dans Engler (1968) souligne que « le lien qui relie une image acoustique donnée avec un concept déterminé et qui lui confère sa valeur de signe est un lien radicalement arbitraire. » Par radicalement arbitraire, Saussure entend que rien ne prédispose un signifiant à se lier à un signifié. Il n'y a pas une nomenclature qui lie en paires le son au sens : dans la masse informe des concepts, chaque langue réalise son propre découpage des sens et dans la vaste gamme des sons, chaque langue dispose de ses propres images acoustiques. Chaque langue réalise son propre découpage. Il n'existe pas un concept CHIEN

partagé par l'humanité entière, tout comme il n'existe pas une image acoustique /byl/ partagée par tous.

Le principe de la linéarité est relié au signifiant acoustique : la matière reliée aux signifiants est prononcée de façon linéaire. Saussure cité dans Engler (1968) l'énonce ainsi : « Le signe linguistique (image servant au signe) possède une étendue et cette étendue se déroule dans une seule dimension. » Le principe de la linéarité amène deux remarques. La première est que ce principe n'est formulé que pour les langues orales et que les langues des signes ne sont que partiellement sujettes à ce principe. Le principe de linéarité découle de la substance perceptuelle et donc des articulateurs humains. L'articulateur des langues orales (la cavité orale) contraint la production de signes dans la dimension temporelle (ou « l'étendue dans une seule dimension »), en empêchant la production simultanée de deux signes dans le cas de la linéarité. Les langues orales ne sont cependant pas toujours linéaires puisqu'elles permettent la surimposition, en modulant un ton (qui est un signe) sur un autre signe. La seconde remarque liée au principe de la linéarité est la formulation même de Saussure en ce qui a trait au signifiant : ce n'est pas le signifiant qui est prononcé, puisqu'il n'est que l'image acoustique. Ce qui est prononcé, c'est la matière sonore. C'est cela qui a une étendue. Par conséquent, le principe de la linéarité ne s'applique pas au signifiant, mais à la matière sonore. La matière reliée au signifiant est sujette à la variation (variation de prononciation, avec les accents régionaux par exemple). Il existe plusieurs types de matières reliées à un signifiant : l'écriture est une forme de matière, même si elle n'est pas sonore. Cette matière est contrainte par les articulateurs physiques. L'écriture est contrainte par l'utilisation d'un crayon (ou autre élément servant à écrire) et l'espace en deux dimensions de la feuille. On peut utiliser l'espace horizontalement ou verticalement. De la même façon, la matière sonore est contrainte par la dimension temporelle. Ce n'est donc pas le signifiant, mais la matière liée au signifiant, qui est soumise à la linéarité selon ce principe.

Les signes linguistiques se définissent les uns par rapport aux autres, c'est-à-dire que chaque signifiant et chaque signifié sont délimités par les autres signifiants et les autres signifiés. Les signes composent ensemble un système linguistique donné, donc chaque langue a son propre système de signes.

Bien que Saussure n'aborde pas le sujet du contact des langues, il parle toutefois du changement linguistique en général au sein d'une langue. Saussure (1916) discute à la fois d'immutabilité et de mutabilité du signe. Par immutabilité, il est entendu que les locuteurs d'une langue n'ont pas le pouvoir de modifier à leur guise les signes de leur langue. Autrement dit, personne n'a de contrôle conscient sur les signes de sa langue. La mutabilité du signe réfère au contraire au fait que les signifiants et les signifiés peuvent être altérés avec l'usage dans le temps. On pensera à des cas d'altération phonétique ou bien de glissement de sens. Ceci trouve écho dans le contact des langues avec le fait que les agents du changement linguistique (les *bilingues* de Weinreich (1953)) ne contrôlent pas volontairement les signes, bien qu'ils participent au changement du signe⁷.

1.4.2 Le signe linguistique dans la grammaire exaptative de Bouchard (2002, 2005, à paraître)

Bouchard (2002, 2005, à paraître) part des travaux de Saussure, et plus spécifiquement de la notion de signe linguistique, pour comprendre la façon dont fonctionnent les langues. L'idée principale est que l'on peut et l'on doit expliquer le langage humain par des propriétés qui lui sont logiquement antérieures. Le langage humain est une conséquence de deux substances qui lui préexistent, soit la substance conceptuelle et la substance perceptuelle. Ces deux substances n'ont pas été créées spécifiquement pour le langage. Le signifié, du domaine de la substance conceptuelle, et le signifiant, du domaine de la substance perceptuelle, entrent dans une relation qui est celle du signe linguistique saussurien.

⁷ Un contre-exemple à cette immutabilité du signe est l'invention de nouveaux mots pour correspondre à de nouvelles réalités. Dans ce cas, il existe un contrôle conscient sur le signe de la part des locuteurs d'une langue. Cela se produit lorsqu'un nouveau signifié a besoin d'être nommé, par exemple lorsque la monnaie *euro* a été créée. Des membres de tous les pays adoptant l'euro se sont réunis pour choisir un signifiant à cette monnaie. Des comités et des instituts linguistiques ont aussi comme tâche de trouver des signifiants pour adhérer à de nouvelles réalités (les nouvelles technologies, notamment). Les propos de Saussure sur l'immutabilité du signe sont pertinents, malgré le côté artificiel de la création de nouveau signifiant, car tout nouveau signe créé doit aussi être adopté par la communauté linguistique. Ainsi, créer un nouveau signe implique aussi son utilisation par les locuteurs de la langue en question (on pensera à des mots comme *courriel/e-mail* ou *SMS/texto/message texte* qui partagent un même signifié, mais pour lesquels le signifiant varie au sein d'une communauté linguistique et aussi pour un même individu).

Ainsi, Bouchard (2002, 2005, à paraître) pose une hypothèse basée non pas sur un système computationnel (comme le fait la grammaire générative), mais sur un système découlant des substances conceptuelles et perceptuelles : la grammaire exaptative. Nous ne regarderons ici l'effet de ces substances que sur les langues orales, bien qu'elles aient aussi un effet sur les langues des signes. Les langues orales sont produites grâce à l'appareil phonatoire, composé des cavités nasales et buccales. Cet appareil phonatoire contraint la phonation par la façon dont il fonctionne physiquement (donc indépendamment du langage humain). La contrainte phonatoire est d'ordre temporel (Bouchard 2002). Pour que deux éléments A et B soient combinés entre eux, il n'existe physiquement que deux façons de le faire. La première est de juxtaposer A et B, qui partageront ainsi une frontière temporelle. C'est ce que Bouchard (2002) appelle la juxtaposition. La seconde est de prononcer A et B dans le même espace temporel, où B est une modulation surimposée sur A. C'est ce que Bouchard (2002) appelle la surimposition. Bouchard (à paraître) considère que ces relations ont lieu au niveau syntagmatique. Au niveau paradigmatique, afin de marquer une relation grammaticale, il est possible de réaliser ces mêmes associations de juxtaposition et de surimposition, soit par le marquage de tête (dans les langues polysynthétiques), soit par le marquage de dépendant (dans les langues casuelles).

Ces manières de combiner des signes sont des manières aussi valides les unes que les autres et une même langue peut les utiliser toutes ou en partie. En ceci, la grammaire exaptative de Bouchard rejette l'idée de la grammaire générative selon laquelle il existe une structure hiérarchique qui découle de la juxtaposition (on pensera à la corrélation établie par Kayne (1994) entre la structure hiérarchique et la linéarité, au moyen du *Linear Correspondence Axiom*).

Du côté du signifié, on observe aussi de la variation. Chaque langue découpe les réalités du monde à sa façon et c'est cela qui est soumis à la variation. Bouchard (2002) donne en exemple la conception du Nombre. Les langues conceptualisent le Nombre de façon différente et ceci a un impact évident sur l'expression grammaticale du nombre (par exemple, l'atomisation peut être réalisée par un système de classificateurs ou bien par des marques de nombre, de définitude, etc.). Les langues ont donc des choix possibles pour donner une forme grammaticale à ces conceptualisations.

1.4.3 Le signe dans la genèse des langues créoles

1.4.3.1 Formulation de l'hypothèse de genèse des langues créoles

Notre hypothèse de genèse des langues créole s'inscrit dans le cadre théorique du signe linguistique saussurien. Ce cadre démarque les limites suivantes en ce qui concerne la genèse des langues créoles. Les agents de formation du créole sont exposés à une succession de signes : ceux de la langue superstrate. Comme nous l'avons vu, le signe linguistique est composé d'un signifiant et d'un signifié. Les agents de formation du créole sont exposés à la matière sonore liée au signifiant. Les esclaves ont un accès restreint à la langue superstrate, car ils ne reçoivent pas un enseignement explicite (ils ne sont pas dans un contexte d'acquisition en salle de classe, par exemple) et ils sont dans une situation de contact limité (peu de relations directes avec les maîtres, souvent dirigés par des esclaves intermédiaires ayant une maîtrise imparfaite de la langue-cible)⁸. Ceci a pour conséquence que la matière sonore est le principal input auquel ils sont exposés. Le signifié n'est pas aussi accessible, puisque la situation de communication implique une acquisition non guidée de la langue. Ainsi, les signifiés sont moins directement accessibles. Cela ne signifie pas que les agents de formation du créole n'ont pas accès aux signifiés, mais plutôt qu'ils doivent les déduire du contexte⁹. Comme le contexte est restreint et que les occasions de contact sont rares, l'acquisition du signifié est d'autant plus compliquée.

⁸ Notre hypothèse reste volontairement floue sur la langue à laquelle les agents de formation du créole sont exposés. Il n'existe pas de données exactes sur la ou les variétés de langues superstrates, mais plutôt des spéculations. Ainsi, on pose que les agents de formations du SA sont exposés à plusieurs variétés d'anglais et de portugais, soit l'anglais parlé comme langue maternelle par des Britanniques (par des Anglais, des Écossais, des Gallois, des Irlandais) et l'anglais parlé comme langue seconde par les Néerlandais ou les esclaves arrivés antérieurement à la période de créolisation, le portugais parlé comme langue maternelle par les Juifs sépharade arrivant du Portugal et du Brésil et le portugais parlé comme langue seconde par certains esclaves qui l'auraient acquis sur les côtes africaines, dans les forts tenus par les Portugais. On le voit donc, c'est à plus d'une variété de langues que les agents de formation du SA étaient exposés. Puisque nous ne faisons pas dans cette thèse une étude sociolinguistique, mais bien une étude linguistique de la genèse des langues créoles, nous ne nous attarderons pas sur la question des variétés de la langue-cible.

⁹ L'acquisition de la langue maternelle se fait aussi en grande partie par déduction contextuelle. Elle a cependant ceci de différent que le contact avec des locuteurs est prolongé et que les locuteurs

Prenons l'exemple de la valeur de distance des démonstratifs en SA. Les agents de formation du SA ont tout à fait identifié la valeur de distance plus ou moins éloignée associée aux déictiques du portugais *aqui* indiquant la proximité (qui a donné *aki*) et *alla* indiquant l'éloignement (qui a donné *alá*). Les agents de formation du SA ont probablement réussi, grâce au contexte, à identifier une partie du signifié des signes *aqui* et *alla* du portugais, notamment parce que ce sont des mots qu'ils entendaient probablement fréquemment dans les ordres qu'ils recevaient. De la même façon, les agents de formation du SA ont réussi à identifier les signifiés d'un grand nombre de mots usuels (en particulier le vocabulaire lié à la vie quotidienne, comme la nourriture, les vêtements ou les méthodes de travail). Cependant, les agents de formation du créole n'ont généralement pas acquis les signifiés du superstrat. En fait, en identifiant les signes du substrat, ils ont considéré comme équivalents les signifiés de leur langue maternelle à ceux du substrat. Le résultat est alors qu'ils ont conservé les signifiés de leur langue maternelle en leur appliquant un nouveau signifiant, adapté de la matière sonore à laquelle ils sont exposés.

Citons l'exemple du mot *plim* en créole haïtien (Lefebvre 1998). En fongbe, une des langues du substrat du créole haïtien, le mot *fún* réfère à la fois à 'plume' et à 'poil'. Les agents de formation du créole haïtien associaient donc au signifiant /fún/, le signifié 'plume/poil'. Lors du contact qu'ils ont eu avec le français, ils ont entendu le mot *plume* et ont identifié que ce signifiant est associé au signifié 'plume'. Ils ont alors considéré comme équivalent le signifié de leur langue maternelle à celui du français. Ceci a eu pour effet qu'ils ont adopté le signifiant /plym/ (en le modifiant phonologiquement en /plim/), et lui ont attribué le signifié 'plume/poil'. Le dictionnaire de Vilsaint (1992) révèle que le mot *pwal* (*pwèl/prèl*) existe aussi en créole haïtien et qu'il est employé dans le sens de 'poil'. Le contact prolongé avec les Français a fait qu'ils ont probablement par la suite perçu que le mot *poil* était employé pour désigner un objet différent des *plumes*. Ils ont finalement adopté le signe *poil* du français dans son ensemble (avec une modification phonologique), tout en conservant le signe *plim* avec son signifié 'plume/poil'.

sont en mesure de corriger l'enfant et de lui signaler des approximations dans l'emploi de certains signes.

On pose donc qu'au début du contact, le processus d'acquisition a consisté à attribuer des signifiants dérivés du superstrat aux signifiés déjà existant dans la langue maternelle des agents de formation du créole. Comme il est établi dans Muysken (1981), la création d'un créole est guidée par la sémantique. Nous reformulons ceci dans notre hypothèse du signe linguistique en disant que les nouveaux signes du créole sont le produit d'une similitude des signifiés du substrat et du superstrat. Ainsi, en saisissant en partie un signifié du superstrat, les agents de formation du créole ont adopté (et modifié phonologiquement) le signifiant associé et lui ont attribué le signifié de leur langue maternelle.

Ce processus général s'est appliqué à un grand nombre de signes. Ceci a produit un ensemble de signes, distincts tant par rapport aux signifiants qu'aux signifiés. Cet ensemble de signes se délimitant les uns par rapport aux autres est alors devenu suffisamment complet et distinctif pour être considéré comme une langue.

Cette hypothèse du signe linguistique a deux conséquences pour notre analyse des langues créoles. La première conséquence concerne les catégories fonctionnelles. La seconde a trait à l'ordre des mots.

L'hypothèse du signe linguistique pose que tout signe d'une langue a un signifiant et un signifié, faute de quoi il ne serait pas un signe. Ainsi, il ne peut pas y avoir de « catégorie vide », puisqu'elle impliquerait un signifié sans signifiant. Nous rejetons par conséquent l'idée de toute forme de traits ininterprétables permettant un mouvement ou encore l'idée de position vide servant à accueillir un élément qui se déplace. Nous acceptons cependant l'idée d'un « morphème zéro » qui ne serait pas sonore, mais qui serait tout de même un signe, comme dans le cas d'une opposition singulier/pluriel en anglais où le nom nu signifie le singulier. De plus, la distinction entre catégorie fonctionnelle avec du sens ou sans sens n'est pas admise dans cette hypothèse, car tous les signes ont un signifié. Les opérateurs ou les marques de cas ont un signifié, même s'ils ne réfèrent pas à un objet du monde. On considère donc dans cette hypothèse que les signes linguistiques en contact lors de la genèse des langues créoles sont équivalents. Le fait que les catégories fonctionnelles semblent avoir été créées différemment est explicable sans avoir recours à une quelconque distinction entre les catégories avec du sens ou sans sens (les chapitres III et IV illustreront bien cela).

Finalement, nous laissons de côté la distinction entre catégorie lexicale (nom, verbe, adjectif et préposition) et catégorie fonctionnelle (tout le reste), puisque nous ne la jugeons pas pertinente lors de la création des langues créoles : les agents de formation du créole étaient exposés à la langue-cible en tant que telle et pas seulement à une catégorie de mots¹⁰.

La seconde conséquence de cette hypothèse concerne l'ordre des mots. L'ordre des mots de la langue-cible est conservé dans le créole, et ce, quel que soit le signe (puisque nous ne faisons pas de distinction entre catégorie lexicale majeure, catégorie fonctionnelle avec du sens ou sans sens). En effet, l'ordre des mots est généralement signifiant (cela fait partie de ce que l'on entend et non d'une structure sous-jacente)^{11,12}. La linéarité est contrainte par la substance perceptuelle. Les agents de formation du créole avaient comme input direct cet ordre des mots. Ils cherchaient à acquérir la langue-cible et donc à la reproduire. Contrairement à ce que propose l'hypothèse de la relexification, nous posons que ce n'est pas être une catégorie majeure ou une catégorie mineure qui décide de la position d'un item dans la langue créole, mais bien la position de l'item dans la langue-cible. Ainsi, nous verrons qu'en SA, les adjectifs, qui appartiennent aux « catégories majeures » sont prénominaux, parce que les adjectifs de l'anglais sont prénominaux. C'est aussi ce que prédit l'hypothèse de la relexification. En revanche, selon ce que prédit notre hypothèse, les déterminants en SA,

¹⁰ Nous excluons donc les hypothèses de genèse des langues créoles selon lesquelles les maîtres utilisaient le *baby-talk* ou le *foreigner-talk* pour s'adresser aux esclaves. Selon ces hypothèses, les maîtres parlaient aux esclaves en omettant de prononcer les catégories fonctionnelles (ils auraient dit *Paul mangé riz* au lieu de *Paul a mangé du riz*). Lefebvre (2004) pose que ces hypothèses ne sont pas appuyées par les données.

¹¹ L'ordre des mots est *généralement* signifiant en ce sens qu'en français par exemple, placer le déterminant avant le nom est signifiant. Cependant, l'ordre dans lequel des éléments adverbiaux de type *au Québec* apparaissent peut ne pas être signifiant, comme dans *Au Québec, il fait froid de novembre à mars*; *Il fait froid au Québec de novembre à mars*; *Il fait froid de novembre à mars au Québec*; *De novembre à mars il fait froid au Québec*, etc. L'ordre des éléments adverbiaux ne change pas le sens de l'énoncé. Des considérations d'ordre pragmatique peuvent entrer en jeu, mais malgré cela l'énoncé ne change pas de sens. C'est donc un cas où l'ordre des mots n'est pas nécessairement signifiant.

¹² La juxtaposition de deux mots peut dépendre de relations qui n'impliquent pas directement ces mots, comme *Jean* et *penche* dans *Le chapeau de Jean penche trop à gauche*. C'est en fait le groupe *le chapeau de Jean* qui est juxtaposé à *penche* dans ce cas.

qui appartiennent aux « catégories mineures », sont prénominaux parce que les déterminants de l'anglais sont prénominaux. Cela diffère de l'hypothèse de la relexification qui prédit que l'ordre des déterminants doit correspondre à celui du substrat (postnominal, dans le cas du SA). L'hypothèse de la relexification doit alors trouver une façon autre pour expliquer que le déterminant est prénominal en SA.

À partir de ces conditions, nous formulons l'hypothèse suivante : les agents de formation du SA ont adopté les signifiants de l'anglais en conservant les signifiés de leur langue maternelle. Cela correspond au bilinguisme subordonné (c.) de Weinreich (1953), ceci étant aussi noté dans Lumsden (1999 :131). Détaillons maintenant cette hypothèse. La première conséquence de notre hypothèse, c'est qu'elle ne fait pas de distinction entre les catégories lexicales majeures, les catégories fonctionnelles avec du sens ou les catégories fonctionnelles sans sens. Ainsi, notre hypothèse ne formule pas de prédiction d'une régularité globale sur les catégories fonctionnelles. C'est la perception que les agents de formation du créole avaient de la langue-cible qui donne au créole les signes qu'il a. Autrement dit, l'adoption des signifiants de la langue-cible est fonction de la qualité d'identification des signes par les agents de formation du créole.

Notre hypothèse reprend finalement les termes de Weinreich (1953) en ce qui concerne les interférences possibles (interférences lexicales, mais aussi interférences de relation). La raison pour laquelle les catégories fonctionnelles de la langue-cible semblent souvent mises de côté par les agents de formation du créole est justifiée par les propos de Weinreich (1953) sur le contact des langues en général (voir notamment la question des morphèmes liés dans la section 1.2.1). Les agents de formation des langues créoles ont pu adopter un signifiant de la langue-cible seulement quand ils étaient capables de percevoir et d'identifier un signe, c'est-à-dire qu'en plus de percevoir une forme sonore, ils réussissaient à identifier (partiellement) le signifié de la langue-cible. Notre hypothèse laisse la porte ouverte à de nombreuses variations, puisqu'elle est dépendante de la perception et de l'interprétation des locuteurs par rapport à la langue-cible. Ceci implique que les signes d'une langue créole, ainsi que les relations entre ces signes sont dépendants à la fois de la langue-cible et des langues maternelles. La langue-cible est ce qui est perçu, alors que les langues maternelles servent de référence à l'interprétation de la langue-cible.

Notre hypothèse ne prédit pas que tout est transférable, puisqu'il est clair au vu des données des langues créoles que plusieurs éléments des langues substrates n'ont pas été transférés.

Comme nous l'avons posé, la seconde conséquence de notre hypothèse concerne l'ordre des mots. Ainsi, l'ordre des mots étant quelque chose de signifiant, il est adopté de la langue-cible au même titre que la forme sonore. Ceci concerne tous les signes (toutes les catégories), puisque nous ne faisons pas de distinction de fonctionnalité entre les signes. Cette conséquence est importante, puisqu'elle s'oppose à ce que dit l'hypothèse de la relexification (Lefebvre 1998) selon laquelle l'ordre des catégories majeures est le même que celui de la langue-cible alors que l'ordre des catégories fonctionnelles vient du substrat. La sous-section suivante présente un contre-argument possible à notre hypothèse et est suivie d'une discussion montrant que ce contre-argument n'est qu'une conséquence de la perception de la langue-cible par les agents de formation du créole.

1.4.3.2 Un contre-exemple à l'hypothèse de genèse des langues créoles et du signe linguistique

Un contre-argument à notre hypothèse, et plus spécifiquement à la question de l'ordre des mots des catégories fonctionnelles, nous est d'emblée fourni par les données du créole haïtien, un créole à base lexicale française dont le substrat est identique à celui du SA. L'exemple classique présenté par l'hypothèse de la relexification est le cas de la position du déterminant défini. En créole haïtien, le déterminant défini singulier est postnominal. L'hypothèse de la relexification prédit que le déterminant défini des langues créoles ayant les langues gbe comme substrat est postnominal, puisque le déterminant est une catégorie mineure et que les catégories mineures prennent la position du substrat. Notre hypothèse prédit plutôt que les catégories majeures et les catégories mineures prennent la position du superstrat. Les données du créole haïtien semblent donner raison à l'hypothèse de la relexification, puisque le déterminant défini y est postnominal comme dans le substrat. Les données du SA semblent au contraire donner raison à notre hypothèse, puisque le déterminant défini y est prénominal, comme dans le superstrat. Dans les paragraphes qui suivent, nous verrons que notre hypothèse prédit correctement la position du déterminant en SA et en

créole haïtien, puisque la position postnominale du déterminant du créole haïtien n'est pas à attribuer au substrat, mais bien au français, qui est le superstrat de ce créole. Ainsi, la position postnominale du déterminant du créole haïtien n'est pas un contre-argument à notre hypothèse.

Le déterminant défini du créole haïtien est employé de façon anaphorique (*cf.* (1)), c'est-à-dire que les participants à la conversation sont capables d'identifier le référent du nom déterminé (Lefebvre 1998). Ce déterminant apparaît aussi dans la structure de la phrase (*cf.* (2)).

(1) *larivyè a* CRÉOLE HAÏTIEN
 river DEF
 'the river' (in question/that we know of) (=69) dans Lefebvre 2004 : 89

(2) *Li rive a* CRÉOLE HAÏTIEN
 3sg arriver DEF
 'He has arrived.' (as expected/as we know he would) (=72) dans Lefebvre 2004 : 90

En fongbe, une des langues du substrat du créole haïtien, le déterminant défini singulier est postnominal (*cf.* (3)) et est employé de façon anaphorique (Lefebvre et Brousseau 2002). Il est aussi employé dans la structure de la phrase (*cf.* (4)).

(3) *vi ó* FONGBE
 child DEF
 'the child' (in question/that we know of) (=70) dans Lefebvre 2004 : 89

(4) *É wá ó.* FONGBE
 3sg arriver DEF
 'He has arrived.' (as expected/as we know he would) (=72) dans Lefebvre 2004 : 90

En français, la langue lexicatrice du créole haïtien, le déterminant défini singulier est prénominal. Il est employé de façon anaphorique et cataphorique (le référent est identifié après son emploi) et n'apparaît pas dans la structure de la phrase. Selon l'hypothèse de la relxification, les esclaves ont cherché en français en position postnominale une forme équivalente au déterminant du fongbe. La forme adverbiale déictique *-là* du français, employée après un nom ou une phrase comme ponctuateur de discours, est identifiée comme déterminant défini singulier. La forme *-là* devient *-a/-la* en créole haïtien. Les agents de formation du créole haïtien attribuent à cette forme les propriétés sémantiques, syntaxiques et

distributionnelles du déterminant défini du substrat. Ainsi, *-a/-la* en créole haïtien est un déterminant défini postnominal, ne portant ni nombre, ni genre. Il est employé de façon anaphorique. Il apparaît dans la structure nominale, mais aussi dans la structure de la phrase.

Bien que cet exemple semble aller à l'encontre de l'hypothèse que nous avons formulée plus tôt, une autre analyse de la position du déterminant défini en créole haïtien est possible. Nous posons plutôt que sa position n'est pas due aux langues substrates, mais à la nature même de la langue lexicatrice, le français. Pour montrer cela, il nous faut regarder les données sous deux angles différents. Le premier angle consiste à regarder le déterminant défini singulier dans les langues créoles ayant le même substrat, mais un superstrat différent, comme l'anglais, l'espagnol ou le portugais (cela regroupe un grand nombre des créoles de l'Atlantique). Selon l'hypothèse de la relexification, on s'attendrait à ce qu'au moins quelques créoles aient un déterminant postnominal, puisque toutes ces langues partagent le même substrat et que dans le substrat, le déterminant est postnominal. Ce n'est pas le cas. Le saramaka, à base lexicale anglaise a un déterminant défini *di* prénominal. Le sranan, à base lexicale anglaise a un déterminant défini *a* prénominal. Le papiamentu, à base lexicale portugaise et espagnole a un déterminant défini *e* prénominal. Le berbice dutch, avec une double base lexicale néerlandaise et ijo de l'est, a la forme *di* comme déterminant défini prénominal. En créole jamaïcain, à base lexicale anglaise, le déterminant défini *di* est prénominal. L'absence de déterminant postnominal dans toutes ces langues serait expliquée dans l'hypothèse de la relexification par le fait que les esclaves n'ont rien identifié dans les langues superstrates, en position postnominale, qui pourrait être l'équivalent d'un déterminant défini. En effet, l'hypothèse de la relexification pose que la forme du superstrat doit être employée dans des contextes pragmatiques et sémantiques spécifiques.

Le second angle sous lequel nous voulons considérer la question de la position du déterminant défini en créole haïtien est celui de toutes les autres langues créoles à base lexicale française, quel que soit leur substrat. Or, sur neuf des dix langues créoles à base lexicale française recensées par Déprez (2007), le déterminant défini existe toujours sous la forme *la* (parfois réduite en *a*) en position postnominale, et ce, quelles que soient la zone géographique, l'époque de formation ou les langues de substrat de ces créoles. Le tableau ci-après, adapté de Déprez (2007: 267) illustre cela.

Tableau 1.1 Forme et position des déterminants définis dans dix créoles à base lexicale française, d'après Déprez (2007)

CRÉOLE À BASE LEXICALE FRANÇAISE	ORDRE DES DÉTERMINANTS	FORME
Créole réunionnais (océan Indien)	Def/Dem SN (Def)	<u>la</u> /sa SN <u>la</u>
Créole seychellois (océan Indien)	Dem SN	sa SN
Créole mauricien (océan Indien)	Dem SN (Def)	sa SN <u>la</u>
Créole de Ste-Lucie (Antilles)	SN Dem (Def)	SN sa (<u>l</u>) <u>a</u>
Créole martiniquais (Antilles)		N ta (<u>l</u>) <u>a</u>
Créole guadeloupéen (Antilles)	N Def Dem	N <u>la</u> sa
Créole louisianais mésoloectal (Antilles)	(Def) N Dem (Def)	(<u>la</u>) N sa- <u>la</u>
Créole louisianais basilectal ancien (Antilles)	N Def/m	N- <u>la</u>
Créole guyanais (Antilles)	Dem N Def	sa N <u>la</u>
Créole haïtien (Antilles)	N Dem Def	N sa <u>a</u>

À cet inventaire, s'ajoutent les données du Tayo, créole à base lexicale française parlé en Nouvelle-Calédonie par 600 personnes. Ses langues de substrat sont le drubéa et le demuhîet et elles ne forment pas un groupe homogène, selon Corne (1995). Dans cette langue, le déterminant défini est aussi postnominal et a la forme *la* (Ehrhart 1993)¹³.

L'hypothèse de la relexification prédit de façon adéquate la position postnominale du déterminant défini *la* dans le cas des créoles antillais, qui ont entre autres comme langues de substrat les langues kwa¹⁴. Dans les langues kwa (éwé, fongbe, etc.), le déterminant est

¹³ Lafage (1985) note aussi que les locuteurs éwé (Sud-Togo) de français langue seconde ont tendance à utiliser *la* comme déterminant défini, en position postnominale. Lafage (1985) analyse le parler français des locuteurs ayant l'éwé comme langue maternelle. Elle étudie aussi bien le français des non-lettrés que des lettrés. Elle souligne que parfois les déterminants définis sont réalisés de façon conforme au français (*le, la, les* en position prénominale) et parfois le déterminant défini est réalisé (par les non-lettrés) en *la* en position postnominale. Lafage (1985) associe ce phénomène à la confusion des locuteurs de l'éwé, dont le déterminant défini a la forme *la* et est postnominal, avec la forme adverbiale *là* du français.

¹⁴ Notons que le nombre de locuteurs des langues kwa au moment de l'émergence des différents créoles de l'Atlantique varie d'un lieu à l'autre. Ainsi, même si les langues substrates sont sensiblement identiques dans les créoles de l'Atlantique, elles n'ont probablement pas eu la même influence sur l'émergence des créoles en question.

postnominal, ce qui aurait donné la position postnominale pour le déterminant dans les langues créoles dont elles sont le substrat. Si nous regardons maintenant la position du déterminant défini dans les créoles de l’océan Indien, l’hypothèse de la relexification prédit aussi que les langues de substrat de ces créoles devraient avoir un déterminant postnominal, pour expliquer la position postnominale du déterminant défini dans ces créoles. Les données du substrat de ces créoles vont à l’encontre de cette prédiction. Les créoles de l’océan Indien ont comme substrat les langues bantoues (parlées sur la côte ouest africaine ainsi qu’au Mozambique), le malgache (parlé à Madagascar) et le hîndi (parlé en Inde). Dans la grande famille des langues bantoues, il existe diverses façons de marquer la définitude selon la langue, mais on observe de façon plutôt régulière les traits suivants. Beaucoup de ces langues utilisent les classes nominales et n’ont pas à proprement parlé de déterminant défini. De plus, elles utilisent généralement un suffixe postnominal pour marquer le démonstratif (Dryer et Haspelmath 2011). En d’autres mots, les langues bantoues n’ont pas un système de définitude comprenant un déterminant défini et un démonstratif. Et quand la définitude est exprimée par l’emploi d’un démonstratif, celui-ci est un suffixe et non un élément libre après le nom. En malgache, le déterminant est prénominal, comme décrit par Garvey (1964 : 70) : « Definite pre-modifiers occur before nouns and are mutually exclusives [...] /ni/ indicates a definite noun, [...] /ilái/ indicates a definite noun that has been previously identified ». En hîndi, il n’existe pas de déterminant défini à proprement parler, car un nom nu indique la définitude et selon Yamuna (1966 :121) « the [-Demonstrative] Definite DET has no phonological shape. » Toutes les autres formes déterminatives du hîndi sont prénominales. Malgré l’absence de déterminant postnominal dans les langues de substrat des créoles de l’océan Indien, on retrouve dans ces créoles un déterminant défini *la* postnominal. Ceci va à l’encontre de la prédiction sur l’ordre des mots que fait l’hypothèse de la relexification.

Puisque l’hypothèse de la relexification ne permet pas de prédire la position du déterminant défini dans les créoles à base lexicale française de l’océan Indien, il faut envisager une autre explication à sa présence en position postnominale. Le premier point qu’il faut relever est que tous les créoles à base lexicale française, sans exception, ont la forme phonologique *la* (parfois réduite en *a*) comme déterminant défini. Il existe deux formes /la/ en français : le déterminant défini féminin singulier prénominal *la* (comme dans *la vache*)

et l'élément déictique *là* qui a une distribution variée à l'écrit et encore plus à l'oral¹⁵. Il peut être employé seul, avec un statut adverbial (*Paul est là*); il peut apparaître avec un nom, appuyant la démonstration et servant à évaluer une distance relativement éloignée (*ce livre-là et plus cher que ce livre-ci*); il peut apparaître comme ponctuateur de discours, généralement à la fin d'un constituant (parfois même il sera répété plusieurs fois, comme dans la variété sagueénienne du français québécois). Puisque le déterminant *la* du français n'est jamais en position postnominale, on voit mal comment il peut être à l'origine du déterminant postnominal des différents créoles à base lexicale française. Le second *là* est donc le plus vraisemblablement la source des déterminants définis de ces langues.

Le second point que nous voulons soulever est pourquoi les agents de formation des créoles de l'océan Indien n'ont pas identifié les déterminants définis *le, la, les* du français. La réponse se trouve dans un phénomène extrêmement fréquent lors de la formation des créoles à base lexicale française : l'agglutination¹⁶. Ce phénomène consiste à agglutiner un élément fonctionnel (déterminant, partitif, préposition) à la catégorie lexicale qui le suit. Comme le note Chaudenson (1981 : 175), ce phénomène concerne essentiellement les mots d'usage courant. L'agglutination existe dans tous les créoles à base lexicale française, comme illustré dans le tableau ci-après¹⁷.

¹⁵ On pourrait ajouter à cet inventaire la combinaison du pronom personnel élidé suivi de l'auxiliaire avoir *l'a* que l'on prononce /la/ en position préverbale.

¹⁶ Notons par ailleurs que ce phénomène est fréquent en acquisition de la langue maternelle par les jeunes enfants, selon Manessy (1983). Ce phénomène existe aussi au sein d'une même langue, hors acquisition, comme dans certaines variétés de français où *mononcle* et *matante* sont employés pour *oncle* et *tante*.

¹⁷ Les données de ce tableau sont tirées de Lefebvre (1998), Vilsaint (1991), Ehrhart (1992 : 107-113), Wittmann et Fournier (1982), Chaudenson (1981 :175), Baker (1972) et Rougé et Kihm (2005), Papen (1978 :228-231).

Tableau 1.2 Cas d'agglutination du déterminant avec le nom dans les créoles à base lexicale française (créole haïtien, créole réunionnais, créole mauricien, tayo)

	Créole haïtien (Atlantique)	Créole réunionnais (Indien)	Créole mauricien (Indien)	Tayo (Pacifique)
avec <i>la</i>	<i>lariviè</i> 'rivière' <i>lari</i> 'rue'	<i>lamin</i> 'main' <i>laloï</i> 'police' <i>lapli</i> 'pluie'	<i>lafime</i> 'fumée'	<i>latam</i> 'table' <i>lakisïn</i> 'cuisine' <i>lapli</i> 'pluie' <i>lasan</i> 'cendres'
avec <i>le</i>	<i>lepè</i> 'vieillard' <i>lepli</i> 'saison des pluies'		<i>lipye</i> 'pied' <i>liku</i> 'cou' <i>lebra</i> 'bras'	
avec <i>l'</i>	<i>lekol</i> 'école' <i>lwil</i> 'huile'	<i>larzan</i> 'argent'	<i>lay</i> 'ail' <i>lafis</i> 'affiche' <i>loder</i> 'odeur'	<i>loto</i> 'auto' <i>leglis</i> 'église' <i>lil</i> 'île'
avec un partitif	<i>diri</i> 'riz' <i>difè</i> 'feu'	<i>delo/dlo</i> 'eau' <i>depin</i> 'pain' <i>deri/dri</i> 'riz' <i>dseï</i> 'sel'	<i>diluïl</i> 'huile' <i>dizef</i> 'oeuf' <i>disã</i> 'sang' <i>divèn</i> 'vin'	<i>dite</i> 'thé' <i>dile</i> 'lait' <i>diri</i> 'riz'
avec le pluriel	<i>zabriko</i> 'abricot' <i>zoreye</i> 'oreiller'	<i>zoryé</i> 'oreiller' <i>lezoïe</i> 'oie'	<i>lezo</i> 'os' <i>lizye</i> 'œil' <i>zuti</i> 'outils'	<i>svvrje</i> 'ouvriers' <i>siñam</i> 'ignames'
avec un possessif	<i>monnononk</i> 'oncle'	<i>matant</i> 'tante'	<i>maser</i> 'religieuse' <i>môper</i> 'prêtre'	
avec un indéfini	<i>nonm</i> 'homme' <i>nechel</i> 'échelle' <i>népé</i> 'épée'	<i>nonk</i> 'oncle'	<i>nam</i> 'âme' <i>nepes</i> 'espèce'	

Alleyne (1996), sur la base des travaux de Baker (1984) et Manessy (1983), relève qu'aujourd'hui, le créole mauricien a 471 formes agglutinées (512 selon Standquist 2005), le créole seychellois en a 444, le créole rodriguais en a 337, le créole haïtien en a 112 et le créole réunionnais en a seulement 12. Les données présentées dans ce tableau nous amènent à dire, à la suite de Chaudenson (1981), que les agents de formation du créole n'ont pas identifié le déterminant défini du français dans ces mots d'usage très fréquent (probablement les premiers mots que ceux-ci ont appris).

Selon l'hypothèse de la relexification, les agents de formation des créoles à base lexicale française ont cherché en français un déterminant dans la même position que celui de leur langue maternelle. Ainsi, ceux dont la langue maternelle a un déterminant postposé au nom n'ont pas réussi à identifier *le*, *la*, *les*, car ils sont pronominaux. L'hypothèse de la

relexification n'explique pas pourquoi ceux dont la langue maternelle a un déterminant préposé n'ont pas réussi à identifier ces formes. Nous proposons donc que le déterminant du français est en soi difficile à identifier, car il forme un constituant avec le nom¹⁸ (Miller 1992; Bouchard 2002). Ceci rejoint l'hypothèse de Rougé et Kihm (2005) selon qui le déterminant du français de par ses propriétés clitiques est responsable de la difficulté d'identification¹⁹. On ajoutera que le caractère quasiobligatoire du déterminant en français fait que le nom est rarement seul et que par conséquent, le déterminant est toujours présent. Il devient donc difficile d'isoler le nom dans ce contexte. Puisque le déterminant défini du français est en soi difficile à identifier, les agents de formation des créoles à base lexicale française se sont tous tournés vers le déictique *là*, qui est tonique et très visible dans la structure nominale, de par sa grande fréquence d'apparition. Il a donc été identifié par les agents de formation du créole comme déterminant et il s'est vu attribuer le signifié de la forme correspondante dans le substrat.

Retournons maintenant aux langues créoles de l'Atlantique, à base lexicale autre que le français, qui ont toutes un déterminant prénominal, et ce, quel que soit le superstrat. Cela s'explique aisément grâce aux deux points que nous venons de discuter. Premièrement, on observe dans ces langues une proportion très faible d'agglutinations (Holm 1988) : les créoles à base lexicale espagnole et portugaise présentent quelques cas, les créoles à base lexicale

¹⁸ Dans le même ordre d'idées, le déterminant défini de l'arabe classique ne peut jamais être séparé du nom (Trubetsky 1939 : 79) : il forme un constituant avec le nom et bon nombre des emprunts du français à l'arabe en gardent la trace (*alchimie, alcool, abricot, alambic, algèbre, almanach, amiral, azimuth*). Ces données montrent que la perception du déterminant et du nom d'une langue par un locuteur étranger varie selon la proximité de ces deux éléments.

¹⁹ Pour être précis, Rougé et Kihm (2005) donnent deux conditions à l'agglutination dans les langues créoles. La première condition est que les déterminants de la langue superstrate soient des clitiques. Ainsi, il y a des cas d'agglutination dans les créoles à base lexicale française et ceux à base lexicale portugaise. En français, tous les déterminants sont des clitiques et on observe des agglutinations avec chacun d'entre eux. En portugais, le déterminant indéfini singulier n'est pas un clitique : c'est le seul cas où on n'observe pas d'agglutination. La seconde condition à l'agglutination est que le gabarit syllabique du mot formé par l'agglutination corresponde au gabarit syllabique du substrat. Ainsi, puisque le substrat a un gabarit V ou VC, on n'observera pas d'agglutination, car cela imposerait un gabarit non acceptable en VC. Ceci explique, selon Rougé et Kihm (2005), pourquoi les créoles guinéo-casamançais à base lexicale portugaise n'ont pas de cas d'agglutination avec l'article portugais *a/o*.

anglaise et néerlandaise n'ont qu'un ou deux cas, d'ailleurs discutés et discutables. Ceci implique que les agents de formation de ces créoles n'ont pas connu de difficultés à isoler le nom dans le groupe nominal. Cela ne signifie cependant pas qu'ils ont identifié correctement les déterminants des ces langues et leur fonction. Par exemple, le déterminant défini *dí* du SA vient du démonstratif anglais *this* et le déterminant défini *a* du sranan vient du démonstratif *that* de l'anglais. Les agents de formation de ces langues créoles n'ont pas identifié le réel déterminant défini *the* de l'anglais, mais ils l'ont quand même isolé du nom, puisqu'on ne le trouve jamais agglutiné avec un nom dans ces créoles. Deuxièmement, aucune de ces langues (espagnol, portugais, anglais ou néerlandais) n'utilise d'élément correspondant au *là* du français, c'est-à-dire un élément accentué à la fois déictique et ponctuateur de discours. Son caractère déictique fait qu'il peut être perçu comme un déterminant (nous avons d'ailleurs remarqué que ce sont aussi les formes déictiques *that* et *this* de l'anglais qui ont été interprétées comme déterminant, respectivement par les agents de formation du saramaka et du sranan). Parce qu'il est employé comme ponctuateur de discours, il apparaît à une grande fréquence dans les énoncés. L'anglais, le néerlandais, l'espagnol ou le portugais n'ont aucune forme équivalente.

Les données du déterminant défini dans les langues créoles à base lexicale française nous amènent donc à proposer une autre prédiction que celle faite par l'hypothèse de la relexification (Lefebvre 1998) selon laquelle l'ordre des catégories fonctionnelles vient du substrat et celui des catégories majeures vient du superstrat. Ce sont des propriétés du français (le superstrat) qui ont fait que le déterminant défini des créoles à base lexicale française soit en position postnominale. Autrement dit, ce n'est pas le substrat qui a donné la position postnominale du déterminant défini dans ces créoles, mais bien le superstrat.

1.4.4 Conclusion

Notre hypothèse de recherche pour comprendre la genèse des langues créoles s'appuie sur le cadre théorique du signe linguistique tel que posé par Saussure (1916) et tel que développé pour la syntaxe par Bouchard (2002, 2005, à paraître). Nous proposons de regarder la genèse d'une langue créole comme la constitution d'un nouveau système de signes par des individus acquérant de nouveaux signifiants et les mettant de pair avec des signifiés de leur

langue maternelle. Nous posons, à la suite de Weinreich (1953), que ce phénomène linguistique a lieu dans tout type de contact de langues. C'est pourquoi, dans la section suivante, nous observerons le contact des langues en général et l'acquisition des langues secondes en particulier, afin de mettre notre hypothèse de recherche en perspective.

1.5 Autres types de langues en contact

Avant d'entrer dans les détails du contact des langues, il est nécessaire de réfléchir à la notion de contact en tant que telle. Le contact de langues se produit dans toutes sortes de contextes et les variables à considérer sont multiples. Cela peut être un contact ponctuel, au cours d'un voyage d'un individu à l'étranger ou prolongé, dans le cas de l'immigration d'un individu. Le contact peut être libre (contact dans des situations de la vie quotidienne, comme aller faire ses courses) ou enseigné (dans une salle de classe). Le contact peut être vécu seul ou en groupe. S'il est vécu en groupe, il peut y avoir ou non une uniformité linguistique au sein de ce groupe. Le contact peut être forcé (dans un cas de colonisation, par exemple). Le contact peut se produire quand l'individu est très jeune ou bien quand il est âgé. Les locuteurs avec lesquels l'individu a le contact linguistique peuvent être des locuteurs natifs de la langue ou bien eux aussi des locuteurs de langue seconde. D'un point de vue linguistique, le contact peut être avec une langue d'une famille éloignée ou avec une langue de la même famille, etc. Parler de contact de langues revient donc à intégrer plusieurs variables, linguistiques et extralinguistiques.

On peut aborder le contact des langues soit en incluant les variables extralinguistiques, soit en les excluant. Le but de notre étude n'étant pas de faire une analyse sociolinguistique, mais bien une analyse linguistique des langues créoles, nous choisissons de mettre de côté les variables non linguistiques (âge, sexe, motivation, etc.). Cependant, ces variables permettent d'expliquer le résultat, c'est-à-dire qu'elles justifient pourquoi un créole n'est pas une langue mixte bilingue ou un simple cas d'emprunt. Elles n'expliquent pas les mécanismes linguistiques, mais elles permettent de rendre compte des différents types de contact. Comme nous ne voulons pas nous attarder sur ces variables, nous nous contenterons de les mentionner lors de la description des types de contact. Nous situerons dans un premier temps l'étude des langues créoles dans le domaine de la linguistique et plus spécialement dans le domaine de l'étude des langues en contact. Nous verrons alors que la genèse des langues

créoles est souvent et à juste titre comparée à l'acquisition des langues secondes, comme nous l'avons suggéré précédemment. Nous nous attarderons donc plus spécifiquement à l'acquisition des langues secondes en présentant les processus ainsi que la méthodologie employée dans ce domaine, afin de voir ce que l'acquisition des langues secondes peut nous apporter dans l'étude de la genèse des langues créoles.

1.5.1 Les créoles par rapport aux autres types de contact de langues

Les créolistes s'accordent en général à dire que l'étude des langues créoles est à la croisée de plusieurs champs d'études. Par exemple, Lefebvre (2004) considère que cinq domaines de la linguistique sont concernés par l'étude des langues créoles, soit la linguistique historique, le contact des langues, l'acquisition des langues secondes, la sociolinguistique et la linguistique appliquée²⁰. Certains créolistes, réfléchissant à de nouvelles orientations de recherche suggèrent de sortir l'étude des langues créoles de leur domaine pour les comparer avec d'autres champs d'études : « In what ways are pidginization and creolization similar to or different from other contact phenomena, such as L2 acquisition, language intertwining, and Sprachbund-type areal convergence? » (Parkvall 2001 : 149)²¹. Récemment, Migge (2003) et Winford (2003) cherchent à situer les langues créoles dans le domaine des langues en contact.

Plus spécifiquement, les créolistes discutent des liens entre la genèse des langues créoles et l'acquisition d'une langue seconde (ALS). Siegel (2006) dresse l'historique des relations entre ces deux champs de recherches et souligne le manque de connexions entre eux. Siegel (2006 :39) ajoute que « important links exist between the fields of SLA and P/C

²⁰ La définition la plus admise de « linguistique appliquée » recouvre le domaine de l'acquisition des langues secondes, du contact des langues en général et même celui de la sociolinguistique. Ce terme, tel qu'employé par Lefebvre (2004), réfère en fait à la didactique de la langue créole, aux outils pédagogiques à développer pour offrir une éducation en langue créole aux populations dont c'est la langue maternelle.

²¹ Le terme *Sprachbund* (Comrie 1981; Crystal 2003) fait référence à un phénomène particulier de contact de langues différentes : on observe une convergence linguistique au fur et à mesure du contact. Ceci fait que deux langues d'origines différentes finissent par partager un certain nombre de traits, par une sorte de mimétisme linguistique.

[pidgins and creoles] studies, and that established areas of research in SLA [...] can throw some light on the genesis of pidgin and creole languages.»

Deux ouvrages retiennent notre attention quant aux essais de rapprochement entre le domaine de l'acquisition d'une langue seconde et celui de la genèse des langues créoles. Andersen (1983) présente un recueil d'articles dans lequel on distingue deux étapes dans la genèse des langues créoles. La première étape est celle de la *pidginisation* qui est comparable à l'acquisition de la langue superstrate comme langue seconde; la seconde étape est celle de la *créolisation* qui correspond à l'acquisition du pidgin comme langue maternelle, par les générations suivantes. Dans cet ouvrage, Meisel (1983) remet en question l'importance et la part du transfert dans la genèse des langues créoles, puisque plusieurs études en acquisition des langues secondes tendent à montrer qu'il y a moins de transfert que ce que l'on peut supposer (Felix 1977; Burt et Dulay 1980). Il reproche par conséquent aux théories de genèse des langues créoles d'accorder une importance trop grande au transfert dans la pidginisation. Ces données sont importantes pour les créolistes dont l'approche serait purement substratiste, puisque ce type d'approche implique qu'il n'y a qu'un seul processus cognitif en jeu lors de la genèse d'une langue créole. Dans notre hypothèse, nous avons posé que l'acquisition de la langue-cible par les agents de formation du créole dépendait de la perception et de l'accès que ceux-ci avaient de la langue-cible. Nous avons ajouté que le fait d'utiliser les signifiés de la L1 pour acquérir un signe de la langue-cible (c'est-à-dire de transférer des connaissances linguistiques vers la langue à acquérir) était la solution des agents de formation du créole quand ils ne percevaient pas de différence entre des signes qu'ils jugeaient équivalents. Nous ne posons pas dans notre hypothèse que le transfert est le seul processus qui explique la genèse des langues créoles. Il serait donc intéressant d'étudier dans quel pourcentage le transfert a été utilisé dans la genèse des langues créoles pour pouvoir comparer combien le transfert est employé dans l'acquisition d'une langue seconde en général. Nous laissons cette question ouverte à des recherches ultérieures.

Le second ouvrage, plus récent, est celui de Lefebvre et *al.* (2006) qui réunit des créolistes et des acquisitionnistes dans un objectif de dialogue entre les deux domaines. Siegel (2006) en particulier résume les liens entre les deux domaines, en insistant sur deux processus observés dans la genèse des langues créoles, comme dans l'acquisition d'une langue

seconde : la simplification et le transfert. Puisque notre étude porte essentiellement sur le rôle du transfert dans la genèse des langues créoles, nous résumerons simplement cet aspect tel que décrit par Siegel (2006). Ce dernier distingue le transfert selon son « contexte » d'utilisation. Ainsi, le transfert peut être une stratégie d'acquisition ou une stratégie de communication. Il est une stratégie d'acquisition quand il est utilisé comme aide à l'acquisition. Il est une stratégie de communication quand il se produit en contexte. Par exemple, un apprenant connaît une règle parce qu'il l'a apprise et la maîtrise habituellement, mais dans une situation stressante où le dialogue doit avoir lieu rapidement, l'apprenant pourra avoir recours au transfert de façon plus ou moins accidentelle, car il fait moins attention à sa production. La remarque de Siegel (2006) est juste, mais semble difficilement démontrable dans la genèse des langues créoles : les langues créoles telles que nous les regardons aujourd'hui sont entre autres le résultat de transferts. Le transfert comme stratégie d'acquisition ou de communication produit le même résultat : une influence du substrat dans le superstrat. Nous concluons que bien que cette distinction soit intéressante, il n'en demeure pas moins qu'il n'existe qu'un seul processus cognitif – celui du transfert – et ce processus peut être utilisé plus ou moins consciemment, plus ou moins par accident, mais il est impossible de vérifier avec les données que nous avons la raison de ce transfert dans le cas d'éléments précis des langues créoles.

Le rapprochement entre les domaines de l'ALS et de la genèse des langues créoles est source de nombreuses réflexions et l'existence de ce dialogue ne peut être que bénéfique aux deux domaines. Si certains résultats de l'ALS sont très pertinents et utiles pour comprendre la genèse des langues créoles, il faut toutefois prendre garde de ne pas comparer trop hâtivement les deux domaines : l'ALS étudie des individus en cours d'acquisition d'une langue seconde, les créolistes regardent une langue qui a été dans un premier stade une langue en cours d'acquisition comme langue seconde, mais qui aujourd'hui est une langue à part entière parlée par une communauté.

1.5.2 L'acquisition des langues secondes

Dans cette section, nous présentons dans les grandes lignes les questions de recherches et les mécanismes étudiés par les linguistes en ALS. Le but n'est pas d'évaluer les hypothèses

en cours dans ce domaine, car cela serait le travail d'une thèse en soi, mais de comprendre les enjeux de ce domaine d'étude et de voir en quoi il est possible de le relier au domaine de la genèse des langues pidgins et créoles²². Nous commencerons dans un premier temps en définissant quelques termes souvent employés dans ce domaine. Puis, nous présenterons les phénomènes linguistiques observés au cours de l'acquisition d'une langue seconde. Nous finirons cette section en présentant quelques hypothèses concernant l'acquisition.

1.5.2.1 Des notions fondamentales en ALS

Dans cette sous-section, nous définissons trois notions fréquemment employées dans le domaine de l'ALS, soit les notions d'interférence, de transfert et surtout celle de l'interlangue. Cette dernière notion nous permettra de présenter dans les détails le travail de Selinker (1972).

Transfert et interférence

L'interférence est introduite par Weinreich (1953) et correspond, comme nous l'avons vu dans la section 1.2, aux cas où l'on observe une influence de la langue maternelle dans l'acquisition de la langue seconde. L'interférence n'est qu'un seul des types de transfert selon Odlin (2003). Le transfert est défini de façon générale par Odlin (1989:27) comme étant « the influence resulting from the similarities and differences between the target language and any other language that has been previously (and perhaps imperfectly) acquired. » Odlin (2003 : 437) précise que « language transfer affects all linguistic subsystems including pragmatics

²² Ceci explique pourquoi nous ne détaillerons pas les hypothèses d'acquisition, telles que l'hypothèse *Full Transfer Full Access* de Schwartz et Sprouse (1994, 1996) ou celle des *Minimal Trees* de Vainikka et Young-Scholten (1994, 1996), ces modèles étant par ailleurs ancrés dans le cadre théorique de la grammaire générative que nous n'avons pas adopté pour ce travail. Cette thèse ne porte pas sur l'évaluation de modèles d'ALS et leur application dans la genèse des langues créoles, mais plutôt sur les processus observés dans ces deux domaines. Les théories actuelles en ALS font (en grande partie) appel à la notion de grammaire universelle, et c'est une notion que nous avons exclue précédemment, car ce qu'il y a d'universel dans les langues doit s'expliquer par les propriétés logiquement antérieures au langage et non par l'existence d'un organe préprogrammé et dédié au langage. L'union des substances conceptuelles et sensori motrice, ainsi que l'arbitraire radical du signe sont plus explicatifs qu'un recours à la grammaire universelle et ses paramètres ou consignes à ordonner.

and rhetoric, semantics, syntax, morphology, phonology, phonetics, and orthography». Le transfert est qualifié de « négatif » quand l'apprenant utilise des propriétés de la langue-source dans la langue-cible. On parle au contraire de transfert « positif » quand la langue-cible et la langue-source partagent certaines propriétés et que l'apprenant identifie une similarité entre ces deux langues. En d'autres mots, le transfert positif se produit quand des connaissances de la langue maternelle aident à acquérir la langue-cible. Comme le souligne Odlin (2003 :438), le transfert négatif correspond aux interférences de Weinreich (1953). Selon Odlin, il ne faut pas négliger l'importance du transfert positif, puisqu'il permet d'expliquer pourquoi il est plus facile et rapide d'acquérir une langue-cible de la même famille que la langue maternelle. Par exemple, les travaux de Ringbom (1987, 1992) cités dans Odlin (2003) montrent que les apprenants suédois de l'anglais ont un apprentissage beaucoup plus facile que les Finlandais, car le suédois est une langue indo-européenne, alors que le finnois n'en est pas une.

Odlin (2003) ajoute qu'il est tentant, mais difficile de faire des prédictions concernant les transferts se produisant lors de l'acquisition par un individu. Les linguistes proposent des prédictions surtout en considérant l'écart existant entre la langue maternelle et la langue-cible, puisqu'il est posé que les similarités entre ces langues facilitent l'acquisition alors que les différences la rendent plus ardue. Le problème de telles prédictions est qu'elles concernent les individus. Or, si les linguistes voient des ressemblances ou des différences entre deux langues, il n'en est pas forcément de même pour l'apprenant. En effet, l'apprenant est affecté par ses perceptions et n'effectue pas (ou partiellement) une analyse linguistique de la langue-cible. Odlin (2003) donne l'exemple du contact de deux langues de même famille étudiée par Kellerman (1977, 1983). Ce dernier appelle *prototypicalité* ou *psychotypologie* l'évaluation de la distance typologique entre la langue maternelle et la langue-cible par l'apprenant. L'apprenant identifie quelque chose de semblable à sa langue maternelle, dans la langue-cible. Cependant, il est sceptique par rapport à la similarité de ces deux éléments et refuse de les considérer comme identiques, alors qu'ils le sont quasiment. Ce n'est donc pas parce que deux éléments de deux langues proches sont (quasi-)identiques que l'apprenant les considère obligatoirement comme tels : le transfert n'est pas prédictible, il n'est qu'une tendance. Kellerman (1983) ajoute à ce sujet que plus une structure de la langue maternelle

semble à son locuteur rare, irrégulière, opaque structurellement ou sémantiquement, plus il y a de chances pour que l'apprenant ne la transfère pas dans son interlangue. Par exemple, les expressions idiomatiques (très opaques sémantiquement) ont peut de chance d'être transférées.

L'étude du transfert dans l'ALS n'est pas toujours évidente : une erreur dans la production de l'apprenant est souvent associée au transfert, mais peut aussi être le résultat d'une simplification, d'un évitement ou d'une hypercorrection. Odlin (2003) résume les deux méthodologies employées pour identifier les cas de transfert. Pour savoir ce qui est ou non du transfert, Selinker (1972) propose de regarder un même énoncé dans trois systèmes linguistiques : la langue maternelle de l'apprenant, l'interlangue de l'apprenant (ce terme sera défini ci-après, il représente la grammaire de l'apprenant dans la langue-cible) et la langue-cible parlée par des locuteurs natifs. En faisant cela, les linguistes mesurent l'écart entre l'interlangue et les deux autres systèmes. Si l'énoncé prononcé dans l'interlangue contient une erreur, cet énoncé comparé à celui de la langue maternelle permet de vérifier si l'erreur est le résultat d'un transfert de la langue maternelle. Le problème de cette méthode est qu'elle ne permet de mesurer que le transfert négatif. Une autre méthode a été développée, notamment par Mesthrie et Dunne (1990) et Master (1987), afin de mettre au jour les cas de transfert positif, et de confirmer ou d'infirmer les cas de transfert négatif. Elle consiste à observer l'acquisition d'une même langue-cible par des apprenants ayant des langues maternelles différentes. Grâce à cela, il est possible de comparer les diverses interlangues des apprenants. Cela permet de vérifier le transfert positif : si des apprenants possèdent une structure x dans leur langue maternelle identique à la structure z de la langue-cible et qu'ils réussissent à acquérir correctement cette structure z alors que des apprenants possédant une structure y différente de la structure z ne réussissent pas à acquérir correctement cette structure z , alors il est possible de postuler un transfert positif pour les apprenants ayant la structure x . Selon Odlin (2003) les deux méthodes doivent être utilisées dans la recherche en ALS.

Dans Lefebvre et *al.* (2006), il est spécifié que plusieurs créolistes considèrent que les langues créoles sont le résultat de transferts (Andersen 1980, 1983; Mufwene 1990, 1993; Naro 1978; Siegel 1995; etc.). Le processus de la relexification est lui-même un type de

transfert, selon Naro (1978). Les deux méthodologies discutées dans Odlin (2003) concernant l'étude du transfert devraient donc s'appliquer à l'étude des langues créoles. Or Lefebvre (2004: 30) étudiant le processus de relexification en créole haïtien précise que « the test of the linguistic hypothesis consists in a detailed comparison of the lexicon and grammar of Haitian Creole with those of its contributing languages: French, its superstratum language and West African languages, its substratum languages. » Autrement dit, cette méthode de travail correspond à celle proposée par Selinker (1972). Or, dans la section précédente (*cf.* 1.4.3) la relexification du déterminant défini en créole haïtien proposée par Lefebvre (1998) a été discutée. La critique que nous faisons à cette analyse était qu'elle n'explique pas la position du déterminant défini dans les créoles à base lexicale française, autre que le créole haïtien. Ainsi, Lefebvre (1998) pose qu'il y a eu une relexification du déterminant défini en créole haïtien en utilisant la méthodologie proposée par Selinker (1972), puisqu'elle compare les langues maternelles des esclaves, le créole haïtien et la langue superstrate (le français). De notre côté, nous avons utilisé la méthodologie de Mesthrie et Dunne (1990) et Master (1987) en comparant tous les créoles à base lexicale française, c'est-à-dire que nous avons considéré l'acquisition de la même langue-cible (le français) par des locuteurs de langues maternelles différentes. Les résultats obtenus grâce à cette comparaison nous ont montré qu'il fallait plutôt attribuer au français et non aux langues substrates le déterminant défini *la* postnominal de toutes les langues créoles à base lexicale française. Ceci nous amène à poser que l'étude des langues créoles ne peut pas être réalisée seulement en comparant les trois systèmes : langues du substrat, langue créole et langue superstrate. Pour établir plus justement la contribution des langues dans le créole, il faut comparer plusieurs créoles ayant des substrats différents, mais une base lexicale commune. En d'autres mots, si les créolistes observent que les créoles sont le résultat de transferts, il est nécessaire d'appliquer les deux méthodes utilisées en ALS pour mettre au jour les cas de transfert.

Interlangue

Weinreich (1953) aborde brièvement les « interlingual identifications », qui sont les situations où l'individu bilingue fusionne des traits semblables des deux langues qu'il parle. Par exemple, le russe a deux /p/ alors que l'anglais n'en a qu'un seul. Cela pourrait mener l'individu bilingue à ne prononcer qu'un seul /p/ lorsqu'il parle le russe, à cause de

l'influence de l'anglais. Cependant, Weinreich (1953) n'aborde pas la question de ces « interlingual identifications » d'un point de vue structural ou systématique. Autrement dit, il laisse de côté la possibilité qu'il existe une grammaire de ces identifications, n'étant ni la grammaire de la L1, ni la grammaire de la L2. Selinker (1972 : 212) est le premier à définir ce qu'est une interlangue en termes de structure. Selon lui, les individus disposent d'une « structure psychologique latente », activée lorsqu'un individu apprend une langue seconde. Cette idée se rapproche de la « structure langagière latente », proposée par Lenneberg (1967), qui est un arrangement du cerveau déjà formulé, qui est l'équivalent biologique de la grammaire universelle et qui est transformée par l'enfant en une structure réalisée d'une grammaire particulière, par rapport à un certain stade de maturation. Alors que la structure langagière latente est utilisée dans l'acquisition de la langue maternelle, Selinker (1972) propose que la structure psychologique latente est utilisée au moment de l'acquisition d'une langue seconde²³. Contrairement à la structure langagière latente de Lenneberg (1967), Selinker (1972) précise que pour la structure psychologique latente : i) il n'y a pas de programmation génétique ; ii) il n'y a pas d'équivalent direct avec un concept grammatical, telle la grammaire universelle ; iii) il n'est pas garanti que cette structure soit activée un jour ; iv) il n'est pas garanti que cette structure soit réalisée en une véritable structure de langue naturelle et v) il est possible qu'il y ait un chevauchement entre cette structure et d'autres structures intellectuelles.

Le concept de l'interlangue est défini ainsi par Selinker (1972: 214): « a separate linguistic system based on the observable output which result from a learner's attempted production of a TL [target language] norm. » L'étude de l'interlangue fournit un accès à la structure psychologique latente. Pour étudier l'interlangue, Selinker (1972) suggère d'étudier des énoncés d'un apprenant dans sa langue maternelle, des énoncés qu'il produit dans l'interlangue et des énoncés que des locuteurs natifs de la langue-cible auraient produits pour signifier la même chose. Rappelons que cette méthodologie est identique à celle que

²³ Selon Selinker (1972), les individus maîtrisant parfaitement deux langues (c'est-à-dire qu'ils peuvent être considérés comme des locuteurs natifs de deux langues) n'utilisent que la structure langagière latente.

l'hypothèse de la relexification a été établie pour l'étude de la genèse des langues créoles (voir la section 1.3.1). On parle souvent d'interlangue et de fossilisation. La fossilisation concerne aussi bien des items que des règles ou des structures. Elle consiste à conserver certains traits par un locuteur dans son interlangue, par rapport à une langue-cible particulière. Un individu peut fossiliser une erreur ou bien quelque chose de correct dans la langue-cible (on se rappelle l'exemple de Weinreich en 1.2 sur la généralisation de l'ordre des mots SVO de locuteurs de l'anglais, apprenant le russe et continuant à utiliser un ordre SVO correct en russe, mais non obligatoire). Ceci amène Selinker (1972) à proposer que les interlangues des individus obéissent à leur propre norme, et non plus à la norme de la langue maternelle ou celle de la langue-cible. À la suite de Coulter (1968) et Jain (1969), Selinker (1972) ajoute que l'apprenant fossilise son interlangue généralement quand il considère qu'elle est suffisante pour communiquer. L'interlangue ainsi fossilisée peut évoluer de façon mineure, par l'ajout de nouveau vocabulaire, acquis au fil des expériences vécues par l'individu.

Selinker (1972) considère qu'il existe cinq processus au cœur de l'acquisition des langues secondes et dont les effets sont visibles dans l'interlangue de l'apprenant. Le premier processus est le *language transfer* qui a lieu quand on retrouve dans l'interlangue des éléments, des règles ou des sous-systèmes de la langue maternelle de l'apprenant. Le second processus est le *transfer-of-training* qui se produit lorsque des éléments, des règles ou des sous-systèmes résultant d'une stratégie d'apprentissage apparaissent dans l'interlangue de l'apprenant. Selinker (1972 : 218-219) donne l'exemple des apprenants serbo-croates de l'anglais qui emploient systématiquement la forme *he* comme pronom sujet, pour désigner aussi bien un individu masculin que féminin. Pourtant, en serbo-croate comme en anglais, il existe une distinction du genre pour les pronoms sujets. Selinker pose l'hypothèse que ces apprenants, via les manuels et les enseignants, ont été très fortement exposés au pronom *he* et beaucoup moins au pronom *she*. Le troisième processus regroupe les *strategies of second-language learning*. Selon Selinker (1972), elles relèvent de la psychologie et sont difficiles à évaluer, car elles sont autant du domaine de l'individu (une stratégie de simplification, de périphrase ou d'évitement) que du domaine de la communauté. Le quatrième processus est l'ensemble des *strategies of second-language communication*. Ce processus relève lui aussi de la psychologie. Il est défini par Coulter (1968), qui le décrit comme étant les moyens

choisis par l'apprenant pour favoriser la communication. Par ces stratégies, l'apprenant ne se concentre pas sur la grammaticalité ou la bonne tournure des formes qu'il produit, mais sur le message. Coulter (1968) propose que ces stratégies ont pour effet (l'anglais est la langue-cible dans son étude) que certaines formes ne sont pas prononcées, en particulier les articles, le pluriel et le passé. Finalement, le cinquième processus consiste en une *overgeneralisation of target-language rules*. Ce processus se produit lorsque l'apprenant maîtrise une règle de la langue-cible et qu'il l'applique dans des contextes où elle n'est pas nécessaire. Selinker (1972) donne l'exemple d'un apprenant de l'anglais qui marque deux fois le passé dans *What did he intended to say?*, appliquant une règle là où elle n'a pas lieu d'être²⁴.

Selinker (1972) identifie cinq problèmes avec la notion d'interlangue et les processus qui la forment (nous ne présenterons pas le cinquième problème, qui est de l'ordre méthodologique et non linguistique). Premièrement, il note qu'en observant une interlangue, on ne peut jamais être tout à fait certain du processus qui a mené à la forme produite. Le second problème est qu'il est impossible de prédire la forme d'une interlangue, car il n'y a rien de systématique dans la fossilisation. Ceci amène Selinker (1972: 222) à dire que « with regard to *fossilization*, our results are 'descriptive' and not 'explanatory' in nature. » Il donne l'exemple de l'anglais et de l'espagnol. Ces deux langues font une distinction de genre pour le pronom sujet de 3e personne. On s'attendrait à ce que les apprenants espagnols de l'anglais réussissent à acquérir ce système facilement, et inversement. Or, on observe que les anglophones réussissent à acquérir le genre des pronoms sujets sans problème alors que les hispanophones ont de la difficulté à acquérir les formes *he/she* de l'anglais. Le troisième problème concerne le fait que l'étude de l'interlangue se concentre sur les erreurs faites par l'apprenant, et donc les processus l'ayant conduit à ces erreurs. Selinker (1972) souligne qu'il manque une réponse à la question des processus ayant mené à une acquisition réussie. Le quatrième problème concerne la notion même de structure psychologique latente. Selinker

²⁴ Il est à noter que certains de ces processus sont autant des processus linguistiques que des stratégies d'apprentissage, voire des stratégies d'enseignement dans le domaine de l'ALS. Dans le cas de la genèse des langues créoles, on exclut ces processus comme stratégie d'enseignement, puisqu'il n'y a pas eu d'enseignement explicite de la langue. Cela n'exclut pas que les agents de formation du créole aient eu recours à ces stratégies d'apprentissage.

(1972) divise ce problème en deux questions : i) quelles sont les unités de cette structure psychologique latente et ii) a-t-on des indices de l'existence de ces unités ? En posant ces questions, il attire l'attention sur un problème très intéressant, à savoir si l'interlangue a un statut linguistique et dans ce cas, si elle est sujette aux mêmes transformations et règles que la langue maternelle (ceci est mis en contraste avec l'hypothèse de la grammaire générative). Selon Selinker (1972: 225) « there is no necessary connection between relevant units of linguistic theory and linguistically-relevant units of a psychology of second-language learning. » Les unités de l'interlangue sont les suivantes : unités phonologiques (les phonèmes de l'interlangue ne sont pas les mêmes que ceux de la langue maternelle et tentent de s'approcher de ceux de la langue-cible); unités sémantiques (Selinker (1972) montre que le sujet de discussion abordé provoque des variations dans l'ordre de l'objet direct et de l'adverbe); unités syntaxiques (les unités transférées de la langue maternelle dans l'interlangue sont l'objet direct et les adverbes de lieu, de temps, de degrés, etc.). Selinker (1972) note que ces unités ne sont pas forcément les mêmes que celles de la langue maternelle et que leur origine s'explique par leur disponibilité dans la structure psychologique latente des individus, activée au moment de l'acquisition d'une nouvelle langue.

Dans cette sous-section, nous avons présenté des notions-clé de l'ALS, ainsi que des questions d'ordre méthodologique et des questions plus générales sur les processus en cours lors de l'acquisition. Dans la sous-section suivante, nous discuterons des points communs au domaine de l'ALS et à celui de la genèse des langues créoles.

1.5.2.3 Discussion

La revue de ces notions nous amène à comparer ce qui est proposé par les créolistes et les acquisitionnistes. Comparer l'ALS avec la genèse d'une langue créole nous oblige à une certaine précaution puisqu'au-delà des phénomènes linguistiques, des facteurs sociaux, historiques et culturels sont à l'origine de nombreuses différences entre ces situations. Commençons par la notion de transfert négatif (ou l'interférence de Weinreich). Le transfert négatif est l'influence de la langue maternelle sur la production de la L2. C'est la position que prennent les substratistes en considérant que les langues créoles sont fortement influencées

par les langues maternelles des agents de formation du créole. Comme nous l'avons déjà dit, certains créolistes posent que la relexification est un type de transfert (Naro 1978). L'hypothèse de la relexification (Lefebvre 1998) va même jusqu'à poser ce qui dans la langue maternelle apparaît dans le créole. Pour des raisons évidentes, les linguistes en ALS n'établissent pas de règle générale à l'acquisition, car leur objet d'étude (l'interlangue) n'est pas aussi stable que peut l'être une langue créole (on observe des tendances dans les interlangues des apprenants, mais tous les apprenants ne font pas les mêmes erreurs). Le transfert, d'une façon générale, concerne l'influence de la langue maternelle dans l'acquisition de la nouvelle langue. Le transfert est très général, puisqu'on pourra parler de transfert phonologique comme de transfert syntaxique. Dans l'étude des langues créoles, les substratistes accordent une influence majeure à la langue maternelle dans la création de la nouvelle langue. Le processus de relexification, décrit par Muysken (1981), Lefebvre et Lumsden (1994) et Lefebvre (1998), consiste en la conservation dans le créole des traits syntaxiques et sémantiques des entrées lexicales de la langue maternelle des agents de formation du créole. En ceci, la relexification est un type de transfert. Dans cette hypothèse, les langues créoles sont le résultat d'un seul type de transfert²⁵. Dans le domaine du contact des langues en général, il est proposé plusieurs sortes de transfert (voir la section 1.2 et les transferts énumérés par Weinreich (1953)). En fait, bien que l'hypothèse de la relexification ne le nomme pas transfert, les langues créoles sont aussi sujettes à un transfert phonologique « the phonetic strings of the lexifier language are interpreted by the relexifiers on the basis of their own phonological system » (Lefebvre 2004 : 40). Le lien entre le transfert et les processus à l'œuvre dans la genèse des langues créoles est donc noté et souligné par plusieurs chercheurs. Peu, si ce n'est aucun, ne veulent les considérer comme égaux, probablement à cause du manque de connaissance et de dialogue sur ce sujet. En effet, les créolistes comme les chercheurs en ALS sont confrontés au problème qu'est de définir exactement ces

²⁵ En fait, l'hypothèse de la relexification ne postule qu'un seul type de transfert, parce qu'elle touche les entrées lexicales. Lefebvre (1998) considère que l'entrée lexicale contient des traits syntaxiques et sémantiques, ainsi que des propriétés distributionnelles, comme l'ordre dans lequel la catégorie apparaît ou bien le type d'item qu'elle sélectionne. Ainsi, l'hypothèse de la relexification ne pose pas un transfert syntaxique, un transfert sémantique ou un transfert distributionnel comme processus distincts, mais comme un processus unique qui agit sur l'unité appelée entrée lexicale.

processus. Cette question reste donc en suspens, même si d'un point de vue cognitif, il semble que nous n'ayons affaire qu'à une seule et même stratégie : celle d'utiliser des connaissances déjà acquises pour en acquérir de nouvelles.

La seconde comparaison entre l'étude des langues créoles et l'ALS est : est-ce qu'une langue créole peut être considérée comme une interlangue fossilisée? C'est ce que suggère Selinker (1972 : 217) quand il conclut sa discussion sur la fossilisation par cette remarque :

The important thing to note with regard to the evidence presented in Coulter (1968) and Jain (1969) is that not only can entire IL competences be fossilized in individual learners performing in their own interlingual situation, but also in whole groups of individuals, resulting in the emergence of a new dialect (here Indian English), where fossilized IL competences may be the normal situation.

Du côté des créolistes, Plag (2008a,b et 2009a,b) est celui qui, le plus récemment, cherche à fusionner ces deux notions par son « interlanguage hypothesis » selon laquelle les créoles sont des « conventionalized interlanguages of an early stage » (Plag 2008a : 115). Selon lui, les chercheurs devraient toujours regarder les créoles comme des interlangues, en utilisant les mêmes outils de recherche que les chercheurs en ALS, mais en expliquant les différences à l'aide de facteurs propres aux langues créoles (comme le contexte sociohistorique, la motivation ou l'accès à la langue-cible).

the interlanguage hypothesis makes very interesting predictions which can be tested against data from different creoles with different substrates, superstrates and socio-historical situations of emergence. [...] Evidence for or against the interlanguage hypothesis will come from developmental parallels and differences between creoles and interlanguages, from the variability within and across creoles and interlanguages, from structural similarities and dissimilarities between interlanguages and creoles, and from transfer effects. (Plag 2008a : 116)

Plag prend comme point de départ la théorie de la processabilité proposée par Pienemann (1998, 2000). Cette théorie est fondée sur des modèles psycholinguistiques de production de parole. Dans cette théorie, la structure linguistique se construit au fur et à mesure alors que la conceptualisation est en cours. Il en résulte un ordre des procédures à réaliser afin de construire cette structure linguistique (cette théorie concerne avant tout la production de langue maternelle). Quand un individu apprend une langue seconde, il acquiert ces procédures dans un ordre bien précis. Le premier stade est au niveau du mot. Le second stade

consiste à combiner des morphèmes au niveau lexical, par exemple le pluriel sur le nom. Ensuite viennent l'ordre des mots (qui est toujours soit SVO, soit SOV), l'accord du nom, l'accord du verbe, l'inversion, la négation et finalement arrive la possibilité de faire des subordonnées. Selon Plag (2008a), les recherches de Pienemann et son équipe tendent à montrer que l'ordre d'acquisition de ces procédures est universel.

C'est en utilisant ces résultats que Plag compare l'ALS avec les langues créoles. Il note que les stades de ces procédures correspondent aux diverses langues créoles connues. Ainsi, il affirme que les langues créoles doivent être analysées comme des interlangues figées à un stade peu avancé, et que les langues créoles varient par rapport au stade auxquelles elles sont arrivées. Grâce à cette hypothèse, il pose que ce qui semblait « universel » ne soit pas à regarder du côté d'une grammaire universelle ou de paramètres non marqués, mais plutôt du côté des procédures. Ainsi, les langues créoles semblent simples parce que l'acquisition d'une langue seconde passe par ces stades simplifiés et non pas parce que les apprenants utiliseraient des caractéristiques universelles. Plag (2008b) parle aussi du transfert menant à cette interlangue. Autrement dit, les interlangues sont le résultat à la fois de procédures universelles d'apprentissage et du transfert, tel qu'il a été défini précédemment. Selon Plag (2008b), le transfert n'a pas toujours lieu à l'état initial (on appelle « état initial » l'état de l'apprenant au début de son contact avec la langue-cible). Le transfert peut avoir lieu à n'importe lequel des stades d'acquisition des procédures. Ainsi, Plag (2008b) montre que les des locuteurs du turc, une langue OV, apprenant l'allemand, une langue OV quand il y a un auxiliaire passent par le stade où ils emploient une structure SOV dans un premier temps. Ce serait le cas de tous les apprenants de l'allemand, et ce, quel que soit l'ordre de l'objet et du verbe dans leur langue maternelle. Passé ce premier ordre, les apprenants turcs acquièrent plus vite et plus facilement l'ordre de l'allemand. Plag (2008b) attribue cette facilité au transfert positif. La combinaison des stades des procédures et du transfert est nommée *Developmentally Moderated Transfer Hypothesis*.

L'intérêt d'une hypothèse des langues créoles comme interlangues réside dans deux points majeurs. Premièrement, Plag (2008a,b et 2009a,b) pose de façon claire et non ambiguë que l'étude des langues créole n'est qu'un cas parmi d'autres d'acquisition d'une langue seconde. Deuxièmement, étudier les langues créoles nécessite d'utiliser les mêmes méthodes

de recherche que celles employées en ALS. Ces points rejoignent ceux que nous avons soulignés dans la présentation de notre cadre de recherche en 1.4.3.

Nous concluons cette discussion sur l'interlangue par un retour au signe linguistique saussurien. Nous considérons maintenant qu'il n'y a pas de différence linguistique entre l'ALS et la genèse d'une langue créole. En tant que locuteur d'une langue maternelle, tout individu dispose d'un système conceptuel lié à des images acoustiques propres à sa langue. Par conséquent, au moment d'acquérir une nouvelle langue, l'individu doit apprendre de nouvelles images acoustiques et un nouveau système conceptuel. Parce que l'appareil phonatoire, y compris les mécanismes neurologiques qui le contrôlent, est habitué à la production des sons de sa langue maternelle (en particulier celui d'un adulte), la production de la langue seconde est (généralement) affectée, car ses phonèmes diffèrent de ceux de la langue maternelle. De la même façon, le système conceptuel d'un individu est habitué à une certaine représentation des concepts. Il est ainsi attendu que cela affecte l'acquisition du système conceptuel d'une autre langue. D'autre part, chaque langue met en relation les signes linguistiques d'une façon différente (par la juxtaposition ou la surimposition). Encore une fois, l'individu connaît une façon de relier les signes dans sa langue maternelle. Ceci a pour conséquence que l'acquisition d'une langue seconde passe par la maîtrise de nouvelles relations entre de nouveaux signes. Dans notre hypothèse du signe linguistique, nous posons que l'acquisition d'une langue seconde consiste à acquérir de nouveaux signes linguistiques (leur signifiant et leur signifié) ainsi que la relation qu'ils entretiennent entre eux. Dans le cas de la genèse des langues créoles, l'acquisition est non guidée. La langue-cible est en général peu accessible, à cause du contexte sociohistorique. Ce qui est le moins accessible est ce qui est le plus difficilement perceptible, c'est-à-dire le système conceptuel. Les signifiants ainsi que les relations entre les signes sont physiquement (acoustiquement) perceptibles. Ainsi, les langues créoles sont le résultat d'une acquisition relativement correcte des signifiants et de la relation entre les signes et d'une acquisition très incomplète du système conceptuel de la langue-cible.

Les travaux de Plag (2008a,b et 2009a,b), posant une universalité de l'ordre des procédures en ALS en plus du transfert, remettent-ils en question notre hypothèse de recherche ? En fait, ces deux hypothèses se rejoignent tout à fait, car il est attendu que

certain éléments de la langue seconde s'acquièrent plus rapidement que d'autres. Le premier stade est celui du mot : il est attendu que l'acquisition d'une langue passe d'abord par l'acquisition d'un certain nombre de signes et de surcroît, des mots ayant une fonction désignative. À quoi servirait d'apprendre en premier les désinences verbales du français, sans connaître un seul verbe auquel les apposer ? Le second stade consiste à utiliser la juxtaposition de deux signes ou plus. Ceci a pour effet la formation de phrases simples. Les stades suivants concernent les accords, puis les phrases plus complexes (négation, question), pour finir avec la formation de subordonnées. Il s'agit dès lors de l'acquisition de ce qui est paradigmatique et non plus de ce qui est syntagmatique. Le paradigmatique est appris plus tard que le syntagmatique, car en plus de signifiant, il faut apprendre la place de ce signe dans un paradigme ; cela demande plus d'abstraction que le syntagmatique. On a donc affaire à un niveau de complexité plus élevé. L'acquisition d'une langue seconde consiste finalement en l'acquisition de nouveaux signes, ainsi qu'en l'acquisition de la relation entre ces signes. L'acquisition des relations commence par la relation la moins complexe (juxtaposition de deux signifiants) et continue avec l'acquisition de relations plus complexes. Plag (2008a,b et 2009a,b) s'intéresse particulièrement à la question du stade d'acquisition où se sont rendus les agents de formation des langues créoles. Chaque langue créole se distinguerait par le stade d'acquisition auquel ses agents de formation se sont rendus. De notre côté, nous nous intéressons plutôt à l'influence des langues en présence lors de la genèse des langues créoles et à la façon dont les systèmes de nouveaux signes ont émergé. Nous nous interrogeons sur le rôle des interfaces conceptuelle et perceptuelle. Notre hypothèse de recherche s'intéresse plus à la question du transfert qu'à celle des étapes de l'acquisition, mais ces deux points doivent être à considérer ensemble, car comme le souligne Plag (2008a), le transfert a lieu à tous les stades de l'acquisition.

1.6 Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons présenté les langues créoles dans la perspective du contact des langues. Nous avons présenté en détail les travaux de Weinreich (1953), pionnier dans l'étude des langues en contact. Nous nous sommes particulièrement intéressés à ce qu'il advient du signe linguistique, lorsque deux langues se rencontrent. Cela nous a permis de présenter la notion d'interférence, c'est-à-dire la situation dans laquelle les connaissances de

la langue maternelle influent sur l'acquisition de la langue-cible. Weinreich (1953) pose que ces interférences concernent le signe, ainsi que les relations qu'entretiennent les signes entre eux.

Dans un second temps, nous avons mis en contexte l'étude des langues créoles, en particulier leur genèse. Nous avons séparé les hypothèses de type sociohistorique des hypothèses linguistiques. Nous avons ensuite discuté du cadre dans lequel s'insèrent ces hypothèses linguistiques. Ceci nous a permis d'apporter un regard critique aux propositions qu'elles formulent. Il a été vu que ces hypothèses s'insèrent dans des cadres théoriques (généralement, la grammaire générative) qui ont le défaut de ne pas être explicatifs. Ceci a pour effet que certains postulats ou certaines démonstrations effectuées au sujet des langues créoles sont à remettre en question, car elles ne s'appuient pas sur des propriétés logiquement antérieures au langage, mais sur des axiomes *ad hoc*, n'existant que pour décrire certains faits linguistiques.

À la lumière de ces critiques, nous avons proposé d'inscrire l'étude des langues créoles au sein d'un cadre théorique explicatif, car il s'appuie sur des propriétés logiquement antérieures au langage. Ces propriétés sont d'une part le système sensori-moteur et d'autre part le système conceptuel-intentionnel. Ainsi, nous nous inscrivons dans la perspective néo-saussurienne, telle que proposée par Bouchard (2002, 2005), en nous appuyant sur la notion de signe linguistique. Le signe linguistique est composé d'un signifiant (une image acoustique) et d'un signifié (un concept). Dans la perspective de la genèse des langues créoles, et même la perspective plus large du contact des langues, nous avons établi que les agents de formation du créole ont un accès à la matière sonore associée aux signifiants de la langue superstrate. Ils ont également un accès aux signifiés de la langue superstrate, par exemple lorsque les maîtres pointent un objet ou donnent une instruction. Cependant, l'accès à ces signifiés est restreint, car il a lieu dans un contexte d'acquisition non guidé de la langue superstrate. Ainsi, les agents de formation du créole ont tendance à considérer les signifiés du superstrat comme équivalents aux signifiés de leur langue maternelle. Il en résulte que les agents de formation du créole vont généralement adopter un signifiant de la langue superstrate (en le modifiant phonologiquement) et lui attribuer le signifié de leur langue maternelle. Nous avons posé un certain nombre de conséquences à cette hypothèse de genèse

des langues créoles. La première conséquence est que nous ne classons pas les items en catégories lexicales, catégories fonctionnelles ou catégories vides. Les signes sont considérés comme équivalents : tout ce qui est produit doit avoir un signifiant et un signifié. Une catégorie vide, c'est-à-dire une catégorie qui ne contiendrait que des traits ininterprétables ou qui ne serait présente que pour déclencher un mouvement, ne peut pas exister puisqu'elle impliquerait un signifié sans signifiant. Ceci a pour conséquence dans la genèse des langues créoles que nous ne considérerons pas un processus différent selon la catégorie d'un élément. La seconde conséquence concerne l'ordre des mots. Dans notre cadre théorique, l'ordre des mots est généralement signifiant, puisque c'est notre système articulatoire qui contraint la prononciation dans les langues orales, en ne permettant que la juxtaposition de deux éléments l'un par rapport à l'autre et la surimposition d'un élément sur un autre (dans le cas des tons). Puisque notre hypothèse de genèse des langues créoles dit que les agents de formation du créole adoptent les signifiants du superstrat, nous posons qu'ils ont aussi généralement adopté l'ordre des mots du superstrat. Notre hypothèse de recherche met finalement de l'avant l'importance des perceptions des agents de formation du créole envers la langue superstrate : l'exemple du déterminant défini *la* dans les créoles à base lexicale française illustre la perception que les agents de formation du créole ont eue de la structure nominale française. En d'autres mots, il ne faut pas seulement poser un processus général disant que les agents de formation du créole adoptaient les signifiants du superstrat. Il faut ajouter que l'adoption des signifiants dépend des perceptions que les agents de formation du créole ont de la langue-cible. Ces perceptions peuvent conduire à une mauvaise identification d'un élément de la langue-cible.

Finalement, nous avons terminé ce chapitre avec la description d'autres types de contact des langues et les études qui les concernent. Nous avons particulièrement insisté sur les notions théoriques de transfert et d'interlangue développées en ALS. Nous avons vu que les chercheurs en ALS définissent un transfert négatif et un transfert positif. Nous avons présenté les deux méthodologies permettant de tester l'existence de ces transferts (Master 1987; Mesthrie et Dunn 1990; Selinker 1972). Nous avons remarqué alors que les créolistes n'utilisent qu'une seule de ces deux méthodes et que les recherches sur la genèse des langues créoles gagneraient en précision si elles tenaient compte de la seconde façon de procéder,

c'est-à-dire en comparant des langues créoles de substrat différent, mais partageant le même superstrat. Nous avons finalement discuté des notions de transfert et d'interlangue, par rapport aux notions de relexification et de langue créole. Nous avons vu que plusieurs linguistes s'accordent à dire qu'il existe une proximité entre ces notions, bien que peu s'autorisent à les considérer comme équivalentes. Nous avons finalement rejoint les propos de Plag (2008a,b et 2009 a,b) selon qui les créoles sont des interlangues figées à un stade peu avancé. Ce qui les distingue des interlangues d'apprenants de langues secondes est à regarder du côté des variables extralinguistiques et non pas du côté des processus linguistiques.

Dans le prochain chapitre, nous présenterons la méthodologie employée pour tester notre hypothèse de recherche. Puis, nous proposerons une présentation de la langue saramaka sur laquelle nous avons travaillé pour tester notre hypothèse de recherche. Cette présentation sera à la fois sociohistorique et linguistique.

CHAPITRE II

DONNÉES DU SARAMAKA ET MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Dans ce chapitre, nous présenterons la langue SA qui fera l'objet de notre étude. Dans le chapitre précédent, nous avons parlé des langues créoles en général, ainsi que de certains aspects de l'acquisition d'une langue seconde. Nous avons posé notre hypothèse de recherche dans le cadre du signe linguistique saussurien, en postulant que la genèse d'une langue créole est la création d'un nouveau système de signes par des locuteurs qui vont adopter les signifiants de la langue-cible tout en conservant les signifiés de leur langue maternelle.

Pour démontrer notre hypothèse de recherche, nous avons choisi de nous concentrer sur une langue créole : le saramaka. Le choix de cette langue n'est pas anodin. La plupart des créolistes s'entendent pour dire qu'elle a gardé beaucoup de liens avec les langues d'Afrique de l'ouest, dont elle est issue. On notera par exemple la présence d'un système de tons, ainsi que la conservation massive de toponymes et de prénoms/noms africains.

Dans ce chapitre, nous présenterons dans la section 2.2 le contexte historique et social dans lequel la langue a été créée. La section 2.3 est consacrée à exposer l'ensemble des données diachronique et synchronique dont nous disposons, ainsi que la façon dont nous les avons recueillies. La section 2.4 est une description rapide de la langue : l'ordre des mots, l'organisation du groupe nominal, du groupe verbal, etc. Le but de cette section est d'offrir un aperçu global du fonctionnement de la langue et de permettre de voir quels tests linguistiques sont disponibles ou non. On verra, par exemple, qu'il n'existe pas réellement de conjonction de coordination de type 'et', ce qui rend impossible tout test de coordination. Finalement, la section 2.5 présente la méthodologie qui sera utilisée dans cette thèse afin de

tester notre hypothèse de recherche. Nous présenterons les structures que nous étudierons dans les chapitres III et IV et nous en justifierons le choix. Nous proposerons la méthode qui sera utilisée pour comprendre l'émergence de nouveaux signes dans le saramaka.

2.1 Histoire de la langue saramaka

Le SA est une langue créole parlée sur le Plateau des Guyanes. Ses locuteurs vivent principalement entre le fleuve Suriname et le fleuve Maroni.

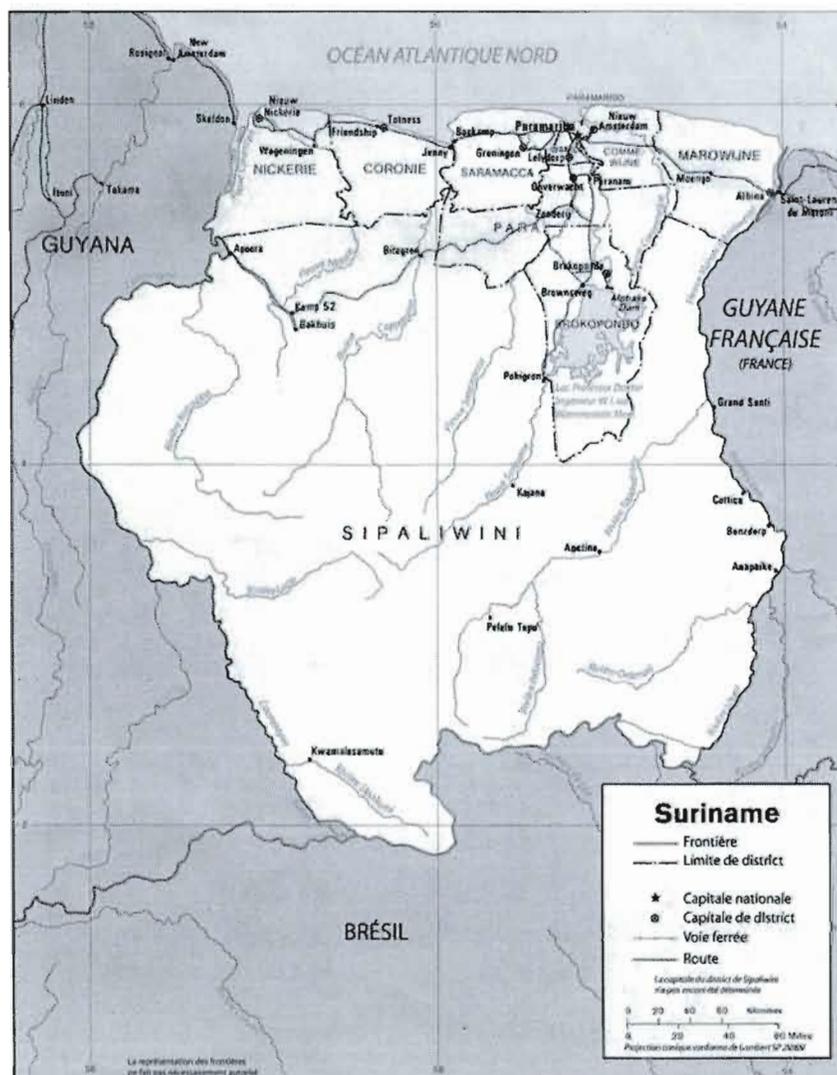


Figure 2.1 Carte du Suriname présentant les fleuves Suriname et Maroni, le long desquels vivent les locuteurs du SA

L'histoire des Saramakas est d'abord et avant tout liée à l'histoire de la conquête du Nouveau Monde. Tout commence avec le traité de Tordesillas en 1494 par lequel le pape Alexandre VI sépare, à l'aide d'un méridien, les possessions espagnoles des possessions portugaises. Le méridien coupe l'océan Atlantique en deux et traverse le Brésil : à l'ouest de ce méridien, les découvertes seront espagnoles ; à l'est, elles seront portugaises. Ainsi, l'Amérique du Sud sauf le Brésil appartient à l'Espagne. L'Afrique est propriété de la couronne portugaise. Ce traité n'affecte alors pas encore le Plateau des Guyanes (aujourd'hui, Guyana, Suriname, Guyane française et Nord du Brésil jusqu'à Manaus), car ni les Portugais, ni les Espagnols ne sont attirés par ces terres boueuses, pluvieuses et inhospitalières. Les autres puissances européennes (Angleterre, France, Pays-Bas) se lancent tardivement dans la colonisation de l'Amérique, principalement sous l'influence du protestantisme. L'Amérique du Nord est la portion du monde qui reste à coloniser pour ces pays. Les Guyanes, ainsi que les Antilles, tombent aussi entre leurs mains. Le Suriname est d'abord la possession des Anglais. En 1652, Lord Francis Willoughby, gouverneur de la Barbade, envoie au Suriname un petit nombre d'esclaves de la Barbade et des îles Leeward (les îles St Kitts, Nevis et Montserrat), ainsi que quelques Anglais. En 1667, les Néerlandais prennent le contrôle de la colonie suite au traité de Breda, dans lequel ils cèdent la Nouvelle-Amsterdam (aujourd'hui devenue New-York) en échange du Suriname. C'est dans ce contexte que l'histoire des Saramakas s'insère.

Les Saramakas sont aujourd'hui les descendants des esclaves qui sont arrivés au Suriname à partir de 1652. Ces esclaves arrivent d'Afrique de l'ouest. Rappelons qu'à cause du traité de Tordesillas, l'Afrique appartient au Portugal. Les Portugais ont ainsi bâti des forts dans lesquels ils emprisonnent les esclaves avant de les vendre et de les envoyer par bateau dans les diverses colonies du Nouveau Monde. Parce que les Portugais sont installés sur les côtes africaines, la plupart des esclaves proviennent de régions proches de ces forts. Cependant, des affrontements entre populations africaines plus éloignées approvisionnent aussi la population de ces forts. En effet, les prisonniers de ces guerres sont ensuite vendus aux Portugais en échange de biens. Ainsi, s'il est relativement aisé de savoir d'où arrivaient les bateaux transportant les esclaves, il est bien plus ardu de déterminer quelle était la région d'origine de chacun d'eux. Il est encore plus difficile de connaître la langue qu'ils parlaient.

Les estimations de Postma (1990) donnent tout de même un aperçu de la population esclave au Suriname. Parkvall (2000 : 126) regroupe ces données dans le tableau suivant, où est donnée la répartition de la population esclave selon son origine géographique (nous avons omis volontairement les pourcentages en deçà de 10 %, afin de faire ressortir les populations les plus présentes).

Tableau 2.1 Répartition des esclaves du Suriname selon leur origine géographique entre 1650 et 1710, d'après Postma (1990) et Parkvall (2000)

	<i>Gold Coast</i> (Ghana)	<i>Slave Coast</i> (Togo, Benin, sud-ouest du Nigeria)	<i>Buntu</i> (Cameroun, Congo, Angola)
Années 1650	32%	25%	35%
Années 1660	18%	41%	25%
Années 1670		51%	36%
Années 1680		38%	58%
Années 1690		51%	49%
Années 1700		77%	16%
Années 1710		76%	24%

Les langues parlées dans les régions voisines que sont la *Gold Coast* et la *Slave Coast* sont en majorité des langues kwa et plus spécifiquement les langues gbe (éwé, aja, fon, gen et phla-phera). Les langues parlées dans la région Buntu sont le kikongo et le kimbundu.

Les esclaves arrivent progressivement au Suriname. Au début de la colonie, le ratio maître/esclave est égal, mais progressivement, entre 1660 et 1720, le nombre d'esclaves croît considérablement jusqu'à atteindre le ratio d'un Européen pour 15 esclaves en 1720. Le tableau ci-après illustre l'évolution de ce ratio. De 1661 à 1679, il y avait deux esclaves pour un Européen. Cela aurait pu laisser un accès assez important à l'anglais pour être acquis comme langue seconde. Cependant, seuls 28% de ceux-ci étaient encore vivants en 1679. Il est difficile d'envisager que cette population ait créé le créole, puisqu'en réalité leur contact rapproché avec l'anglais leur a certainement permis d'avoir une bonne maîtrise de l'anglais comme langue seconde. L'arrivée massive d'esclaves à partir de 1680, faisant grimper le ratio de 6 esclaves pour un Européen et jusqu'à 12 esclaves pour un Européen 15 ans plus tard, laisse à penser que l'accès à l'anglais est devenu de plus en plus restreint. En 1667, les

Anglais quittent le Suriname, les esclaves sont encore partiellement exposés à des variétés non natives de l'anglais (par les anciens esclaves et les divers Européens sur place).

Tableau 2.2 Répartition et ratio des populations européennes et africaines de 1652 à 1720, d'après Migge (2003 : 28-33)

ANNÉE	EUROPÉENS	AFRICAINS	TOTAL	RATIO
1652	200	200	400	1 :1
1661	1 000	2 000	3 000	1 :2
1665	1 500	3 000	4 500	1 :2
1668	1 070	1 850	2 920	1 :2
1671	800	2 500	3 300	1 :3
1675	550	1 800	2 350	1 :3
1679	460	1 000	1 460	1 :2
1684	652	3 332	3 984	1 :5
1695	379	4 618	4 997	1 :12
1700	754	8 926	9 671	1 :12
1705	733	9 763	10 496	1 :13
1710	845	12 109	12 954	1 :14
1715	838	11 664	12 502	1 :14
1720	933	13 604	14 537	1 :15

Après 1667, les Néerlandais prennent possession des diverses plantations et en confient la direction à des Juifs sépharades, fuyant l'Espagne et surtout le Portugal. Ces derniers sont accompagnés d'un petit nombre d'esclaves parlant le portugais. Une nouvelle hiérarchie s'installe sur les plantations : alors que les esclaves présents depuis longtemps sur la colonie et parlant anglais (à un niveau difficile à évaluer) dirigent la culture de la canne à sucre, les Juifs sépharades gèrent les installations. Les esclaves sont alors exposés au portugais durant cette période, tout en continuant à être exposés à l'anglais par l'intermédiaire des esclaves présents lors des années de possession anglaise. Il faut ajouter que le haut taux de mortalité et le faible taux de natalité sur les plantations poussent les colonisateurs à accroître l'importation d'esclaves. Ceci a pour effet que jusqu'à la fin du XVIIe siècle, la majorité des esclaves sur les plantations ont pour langue maternelle une langue d'Afrique de l'ouest, des familles précédemment citées.

Les conditions de travail sur les plantations sont extrêmement difficiles, tant à cause des conditions climatiques (grande humidité, chaleur, maladies) qu'à cause du traitement

infligé aux esclaves. Les esclaves tentent alors de fuir. Cette fuite est rendue possible d'une part parce que le Suriname n'est pas une île et d'autre part, parce qu'il existe des ressources abondantes d'eau et de nourriture dans la forêt. On appelle *marronnage* le fait de fuir les exploitations et les esclaves ainsi libérés sont appelés les *marrons*. Selon Perl (1995), le marronnage débute dès 1651 (le début d'installation de la colonie) et en 1726, environ 5000 à 6000 marrons vivent sur le bord de la rivière Saramacca. Les évasions ont lieu individuellement ou par petits groupes. Les marrons retournent souvent sur l'exploitation d'origine pour libérer ceux qui y sont restés. Il se forme alors progressivement dans la forêt des clans composés d'individus provenant des mêmes plantations. Par exemple, le plus vieux clan saramaka porte le nom de Matjáu parce que les esclaves qui l'ont formé appartenaient au planteur juif portugais Imanuël Machado (Price 1994 : 87).

Tout au long du XVIII^e siècle, les Blancs organisent des expéditions dans les forêts pour capturer ces esclaves en fuite. Ceci entraîne de nombreux affrontements. En 1762 est finalement signé un accord de paix entre les marrons et les Néerlandais, dans lequel il est stipulé que les Néerlandais laissent les marrons en paix en échange de quoi tout nouvel esclave qui s'enfuirait des plantations pour les rejoindre doit leur être retourné.

Les groupes ainsi formés et vivant le long des différents fleuves et criques du Suriname portent le nom de Bushinenge. Les groupes portent des noms différents, mais ceci ne signifie pas que leur langue est différente. Ainsi, Migge (2003 : 56) souligne que le aluku, le ndjuka et le pamaka sont mutuellement intelligibles. Le saramaka et le matawai sont aussi mutuellement intelligibles. Les deux groupes sont partiellement intelligibles. Le schéma ci-dessous, tiré de Migge (2003 : 57) illustre la relation entre ces langues en fonction de la date de formation des groupes. Notons que le sranan est la langue des esclaves restés sur les plantations jusqu'à l'abolition de l'esclavage au Suriname en 1863. Les descendants de ces esclaves vivent encore principalement sur les côtes du Suriname et dans la capitale, Paramaribo. Le sranan est considéré comme la lingua franca du Suriname, alors que la langue officielle y est le néerlandais.

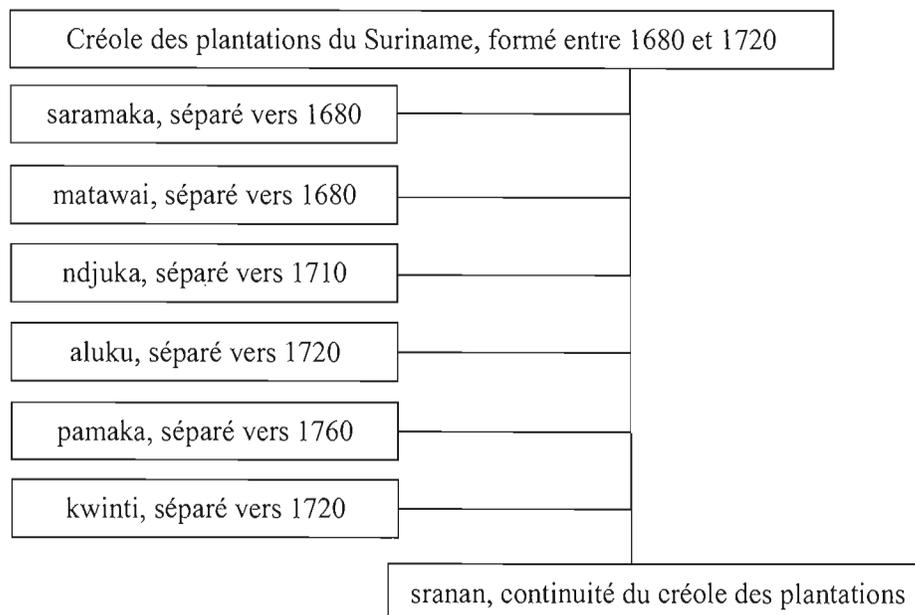


Figure 2.2 Relation entre les diverses variétés de créoles parlés au Suriname (Migge 2003)

Smith (1987) calcule que les langues aluku, ndjuka, pamaka et sranan ont environ 77 % du vocabulaire qui vient de l'anglais, moins de 5 % qui vient du portugais et moins de 2,5 % qui vient des langues africaines en présence. Le reste du vocabulaire vient du néerlandais et des langues amérindiennes. Au contraire, le saramaka (et le matawai) compte 50 % de son vocabulaire de base de l'anglais et 35 % du portugais. Environ 5 % viendrait des langues africaines. En ce qui concerne les mots fonctionnels, près de 63 % viendraient de l'anglais, 16 % du portugais, 14,5 % du néerlandais et moins de 7 % sont une rétention des langues africaines. Migge (2003) comme Parkvall (2000) constatent une plus grande influence des langues gbe dans la création du SA, sans toutefois fournir une raison historique au peu d'influence du kikongo, pourtant parlé par une forte proportion d'esclaves.

Le saramaka est donc le fruit d'un contact entre plusieurs langues. Les langues de substrat étaient les langues d'Afrique de l'ouest, principalement les langues gbe et bantoue. Le portugais est aussi à considérer comme une langue de substrat puisque des esclaves venus avec les Juifs sépharades étaient locuteurs de cette langue. Du côté des langues de superstrat, l'anglais et le portugais, et dans une moindre proportion, le néerlandais, ont joué un rôle dans

la formation du saramaka²⁶. Qu'un mot soit dérivé du portugais ou de l'anglais semble arbitraire : alors que *fútu* 'pied' et *núsu* 'nez' viennent de l'anglais, *máun* 'main' et *wójo* 'oeil' viennent du portugais.

Le saramaka est aujourd'hui parlé dans trois pays différents : au Suriname, en Guyane française et aux Pays-Bas. Lewis (2009) estime à 23 000 la population parlant le saramaka au Suriname. Ils seraient environ 3 000 à vivre en Guyane française. Il existe des différences dialectales chez les SA : comme Veenstra (1996) le montre en regroupant les données disponibles dans des travaux antérieurs sur le système pronominal du SA, il faut envisager l'existence d'au moins trois dialectes pour cette langue. Ces trois dialectes portent le nom de Líbase (côté du dessus), Gaánse (grand côté) et Básuse (côté du bas). Ce sont des dialectes distincts de par la région géographique où ils sont parlés. Le fleuve Suriname prend sa source dans la forêt amazonienne et se jette dans l'océan Atlantique dans la capitale du Suriname, Paramaribo. Ce fleuve se déroule sur un axe sud-nord et c'est au bord de celui-ci que sont installés la plupart des clans saramaka, ainsi que quelques clans ndjuka. En 1964, le barrage hydroélectrique de Brokopondo est construit sur ce fleuve et force l'inondation de toute une région où vivaient des Saramakas. Ceux-ci sont déplacés au nord du lac artificiel ainsi formé. Le dialecte de Líbase est parlé au nord du barrage jusque dans la capitale Paramaribo. Le dialecte de Básuse est parlé par les Saramakas qui vivaient à l'endroit de la zone inondée et qui ont immigré aux Pays-Bas. Le dialecte de Gaánse est celui qui est parlé au sud du barrage, dans les premiers villages bâtis par les marrons enfuis des plantations.

2.2 Les données

Pour les besoins de notre recherche concernant la genèse des signes linguistiques en SA, il est nécessaire de disposer non seulement de données synchroniques, mais aussi de données diachroniques. Le SA est une langue à tradition orale, qui n'a jamais été écrite par d'autres personnes que des missionnaires dont ce n'était pas la langue maternelle. Comme

²⁶ Il est à noter qu'il existe une autre hypothèse concernant la présence des éléments portugais en saramaka (voir Smith et Cardoso 2004). Selon cette hypothèse, les esclaves connaissaient déjà le portugais avant d'arriver en Guyane, puisque les forts où ils étaient retenus prisonniers sur les côtes africaines avant de traverser l'Atlantique étaient tenus par les Portugais.

langue exclusivement orale, elle n'a jamais été régie ou normée. Ceci amène deux observations. La première est qu'il existe des différences dialectales. Par exemple, les Saramakas du nord du barrage de Brokopondo disent *siki* 'malade', alors que ceux du sud de ce barrage disent *suwáki*. La seconde observation est que le SA est touché de plus en plus par l'emprunt. Un grand nombre de mots sont empruntés directement au néerlandais, à l'anglais ou au français, sans être « adaptés » au SA. La scolarisation en néerlandais et en français, ainsi que le besoin de parler ces langues au travail pourrait menacer l'intégrité de cette langue.

2.2.1 Les données diachroniques des langues étudiées

Les données diachroniques ont été recueillies par des missionnaires allemands à la fin du XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle. Le SA a alors un petit siècle d'existence. Deux documents se présentent sous forme de dictionnaire, suivi d'une grammaire succincte (Schumann 1778 ; Riemer 1779). Le dictionnaire et la grammaire de Riemer (1779) sont en fait en grande partie copiés sur ceux de Schumann (1778). Peu de différences ont été repérées lors de notre recherche. Un document un peu plus tardif se présente sous la forme de traduction d'un texte biblique, soit les Actes des Apôtres (Wietz 1805). Finalement, nous disposons de lettres écrites de la main de deux hommes saramaka, Johannes Alabi et Christian Grego, entre 1790 et 1818. Ces deux hommes font partie des premiers Saramakas convertis par les missionnaires. Price (1990) avance qu'Alabi est un Saramaka né dans la forêt au Suriname et qu'il appartient à la troisième ou quatrième génération de Saramakas natifs.

Les données des langues contributrices ont aussi été cherchées en diachronie dans la mesure du possible. Il n'existe cependant pas de différence syntaxique majeure entre l'anglais parlé aujourd'hui et celui parlé en 1667, puisqu'il s'agit de la période que l'on qualifie d'*anglais moderne*. Cependant, on relève de nombreuses différences lexicales entre l'anglais parlé au XVIIe siècle et l'anglais d'aujourd'hui. Par exemple, le verbe modal *shall* était préféré au modal *will* pour l'expression du futur. Nous verrons dans le chapitre IV que cela a possiblement eu un impact sur la création des verbes modaux du SA. Pour avoir une documentation adéquate sur l'anglais tel qu'il était parlé au moment de la genèse du SA, nous

avons consulté Mencken (1963) qui a abondamment travaillé sur l'anglais tel qu'il était parlé au moment de la colonisation des États-Unis, ainsi que les impacts que cela a eus sur l'anglais tel qu'il est parlé aujourd'hui. Bien que Mencken (1963) parle de la conquête des États-Unis plutôt que de celle des Antilles, ces deux colonisations ont eu lieu en parallèle et il y a tout lieu de penser qu'il s'agit du même anglais qui était parlé à ces endroits. Nous avons donc jugé que les données présentées dans Mencken (1963) étaient tout à fait pertinentes pour notre étude diachronique de l'anglais dans la création du SA.

Il est plus difficile de trouver des données anciennes sur les langues africaines, car la tradition orale n'a pas permis de recueillir des données avant que des missionnaires ne cherchent à communiquer avec les populations d'Afrique de l'ouest, c'est-à-dire postérieurement à l'abolition de l'esclavage. Il n'est donc pas surprenant de trouver les premiers ouvrages descriptifs des langues africaines à la fin du XIXe siècle. Pour les langues gbe, nous avons consulté l'ouvrage de Delafosse (1894) et celui de Westermann (1907). Nous n'en avons pas trouvé d'aussi anciennes pour les langues bantoues et il nous a fallu consulter l'ouvrage de Dereau (1955), qui est plus tardif.

2.2.2 Les données synchroniques des langues étudiées

Les données contemporaines émanent de plusieurs travaux. Smith (1987) fournit une analyse de la phonologie du SA accompagnée d'une dérivation probable des mots de l'anglais, du portugais et du néerlandais vers le SA. Byrne (1987) et Veenstra (1996) réalisent une analyse syntaxique du SA, étudiant en particulier les constructions sérielles, la complémentation et les notions de temps, mode et aspect.

Il existe par ailleurs des ouvrages à vocation pédagogique rédigés par Rountree et Glock, pour le Summer Institute of Linguistic au Suriname. Rountree (1992) présente une grammaire du SA qui dresse un tableau général de la langue (le groupe nominal, le groupe verbal, les mots de liaison) sans toutefois être fondée sur une théorie linguistique particulière. Rountree et Glock (1982) proposent quant à elles une grammaire pédagogique du SA. Rountree et *al.* (2000) offrent une liste de mots SA/anglais. Rountree (1982) fournit un guide de conversation multilingue SA/sranan/anglais/néerlandais, dans lequel se trouvent des

phrases et des mots décrivant la vie quotidienne (la santé, les vêtements, la nourriture, le voyage, savoir compter, aller chez le médecin, etc.). Finalement, quelques textes écrits par des locuteurs SA sont disponibles. Le plus important est Aboikoni (1997) qui fait le récit de l'enterrement du chef saramaka (le Grandma). Ce texte est intégralement traduit en anglais. D'autres textes plus courts s'ajoutent à celui-ci, racontant des fables ou des contes traditionnels. Le texte le plus récemment disponible est celui du Nouveau Testament (*Gadu Buku*), traduit par la International Bible Society, édité une première fois en 1998 et réédité en 2009. Il n'est pas clairement dit qui a procédé à la traduction de ce texte, qui pourrait donc bien être l'œuvre d'un locuteur non natif du SA. Il existe une version audio de ce texte à destination des personnes ne sachant pas lire, lue par un locuteur natif du SA. On supposera donc que, bien que ne connaissant pas l'auteur de la traduction du Nouveau Testament, cette version a été validée par un ou des locuteurs natifs de cette langue.

D'autres données contemporaines sont issues de terrains que nous avons effectués à Amsterdam en 2004 et en Guyane française en 2005 auprès de locuteurs natifs du SA²⁷. Finalement, quelques données proviennent d'un terrain effectué à San Francisco auprès d'un locuteur du SA immigré aux États-Unis. Le terrain à Amsterdam a été réalisé avec un informateur né au Suriname, Vinije Haábo, mais ayant vécu dès l'âge de 12 ans à Paramaribo, puis ayant immigré aux Pays-Bas. Il n'a pas l'occasion de parler le SA de façon quotidienne. C'est aussi un étudiant en linguistique qui publie des travaux en phonologie.

Le second terrain, en Guyane française, a permis de travailler pendant 3 mois avec cinq informateurs différents, tous masculins. Carlo N'Gwete est né en 1978 et a vécu jusqu'à ses 17 ans au Suriname. Il a grandi dans le village de Soolán, au sud du barrage de Brokopondo. Jacob Pansa est né en 1951 et est le père de Carlo N'Gwete. Il est arrivé en Guyane française à l'âge de 35 ans. Fansisonoe Geddeman est né en 1970 à Boókopóndo, au bord du barrage hydroélectrique, mais est parti s'installer en Guyane française à l'âge de 7 ans. David Samson est né en 1979 à Gaánsééi et est arrivé en Guyane française à l'âge de 10 ans. Finalement, Avia est né dans les années 1930-1940. Il ne parlait pas français, mais il a raconté une

²⁷ Ces terrains ont été financés à même les fonds de recherche de Claire Lefebvre.

histoire enregistrée sur magnétophone que j'ai fait traduire par Jacob Pansa. Tous ces informateurs vivaient au village Saramaka de Kourou et la langue d'usage pour eux était le SA. Ils ne parlaient le français que dans les cas où il fallait sortir du village. Les femmes ne parlaient généralement pas français.

Dans cette thèse, les données ne portant pas de référence proviendront pour la plupart de ce terrain en Guyane française. Nous signalerons toute donnée provenant soit de Vinije Haabo à Amsterdam, soit de Rohit Paulus à San Francisco.

Le terrain en Guyane représente une centaine d'heures de rencontres avec les locuteurs SA. La cueillette des données s'est déroulée sous trois formes différentes. La première consistait à donner une phrase en français à l'informateur et à la lui faire dire en SA (d'une ou plusieurs façons). La seconde était de proposer une phrase en SA, d'en faire vérifier la grammaticalité et le sens par l'informateur. La troisième a été d'enregistrer un récit : un Saramaka racontait librement une histoire et il était enregistré sans être interrompu. Cet enregistrement a ensuite été réécouté avec un informateur qui me dictait le récit et m'en donnait le sens.

Les données des langues contributrices à la genèse du SA proviennent généralement d'ouvrages descriptifs (grammaire ou dictionnaire) de ces langues, que ce soit pour l'anglais, le portugais ou les langues d'Afrique de l'ouest. Parce que les langues d'Afrique de l'ouest ne sont pas aussi documentées que l'anglais ou le portugais, il a été nécessaire de compléter les informations avec un informateur du fongbe, Brice A. Davakan, venant de Abomey au Bénin.

2.3 Description de la langue saramaka

Dans cette section, nous proposons de décrire le SA afin de familiariser le lecteur avec la langue SA²⁸. Cette section vise aussi à rendre compte de ce qui est disponible dans les

²⁸ Le lecteur remarquera que les exemples retranscrits en SA dans la suite de cette thèse le sont dans une orthographe que l'on a voulu la plus uniforme possible. Le SA n'ayant pas de système d'écrit officiel, il existe plusieurs versions. Par exemple, le *o* ouvert est toujours retranscrit *ɔ*, même si souvent

travaux réalisés sur cette langue. Ceci permet de souligner quelles informations sont manquantes ou non. Nous présentons dans un premier temps les éléments de la structure nominale ainsi que l'ordre des constituants qui y apparaissent. Ensuite, nous détaillons l'ensemble du système pronominal (les formes sujet/objet, les pronoms dans la possession et les mots Qu-). Par la suite, nous décrivons brièvement l'expression du temps, du mode et de l'aspect. Nous continuons avec la présentation des éléments apparaissant dans la structure de la phrase (la négation, les conjonctions, les complémenteurs et divers marqueurs). Nous terminons avec une rapide revue des diverses formes de phrases possibles (phrases déclaratives, questions, phrases avec antéposition).

2.3.1 La structure nominale et ses composantes

Étant donné que la structure nominale en SA sera l'objet d'étude du chapitre III, nous nous contentons de présenter rapidement, sans les analyser, les éléments qui la composent. La structure nominale en SA comprend minimalement un nom. Le SA permet l'emploi des SN nus, c'est-à-dire des SN non précédés d'un déterminant. Dans ce cas, le nom reçoit une interprétation indéterminée en nombre (*cf.* (5) et (6)).

- (5) *Basía ké nján ganian.* SA
 Basia vouloir manger poulet
 'Basia veut manger du poulet.'

dans le texte original il est retranscrit *ö*. De même, le *e* ouvert est ici retranscrit *ε*, même si plusieurs auteurs l'écrivent *ë*.

Par ailleurs, le SA est une langue à tons (Voorhoeve 1961; Good 2004). Ces tons ont été inscrits seulement quand l'auteur de l'ouvrage d'où est issu l'exemple a choisi de les mettre. Comme nous avons évacué complètement de cette thèse la question des tons autant sur le plan phonologique que sur le plan syntaxique, ceux-ci ne sont présents qu'à titre indicatif.

Notons finalement que les gloses et les traductions des exemples sont celles des auteurs qui les ont publiés, à moins que l'auteur n'en ait pas fourni (auquel cas, est indiquée la mention *Traduction libre* indiquant que nous avons traduit et glosé l'exemple en question). Ceci explique la différence de langues : alors que nous avons glosé et traduit en français, les autres exemples sont souvent en anglais puisqu'ils sont issus de publications dans cette langue.

- (6) *Hási da mbéti* SA
 cheval COP animal
 'Le cheval est un animal/les chevaux sont des animaux.'

Le SA a un déterminant défini singulier dont la forme est *dí*. C'est un déterminant qui se place avant le nom. Il n'est employé que quand la référence du nom déterminé est accessible aux participants à la conversation.

- (7) *dí hási* SA
 DET cheval
 'le cheval'(en question/que l'on connaît)

Le SA a une forme *déé* pour le déterminant défini pluriel. Cette forme est prénominale. Elle est employée en distribution complémentaire avec la forme singulier *dí*. Comme la forme *dí*, *déé* détermine un nom dont la référence est accessible aux participants à la conversation. Un emploi de *déé* est donné en (8).

- (8) *déé hási* SA
 DET.pl cheval
 'les chevaux'(en question/que l'on connaît)

Le SA emploie la forme *wán* comme déterminant indéfini singulier. Ce déterminant est prénominal. La forme *wán* est aussi la forme de l'adjectif numéral 'un'. L'énoncé en (9) illustre ces deux emplois possibles.

- (9) *Malíta nján wán bákúba.* SA
 Malíta manger un banane
 'Malíta a mangé une banane.'(et pas une pomme)
 'Malíta a mangé une banane.'(et pas deux bananes)

Le SA n'a pas à proprement parler de déterminant démonstratif. Pour exprimer la démonstration en termes de dimension spatiale, il faut employer en plus du déterminant défini (singulier ou pluriel), un élément locatif *akí* 'ici', *dé* 'là' ou *alá* 'là' qui suit le nom (voir l'énoncé (10)). C'est cet élément locatif qui apporte la notion de distance relative entre deux objets de référence. *Akí* marque la proximité spatiale, *dé* marque l'éloignement temporel ou spatial, *alá* marque l'éloignement spatial. Notons que seul le déterminant défini est autorisé dans ces constructions : le déterminant indéfini *wán* ne peut pas en faire partie.

- (10) *Basia ké nján dí ganian aki/dé/alá.* SA
 Basia vouloir manger DET poulet ici/là/là
 ‘Basia veut manger ce poulet-ci/là.’

Les constructions possessives sont réalisées à l’aide d’un syntagme prépositionnel (SP) introduit par la préposition (*fu*) ‘pour’ et un nom ou un pronom personnel fort. Le SP possesseur peut être situé après le nom possédé (énoncé (11)) ou avant le nom possédé (énoncé (12)). La position de ce SP fait varier l’interprétation selon certains informateurs : en (11), il y a un livre et ce livre est à moi; en (12), il y a plusieurs livres et il y en a un qui est à moi.

- (11) *dí búku fu mí* SA
 DET livre pour 1sg
 ‘Mon livre.’
 [Litt. : Le livre de moi]

- (12) *dí fu mí búku* SA
 DET pour 1sg livre
 ‘Mon livre.’

Il est possible aussi d’exprimer la possession sans employer de SP. Dans ce cas, l’ordre est fixe : le possesseur précède le possédé. En (13), le possesseur est rendu par le pronom personnel *mi* qui précède le possédé *baa* ‘frère’.

- (13) *Mi Kabiten Aseni ku mí baa Tioje fu Dangogo.* SA
 1sg capitaine Aseni avec 1sg frère Tioje pour Dangogo
 ‘Moi, Capitaine Aseni et mon frère, Tioje de Dangogo.’ (dans Aboikoni 1997 :13)
 [Traduction libre]

Nous n’entrerons pas plus en détail dans l’expression et la réalisation de la possession car celle-ci fera l’objet d’une plus ample description dans la section suivante en 2.3.2.

Les adjectifs en SA sont prénominaux. Les énoncés (14) et (15) illustrent la position prénominale des adjectifs.

- (14) *I ta si sembe kuma adomito: womi, mujee, piki mii ku gaan sembe.*
 2sgASP voir personne comme papillon homme femme petit enfant avec grand personne
 ‘Tu voyais les gens comme des papillons : hommes, femmes, petits enfants et grandes personnes.’
 (dans Aboikoni 1997 :29)
 [Traduction libre]

- (15) *Dee sembe tɔkɔ di hogi pau u di Kɔnde Masa ta bisi.*
 DET.pl personne percer DET mauvais arbre COMP DET village maître ASP porter
 ‘Les gens ont percé le mauvais arbre que le chef du village porte.’
 (dans Aboikoni 1997 :9)
 [Traduction libre]

Les adjectifs ne sont pas seulement employés dans la structure nominale, mais aussi dans la structure de la phrase où ils ont un statut verbal : ils peuvent porter des marques aspectuo-temporelles et modales et ils peuvent être niés. L'énoncé (16) illustre l'adjectif *suwáki* ‘malade’ portant une marque de temps passé.

- (16) *Jésidé Kofi bi suwáki.* SA
 hier Kofi TPS être.malade
 ‘Hier, Kofi a été malade.’

Pour la suite de cette thèse, nous proposons de gloser tout adjectif X, ‘être.X’ pour rappeler le statut prédicatif de ces formes.

Les numéraux, en tant qu'adjectifs apparaissent eux aussi en position prénominale, que ce soit en tant qu'adjectif cardinal (voir (17)) ou ordinal (voir (18)). Notons que les adjectifs ordinaux n'existent pas en tant que tels et qu'ils sont en fait formés à partir d'un syntagme prépositionnel introduit par (*f*)u ‘pour’.

- (17) *Kofi suwáki a díi dáka lánɡa.* SA
 Kofi être.malade LOC trois jour long
 ‘Kofi est malade depuis trois jours.’
- (18) *Malita bai dí u tú béeé.* SA
 Malita acheter DET pour deux pain
 ‘Malita a acheté le second pain.’

Les relatives en SA apparaissent après l'antécédent (cf. (19))

- (19) *Dí mujée dí bai dí ganian piki.* SA
 DET femme DET acheter DET poulet être.petit
 ‘La femme qui a acheté le poulet est petite.’

Les relatives seront décrites de façon plus détaillée en 2.3.5 et dans le chapitre III.

Rountree (1992: 52) relève l'existence d'une forme *hii* 'tous' « Collective is a class consisting only of the word *hii* 'all'. It occurs as the first constituent of a noun phrase. » Un emploi de *hii* 'tous' est illustré en (20).

- (20) *Hii déé kónde fu dí lio déé dé a Gaamá faáka básu.* SA
 tous DET.pl village pourDET rivière DET.pl COP LOC Granma drapeaubas.
 'Tous les villages de la rivière qui sont sous la juridiction du Granma.'
 (dans Aboikoni 1997 :34)
 [Traduction libre]

Rountree (1992) ne mentionne pas l'existence d'autres formes «collectives». Ce terme renvoie à la notion de quantification. Un rapide coup d'œil au dictionnaire (Rountree et al. 2000) nous a permis de trouver deux autres formes que l'on peut classer dans la catégorie des quantifieurs. La première forme est *hiniwán* 'chaque' (aussi épelée *iniwán* ou *hibiwán* selon le dialecte.) Son emploi est illustré en (21).

- (21) *Nóó hiniwán kabiténi músu tjá wán báta daán.* SA
 CONJ chaque capitaine devoir porter un bouteille rhum
 'Et alors, chaque capitaine doit apporter une bouteille de rhum.'
 (dans Aboikoni 1997 :34)
 [Traduction libre]

Une seconde forme est la forme *wántú* 'quelques', composée des numéraux *wán* 'un' et *tú* 'deux'. Son emploi est illustré en (22).

- (22) *Nóó woo tooná kái wántú kónde akidéé bi kó sítí góni.* SA
 CONJ 1pl.FUT tourner appeler quelquevillage ici DET.pl TPS venir tirer pistolet
 'Et alors nous retournerons appeler quelques villages ici qui étaient venus tirer au pistolet.'
 (dans Aboikoni 1997 :27)
 [Traduction libre]

Nous avons rapidement présenté les éléments de la structure nominale et leur position. Tous les déterminants du nom (déterminant défini et indéfini) sont prénominaux. Il n'existe ni déterminant démonstratif ni déterminant possessif. Alors que les adjectifs sont prénominaux, les relatives sont postnominales. Finalement, les quantifieurs apparaissent en tête de la structure nominale.

2.3.2 Les formes pronominales en saramaccan

Dans cette section, nous décrivons le système pronominal du SA. Nous aborderons la question des pronoms personnels. Puis, nous présenterons l'expression de la possession. Par la suite, les mots QU- seront exposés. Finalement, la façon dont sont réalisées les anaphores sera décrite.

2.3.2.1 Les pronoms personnels

La question des pronoms personnels est principalement résumée de Veenstra (1996). Nous présenterons d'abord l'inventaire des pronoms personnels du SA, puis nous discuterons leurs caractéristiques.

Veenstra (1996) recense trois variantes du système pronominal du SA soit ceux de Voorhoeve (1961), de Kouwenberg (1987) et de Veenstra (1994). Ces trois variantes dialectales correspondent respectivement aux dialectes des régions de Libase, Básuse et Gaánse. Le tableau ci-dessous représente les trois dialectes. En gras, se trouvent les formes communes aux trois dialectes. En italique, sont écrites les formes propres à certains dialectes. Veenstra (1996) appelle pronom faible les formes apparaissant en position sujet et pronom fort, les formes en position objet ou dans la possession.

Tableau 2.3 Formes des pronoms personnels forts et faibles du SA et leurs variantes dialectales, d'après Veenstra (1996)

	SINGULIER		PLURIEL	
	Faible	Fort	Faible	Fort
1 ^{ère} personne	mi	mí <i>m</i>	u	ú
2 ^{ème} personne	i	í <i>jú</i>	un <i>únu</i>	ún <i>únu</i>
3 ^{ème} personne	a	hén <i>én</i>	de	dé

Il est à noter qu'il n'existe pas de distinction de genre pour les pronoms personnels de troisième personne : les formes *a*, *hén*, *de* et *dé* sont employées aussi bien pour désigner les femmes, les hommes, les animés ou les inanimés.

Voorhoeve (1961), Kouwenberg (1987) et Veenstra (1994) ajoutent que la présence de la négation *án* modifie la forme du pronom personnel sujet. Le tableau ci-après illustre ces formes. Encore une fois, l'emploi d'une forme plutôt qu'une autre est de l'ordre de la différence dialectale.

Tableau 2.4 Formes des pronoms personnels du SA, employés avec la négation, et leurs variantes dialectales, d'après Veenstra (1996)

	SINGULIER	PLURIEL
1 ^{ère} personne	<i>má /mé</i>	<i>wá</i>
2 ^{ème} personne	<i>já</i>	<i>wán /unwán</i>
3 ^{ème} personne	<i>an /á</i>	<i>de á</i>

Veenstra (1996) observe la distribution des pronoms personnels du SA pour distinguer les formes faibles des formes fortes. Veenstra (1996) adopte la classification de Brandi et Cordin (1989) qui divise les pronoms en pronoms clitiques et pronoms toniques. Il note que cette classification diffère de celle de Cardinaletti et Starke (1994). Dans cette dernière, on distingue les pronoms forts des pronoms faibles. Les pronoms faibles sont eux-mêmes divisés en clitiques phonologiques et clitiques syntaxiques. Veenstra (1996) n'effectue pas cette séparation.

Veenstra (1996) reprend les tests de Kayne (1975), à savoir les tests de coordination, d'accentuation et d'isolation. À ces tests, s'ajoute le test proposé par de DeGraff (1993), test selon lequel un pronom fort peut être mis en focus. Selon cet ensemble de tests, les formes fortes sont toniques, car elles peuvent se coordonner, elles portent l'accent tonique, elles peuvent être employées en isolation et peuvent être mises en focus. Toujours selon ces mêmes tests, les formes faibles sont des clitiques, car elles ne peuvent pas être coordonnées, elles ne portent pas l'accent tonique, elles ne sont jamais employées en isolation et ne peuvent pas être mises en focus. Ainsi, Veenstra (1996) montre que les formes faibles sont des clitiques et qu'elles n'apparaissent qu'en position sujet. En revanche, les formes fortes sont des pronoms toniques et apparaissent soit en position objet, soit comme complément d'une préposition.

2.3.2.2 Les possessifs

Heine (1997) note que la possession est un concept ayant un nombre limité d'expressions à travers les langues. La possession est, d'un point de vue sémantique, la relation entre une entité animée et une autre entité, et d'un point de vue syntaxique, la relation binaire entre deux noms (Tremblay 1991). L'expression grammaticale de la possession varie selon les langues et à l'intérieur des langues.

Heine (1997) constate que la distinction entre la possession aliénable et la possession inaliénable peut être ou non réalisée dans les langues. Quand cette distinction est réalisée, ce qui est considéré comme inaliénable varie d'une langue à l'autre. Par exemple, dans certaines langues la voix, l'ombre ou l'empreinte de pas sont considérées comme des possessions aliénables alors que d'autres langues considèrent seulement les parties du corps ou les membres de la famille comme inaliénables. Heine (1997) note par ailleurs que la possession inaliénable est généralement non marquée alors que la possession aliénable est marquée. Le SA effectue la distinction entre la possession aliénable et la possession inaliénable. Ce fait n'est pas noté par les auteurs ayant travaillé sur le SA. Les données que nous avons recueillies pour cette thèse révèlent pourtant cette distinction.

La possession aliénable

Le SA réalise la possession aliénable à l'aide d'un SP dont la tête est la préposition (*fu*). Ce SP a pour complément un SN ou la forme tonique du pronom personnel (voir l'inventaire de ces formes en 2.3.2.1). En (23)a. le complément est un SN et en (23)b., il s'agit d'un pronom tonique.

- | | | | |
|------|----|--------------------------|----|
| (23) | a. | <i>dí buku fu Malita</i> | SA |
| | | DET livre pour Malita | |
| | | ‘le livre de Malita.’ | |
| | b. | <i>dí buku fu mí</i> | SA |
| | | DET livre pour 1sg | |
| | | ‘mon livre’ | |

Il n'a pas été noté dans les travaux précédents sur le SA que le SP dont la tête est (*fu*) est déplaçable au sein de la structure nominale : il peut apparaître après le nom possédé

(comme en (23)) ou bien avant le nom possédé. Ceci est illustré en (24). Dans ce cas, un locuteur du SA a porté comme jugement sémantique le fait qu'il s'agit de mon cheval et pas d'un autre, autrement dit, l'emphase est mise sur le possesseur. Dans les énoncés en (23), l'emphase est plutôt mise sur le possédé.

- (24) *Dí u mí hási tá bebé wáta.* SA
 DET pour 1sg cheval ASP boire eau
 'Mon cheval boit de l'eau.'

Un autre fait qui n'a pas été noté dans les travaux existants est la question du nombre dans la possession. Comme il sera présenté dans le chapitre III, le SA n'atomise pas toujours les noms, laissant ainsi une indétermination du nombre de participants, qui reste toutefois souvent désambiguïtable par le contexte. Cette particularité du SA fait que la possession peut impliquer une indétermination du nombre de possédés. Encore une fois, le SP dont la tête est (*fu*) peut être prénominal (*cf.* (25)) ou postnominal (*cf.* (26)).

- (25) *Fu ú fisi de aki.* SA
 pour nous poisson COP ici
 'Notre/nos poisson(s) est/sont ici.'

- (26) *Ee ja du en so, noo soni feen an o waka tooo.* SA
 si 2sg.NEG faire3sg ainsiCONJ chose pour.3sg NEG FUT marcher droitement
 'Si tu ne le fais pas ainsi, alors ses affaires ne fonctionneront pas correctement.'
 (dans Aboikoni 1997:17)
 [Traduction libre]

La possession inaliénable

En plus de la possession aliénable formulée à l'aide d'un SP dont la tête est (*fu*), le SA permet l'expression de la possession inaliénable. Le SA considère comme inaliénable les parties du corps et les membres de la famille. La possession inaliénable peut être exprimée de la même façon que la possession aliénable, c'est-à-dire à l'idée d'un SP dont la tête est (*fu*). En (27), le possédé est la jambe, donc une partie du corps, et elle est relié grammaticalement au possesseur par la préposition (*fu*). Notons que *futu* 'jambe' n'est pas marqué pour le nombre. Ainsi, dans cet énoncé, Malita peut s'être aussi bien cassé une ou les deux jambes.

- (27) *Malitá bí tá kúle hén a kái hén fútu féén boóko.* SA
 Malita TPS ASP courir CONJ 3sg tomber CONJ jambe pour.3sg casser
 ‘Malita courait quand elle est tombée et sa jambe s’est cassée.’

La façon la plus courante de marquer la possession inaliénable reste la juxtaposition du possesseur et du possédé. Dans ce cas, il n’y a pas de préposition pour relier les deux formes et d’autre part, un ordre strict possesseur-possédé apparaît, que la forme grammaticale du possesseur soit un nom (*cf.* (28)) ou la forme tonique du pronom personnel (*cf.* (29)).

- (28) *Hii soni de a Gaangadu maun.* SA
 tout chose COP LOC Dieu main
 ‘Toutes les choses sont dans la(les) main(s) de Dieu.’ (dans Aboikoni 1997 :17)
 [Traduction libre]

- (29) *Mí táta hén da wán wómi de kái Basia Alexandre.* SA
 1sg père 3sg COP un homme 3pl appeler Chef Alexandre
 ‘Mon père est un homme qu’on appelle Chef Alexandre.’

2.3.2.3 Les mots Qu-

Dans cette section, nous décrivons les mots Qu- employés pour poser une question ouverte. Le tableau ci-dessous dresse l’inventaire des formes recensées dans Muysken et Smith (1990) et Rountree et *al.* (2000).

Le tableau ci-après laisse apparaître une forme Qu- *ún* ‘quel’ employée dans plusieurs formes, accompagnée d’un nom comme *péi* ‘genre’, *fa* ‘façon, manière’, *sé* ‘côté’ ou *ten* ‘temps’. Ceci signifie que le SA utilise les deux stratégies de Qu-, à savoir les mots Qu- et les expressions Qu-. Les mots Qu- sont indécomposables (en français, *qui, que, combien, où, comment...* sont des mots Qu-) alors que les expressions Qu- sont composées par juxtaposition (en français, *de quelle façon, avec quelle personne, dans quelle ville*).

Tableau 2.5 Inventaire des mots interrogatifs du SA, d'après Muysken et Smith (1990) et Rountree et *al.* (2000).

FORME QU- EN SA	GLOSE	SENS
<i>ambé</i>		'qui'
<i>andí</i>		'que'
<i>ún</i>		'quel'
<i>úndi</i>	quel DET?	'lequel'
<i>ún péi</i>	quel genre	'quel genre'
<i>unfá</i>	quelle façon	'comment'
<i>unsé</i>	quel côté	'où'
<i>un méni</i>	quel beaucoup	'combien'
<i>na ún ten (>naóten)</i>	LOC quel temps	'quand'
<i>na ún júu</i>	LOC quelle heure	'quand'
<i>un júu té</i>	quelle heure temps	'quand'
<i>un kamían</i>	quelle place	'où'
<i>na un sé(>naásé)</i>	LOC quel côté	'où'
<i>fu andí (>fa-andí)</i>	pour que	'pourquoi'
<i>fu andí hédi</i>	pour que tête	'pourquoi'
<i>fu andí mbéi</i>	pour que faire	'pourquoi'
<i>fu andí báka</i>	pour que derrière	'pourquoi'
<i>andí mbéi</i>	que faire	'pourquoi'

2.3.3 Le temps, le mode et l'aspect en SA

Le SA marque le temps, le mode et l'aspect (TMA) à l'aide de marqueurs préverbaux. Il y a trois marqueurs de TMA en SA : *bi* marqueur de temps antérieur, *ó* marqueur de mode futur et *tá* marqueur d'aspect imperfectif. Ces marqueurs, quand ils sont employés ensemble, apparaissent toujours dans l'ordre Temps-Mode-Aspect. L'interprétation aspectuo-temporelle et modale d'un énoncé dépend à la fois du ou des marqueurs de TMA employés et de la classe aspectuelle du verbe de l'énoncé. Pour les besoins de ce survol des marqueurs de TMA, nous nous contenterons pour l'instant de distinguer les verbes en deux classes aspectuelles, soit les verbes d'état et les verbes d'action (regroupant les activités, les accomplissements et les achèvements). Étant donné que l'expression du temps, du mode et de l'aspect fera l'objet d'un chapitre de cette thèse, nous nous contenterons ici de souligner

quelques propriétés majeures de ces éléments, utiles à la compréhension générale de la langue SA.

En l'absence de marqueurs

Un prédicat peut apparaître nu, c'est-à-dire qu'il n'est pas précédé de marqueur de TMA. S'il s'agit d'un verbe d'état, l'énoncé est interprété au présent (*cf.* (30)).

- (30) *Dí mujée hánse.* SA
 DET femme être.beau
 'The woman is beautiful.' (= (3b) dans Veenstra 1996 :14)

S'il s'agit d'un verbe d'action qui apparaît nu, il est interprété au passé dont le temps de référence est le moment d'énonciation (*cf.* (31)).

- (31) *Hiko seeká dí alisi.* SA
 Hiko préparer DET riz
 'Hiko a préparé le riz.' (= (44) dans Bally 2004a:38)

Avec le marqueur de temps antérieur *bi*

Si le verbe est précédé du marqueur de temps antérieur *bi*, l'énoncé sera interprété au passé, que le verbe soit un verbe d'état (*cf.* (32)) ou d'action (*cf.* (33)).

- (32) *Dí mujée bi hánse.* SA
 DET femme TPS être.beau
 'The woman was beautiful.' (= (4b) dans Veenstra 1996: 14)

- (33) *Hiko bi dou.* SA
 Hiko TPS arriver
 'Hiko était arrivé.' (= (51) dans Bally 2004a:44)

Avec le marqueur de mode non réalisé dans un temps futur *ó*

Quand le verbe est précédé du marqueur de futur *ó*, l'énoncé est interprété comme non réalisé au moment de l'énonciation. Il indique que l'état ou l'action dénoté par le prédicat n'a pas encore eu lieu. Ces interprétations sont indépendantes du fait que le verbe soit un verbe d'état (*cf.* (34)) ou d'action (*cf.* (35)).

- (34) *Hiko ó wai.* SA
 Hiko FUT content
 ‘Hiko sera content.’ (=77) dans Bally 2004a:61
- (35) *Hiko ó waka.* SA
 Hiko FUT marcher
 ‘Hiko marchera.’ (=79) dans Bally 2004a:61

Avec le marqueur d’aspect imperfectif *tá*

Tá est un marqueur d’aspect imperfectif, c’est-à-dire qu’il indique qu’un état ou une action est imparfaite (ou non accomplie). En (36), le marqueur *tá* précède le prédicat *hánse* ‘être beau’, qui décrit un état. L’interprétation résultante est que l’état d’être belle n’est pas encore accompli.

- (36) *Dí mujée tá hánse.* SA
 DET femme ASP être.beau
 ‘La femme devient belle.’ (=5b) dans Veenstra 1996: 14

En (37), *tá* précède un verbe d’action. L’interprétation aspectuo-temporelle de l’énoncé implique que l’activité est inaccomplie, c’est-à-dire dans ce cas que l’action de marcher a toujours lieu au moment où est produit l’énoncé.

- (37) *Mi tá wáka.* SA
 1sg ASP marcher
 ‘Je suis en train de marcher.’ (=5a) dans Veenstra 1996

La combinaison des marqueurs

Les marqueurs de TMA du SA peuvent apparaître ensemble, donnant ainsi des interprétations combinées. Le tableau ci-dessous illustre les combinaisons possibles pour un verbe d’état et l’interprétation qui en résulte.

Tableau 2.6 Interprétations d'un verbe d'état précédé d'une combinaison de marqueurs de TMA

TEMPS	MODE	ASPECT	INTERPRÉTATION
antérieur <i>bi</i>	futur <i>ó</i>		conditionnel (passé non réalisé)
antérieur <i>bi</i>		imperfectif <i>tá</i>	inchoatif dans le passé
	futur <i>ó</i>	imperfectif <i>tá</i>	inchoatif dans le futur
antérieur <i>bi</i>	futur <i>ó</i>	imperfectif <i>tá</i>	inchoatif conditionnel

Le tableau suivant illustre les combinaisons possibles avec un verbe d'action et les interprétations qui en résultent.

Tableau 2.7 Interprétations d'un verbe d'action précédé d'une combinaison de marqueurs de TMA

TEMPS	MODE	ASPECT	INTERPRÉTATION
antérieur <i>bi</i>	futur <i>ó</i>		conditionnel (passé non réalisé)
antérieur <i>bi</i>		imperfectif <i>tá</i>	imparfait
	futur <i>ó</i>	imperfectif <i>tá</i>	futur progressif
antérieur <i>bi</i>	futur <i>ó</i>	imperfectif <i>tá</i>	conditionnel progressif

Nous n'irons pas plus loin dans la description du système aspectuo-temporel et modal du SA puisque celui-ci fera l'objet d'un chapitre de cette thèse. Les éléments fournis ici sont suffisant pour une compréhension globale de la langue.

2.3.4 Les éléments de la structure de la phrase

Dans cette section, nous aborderons la question des divers éléments apparaissant dans la structure de la phrase. Nous traiterons en premier lieu des conjonctions dans la phrase en décrivant leurs propriétés syntaxiques, sémantiques et discursives. Ensuite, nous décrirons le système de compléments du SA. Par la suite, nous présenterons la négation et les différents marqueurs apparaissant dans la phrase (marqueurs d'interrogation, marqueur d'assertion, marqueur d'interjection). Finalement, nous clorons cette revue par la description

du marqueur de focus *wé*, que Smith (1996) présente comme étant une rétention des langues de substrat.

2.3.4.1 Les conjonctions de phrase

Dans cette section, nous regarderons les conjonctions de phrase que le SA utilise. Ces conjonctions sont les suivantes :

- *hén* ‘et puis’
- *nóɔ* ‘et alors’
- *ma* ‘mais’
- *éé/éfi* ‘si’
- *biga* ‘parce que’
- *ófu/náa/náso* ‘ou bien’
- *sɔ* ‘ainsi’

Les conjonctions hén et nóɔ

Les conjonctions *hén* ‘et puis’ et *nóɔ* ‘et alors’ seront traitées ensemble, car elles ont un comportement syntaxique similaire. Byrne (1987) et Veenstra (1996) abordent uniquement la forme *hén* ‘et puis’. De nouvelles données permettront d’illustrer que *nóɔ* ‘et alors’ doit recevoir la même analyse que *hén* ‘et puis’. Selon Byrne (1987 :52), la conjonction *hén* ‘et puis’ répond exactement à la contrainte de structure coordonnées de Ross (1967). Cette contrainte impose que i) il n’y a pas d’extraction possible d’un élément de la phrase introduite par *hén*; ii) le verbe de la phrase introduite par *hén* ne peut pas être redoublé; iii) on ne peut pas questionner un élément de la phrase introduite par *hén*. Cette contrainte se résume finalement à l’impossibilité de réaliser une extraction à l’extérieur de la structure coordonnée. Byrne (1987) note en plus de cette contrainte que l’élément coordonnant *hén* doit toujours être présent, car en son absence, les deux énoncés sont considérés comme étant indépendants. Le sujet doit être exprimé dans les deux propositions coordonnées même s’il s’agit d’un sujet coréférentiel. Veenstra (1996) ajoute à cela que l’objet doit être exprimé même s’il est coréférentiel.

La conjonction *nóɔ* ‘et alors’ obéit aux mêmes règles. L’énoncé (38) illustre le fait que les deux phrases sont tensées et qu’elles ont chacune un sujet exprimé qui peuvent être ou non coréférentiels.

- (38) *Malítá, ó bóí soní nóɔ a_{ij} ó nján.* SA
 Malita FUT cuire chose CONJ 3sg FUT manger
 ‘Malita cuisinera quelque chose et il/elle mangera.’

Il est à noter que les formes *nóɔ* ‘et alors’ et *hén* ‘et puis’ peuvent être employées ensemble. Dans ce cas, elles sont toujours employées dans l’ordre *nóɔ hén* ‘et alors et puis’.

- (39) *Nóɔ hén dí néngε píú dí bóto a téla.* SA
 CONJ CONJ DET personne tirer DET bateau LOC rive
 ‘Alors, puis la personne a tiré le bateau sur la rive.’

L’analyse sémantico-pragmatique de ces conjonctions laisse apparaître une différence entre les deux conjonctions de l’ordre de la logique et du temps. Rountree (1981, 1992) considère *hén* comme un marqueur de progression chronologique marquant le temps accompli. Une telle définition est soutenue par deux arguments. Premièrement, il est employé pour coordonner une proposition avec une proposition adverbiale temporelle introduite par *dí* (cf. (40)).

- (40) *Dí a ké go hen a go.* SA
 DET 3sg vouloir aller CONJ 3sg aller
 ‘Il a voulu y aller, et puis il y est allé.’ (Rountree et Glock 1982:123)
 [Traduction libre]

Deuxièmement, l’emploi d’une marque de mode non réalisée est impossible comme on le voit en (41) où les deux propositions coordonnées sont au futur et en (42) où elles sont au conditionnel.

- (41) **Malítá ó bóí sóni hén Basía ó nján.* SA
 Malita FUT cuire chose CONJ Basia FUT manger
- (42) **A bi ó gó a wowójo hén a bi ó báí wán ganían.* SA
 3sg TPS FUT aller LOC marché CONJ 3sg TPS FUT acheter un poulet

Ces deux arguments soulignent la qualité temporelle réalisée exprimée par la conjonction *hén*, car i) il est employé dans l’expression du déroulement temporel dans le cas

où une proposition temporelle est utilisée et ii) les marqueurs de TMA autorisés dans les structures coordonnées doivent impliquer une réalité des événements.

La conjonction *nɔɔ* est le contraire de la conjonction *hén*, car elle permet de lier deux propositions non réalisées. Rountree (1992) traduit *nɔɔ* par ‘therefore, furthermore, then, so’. Cette conjonction introduit des propositions logiques dans un temps non réalisé et apparaît ainsi pour donner l’ordre logique d’un récit, pour exprimer la conséquence (*si...alors, parce que...alors*) ou pour introduire un commentaire. Le fait que *nɔɔ* est un connecteur d’ordre logique est appuyé par les mêmes arguments qui faisaient de *hén* un connecteur d’ordre temporel. D’une part, *nɔɔ* apparaît avec des marqueurs de TMA exprimant la non-réalisation de la proposition qu’il introduit. Ceci est illustré en (43) où les deux propositions coordonnées sont au conditionnel.

- (43) *A bí ó gó a wowójo nɔɔ a bí ó báí wán ganían.* SA
 3sg TPS FUT allerLOC marché CONJ 3sg TPS FUT acheter un poulet
 ‘Il irait au marché et il achèterait un poulet.’

Deuxièmement, *nɔɔ* est employé dans des énoncés impliquant une conséquence (*cf.* (44)) ou une condition (*cf.* (45)).

- (44) *Di i bisi koosu nɔɔ i ko djei Saamaka mujee.* SA
 DET 2sg porter vêtement.saramaka CONJ 2sg devenir ressemble saramaka femme
 ‘Parce que tu portes un vêtement saramaka, alors tu ressembles à une femme saramaka.’
 (= (116) dans Rountree 1992 :27)
 [Traduction libre]

- (45) *E i ke faa limbo mɔɔn hesi nɔɔ sɔ fii du.* SA
 si 3sg vouloir COMP-3sg être.propre plus vite CONJ ainsi pour.2sg faire
 ‘Si tu veux que ce soit propre plus vite, alors ainsi fais-le.’
 (dans Rountree et Glock 1982 :80)
 [Traduction libre]

Nous venons de présenter deux conjonctions employées pour la coordination de deux énoncés. Nous avons aussi confirmé grâce à l’emploi des TMA et le type de phrases dans lesquelles ces conjonctions sont employées que *hén* sert à indiquer la suite dans le déroulement temporel, alors que *nɔɔ* signale un déroulement logique. Il est approprié de les traduire respectivement par ‘et puis’ et ‘et alors’.

La conjonction ma 'mais'

Rountree (1981) pose que *ma* «shows contrast between a variety of elements [but it] does not express alternation. » Un emploi de *ma* est illustré en (46).

- (46) *Mi ta wooko, ma de an ta paka mi.* SA
 1sg ASP travailler mais3pl NEG ASP payer 1sg
 'Je travaille mais ils ne me paient pas.' (dans Rountree et Glock 1982 :140)

Byrne (1987) et Veenstra (1996) posent que *ma* 'mais' se comporte comme *hén* en ce qui a trait aux contraintes de Ross (1967) que nous avons présentées plus haut. Il est important ici d'apporter une nuance aux emplois de *ma*. Nous avons signalé précédemment que *hén* et *nɔɔ* sont employés exclusivement dans la coordination de phrases tensées ayant chacune leur propre sujet. Ceci n'est pas le cas pour la forme *ma* qui permet aussi la conjonction de deux SN (*cf.* (47)).

- (47) *Má ké fisi ma ganian.* SA
 1sg.NEG vouloir poisson mais poulet
 'Je ne veux pas du poisson, mais du poulet.'

Condition et discours indirect : la forme e/ée/éfi 'si'

Le SA a une forme *e/ée/éfi* traduite par 'si'. Il semble que la variation de cette forme soit d'ordre dialectal. Rountree et Glock (1982) et Rountree (1992) montrent que cette forme est employée pour introduire une proposition hypothétique.

- (48) *E mi bi a' boto, nɔɔ mi bi sa tja unu go.* SA
 si 1sg TPS avoir bateau CONJ 1sg TPS pouvoirporter 2pl aller
 'If I had a boat, I would take you.' (Rountree et Glock 1982:94)

Cette forme n'introduit pas seulement les propositions hypothétiques : elle permet aussi de rapporter une proposition interrogative de façon indirecte (*cf.* (49)).

- (49) *Ma sabi e a dii poi.* SA
 1sg.NEG savoir si 3sg être.cher gâcher
 'I don't know if it is too expensive.' (Rountree et Glock 1982:74)

La relation de cause avec bigá ‘parce que’

Rountree (1992) traduit la forme *bigá* par ‘because, the reason I say that is...’, cette forme permettant d’apporter des raisons ou des preuves supplémentaires à une assertion, une conclusion ou une action précédente (cf. (50)).

- (50) *Ma di feleniki an seti ku mɔni biga dee sembe u matu*
 maisDET organisation NEG installeravec argent parce.queDET.pl personne PREP forêt
kɔnde na a’ mɔni. SA
 village NEG avoir argent
 ‘Mais l’organisation ne s’est pas installée avec de l’argent car les gens des villages de
 la forêt n’ont pas d’argent.’ (dans Aboikoni 1997: 17)
 [Traduction libre]

L’alternance exprimée par ɔfu/náa/násɔ ‘ou bien’

Le SA permet l’expression de l’alternance entre deux SN par les formes *ɔfu* ou *násɔ*. L’emploi d’une forme ou de l’autre est lié à une différence de locuteur. La forme *ɔfu* n’est pas répertoriée dans le dictionnaire de Rountree et al. (2000), mais a été produite spontanément dans notre corpus. En (51) comme en (52) s’exprime l’alternance entre deux SN.

- (51) *Malítá ké nján físi ɔfu ganían.* SA
 Malita vouloir manger poisson ou poulet
 ‘Malita veut manger du poisson ou du poulet.’
- (52) *Malítá násɔ Basía ó go a wowójo.* SA
 Malita ou Basia FUT aller au marché
 ‘Malita ou Basia ira au marché.’

Quand il s’agit d’exprimer l’alternance entre deux propositions, c’est la forme *náa* traduite par ‘or’ dans Rountree et al. (2000) qui est employée, comme l’illustre l’énoncé (53).

- (53) *I nján ganían náa i bebé baáfu?* SA
 2sg manger poulet ou 2sg boire soupe
 ‘Tu as mangé de la viande ou bien tu as bu de la soupe?’

La conclusion et l'approximation avec sɔ́ 'ainsi'

La forme *sɔ́* sert à exprimer soit une conclusion, soit une approximation, selon Rountree et al (2000). Quand elle amène une conclusion, elle est traduite par 'thus', elle est employée en début de proposition (cf. (54) où *sɔ́* suit la conjonction logique *nɔ́ɔ*).

- (54) *A ɔ́ gɔɔ ma e i ke faa gɔɔ mɔɔn hesi nɔɔ sɔ́*
 3sg FUT pousser mais si 2sg vouloir COMP.3sg pousser plus vite CONJ ainsi
fii musu du. SA
 pour.2sg devoir faire
 'It will grow, but if you want it to grow more quickly, this is what you have to do.'
 (= (11) dans Rountree et Glock 1982:80)

La forme *sɔ́* permet aussi l'expression de l'approximation, quand elle suit le constituant évalué. En (55), c'est une durée qui est évaluée approximativement.

- (55) *baka wan jaa longi sɔ́* SA
 après un an long so
 'after about a year' (dans Rountree et al. 2000, sous l'entrée *sɔ́*)

2.3.4.2 Les complémenteurs

Le SA dispose de deux complémenteurs, à savoir les formes *táa* et (*f*)*u*. Nous présenterons respectivement ces formes, leur emploi en tant que complémenteur, mais aussi les autres fonctions qu'ils occupent.

Le complémenteur táa

Le complémenteur *táa* apparaît avec certains verbes de type déclaratif (dire, demander, répondre), cognitif (savoir, penser, oublier) ou de perception (voir, entendre). Les énoncés (56), (57) et (58) illustrent respectivement ces emplois :

- (56) *Nɔɔ hen kantoo piki taa de jei.* SA
 CONJ CONJ organisation demander COMP 3pl entendre
 'Et l'organisation a demandé s'ils ont entendu.'
 (dans Aboikoni 1997:37)
 [Traduction libre]

(57) *A sábi táa dí wómi bi hondi dí píngo.* SA
 3sg savoir COMP DET homme TPS chasser DET cochon
 'He knows that the man had hunt the pig.' (dans Byrne 1987:148)

(58) *A sí táa déé sembe bi kumutu a dí wósu.* SA
 3sg voir COMP DET.pl personne TPS sortir LOC DET maison
 'He saw that the people had come out of the house.' (dans Byrne 1987 :148)

Byrne (1987 :148) ajoute que des adjectifs prédicatifs permettent l'emploi du complémenteur *táa*. Il ne précise pas si tous les adjectifs permettent ce type de construction, mais il est probable que seul un nombre restreint d'adjectifs permettent cet emploi (par exemple *urgent, conseillé*). Ceci reste un sujet ouvert à une étude plus approfondie.

(59) *A de fanóndu táa dí sembe bi gó a mátu.* SA
 3sg COP important COMP DET.pl personne TPS allerLOC forêt
 'It is important that the guy had gone into the jungle.' (dans Byrne 1987:148)

En plus d'être employé comme complémenteur, *táa* est employé comme verbe signifiant 'dire' (cf. (60)). Il est à noter qu'il peut être employé aussi bien pour introduire le discours indirect que le discours direct (cf. (61)).

(60) *A táa dí mujée bi gó a dí kéiki.* SA
 3pl dire DET femme TPS aller LOC DET église
 'He said the woman went to church.' (dans Byrne 1987:147)

(61) *Hén a táa :mi nángó.* SA
 CONJ 3sg dire 1sg ASP.aller
 'Et il a dit : j'y vais.' (=1a) dans Veenstra 1996:155

Lefebvre et Loranger (2008) posent que tous les locuteurs du SA ne disposent pas de *táa* dans son statut verbal. Pour les locuteurs avec lesquels elles travaillent, *táa* n'a pas toutes les propriétés d'un verbe. Pour les informateurs de Veenstra (1996) au contraire, *táa* est présenté comme pleinement verbal, car il peut être clivé, il peut être précédé de marqueurs de TMA et il peut apparaître dans une série verbale.

Rountree et Glock (1982) attribuent aussi à *táa* la fonction d'introduire une citation. L'énoncé (62) illustre ce cas : *táa* n'est pas sélectionné par un verbe et introduit la phrase qui le suit.

- (62) *Di buka kumutu na Akisamaun taa we a ke hii Dangogo sembe*
 DET message venir LOC Akisamaun dire bien 3sg vouloir tout Dangogo personne
musu ko na Asindo Opo. SA
 devoir venir LOC Asindo Opo
 ‘Le message venait d’Akisamaun, disant qu’il désirait que tous les gens de Dangogo se
 rendent à Asindo Opo’ (Aboikoni 1997 : 24)
 [Traduction libre]

Enfin, Rountree et al. (2000) relèvent un emploi de *táa* impliquant la similarité ou la manière, que l’on pourrait traduire par ‘comme’.

- (63) *A mbei táa a nango.* SA
 3sg faire comme 3sg ASP.aller
 ‘He acted as if he was going.’ (Rountree et al. 2000, sous l’entrée *táa*)

Ce rapide tour d’horizon nous a permis de voir que *táa* est employé non seulement comme complémenteur après des verbes déclaratifs, cognitifs et de perception, mais aussi qu’il peut avoir un statut verbal selon le dialecte des locuteurs du SA, qu’il peut servir d’introducteur de phrases et peut signifier ‘comme’.

Le complémenteur (f)u

Il existe un second complémenteur en SA qui a la forme *(f)u*. Cette forme apparaît après des verbes désidératifs, de type VOULOIR (par exemple, *désirer, forcer, permettre*), comme cela est illustré avec l’énoncé (64).

- (64) *Mi paamisi di mii fu mi ko heeepi hen.* SA
 1sg promettre DET enfant COMP 1sg venir aider 3sg
 ‘I promised the child to help him.’ (=4c) dans dans Wijnen et Alleyne 1987 :47)

Il introduit des phrases tensées. L’énoncé (65) contient le marqueur de temps passé *bi*, indiquant que la phrase est tensée.

- (65) *Mi duingi hen faa bi go.* SA
 1sg forcer 3sg COMP.3sg TPS aller
 ‘I forced him to go.’ (=3e) dans Wijnen et Alleyne 1987 :45)

Le complémenteur (*fu*) est un complémenteur non réalisé (ou subjonctif) en ce sens que l'événement dénoté par la phrase qu'il introduit n'a pas eu lieu et n'aura peut-être pas lieu.

Il est à noter que le même type d'adjectifs permettant la présence du complémenteur *táa* (cf.(59)) permettent la présence du complémenteur (*fu*) (cf. (66)).

- (66) *A de fanóndu fu dí wómi wóóko a dí wósu.* SA
 3sg COP important COMP DET homme travailler LOC DET maison
 'Il est important que l'homme travaille à la maison.' (=39a) dans Byrne 1987:125)

Muysken (1987) relève que les prépositions *ka* et *bifo* peuvent apparaître avec le complémenteur (*fu*) (voir respectivement les énoncés (67) et (68)).

- (67) *Ka fu a heepi mi, noo a bi bia baka da mi.* SA
 au.lieu.de COMP 3sg aider 1sg CONJ 3sg TPS tourner derrière donner 1sg
 'Instead of helping me he has turned his back on me.' (=41h) dans Muysken 1987:97)

- (68) *Bifo u i taki wan soni noo fii meni en bunu.* SA
 avant COMP 2sg parler un chose CONJ COMP.2sg penser 3sg être.bon
 'Before you say something, you must think it over well.'
 (=30) dans Muysken 1987:94)

Comme la forme *táa*, la forme (*fu*) occupe plusieurs fonctions. Nous avons présenté dans la section 2.3.2.2 son rôle dans l'expression de la possession. (*F*)*u* peut être aussi employé avec un sens partitif, comme en (69).

- (69) *Dí u tú mii bigi móon dí fósu wán.* SA
 DET pour deux enfant être.grand plus DET premier un
 'Le second enfant est plus grand que le premier.'

(*F*)*u* permet aussi d'indiquer un lieu d'origine comme le note Lefebvre et Loranger (2006). Cet emploi (cf. (70)) rejoint celui de la possession puisqu'un lieu d'origine est souvent confondu avec une appartenance géographique.

- (70) *Nɔɔ di otowan, hen da Kasoweni Main fu Dangogo.* SA
 CONJ DET autre 3sg COP Kasoweni Main pour Dangogo
 'Et l'autre, il s'agit de Kasoweni Main de Dangogo.' (dans Aboikoni 1997:18)
 [Traduction libre]

Finally, (*f*)*u* introduces the complement of the verb 'finish' (see the statement (71)).

- (71) *Ee di hedima an kaba u njan, dee baakuma an sa hopo.* SA
 si DET chef NEG finir pour manger DET.pl croque-mort NEG pouvoir se lever
 'Si le chef n'a pas fini de manger, les croque-morts ne peuvent pas se lever.'
 (dans Aboikoni 1997 :29)
 [Traduction libre]

En tant que préposition, il permet de rendre les notions de bénéfactif, de «en échange de», de «au nom de» et la notion de durée. Il permet aussi d'introduire une phrase commençant par le déterminant défini *dí*. Dans ce cas, la phrase est interprétée comme une adverbiale causale (*cf.* (72)).

- (72) *U da hii goonliba piimisi fu di wa abi di sabi.* SA
 lpl donner tout terre pardon pour DET lpl.NEG avoir DET connaître
 'Nous nous excusons auprès de toute la terre à cause du fait que nous n'avons pas la connaissance.'
 (dans Aboikoni 1997 :19)
 [Traduction libre]

(*F*)*u* peut aussi introduire des phrases de but, et dans ce cas la phrase peut être tensée (*cf.* (73)) ou non tensée (*cf.* (74)).

- (73) *A téi fáka fu a kóti dí beée.* SA
 3sg prendre couteau pour 3sg couper DET pain
 'He took the knife in order to cut the bread' (= (13b) dans Veenstra 1996 :78)
- (74) *A téi fáka u kóti dí beée.* SA
 3sg prendre couteau pour couper DET pain
 'He took the knife in order to cut the bread' (= (13a) dans Veenstra 1996 :77)

Finally, it is recorded in the works on the SA an use of (*f*)*u* as a modal marker, part of the TMA system. It appears between the subject and the verb and is translated by 'should' or 'must' (see the statement (75)).

- (75) *I ku en fu go.* SA
 2sg avec 3sg MOD aller
 'Toi et lui devraient (y) aller.'
 (= (5a) dans Muysken 1987 :90)

This use of (*f*)*u* is not accepted by all speakers of the SA (this will be discussed in chapter IV). The speakers of the corpus on which this thesis is based do not use (*f*)*u* in this position (between the subject and the verb) and reject the grammaticality of statements

comme celui en (75). Ils acceptent en revanche l'emploi de *(f)u* à la suite du verbe *abi* 'avoir'.

- (76) *Dee basia bi abi fu ta gandji.* SA
 DET.pl chef TPS avoir pour ASP hausser.le.ton
 'Les chefs devaient hausser le ton.' (dans Aboikoni 1997 :36)
 [Traduction libre]

Cette brève revue de la complémentation aura révélé l'existence en SA de deux complémenteurs différents. *Táa* apparaît avec les verbes de perception, cognitifs et déclaratifs, alors que *(f)u* apparaît avec les verbes désidératifs et les phrases qu'il introduit impliquent un événement non réalisé. Nous nous sommes limités à un survol de leurs diverses fonctions, mais invitons à la lecture de Aboh (2002), Damonte (2002), Lefebvre et Loranger (2006, 2008), Muysken (1987), et Wijnen et Alleyne (1987) pour une analyse plus détaillée de ces formes.

2.3.4.3 Le locatif *a*

Le SA n'a pas de préposition locative à proprement parler. L'expression de notions telles que la situation d'un élément dans l'espace ou dans le temps est réalisée à l'aide de la forme *a*. Cette forme introduit un SN et ce SN peut être suivi d'un nom « localisant ». En (77), les chaussures sont à l'intérieur de la maison, comme le signale le nom *déndu* 'intérieur'. En (78), la bouteille est au-dessous de la table, comme l'indique le nom *baásu* 'dessous'.

- (77) *Dí sósu dé a dí wósu déndu.* SA
 DET chaussure COP LOC DET maison intérieur
 'Les chaussures sont à l'intérieur de la maison.'
- (78) *Dí báta dé a dí táfa baásu.* SA
 DET table COP LOC DET table bas
 'La bouteille est au-dessous de la table.'

Analyser *déndu* 'intérieur' et *baásu* 'dessous' comme nom et pas comme préposition est justifié par le fait qu'ils peuvent être employés précédés d'un déterminant (cf. (79) et (80)).

- (79) *Dí sósu dé a dí déndu u dí wósu.* SA
 DET chaussure COP LOC DET intérieur pour DET maison
 ‘Les chaussures sont à l’intérieur de la maison.’
- (80) *Dí báta dé a dí baásu u dí táfa.* SA
 DET table COP LOC DET bas pour DET table
 ‘La bouteille est au-dessous de la table.’

Dans tous les cas, il est nécessaire que l’élément *a* soit présent pour introduire le SN qui est situé. Le fait de pouvoir ou non utiliser la forme (*f*)*u* pour relier le nom situé à sa position rappelle la façon dont est exprimée la possession inaliénable.

La forme *a* peut aussi être employée avec un verbe de mouvement. La direction n’est pas exprimée par la forme *a* mais par le verbe.

- (81) *Kofi ku Malítá gó a wowójo.* SA
 Kofi avec Malita aller LOC marché.
 ‘Kofi et Malita sont allés au marché.’
- (82) *Di boto kumutu a Kaaja ku Abenasitonu.* SA
 DET bateau partir LOC Kaaja avec Abenasitonu
 ‘Le bateau est parti de Kaaja avec Abenasitonu.’ (dans Aboikoni 1997:35)
 [Traduction libre]

2.3.4.4 La négation

Le SA dispose de deux formes d’expression de la négation. La première forme de négation est *á/án*, la seconde est *ná*. La forme *á/án* est toujours placée entre le sujet et le verbe. Elle apparaît aussi avant toute forme de marqueur de TMA ou de verbe modal (*cf.* (83)).

- (83) *Meri án musu téi dí fáká kóti dí beée.* SA
 Mary NEG devoir prendre DET couteau couper DET pain
 ‘Mary must not cut the bread with the knife.’ (= (27a) dans Byrne 1987 :120)

La négation *ná* diffère de la négation *á/án* puisqu’elle est employée pour nier des constituants de diverses natures. En (84), elle nie le SN *wan sembe* ‘une personne’; en (85) elle nie un prédicat au cœur d’une relative *fiti* ‘être approprié’ et en (86) elle nie un SP introduit par la préposition *ku*.

- (84) *Biga na wan sembe musu ta de a di kɔnde ku hangi.* SA
 parce.que NEG un personne devoir ASP COP LOC DET village avec faim
 'Parce que pas une personne ne doit vivre au village avec la faim.'
 (dans Aboikoni 1987 :12)
 [Traduction libre]
- (85) *U taki wan soni di na fiti.* SA
 1pl dire un chose DET NEG être.approprié
 'Nous avons dit une chose qui n'est pas appropriée.'
 (dans Aboikoni 1987 :14)
 [Traduction libre]
- (86) *Nɔɔ fa u ta mbei di biifi aki, nɔɔ na ku u kaakiti.* SA
 CONJ comme 1pl ASP faire DET lettre ici CONJ NEG avec 1pl force
 'Alors ainsi nous écrivons cette lettre, pas avec notre force.'
 (dans Aboikoni 1987 :15)
 [Traduction libre]

Dans l'énoncé (87), la négation précède un prédicat clivé.

- (87) *Na hanse a hanse mɔɔn.* SA
 NEG être.beau 3sg être.beau plus
 'He/she's really beautiful' (dans Rountree et al 2000, sous l'entrée *ná*)
 [Litt.: Il/elle ne peut pas être plus beau/belle]

Rountree (1992:9) note que la copule équative *da* prend la forme *na* quand elle est niée (voir (88)). Il s'agit dans ce cas de la même forme que celle de la négation de constituant.

- (88) *Kato na womi.* SA
 Kato NEG man
 'Kato is not a man.'
 (dans Rountree 1992:9)

Dans cette section, nous avons vu que le SA dispose de deux types de négation, soit une négation de phrase *á/án* apparaissant entre le sujet et le verbe et une négation de constituants *ná*. Veenstra (1996) analyse ces deux formes respectivement comme une tête fonctionnelle dans le système inflexionnel (correspondant à *ne* en français) et un adverbe négatif (correspondant à *pas* en français). Nous proposerons une analyse alternative de la négation dans le chapitre IV.

2.3.4.5 Les marqueurs dans la phrase

Le SA emploie des marqueurs dans la phrase pour signaler une question, une exclamation ou une assertion. Ces marqueurs sont peu documentés. Nous nous contenterons ici de les présenter, sans aller jusqu'à les analyser.

Marqueurs d'interrogation

En SA, les questions ouvertes sont introduites par les mots *Qu-* que nous avons présentés précédemment. Les questions fermées ont la forme d'une phrase affirmative et se terminent par la forme *nó/5*. Rountree (1992) qualifie cette forme de marqueur de mode apparaissant en fin de phrase. L'énoncé (89) illustre son emploi.

- (89) *A sa ké fufuuma 5?* SA
 3sg pouvoir vouloir voleur INT
 'Could it be a thief?' (dans Rountree et Glok 1982: 152)

Marqueur d'interjection

Comme le marqueur d'interrogation, le marqueur d'exclamation *e* est analysé dans Rountree (1992) comme un marqueur de mode apparaissant en fin de phrase.

- (90) *Mi lobi di soni aki e!* SA
 1sg aimer DET chose ici EXCL
 'I really like this!' (=29) dans Rountree 1992:153)

Étant donné que le SA n'a pas de mode impératif, on trouve la forme *e* dans des structures de phrases déclaratives, comme on le voit en (91).

- (91) «*Lanti, un haika e.*» SA
 gens 2pl écouter EXCL
 '«Gens, écoutez!»' (dans Aboikoni 1997:1)
 [Traduction libre]

Marqueur d'assertion

Rountree et al. (2000) listent une forme *awá* employée comme marqueur d'assertion. Nous ne disposons malheureusement pas d'exemple dans notre corpus où cette forme serait employée.

2.3.4.4 Le marqueur de focus *wɛ*

Le SA a un marqueur de focus *wɛ* qui se place immédiatement après le constituant qu'il met en focus. Smith (1996) propose une analyse de *wɛ* en SA en tant que marqueur de focus qui diffère de l'analyse de Byrne et Caskey (1993) qui ne distingue pas clairement les notions de focus et de topique. Dans l'analyse de Smith, la topicalisation permet d'amener un sujet déjà connu dans la discussion alors que la mise en focus met en avant un élément important, apportant de nouvelles informations. Smith (1996) analyse *wɛ* comme un marqueur de focus contrastif, c'est-à-dire qu'un élément est mis en contraste avec d'autres présents dans le contexte discursif²⁹.

Plusieurs éléments peuvent être mis en focus : un mot Qu-, un pronom, un SN, un PP ou un prédicat. La fonction de ces éléments mis en focus peut elle aussi varier puisqu'ils peuvent être sujet, objet ou adjoint. En (92), le nom propre *Molion* est mis en focus, indiquant que c'est Molion et pas une autre personne qui a pris le couteau. L'information apportée est nouvelle puisqu'il s'agit d'une réponse à une question pour laquelle le questionneur n'avait pas la réponse. En (93), c'est la copie verbale qui est mise en focus, insistant sur l'action plutôt que sur l'auteur de l'action.

- (92) *Ambɛ tei di faka u mi?*
 who take DET knife pour 1sg
 'Who took my knife?'

[*Molion wɛ*] *tei ɛn.* SA
 Molion FOC take 3sg
 'It is Molion who took it.' (Rountree et Glock 1982 :74)

- (93) *Nɔɔ pindja wɛ a ta pindja dee sembe fu...* SA
 and squeeze FOC he PROG squeeze DEF_{PL} people to...
 '...and SQUEEZE the people, he did to...'
 (= (16a) dans Smith 1996 :118, tiré du Nouveau Testament, Jean 12-23)

²⁹ La forme *wɛ* en SA tire son origine selon Smith (1996) directement du fongbe qui a une forme *wɛ* ayant aussi la fonction de marqueur de focus contrastif. Smith (1996) montre que la forme *wɛ* en SA est probablement une rétention du fongbe, peut-être renforcée par l'existence d'une forme *well* en anglais ayant des fonctions discursives semblables, mais une distribution différente.

Smith (1996) note qu'il n'a pas trouvé de cas dans son corpus où une phrase adjointe serait mise en focus. Il n'écarte pas pour autant leur existence. Les tests que nous avons effectués auprès de nos informateurs³⁰ confirment l'impossibilité de mettre en focus une phrase adjointe, comme l'illustre l'agrammaticalité de l'énoncé (94).

- (94) **Biga dí kónde dé lóngi wε mi mbéi wán bóto.* SA
 parce.que DET village COP loin FOC 1sg faire un bateau

Enfin, Smith (1996) note que *wε* apparaît dans un autre contexte, en début de phrase où il porte des fonctions discursives. Cet emploi est aussi reporté dans Rountree et al. (2000) où *wε* reçoit la définition de « clause introducer used to introduce speech ». L'énoncé (95) illustre cet emploi où la forme *wε* introduit une nouvelle étape dans le discours.

- (95) *Wε nɔɔ fa u de a di tjubi u Gaama aki.* SA
 FOC CONJ comme 1pl COP LOC DET cachette pourGranma ici
 'Alors, comme nous sommes ici dans la cachette du Granma.'

(dans Aboikoni 1997 :12)

[Traduction libre]

2.3.5 Les structures de phrase

Dans cette section, nous présentons diverses structures de phrases en SA. Une phrase déclarative a l'ordre fixe et rigide Sujet-Verbe-Objet. En plus de la phrase déclarative, nous proposons de nous intéresser aux phrases avec copule, aux phrases où il y a antéposition d'un constituant (par exemple, la topicalisation, la mise en focus, les questions...) et aux propositions de but, conditionnelles et concessives.

2.3.5.1 Les phrases avec copule

Arends (1986, 1989), Bakker *et al.* (1995) et McWhorter (1997, 1999) posent l'existence de deux copules en SA : une copule *dé* et une copule *da*. Bakker *et al.* (1995) qualifient la copule *dé* de «verbale» alors que la copule *da* est «pronominale». Cette

³⁰ Il est à noter qu'un informateur, Carlo alors âgé de 27 ans, ne produisait pas cette forme *wε* spontanément, mais il la connaissait pour l'entendre de personnes plus âgées.

distinction est appuyée par le fait que ces copules ont une distribution différente. Les deux formes sont employées pour relier un SN à son sujet (*cf.* (96)).

- (96) *Etnel dé wán malenge-ma* SA
 Etnel COP un paresse MA
 ‘Etnel is a lazy guy.’ (=25) dans Bakker et *al.* 1995 :176

En revanche, seule la forme *dé* permet de relier un adjectif ou un SP à son sujet (*cf.* (97)).

- (97) *Valerie dé/*da n’én wósu.* SA
 Valerie COP LOC.3sg maison
 ‘Valerie is in his house.’ (=26) dans Bakker et *al.* 1995 :176

Par ailleurs, les marqueurs TMA que nous avons présenté en 2.4.3 ne sont autorisés qu’avec la forme *dé* (*cf.* (98)).

- (98) *Etnel bi/o dé/*da wán malenge-ma* SA
 Etnel TPS/FUT COP un paresse MA
 ‘Etnel was/will be a lazy guy.’ (d’après (28) et (29) dans Bakker et *al.* 1995 :176)

Quand le sujet est un pronom, seule la forme pronominale forte est autorisée avec la copule *da* (*cf.* (99)) alors que la forme faible comme la forme forte sont permises avec la copule *dé* (*cf.* (100)).

- (99) **A/hen da wán búnu sóndi.* SA
 3sg COP un bon chose
 ‘That is a good thing.’ (=37) dans Bakker et *al.* 1995 :177

- (100) *A/hén dé wán búnu sóndi.* SA
 3sg COP un bon chose
 ‘It is a good thing.’ (=37) dans Bakker et *al.* 1995 :177

Un énoncé de type «Il y a» peut être rendu par l’emploi du verbe *abi* ‘avoir’ précédé du pronom sujet de deuxième personne du singulier (voir l’énoncé (101)).

- (101) *I abi sembe dé di an ta duumi a baakuma gangasa*
 2sg avoir personne là DET 3sg.NEG ASP dormir LOC fossoyeur carbet
wε ma de seepi baakuma. SA
 FOC mais 3pl même fossoyeur
 ‘Il y a des gens là qui ne dorment pas dans les carbets des fossoyeurs, eh bien mais ils
 [sont eux-]mêmes fossoyeurs.’ (dans Aboikoni 1997 :21)
 [Traduction libre]

2.3.5.2 Une antéposition dans la phrase³¹

Les structures topicalisées et/ou mises en focus

Byrne et Caskey (1993) décrivent en détail les réalisations du «focus» en SA. Nous tenons tout de suite à nuancer ce terme de focus employé dans leur article. Comme Smith (1996) le souligne, Byrne et Caskey (1993) discutent plutôt de «topicalisation» que de «misc en focus». La topicalisation met en avant un item qui sera discuté par la suite alors que la mise en focus implique plutôt la mise en relief d'un élément jugé saillant, soit parce qu'il est nouveau dans le discours, soit parce qu'il contraste avec d'autres éléments (voir Smith (1996) pour une discussion de ces définitions). Nous avons déjà présenté en 2.3.4.4 la forme *wε* employée pour mettre en focus des éléments. La réalisation de la mise en focus implique d'une part l'antéposition de l'élément mis en focus et d'autre part, l'emploi de la forme *wε* postposée à cet élément.

La topicalisation ressemble à la mise en focus, car elle implique aussi une antéposition de l'élément topicalisé. En revanche, aucune forme n'est employée après l'élément topicalisé. L'énoncé (102) illustre un SN topicalisé, antéposé à la phrase de laquelle il est l'objet direct.

³¹ Nous traduisons par *antéposition* le terme *fronting* de l'anglais. Nous préférons parler d'*antéposition* plutôt que de *mouvement*, car ce terme implique un choix théorique que voulons éviter dans ce survol des structures de phrase.

- (102) *Feledi mi si a di djai.* SA
 Freddy 1sg voir LOC DET jardin
 ‘Freddy, I saw in the garden.’ (= (3a) dans Veenstra et den Besten 1995:304)

Byrne et Caskey (1993) notent par ailleurs qu’un pronom coréférentiel à l’élément antéposé peut apparaître dans la position objet ou complément d’un SP (comparer (103) et (104)).

- (103) *Déé wómi séi déé fòu a dí wójówójo.* SA
 DET.pl homme vendre DET.pl oiseau LOC DET marché
 ‘The men sold the birds at the market.’ (= (20a) dans Byrne et Caskey 1993:220)

- (104) *A dí wójówójo, déé wómi séi déé fòu neen.* SA
 LOC DET marché DET.pl homme vendre DET.pl oiseau LOC.3sg
 ‘The men sold the birds AT THE MARKET.’ (= (20b) dans Byrne et Caskey 1993:220)

Veenstra et den Besten (1995) posent que les catégories majeures peuvent être topicalisées. Ils donnent l’exemple d’un SN, d’un SAdj et d’un SP topicalisés. En revanche, ils ne donnent pas d’exemple de SV topicalisé. Finalement, Veenstra et den Besten (1995) notent qu’il est possible de topicaliser autant au sein d’une phrase simple que d’une complétive (cf. (105)).

- (105) *Mi meni [taa a di djai mi bi si en].* SA
 1sg penser COMP LOC DET jardin 1sg TPS voir 3sg
 ‘I think it is in the garden that I had seen him.’
 (= (4) dans Veenstra et den Besten 1995:30)

Les structures clivées et la mise en focus

Selon Veenstra et den Besten (1995), le SA n’a pas de vraie construction clivée. Selon eux, ce qui distingue une construction clivée d’une topicalisation est l’emploi d’une marque spécifique avec l’élément antéposé. La plupart du temps, cette marque correspond à la copule équative (par exemple, en anglais *It is John who took this picture* ou en français *C’est Paul qui a pris cette photo*).

Pour Veenstra et den Besten (1995), la marque *wé* que nous avons présenté en 2.3.4.4 n’est pas une marque pour les constructions clivées, mais une marque de focus.

- (106) *Di buku wε mi bi lesi.* SA
 DET livre FOC 1sg TPS lire
 'I read THE BOOK.'
 (=9) dans Veenstra et den Besten 1995 :306)

Smith (1996), en présentant *wε* comme marqueur de focus contrastif, implique que la signification d'une construction clivée avec une copule est sensiblement la même que celle d'une construction antéposée suivie de *wε*. Ainsi, si *wε* n'est pas une copule équative, elle implique malgré tout que l'élément qu'elle marque soit en contraste avec d'autres éléments.

Comme nous l'avons mentionné en 2.3.4.4, plusieurs éléments peuvent être mis en focus : un mot Qu-, un pronom, un SN, un PP ou un prédicat. Lorsque le prédicat est mis en focus, c'est sa copie verbale qui est suivie de *wε* alors que le verbe est dans la principale. Nous appellerons cette construction clivage de prédicat (*cf.* (107)).

- (107) *Kandá wε dí mujée kandá hén mbéi mi hátiboónu.* SA
 chanter FOC DET femme chanter 3sg faire 1sg être.fâché
 'C'est le fait que la femme chante qui me fâche.'

Les questions

Les questions fermées n'impliquent pas l'antéposition en SA : elles sont réalisées par une phrase déclarative (dans l'ordre habituel sujet-verbe-objet). Cette phrase déclarative est suivie du marqueur interrogatif *nó/ó* présenté en 2.3.4.5.

- (108) *Di mii fatu nó?* SA
 DET enfant être.gros INT
 'Is the child fat?'
 (=6) dans Rountree et Glock 1982:133)

Les questions ouvertes sont réalisées avec l'antéposition d'un des éléments Qu- présentés en 2.3.2.3 (*cf.* (109)), ainsi que son complément s'il y a lieu (*cf.* (110)).

- (109) *Naáse i nángo?* SA
 où 2sg ASP.aller
 'Où vas-tu?'
- (110) *Un(di) gaási i ké?* SA
 quel verre 2sg vouloir
 'Quel verre veux-tu?'

Les questions indirectes sont réalisées de la façon suivante : un verbe déclaratif de type ‘savoir’, ‘demander’ sélectionne le complémenteur *táa*. Puis, la complétive introduite par *táa* est réalisée sous forme de question, c’est-à-dire avec l’élément Qu- antéposé à la phrase. En (111), le verbe *taki* ‘dire’ sélectionne le complémenteur *táa*. La complétive introduite par *táa* a son mot Qu- *naandε* ‘où’ antéposé.

- (111) *A taki taa naandε hii dee mujεε miii fεεn dee ko musu deSA*
 3sg dire COMP où tout DET.pl femme bébé pour.3sg DET.pl venir devoirCOP
 ‘Il a dit où toutes les filles-bébés qui étaient venues doivent être.’
 (dans Aboikoni 1997 :25)
 [Traduction libre]

On trouve aussi des énoncés où le complémenteur *táa* est absent, comme c’est le cas en (112) où le verbe *sabi* est directement suivi de la complétive où le mot Qu- *andi* ‘quel’ est antéposé.

- (112) *U bi ke sabi andi da dee tu gaan pisi u di wooko. SA*
 1pl TPS vouloir savoir quel COP DET.pl deux être.grand partie pour DET travail
 ‘nous voulions savoir quelles sont les deux grand parties du travail’
 (dans Aboikoni 1997 :19)
 [Traduction libre]

2.3.5.3 Les relatives

Les relatives en SA sont réalisées à l’aide du déterminant défini singulier ou pluriel. En général, quand l’antécédent est au singulier (cf. (113)), le déterminant de la relative est au singulier et quand l’antécédent est au pluriel, le déterminant de la relative est au pluriel (cf. (114)).

- (113) *Di koosu di mi ta da i aki, joo bisi εn. SA*
 DET vêtement DET 1sg ASP donner 2sg ici 2sg.FUT porter 3sg
 ‘This skirt I’m giving you, you will wear it.’ (=2) dans Rountree et Glock 1982 :53)
- (114) *Dee peiki dee mi ta da i aki, joo bebe de. SA*
 DET.pl pillule DET.pl 1sg ASP donner 2sg ici 2sg.FUT boire 3pl
 ‘These pills I’m giving you, you will drink them.’
 (=1) dans Rountree et Glock 1982 :53)

2.3.5.4 Les factives

Une factive en SA – c'est-à-dire une proposition de type 'le fait que' – est le résultat d'une part d'un redoublement verbal où la copie du verbe de la phrase est antéposée et d'autre part de la présence du déterminant défini singulier *dí*, introduisant la proposition factive.

- (115) *Dí dóu Carlo dóu hén mbéi Málita wái.* SA
 DET arriver Carlo arriver alors faire Malita être.contente
 'Du fait que Carlo est arrivé, Malita est contente.'

2.3.5.5 Les adverbiales temporelles et causales

Les propositions temporelles et causales sont elles aussi introduites par le déterminant défini singulier *dí*. Leur sens vient de la seconde proposition, qui indique soit une suite dans le temps, soit une suite logique.

- (116) *Dí dí batá boóko hén a kóti wán míi.* SA
 DET DET bouteille casser CONJ 3sg couper un enfant
 'La bouteille a cassé, alors ça a coupé un enfant.'

- (117) *Dí Carlo gó a wowójo a fan ku í/ju* SA
 DET Carlo aller LOC marché 3sg parler avec 2sg
 'Quand Carlo est allé au marché, il a parlé avec toi.'

2.3.5.6 Les propositions de but

Comme nous l'avons déjà mentionné en 2.3.4.2, l'expression d'une phrase de but est réalisée avec la forme (*fu*)

- (118) *A téi fáka fu a kóti dí beée.* SA
 3sg prendre couteau pour 3sg couper DET pain
 'He took the knife in order to cut the bread' (= (13b) dans Veenstra 1996 :78)

2.3.5.7 Les propositions conditionnelles

Les propositions conditionnelles peuvent être réalisées à l'aide de la forme *e/éé/éfi* traduite par 'si', présentée en 2.3.4.1.

- (119) *Kofi bi ó wái éé hén mam bi ko.* SA
 Kofi TPS FUT être.content si 3sg mère TPS venir
 'Kofi aurait été content si sa mère était venue.'

Le déterminant défini singulier *dí* employé en tête de proposition permet aussi de rendre cette interprétation (cf. (120)).

- (120) *Dí Kofi mam bi ó ko, nɔɔ a bi ó wái.* SA
 DET Kofi mère TPS FUT venir CONJ 3sg TPS FUT être.content
 'Si la mère de Kofi était venue, alors il serait content.'

2.3.5.8 Les propositions concessives

Les propositions concessives ne sont pas documentées. Un informateur avec qui nous avons travaillé pour cette thèse a proposé qu'une concessive est une proposition introduite par la forme *awisi*. Cette forme n'étant pas répertoriée dans les documents dont nous disposons, nous tenons à souligner que ce sujet reste ouvert à une investigation plus large.

- (121) *Awisi Baia nján ganian seéi an ó suwáki.* SA
 Même.si Basia manger poulet même 3sg.NEG FUT être.malade
 'Même si Basia lui-même mange du poulet, il ne sera pas malade.'

2.3.6 Conclusion

Dans cette section, nous avons présenté dans les grandes lignes les caractéristiques du SA. Ceci nous a permis de nous familiariser avec sa structure. Nous avons essayé dans la mesure du possible d'éviter les partis pris théoriques, nous concentrant sur les données. Ceci nous a permis de présenter les éléments de la structure nominale et de la structure de la phrase, ainsi que la façon dont ces structures sont organisées. Nous avons pu remarquer combien certains des éléments de cette langue sont multifonctionnels, en particulier le déterminant *dí* et les complémenteurs *nɔɔ* et *táa*.

Dans la section suivante, nous nous intéresserons à la façon dont a émergé le SA et nous proposerons une méthodologie de recherche.

2.4 Méthodologie de recherche : la genèse du saramaka

Nous avons postulé dans le chapitre I que l'émergence d'une langue créole est un cas d'acquisition d'une langue seconde dans un contexte non guidé. Nous avons postulé que les agents de formation du créole adoptent les signifiants du superstrat en conservant les signifiés du substrat. Dans le cas du SA, les locuteurs des langues gbe et bantoues ont été exposés à l'anglais. Ils ont perçu des formes sonores et ont réussi dans une certaine mesure à les associer à du sens. On imagine par exemple un cas où un esclave se voyait montrer une maison et dire « house ». L'association d'un pointage à un signifiant est un moyen pour cet esclave de construire un nouveau signe linguistique en associant le signifiant à la représentation du signifié qui lui a été pointé. Notre hypothèse du signe linguistique postule aussi que parce que les esclaves avaient un accès restreint à l'anglais (et plus tard au portugais), ils n'ont pas pu devenir de parfaits bilingues : ils ont donc associé de nouveaux signifiants (dérivés de l'anglais) aux signifiés de leur langue maternelle.

Le système sémantique lors de la genèse de ce nouveau système de signes demeure similaire à celui des langues du substrat. Aujourd'hui, on observe encore un système sémantique semblable entre les signes du SA et ceux des langues de substrat³². Par exemple, en fongbe, la couleur jaune est signifiée par le composé *kòkló-'jó*, qui veut dire littéralement 'poulet-gras'. Conceptualiser la couleur en désignant un objet du monde qui porte cette couleur est fréquent, mais chaque langue choisit des objets du monde différents (on pensera au français *orange, marron, rose, prune*, etc.). Or en SA, la couleur jaune-orangé est rendue par le terme *foúfátu* ou *fóófátu* qui signifie littéralement 'oiseau-gras'. Le fait que le SA ait la graisse d'oiseau comme terme désignant la couleur jaune-orangé semble être lié au fait que les langues gbe ont aussi cette conceptualisation de la couleur (l'oiseau étant dans ce cas un poulet). De la même façon, le fongbe utilise le terme *àfínnô*, dérivé du nom *àfín* qui signifie 'cendres', pour référer à la couleur grise. Le SA utilise de son côté le terme *síndjásíndja* pour parler de la couleur grise, ce terme étant une reduplication du mot *síndja* 'cendres'. Le procédé grammatical pour former le terme de couleur dans ce cas est différent puisqu'en

³² Les exemples des deux paragraphes suivants sont tirés pour le fongbe de Lefebvre et Brousseau (2002) et pour le SA de Rountree et al. (2000).

fongbe, le terme *àfínnò* est le résultat de l'affixation du suffixe nominal *-nò*, qui est un suffixe attributif, qui se traduirait par 'caractérisé par'. En SA, le terme *síndjásíndja* est dérivé par reduplication.

De nombreux autres exemples tendent à montrer une proximité certaine entre le système sémantique des locuteurs des langues gbe, par rapport à celui des locuteurs du SA. En fongbe, le mot *ayi* signifie à la fois 'haricot' et 'rein'. En SA, c'est le mot *alibí* qui signifie 'haricot' et 'rein'. On emploie en fongbe le composé *nù-flò* pour parler des lèvres et signifiant littéralement 'peau-bouche'. En SA, les lèvres sont appelées *búkákákísa*, ce qui signifie littéralement 'bouche-peau'. En fongbe, pour parler d'un homme aveugle, on dira *nùkún-tón-nò*, c'est-à-dire 'œil-casser- nò'. En SA, on parlera d'une *boókówójoma*, c'est-à-dire un 'casser-œil-homme'. Le terme *fún* 'plume, poil' du fongbe que nous avons présenté dans le chapitre I a pour contrepartie en SA le terme *puíma* 'corps, plume, poil'. La postposition qui signifie 'derrière' en fongbe (*gúḍò*) et en SA (*báka*) est aussi le nom signifiant 'dos'.

Si ces exemples nous montrent une similitude dans les systèmes sémantiques du SA et de ses langues de substrat (le fongbe en l'occurrence), ils démontrent aussi qu'il existe une différence de signifiant soit dans le procédé (une affixation ou une reduplication), soit dans l'ordre des signes ('peau-bouche' ou 'bouche-peau'). Notre hypothèse de recherche pose que les signifiants associés à ces signes déjà existants sont dérivés du superstrat. Pour démontrer notre hypothèse, il nous faut développer une méthode de recherche qui permette de rendre compte du mieux possible de la façon dont le nouveau système de signes a émergé.

Puisque nous nous intéressons à la façon dont le SA a émergé, il est nécessaire de travailler autant que possible avec les données les plus anciennes de la langue, car elles sont les plus proches de la genèse de cette langue. Malheureusement, ces données sont limitées et elles ne donnent que les exemples « grammaticaux », sans spécifier ce qui serait incorrect. Or ne pas trouver une donnée peut signifier soit que cette donnée n'existe pas, soit qu'elle n'a pas été consignée. On ne peut donc pas, sur la base des documents diachroniques, affirmer l'agrammaticalité d'un énoncé. Notre méthode de travail fera donc appel aux données

diachroniques dont nous disposons, ainsi qu'aux données synchroniques avec informateur, tout en sachant qu'il ne s'agit pas du même état de langue.

Nous avons présenté dans le chapitre I les méthodes en ALS permettant de mettre au jour les cas de transfert positif et négatif. En reportant ces méthodes à la genèse des langues créoles, cela donne les deux axes de travail suivants :

1. On compare la langue créole avec ses langues contributrices, c'est-à-dire que l'on prend des données comparables dans le substrat, le superstrat et le créole et l'on regarde d'où viennent les propriétés du créole. Cette méthode a pour inconvénient de ne pas révéler les influences si le substrat et le superstrat ont des caractéristiques communes.
2. On compare des langues créoles ayant le même superstrat, mais un substrat différent. Ainsi, on peut mesurer l'importance du transfert positif (le substrat renforce le superstrat parce qu'ils partagent une caractéristique commune) et on peut confirmer les cas de transferts négatifs, tels que révélés par la première méthode.

Dans notre recherche, nous nous attacherons à utiliser ces deux méthodes. Nous comparerons (en diachronie et en synchronie) les données du SA avec les données de l'anglais, du portugais et des langues gbe et bantoues. Nous irons aussi regarder les données du côté des langues créoles à base lexicale anglaise et portugaise de différentes zones géographiques. Le choix de ces langues dépend grandement de la quantité de données disponibles, c'est pourquoi nous ne comparerons le SA qu'avec des créoles bien documentés. Pour les créoles à base lexicale anglaise, nous avons retenu le gullah et le *African-American Vernacular English* (aux États-Unis), le krio (Sierra Leone), le créole hawaïen et le tok pisin (en Papouasie-Nouvelle-Guinée). Pour les créoles à base lexicale portugaise, nous avons à disposition le créole du Cap-Vert (en Afrique de l'ouest), le fa d'Ambu et le saotomense (dans le Golfe de Guinée). Puisqu'aucun item de notre étude ne prend son signifiant du portugais, il ne sera pas utile d'effectuer une telle comparaison avec ces langues. Ces langues sont cependant un bon point de départ pour la comparaison d'autres items du SA.

Le but de cette recherche est d'identifier clairement le matériel que les agents de formation du SA ont utilisé pour former leur nouveau système de signes. Les exemples que nous avons présentés précédemment regroupent du matériel lexical et il est facile de voir que le système sémantique a été conservé du substrat lors de la création de ces nouveaux signes. Ce qui est désigné par ces signes du SA semble venir très clairement des langues gbe. La question qui nous intéresse pour cette recherche concerne plutôt les signes qui n'ont pas de fonction désignative (ceux que l'on appelle habituellement les catégories fonctionnelles, syntaxiques ou les éléments grammaticaux). Notre intérêt pour ces signes réside d'abord dans le fait qu'ils ont un signifié qui est souvent difficile à cerner (par exemple, quel est le signifié de *que* en français ?). Les linguistes éprouvent de la difficulté à définir leurs signifiés, et cela a une conséquence dans l'étude des langues créole. Ainsi, comme nous l'avons présenté dans le chapitre I, il existe aujourd'hui au moins deux grands courants expliquant la genèse des catégories fonctionnelles³³. Le premier est celui proposé par Lefebvre et Lumsden (1992) et Lefebvre (1998) selon qui les catégories fonctionnelles sont relexifiées, sur la base de catégories lexicales. Le second courant, soutenu par Arends et Bruyn (1995), Lumsden (1999) et plusieurs autres, est celui de la grammaticalisation. Dans cette optique, les catégories lexicales sont d'abord empruntées du superstrat et utilisées comme catégorie lexicale. Puis, elles sont grammaticalisées en une catégorie fonctionnelle (par exemple, un adverbe devient un marqueur d'aspect). Dans cette dernière approche, la sémantique de la catégorie fonctionnelle ainsi créée peut être totalement différente de celle équivalente dans le substrat et le superstrat.

Le fait que la sémantique de ces éléments fonctionnels soit si difficile à définir et que leur origine reste compliquée à comprendre nous pousse à étudier leur genèse dans le cadre théorique du signe linguistique que nous avons élaboré précédemment. Nous proposons donc d'étudier deux structures dans lesquelles de nombreux éléments fonctionnels apparaissent : la structure nominale et la structure verbale. Dans la structure nominale, nous étudierons les

³³ Le courant du bioprogramme (*Language Bioprogram Hypothesis*) tel que proposé par Bickerton (1981) posait que les catégories fonctionnelles étaient le reflet des paramètres non marqués de la grammaire universelle. Cette hypothèse a été maintes fois réfutée.

éléments suivants : déterminants, nombre, démonstratif et possessif, ainsi que la place de l'adjectif. Pour la structure verbale, nous nous concentrerons sur le temps et l'aspect, la négation et le mode.

La façon dont nous procéderons sera la suivante. Dans un premier temps, nous décrirons et analyserons en détail et en synchronie les éléments fonctionnels de ces deux structures en SA. L'intérêt premier de cette analyse est de fournir un travail solide sur lequel s'appuyer pour ensuite comprendre la genèse de ces signes. L'intérêt secondaire est de produire une description originale de faits linguistiques pour l'instant peu ou pas documentés, en apportant à la communauté scientifique des données nouvelles pour des analyses ultérieures. Dans un second temps, nous procéderons à une comparaison du SA avec les langues contributrices et les langues créoles ayant des superstrats identiques. Ceci nous permettra de voir quel matériel est apporté par le substrat et le superstrat dans la création d'un nouveau système de signes linguistiques. Nous verrons alors que la genèse du SA a été fonction de la perception que ses agents de formation avaient des signes du superstrat. Cette perception a affecté généralement les signifiants et dans une certaine mesure, les signifiés.

2.5 Conclusion

Le but de ce chapitre était de fournir une description détaillée de la langue SA, tant dans son aspect historique que dans son aspect linguistique. La revue de l'histoire nous a permis de comprendre comment cette langue s'est formée. Nous pouvons retenir qu'elle a été créée en un laps de temps relativement bref (moins de cinquante ans) et que ses agents de formation étaient des locuteurs natifs des langues gbe et bantoues. Ils ont été en contact avec l'anglais et le portugais. De là ont émergé les nouveaux signes linguistiques qui forment le système linguistique du SA.

Nous avons ensuite regardé quelles données sont disponibles pour l'étude du SA. Nous avons distingué les données synchroniques des données diachroniques, tout en soulignant les problèmes liés à l'utilisation de certaines données. Nous avons par la suite décrit en détail les grandes caractéristiques du SA afin de familiariser le lecteur avec cette langue. Finalement, nous avons présenté et justifié la méthode que nous avons choisie pour expliquer l'émergence des signes du SA. Notre hypothèse de recherche prend pour point de départ la perception que

les individus avaient des langues du superstrat. Le nouveau système de signes ainsi apparu est fonction de ce que les agents de formation ont réussi à identifier dans les langues auxquelles ils sont exposés. Les signifiants étant plus accessibles que les signifiés, il est attendu que les signifiants soient dérivés du superstrat. En l'absence d'accès aux signifiés, les agents de formation du créole ont considéré comme équivalente la conceptualisation dans les langues gbe et bantoues qu'en anglais et en portugais. Nous avons choisi d'étudier les éléments fonctionnels de la structure nominale et de la structure verbale en raison des problèmes que les créolistes rencontrent pour en expliquer l'émergence. Le chapitre III sera donc consacré à la structure nominale du SA, ainsi que son émergence. Le chapitre IV portera sur la structure verbale et plus spécifiquement sur le temps, le mode et l'aspect et la façon dont on peut expliquer leur genèse.

CHAPITRE III

LES ÉLÉMENTS DE LA STRUCTURE NOMINALE EN SARAMAKA : PERSPECTIVES SYNCHRONIQUE ET DIACHRONIQUE

3.1 Introduction

Dans ce chapitre, nous nous intéresserons à la structure nominale du SA d'abord sous une perspective synchronique et ensuite dans sa perspective historique. Il faut noter qu'il n'existe pas de travaux présentant la structure nominale en SA, même si quelques auteurs en décrivent des parties. Ajoutons que ce que nous décrivons comme structure nominale est très vaste : il s'agit de l'ensemble des éléments que l'on voit apparaître avec le nom (aussi bien les adjectifs que les articles ou encore les propositions relatives), ainsi que l'ensemble des relations que ces éléments entretiennent entre eux.

Ce chapitre est divisé en deux parties complémentaires. Dans la première partie, nous présentons la structure nominale en SA moderne, en proposant une description des éléments qui la composent. Nous ajoutons à cette description, une explication de certains phénomènes qu'on y observe : la multifonctionnalité du déterminant défini, l'absence du nom dans certaines constructions et l'absence du déterminant dans d'autres constructions. Nous proposons aussi une analyse de la structure nominale, en disant que deux positions existent autour du nom et qu'elles ont leur fonction propre : alors que la position prénominale est une position de partitivité, la position postnominale est une position de modification du nom. Finalement, nous terminons cette partie avec une présentation des divers modificateurs du nom (propositions relatives, adjectifs, marques de démonstration et de possession), leur formation et l'ordre dans lequel ils doivent apparaître. Dans la seconde partie de ce chapitre, nous nous intéressons à l'origine de cette structure nominale en SA. Nous y faisons la dérivation des

signifiants, à partir de leur forme d'origine en anglais, et nous y montrons comment et dans quelle proportion les signifiés des langues d'Afrique de l'ouest ont été conservés en SA.

3.2 Les éléments de la structure nominale en saramaka aujourd'hui

3.2.1 Les déterminants définis

Le SA a deux déterminants définis : le déterminant *dí*, qui porte le singulier (*cf.* (122)) et le déterminant *dée*, qui porte le pluriel (*cf.* (123)).

(122) *dí hási* SA
 DET cheval
 'le cheval' (en question/que l'on connaît)

(123) *dée hási* SA
 DET.pl cheval
 'les chevaux' (en question/que l'on connaît)

Les formes *dí* et *dée* sont en distribution complémentaire comme le montre l'agrammaticalité des exemples (124)a. et (124)b.

(124) a. **Dée dí batá* SA
 DET.pl DET bouteille

b. **Di dée batá* SA
 DET DET.pl bouteille

Ces deux déterminants *dí* et *dée* partagent les mêmes propriétés, sauf une qui sera présentée plus loin. La première propriété de ces déterminants est qu'ils portent le nombre : le SA n'exprime pas le nombre sur le nom, mais sur le déterminant qui le précède. On notera aussi qu'il n'existe ni genre ni classe nominale en SA.

La seconde propriété est que le déterminant défini du SA n'apparaît qu'avec un nom dont la référence est identifiable par les participants à la conversation. Nous choisissons la notion d'identifiabilité, telle que définie par Lambrecht (1994) pour décrire les emplois du

déterminant cn SA³⁴. Ce qui est considéré comme identifiable, c'est toute représentation mentale d'un élément partagée par les participants à la conversation. L'identifiabilité est permise soit par une référence antérieure dans le discours, soit par sa récupération dans la situation. Les énoncés (125), (126) et (127) illustrent cela.

Dans l'énoncé (125), *bóto* 'bateau' est mentionné dans la première phrase, où il est précédé de l'indéfini *wán*. La seconde mention de *bóto* 'bateau' est précédée du déterminant *dí*, qui rappelle que c'est le même bateau dont il s'agit. On a donc un emploi anaphorique du déterminant.

(125) *Dí táta mbéi wán bóto [...] U buta dí botó éti a kanái ngóto* SA
 DET père faire un bateau lpl mettreDET bateau encore LOC Kanai canal
 'Le père a fabriqué un bateau. Nous avons mis ce bateau encore au canal Kanai.'

Le déterminant est aussi employé quand c'est un complément (une relative, un syntagme prépositionnel) placé après le nom qui permet l'identification du référent (voir l'énoncé (126)). On parle alors de cataphore. L'identification est dans ce cas postérieure à l'introduction du nouveau référent, mais reste (quasi)immédiate.

(126) *Mí ku hén go a Kolanté lio a dí sé u Georgetown.* SA
 lsg avec3sg allerLOC Kolanté rivière LOC DET côté pourGeorgetown
 'Moi et lui sommes allés à la rivière Kolanté du côté de Georgetown.'

En revanche, dans l'énoncé (127), *datá* 'docteur' est introduit par le déterminant *dí* alors qu'il est mentionné pour la première fois. Dans le discours précédent, l'informateur raconte qu'il a été malade dans son village. La connaissance que les interlocuteurs ont du monde leur permet de comprendre de quel docteur il est question même s'ils ne le connaissent pas. Il y a seulement un référent possible associé à ce docteur, c'est celui du village en question. Dans cet exemple, l'interlocuteur n'a pas accès à l'identité du docteur, mais l'emploi du déterminant défini signale qu'il s'agit d'un docteur spécifique.

³⁴ Contrairement à Aboh (2004a, b), nous ne supposons pas la présence d'un trait [\pm spécifique], mais seulement que la référence d'un nom déterminé par *dí* en SA est toujours spécifique. Autrement

- (127) *Dí datá táa an sa hói mí.* SA
 DET docteur dire 3sg.NEG pouvoir garder 1SG
 ‘Le docteur a dit qu’il ne pouvait pas me garder.’

Nous avons choisi d’utiliser la notion d’identifiabilité de Lambrecht (1994), car elle permet de rendre compte de plusieurs emplois : i) le référent a déjà été mentionné dans le discours (voir l’énoncé (125)), ii) le référent n’a pas été mentionné dans le discours, mais est identifiable immédiatement dans le contexte situationnel (dans *Lúku ! Dí bóto nángo !* ‘Attention ! Le bateau va partir’, le locuteur et son interlocuteur partagent un accès visuel au bateau qui s’en va), ou dans le contexte discursif par la présence d’un complément du nom (voir l’énoncé (126)), iii) le référent n’a pas été mentionné dans le discours, mais la connaissance du monde des participants à la conversation permet son identification (voir l’énoncé (127)).

Parce que le déterminant défini est employé uniquement quand le référent est identifiable, un nom précédé du déterminant défini ne peut pas recevoir une interprétation générique ou de masse. L’exemple (128) montre que le nom de masse *alísi* ‘riz’ désigne le riz qui est présent dans la situation (sur la table, par exemple) ou le riz dont il est question. Cet énoncé montre aussi que le référent d’un nom de masse comme *alísi* ‘riz’ n’est pas individualisé (on ne distingue pas un grain de riz) quand il est précédé du déterminant défini singulier. Le déterminant permet d’identifier la masse dont il est question dans le contexte situationnel ou discursif.

- (128) *Dí alísi bunú da sinkii déndu.* SA
 DET riz être.bon donner corps dans
 ‘#Le riz est bon pour la santé.’³⁵
 ‘#Du riz est bon pour la santé.’
 ‘Ce riz est bon pour la santé.’

dit, le déterminant *dí* est employé à condition que la référence du nom qu’il détermine soit identifiable par le locuteur.

³⁵ Le signe # indique que l’exemple ne peut pas être traduit ainsi.

Une troisième propriété du déterminant défini est d'être employé comme élément relativisant³⁶. Quand l'antécédent est au singulier, le déterminant relativisant est toujours au singulier (*cf.* (129)). Quand l'antécédent est au pluriel, le déterminant relativisant est soit au singulier, soit au pluriel (*cf.* (130)). Les informateurs déclarent que, dans ce dernier cas, il n'y a pas de différence de sens. La question des relatives sera abordée plus en détail dans la sous-section 3.2.4.

- (129) *Dí mujée dí báí dí ganían piki.* SA
 DET femme DET acheter DET poulet être.petit
 'La femme qui a acheté le poulet est petite.'
- (130) *Dée míi dí/dée mí sí de tá nján ganían.* SA
 DET.pl enfants DET/DET.pl 1sg voir LOC IMP manger poulet
 'Les enfants que j'ai vu là sont en train de manger.'

La quatrième propriété du déterminant défini du SA, mais qui ne concerne que sa forme au singulier est qu'il apparaît comme déterminant de phrases dans des complétives. Dans ce cas, on a affaire soit à une proposition factive (*cf.* (131)), soit à une proposition adverbiale exprimant une suite logique (*cf.* (132)) ou une suite temporelle (*cf.* (133)). Le déterminant défini pluriel n'apparaît jamais dans ce contexte, et ne permet donc pas de déterminer des phrases même s'il y a eu plusieurs événements. L'emploi du déterminant défini singulier peut certainement s'expliquer par ses propriétés d'identifiabilité. Il est employé au singulier seulement, car il détermine un événement unique. D'autre part, son caractère identifiable fait qu'il détermine des événements connus : dans tous les cas, il s'agit d'un fait présenté par celui qui parle, et ce fait peut être présenté comme une cause ou comme un événement précédent.

³⁶ Nous l'appelons déterminant relativisant, pour éviter tout présupposé théorique que pourrait porter un terme comme *pronom relatif*. Il ne semble pas exister de raison suffisante pour postuler qu'il s'agisse d'un homonyme du déterminant défini: le fait que le déterminant défini en SA soit employé dans les relatives est un phénomène observé dans plusieurs langues, puisque la complémentation en général fait souvent appel à ces formes. On pensera au complémenteur de l'anglais *that*, aussi employé comme démonstratif ou aux pronoms relatifs de l'allemand *der, die, das* (et leurs déclinaisons) qui sont aussi des déterminants définis (historiquement dérivés des démonstratifs).

- (131) *Dí dóu Carlo dóu hén mbéi Málita wái.* SA
 DET arriver Carlo arriver alors faire Malita être.contente
 ‘Du fait que Carlo est arrivé, Malita est contente.’
- (132) *Dí dí batá boóko hén a kóti wán mii.* SA
 DET DET bouteille casser CONJ 3sg couper un enfant
 ‘La bouteille a cassé, alors ça a coupé un enfant.’
- (133) *Dí Carlo gó a wowójo a fan ku íju* SA
 DET Carlo allerLOC marché 3sg parler avec2sg
 ‘Quand Carlo est allé au marché, il a parlé avec toi.’

On pourrait être tenté d’analyser l’énoncé (131) comme étant en fait une nominalisation du verbe redoublé, qui se traduirait par ‘L’arrivée Carlo est arrivé’. Dans cette analyse, *dí* déterminerait seulement le verbe redoublé *dóu* (la première occurrence) et non la proposition *dóu Carlo dóu*. Une telle analyse n’est cependant pas supportée par les données, pour les raisons suivantes. Le verbe redoublé ne peut pas être modifié par les modificateurs du nom comme la marque locative ou un complément du nom.

- (134) **Dí kumútu u Kofi a kumútu de hen mbéi dí báta boóko.* SA
 DET partir pour Kofi 3sg partir là 3sg faire DET bouteille casser.
- (135) **Dí dóu alá mi dóu a Kuru nów hen tjúba kai.* SA
 DET arriver là 1sg arriver LOC Kourou CONJ CONJ pluie tomber

Le verbe redoublé peut cependant être analysé comme n’ayant pas de propriétés verbales puisqu’il ne peut recevoir ni marque de négation verbale (*cf.* (136)), ni marque de temps, de mode ou d’aspect (*cf.*(137)).

- (136) **An kumútu Kofi kumútu de hen mbéi sembe na kó fufúu sóni*
 NEG partir Kofi partir là 3sg faire personne NEG venir voler chose
a dí wósu. SA
 LOC DET maison.
- (137) **Tá kumútu Kofi kumútu de nów hen mbéi dí báta boóko.* SA
 ASP partir Kofi partir là CONJ 3sg faire DET bouteille casser.

Une cueillette de données plus approfondie sur la question du redoublement verbal permettrait de déterminer le statut de cette copie syntaxique. Le déterminant défini dans cet usage détermine donc la proposition au complet, et non seulement la copie du verbe.

En résumé, les déterminants définis *dí* et *dée* sont porteurs du nombre, ils sont employés avec un nom dont la référence est identifiable aux participants à la conversation et ils peuvent être employés comme déterminant relativisant. *Dí* peut être employé pour déterminer une complétive. Regardons maintenant les propriétés du déterminant indéfini.

3.2.2 Le déterminant indéfini

En SA, il existe une forme *wán* que le dictionnaire saramaccan-anglais du SIL (Rountree et al. 2000) traduit à la fois par *one* et *a*. Cette double traduction s'explique par le fait qu'il apparaît à la fois comme numéral et comme déterminant indéfini. Dans son emploi comme déterminant indéfini, *wán* atomise un référent unique. Il détermine un nom dont la référence est spécifique (cf. (138)a) ou non spécifique (cf. (138)b). On notera aussi de ces exemples que *wán* est prénominal.

- (138) a. *A tei dee wasima fëen wan womi ku wan mujëe* SA
 3SG prendre DET.pl laver.personne pour.3SG un homme avec un femme
 'Il a pris des personnes (qui lavent) à lui, un homme et une femme.'
 (dans Aboikoni 1997 :4)
 [Traduction libre]
- b. *Awaapuja da wan mbeti u wata.* SA
 loutre COP un animal pour eau
 'La loutre est un animal aquatique.'
 (dans Amoida 1974 :12)
 [Traduction libre]

En tant que numéral, *wán* apparaît dans les compositions numérales comme l'illustrent les exemples en (139).

- (139) a. *wán dísu* b. *tuwenti a wán* SA
 un mille vingt LOC un
 'mille' 'vingt et un'
- c. *A da de wan honds kolu.* SA
 3sg donner 3pl un cent florin
 'Elle leur a donné cent florins.'
 (dans Aboikoni 1997 :25)
 [Traduction libre]

Rountree et *al.* (2000) relèvent aussi un emploi adjectival de *wán*. Dans ce cas, il occupe la position de l'adjectif, c'est-à-dire qu'il suit le déterminant défini et précède un nom. Dans cet emploi, *wán* signifie 'unique, seul, même' (*cf.* (140)).

- (140) *Hii kɔnde bi jei a di wan daka.* SA
 tous village TPS entendre LOC DET un jour
 'Tous les villages entendaient [la nouvelle] en cette même journée.'
 (dans Aboikoni 1997 :3)
 [Traduction libre]

Il est aussi possible que le nom soit absent de cette dernière construction, comme on peut le voir en (141).

- (141) [...] *di u di Gaama ku sɔsɔ sinkii sembe an ta de di wan.* SA
 [...] DET pour DET Granma avec tel corps personne NEG ASP COP DET un
 'celui [l'enterrement] du Grandman et du corps de personnes de même type n'est pas le même.'
 (dans Aboikoni 1997 :17)
 [Traduction libre]

Wán a la propriété d'être employé quand le nom est absent de la structure nominale. Son contexte d'apparition est très restreint : il n'apparaît dans la position du nom que quand il est précédé d'un adjectif, comme on le voit en (142)a. et (142)b.

- (142) a. *Mi bi de piki wán.* SA
 1sg TPS COP petit un
 'J'étais un jeune.'
 [=I was a young one]
- b. *dí fɔsu wán* SA
 DET premier un
 'le premier'
 [= the first one]

Il y a deux analyses possibles à *wán* dans cette occurrence : soit il est un morphème nominalisant les adjectifs, soit il est un « postiche³⁷ », c'est-à-dire dans le cas qui nous concerne un élément occupant la place du nom quand celui-ci est absent de la structure

³⁷ Traduction de l'anglais « *dummy one* » d'après le Glossaire français-anglais de terminologie linguistique du SIL.

nominale. Des auteurs proposent pour le sranan (Bruyn 1995 ; van den Berg 2003) d'analyser dans ce contexte *wán* comme étant un affixe et non un postiche. Bruyn (1995) le considère comme étant un suffixe nominalisant. Pour le SA, la fonction de *wán* comme affixe ou comme postiche n'est pas claire : la définition que donnent Schumann (1778) et Riemer (1779) dit que «*wan* is usually used as a suffix with all adjectives that refer to a particular noun which does not necessarily have to be present»³⁸. Aucun auteur ne démontre de façon claire la fonction de *wán* dans ce contexte. Il est en réalité difficile d'affirmer le statut de *wán* comme affixe ou comme postiche, car rien ne permet de dire qu'il s'agisse d'une forme différente du déterminant indéfini. Voici quelques particularités de cet emploi de *wán*.

Wán est employé seulement quand le nom est absent d'une structure nominale où le modifieur est un adjectif. Par exemple, aucune forme n'apparaît à la place du nom quand le modifieur est une relative comme l'illustre le contraste entre (143)a. et (143)b.

- (143) a. **Di wan di mi si bigi* SA
 DET un DET lsg voir être.grand
- b. *Di ___ mi si bigi.* SA
 DET lsg voir être.grand
 'Celui que j'ai vu est grand.'

La forme ADJ+*wán* se comporte exactement comme un nom. Nous avons vu dans la section 2.3.1 du chapitre II que le SA a la possibilité d'employer des SN nus : ADJ+*wán* peut aussi être employé « nu » dans la structure nominale comme l'illustre l'énoncé (144)a. ADJ+*wán* peut être déterminé par le déterminant défini (cf. (144)b), par le déterminant indéfini (cf. (144)c), par le possessif (cf. (144)d), ou par un numéral (cf. (144)e). ADJ+*wán* peut aussi être modifié par un adjectif (cf. (144)f).

- (144) a. *Kofi bai gaan ganian, Malita bai piki wan.* SA
 Kofi acheter gros poulet Malita acheter petit un
 'Kofi a acheté du gros poulet, Malita en acheté du petit.'

³⁸ Il est difficile de s'appuyer sur les conclusions de ces auteurs, puisque la terminologie linguistique et les tests pour analyser et classer les éléments de la langue au XVIIIe siècle étaient différents d'aujourd'hui.

- b. *Kofi bai wan gaan ganian, Malita bai di piki wan.* SA
 Kofi acheter un gros poulet Malita acheter DET petit un
 'Kofi a acheté un gros poulet, Malita a acheté le petit.'
- c. *Kofi bai wan gaan ganian, Malita bai wan piki wan.* SA
 Kofi acheter un gros poulet Malita acheter DET petit un
 'Kofi a acheté un gros poulet, Malita a acheté un petit.'
- d. *Kofi de mi abotjiji baa, Carlo de mi denku wan.* SA
 Kofi COP 1sg drôle frère Carlo COP 1sg énergique un
 'Kofi est mon frère drôle, Carlo est l'énergique.'
- e. *Kofi bai wan gaan ganian, Malita bai feifi piki wan.* SA
 Kofi acheter un gros poulet Malita acheter cinq petit un
 'Kofi a acheté un gros poulet, Malita en a acheté cinq petits.'
- f. *Kofi bai wan gaan ganian, Malita bai di kóoko piki wan.*³⁹ SA
 Kofi acheter un gros poulet Malita acheter DET jaune petit un
 'Kofi a acheté un gros poulet, Malita a acheté le petit jaune.'

Notons que *wán* apparaît dans les formes (*h*)*iniwán*/*hibiwán* traduites par « every one » dans le dictionnaire SA-anglais. Cependant, il ne s'agit pas d'un composé avec *wán*, mais bien d'une forme figée indécomposable. Deux arguments sont en faveur d'une telle analyse. Le premier argument est que les signes (*h*)*ini* et *hibi* n'existent pas en tant que tels. Le second argument est que les formes (*h*)*iniwán*/*hibiwán* sont employées avec un nom, ce qui signifie que *wán* n'occupe pas la position du nom. En (145), *hiniwán* est suivi du nom *kabiteni* 'capitaine' et joue le rôle de quantifieur.

- (145) *Nɔɔ hiniwan kabiteni musu tja wan 'bata daan.* SA
 CONJ tout capitaine devoir porter un bouteille rhum
 'Et alors tout capitaine doit apporter une bouteille de rhum.' (dans Aboikoni 1997 :34)
 [Traduction libre]

Nous ne trancherons pas sur le statut de *wán* comme affixe nominalisant des noms ou comme postiche, car il n'existe pas vraiment de test pour le décider. Cependant, nous penchons en faveur de *wán* comme postiche pour les raisons suivantes : premièrement, le SA n'a pas vraiment de morphologie dérivationnelle, donc ce procédé est inhabituel dans cette

³⁹ Tous les énoncés en (144) ont été produits par Rohit Paulus.

langue⁴⁰; deuxièmement, la forme *wán* a une certaine autonomie, puisqu'elle n'est pas contrainte à un seul emploi (elle est aussi déterminant), contrairement à de vrais suffixes, comme *-ment* ou *-eur* en français qui n'ont d'existence que comme affixe.

En plus de la forme *wán*, il existe une forme *wánlɔ*. Rountree et Glock (1982) et Rountree (1992) la considèrent comme un article indéfini pluriel. Rountree et al. (2000) traduisent cette forme par *some* et le traitent ainsi comme un quantifieur. Au contraire, nous posons que cette forme n'est ni un déterminant indéfini pluriel, ni un quantifieur, mais un signe réalisé à partir de la juxtaposition du déterminant indéfini *wán* et du nom *lɔ* 'groupe, lot'. Cette proposition repose d'une part sur le fait qu'il existe un nom *lɔ* signifiant 'clan' (dans le dictionnaire de Rountree et al. (2000)) et d'autre part sur le fait que le nom *lɔ* peut apparaître non seulement avec le déterminant indéfini *wán*, mais aussi avec les déterminants définis *dí* ((146)a.) et *déé* ((146)b.). Le sens du mot *lɔ* dans les emplois cités en (146)a. et b. est plutôt 'ensemble, groupe'.

(146) a. *Nɔɔ di lɔ kuutu de hii lanti feni taa a bumu.* SA
 CONJ DET ensemble organisation là tous gens trouver COMP 3SG être.bon
 'Alors, l'ensemble de cette organisation, les gens trouvaient qu'elle était bonne'
 (dans Aboikoni 1997 :12)
 [Traduction libre]

β. *Déé lɔ hási tá bebé wáta.* SA
 DET-pl ensemble cheval ASP boire eau
 'Ces groupes de chevaux boivent de l'eau.' (implique qu'il y a plusieurs groupes)

L'interprétation de l'énoncé (146)b. permet aussi de voir que *lɔ* ne peut pas être analysé comme un marqueur de pluriel. Si tel était le cas, l'énoncé (146)b. serait interprété comme 'des chevaux boivent de l'eau'. Ici, la portée du pluriel est sur *lɔ* et non pas sur *hási* 'cheval'. Nous proposons que *lɔ* est un nom signifiant 'ensemble, groupe' et que la forme *wánlɔ* n'est pas un déterminant indéfini, mais deux signes distincts qui se combinent : *wán*,

⁴⁰ Il existe une exception à cela avec la forme *-ma*, qui dérive un agent à partir d'un nom ou d'un verbe, comme *taxi* 'taxi' et *taxima* 'chauffeur de taxi' ou *hondi* 'chasser' et *hondima* 'chasseur'. Contrairement à *wán* qui est employé de façon autonome comme déterminant indéfini, *-ma* n'apparaît jamais seul. Il semble être donc être plus clairement un suffixe en SA.

déterminant indéfini singulier et *lo*, nom employé dans ce cas comme classificateur permettant de grouper les référents du nom qui le suit.

De prime abord, cette proposition peut sembler problématique, car généralement, en SA, deux noms qui se suivent sont séparés par la préposition (*fu*) : les compléments du nom ont la forme SN + [*fu* + SN]. On s'attendrait donc à avoir une construction **wán lo + fu + SN* où la préposition (*fu*) relierait *lo* au SN. Cette construction n'existant pas en SA, on doit s'interroger sur les cas où le SA autorise la juxtaposition de deux noms. Notre corpus laisse apparaître deux contextes permettant la juxtaposition de deux noms, sans intervention de la préposition (*fu*), illustrés dans les énoncés (147) et (148).

(147) *Hiniwan kabiteni musu tja wan bata daan.* SA
chaque capitaine devoir porter un bouteille rhum
‘Chaque capitaine doit apporter une bouteille de rhum.’ (dans Aboikoni 1997 :35)
[Traduction libre]

(148) *Dí táta de hén bi sábi sindéki deési.* SA
DET père là 3sg TPS savoir serpent médecine
‘Ce père-là, il connaissait les remèdes contre les serpents.’

Dans l'énoncé (147), les noms *bata* ‘bouteille’ et *daan* ‘rhum’ sont juxtaposés sans que la préposition (*fu*) n'intervienne. Il s'agit ici d'une relation contenant/contenu où le rhum est contenu dans la bouteille. Dans l'énoncé (148), les noms *sindéki* ‘serpent’ et *deési* ‘médecine’ sont aussi juxtaposés sans que la préposition (*fu*) n'intervienne entre les deux noms. Il s'agit ici d'un nom composé où la tête est *deési* ‘médecine’ (les remèdes contre les serpents étant une sorte de médecine) : *sindéki deési* [Litt. médecine serpent]. Ces énoncés nous montrent donc que le SA permet deux types de juxtaposition de deux noms : dans un cas, la juxtaposition forme un nom composé, où la tête est à droite (comme en (148)); dans l'autre cas, la juxtaposition établit une relation de partitivité, où la tête est à gauche (comme en (147)). Nous proposons donc que la construction *wán lo + SN* est du même type que celle présentée en (147) : *wán* détermine le nom *lo* établissant qu'il y a un groupe et le SN suivant indique la composition de ce groupe.

Cette proposition est appuyée par les nombreux exemples trouvés dans notre corpus, où une relation de partitivité est établie par la juxtaposition de deux noms, le référent du

premier SN délimitant un ensemble formé du référent du second SN. Les groupes nominaux en (149) illustrent cette relation de partitivité.

(149) <i>wán</i> <u><i>kede</i></u> <i>bii</i>	‘une caisse de bières’	SA
<i>wán</i> <u><i>bali</i></u> <i>gasolin</i>	‘un baril d’essence’	
<i>wán</i> <u><i>báki</i></u> <i>sɔfu</i>	‘une caisse de boissons sans alcool’	
<i>wán</i> <u><i>saku</i></u> <i>alísi u 50 kilo</i>	‘un sac de riz de 50 kilos’	
<i>wán</i> <u><i>paki</i></u> <i>suwalufu</i>	‘trois paquets d’allumettes’	
<i>wán</i> <u><i>bata</i></u> <i>fatu</i>	‘dix bouteilles d’huile’	
<i>wán</i> <u><i>kilo</i></u> <i>suki</i>	‘dix kilos de sucre’	(dans Aboikoni 1997 :30)

Finalement, nous posons que la construction *wánlɔ* est semblable à celle des groupes nominaux en (149) et que le nom *lɔ* occupe la même position que les noms soulignés. Dans cette position, il établit une relation de partitivité avec le nom qui le suit. Par extension, nous proposons que la position où se trouvent *lɔ* et les noms soulignés en (149) est une position de classificateur/massificateur (Chierchia 1998, 2004). Dans cette position, le classificateur/massificateur permet de délimiter un ensemble dans une masse (avec les noms de masse) ou parmi des individus (avec les noms comptables). Ainsi, la forme *lɔ* n’est pas analysée comme un déterminant indéfini pluriel ou un marqueur de pluriel, mais comme un nom jouant le rôle de classificateur. Nous concluons que la forme *wánlɔ* n’est pas un déterminant indéfini pluriel, comme le proposent Rountree et Glock (1982) et Rountree (1992), ni un quantifieur, comme le suggèrent Rountree et al. (2000). De ce fait, nous posons qu’il n’existe pas en SA de déterminant indéfini pluriel.

Pour finir sur la question de l’indéfini *wán*, le SA a deux mots dérivés à partir de *wán* : *wántú* ‘quelques’ et *wánwan* ‘seulement’. *Wántú* est composé de *wán* ainsi que du numéral *tú* ‘deux’. C’est un quantifieur. Il précède le nom qu’il quantifie, comme on le voit dans l’énoncé (150). Il permet de quantifier une petite quantité, il est traduit par *a few* ‘un peu’ dans Rountree et al. (2000).

(150) <i>Woo toona kai wantu kɔnde aki.</i>	SA
1pl.FUT retourner appeler quelques village ici.	
‘Nous repartirons appeler quelques villages’	(dans Aboikoni 1997 :27)
	[Traduction libre]

Wánwan est quant à lui issu de la reduplication de *wán*. Seule la première occurrence de *wán* porte un ton haut. Rountree et al. (2000) traduisent *wánwan* par ‘only, alone’. Au vu

de la distribution de *wánwan* dans notre corpus, il semble que *wánwan* a aussi des propriétés de quantifieur et de nom. Dans l'énoncé (151), *wánwan* est un adverbe, il apparaît à la fin du groupe nominal.

- (151) *Na kasaba wanwan, ma hii dee soni dee de a de makisin.* SA
 NEG casave un.un mais tout DET.pl chose DET.pl COP LOC DET.pl magasin
 'Pas seulement de la casave, mais toutes les choses qui sont dans les magasins.'
 (dans Aboikoni 1997 :15)
 [Traduction libre]

Dans l'énoncé (152), *wánwan* précède le nom. Il permet la distribution des référents du nom : chaque personne a reçu un vêtement.

- (152) *A da de wanwan koosu.* SA
 3sg donner 3pl un.un vêtement
 'Elle leur a donné un seul vêtement [à chacun].'
 (dans Aboikoni 1997 :25)
 [Traduction libre]

Enfin, dans l'énoncé (153), *wánwan* suit le quantifieur *olo*⁴¹ 'tous'. Il n'est pas évident dans ce cas de déterminer si *wánwan* est adjectival ou nominal.

- (153) *Olo wanwan nɔɔ bi ta piki, biga hii sembe bi ta biinga u si.* SA
 tous un.un CONJT TPS ASP crier parce.que tous personne TPS ASP se.presser pour voir
 'Tout un chacun alors criait parce que tout le monde se pressait pour voir.'
 (dans Aboikoni 1997 :36)
 [Traduction libre]

En résumé, la forme *wán* en SA est prénominale et singulier. Elle peut être employée comme numéral ou comme déterminant indéfini. Dans ce dernier cas, le référent que *wán* détermine peut être spécifique ou non spécifique. *Wán* peut aussi être employé comme modifieur adjectival avec le sens 'unique, seul, même'. *Wán* occupe la place du nom quand celui-ci est absent de la structure nominale et qu'un adjectif est présent dans celle-ci. Par ailleurs, nous avons montré et établi qu'il n'existe pas de déterminant indéfini pluriel en SA. Nous avons aussi présenté quelques formes dérivées de *wán*.

⁴¹ Cette forme *olo* n'est pas une forme du SA, mais une forme du sranan.

3.2.3 Le nombre

Dans cette section, nous nous placerons dans le cadre des analyses de Chierchia (1998), de Corbett (2000), de Bouchard (2002) et de Vocaj (2008) afin de décrire les propriétés du nombre et ce qui découle de son expression.

3.2.3.1 Le Numérable

Nous avons vu dans les sections précédentes que le nom ne porte aucune marque de nombre en SA. Ce fait est aussi noté par Rountree et al. (2000). Nous avons aussi vu que le nombre est présent sur les déterminants définis *dí* et *dée* présentés en 3.2.1. À partir de ces données, on pourrait conclure rapidement que le nombre est porté par le déterminant en SA. Pourtant, le SA permet l'emploi des SN nus dans plusieurs contextes et dans ce cas, aucune indication de nombre n'est fournie. La question que nous posons est donc celle de l'interprétation en nombre d'un SN nu du SA. Commençons par regarder les contextes d'apparition des SN nus.

Premièrement, le SA permet les SN nus avec un nom non comptable (*cf.* (154)).

(154) *Malítá boí alísi.* SA
 Malita cuire riz
 'Malita a cuit du riz.'

Nous pouvons d'ores et déjà comprendre pourquoi les noms non comptables peuvent apparaître comme SN nus grâce à la proposition de Chierchia (1998 :347) selon laquelle les « mass nouns, unlike count ones, come out of the lexicon already pluralized [...] Thus, mass nouns are quite literally the neutralization of the singular/plural distinction ». Les noms de masse du SA portent la même caractéristique : ils sont neutres quant à la distinction singulier/pluriel. Nous avons vu cela notamment dans la sous-section 3.2.1 où *dí alísi* 'ce riz' dans l'énoncé (128) n'impliquait pas une interprétation de riz au singulier. Le nom *alísi* 'riz' reste indéterminé en quantité, même s'il est déterminé par le déterminant défini singulier.

Deuxièmement, le SA permet l'emploi de SN nus avec des noms comptables. Les SN nus comptables apparaissent autant dans les positions sujet, objet ou oblique. Dans les exemples présentés en (155)a. et en (155)b., les SN nus sont en position d'objet.

L'interprétation en nombre de ces SN varie : (155)a. réfère à plusieurs *matjáu* 'hache' (le SN nu *matjáu* 'hache' est interprété comme une pluralité, sans qu'on ait de précision sur le nombre ou l'identité des haches) ; (155)b. réfère à une seule *ufángi* 'machette' (le SN nu *ufángi* 'machette' est interprété comme une singularité, fort probablement à cause du sujet au singulier qui impose le fait que généralement, un individu ne se sert que d'une seule machette pour couper un arbre.)

- (155) a. *Un kisi matjáu.* SA
 2pl prendre hâche
 'Vous avez pris des hâches.'
- b. *Mi téi ufángi fáa dí páu túe.* SA
 1sg take machete chop DET tree throw
 'I took a machete and felled the tree.' (=58b) dans Veenstra 1996 :128)

Il faut ajouter que, dans les énoncés (155)a. et (155)b., l'identité des référents n'est pas accessible : seule leur existence est accessible. De plus, il n'y a pas d'atomisation : on ne connaît pas le nombre d'actants visés par le SN nu dans ces énoncés. Notons que, contrairement aux noms de masse, ces noms comptables ont aussi la possibilité d'être atomisés puisqu'ils peuvent être précédés d'un déterminant. Dans ce cas, l'identité des référents et leur nombre sont accessibles.

Dans l'énoncé (156), le SN nu (ici en position sujet) reçoit une interprétation générique : tout *hasi* 'cheval' se voit attribuer la prédication d'être *mbéti* 'animal'.

- (156) *Hási dé mbéti.* SA
 cheval COP animal
 'Le cheval est un animal.'

On peut aussi avoir une interprétation d'Espèce avec une SN nu (cf.(157)).

- (157) *Kokoo mbeti de wan mbeti an toobi seei.* SA
 coquilleanimal COP un animal 3sg-NEG trouble même
 'Le tatou est un animal qui ne cherche pas le trouble.' (dans Amoida 1974 :3)
 [Traduction libre]

On notera que cet énoncé présente un cas de prédication où le SN nu est lié à un SN au singulier *wan mbeti* 'un animal'. Cela n'implique pas que ce SN nu soit interprété au

singulier, puisque le SN qui le suit peut bien désigner une pluralité, comme l'indique l'énoncé (158).

- (158) *Kokoo mbeti de wan lo mbeti an toobi seei.*⁴² SA
 coquille animal COP un groupe animal 3sg-NEG trouble même
 'Les tatous sont des animaux qui ne cherchent pas le trouble.'

Finalement, on peut avoir une lecture prédicative, comme le montre l'énoncé (159). Dans ce cas-ci, l'attribut du sujet *bumbuu mii* 'bon enfant' n'est pas dénombré : il n'y a pas d'atomisation, seule la propriété du nom est assignée, mais aucun individu n'est ciblé.

- (159) *Ma je i de bumbuu mii...* SA
 mais si 2sg COP bon enfant
 'Mais si tu es (un) bon enfant...' (dans Rountree et Glock 1982 :188)
 [Traduction libre]

Le rôle des déterminants qui précèdent les noms dans cette langue est plutôt d'apporter des informations de référentialité et de quantité. Parce qu'il existe une opposition singulier/pluriel seulement avec le déterminant défini et que le SA a la possibilité d'avoir des SN nus, nous posons que le nombre n'est pas nécessairement exprimé dans la structure nominale en général. Quand il devient nécessaire de préciser le nombre, il est possible de le faire à l'aide des déterminants définis *di/dée* ou du déterminant indéfini singulier *wán*.

Ceci fait du SA une langue avec un Nombre Général (*General Number*) dans la typologie de l'expression du nombre de Corbett (2000). Le Nombre Général est hors du système du nombre, c'est-à-dire qu'il est indépendant de la notion de singulier, de duel ou de pluriel. Ainsi, dans les langues qui emploient ce Nombre Général, le nom peut être exprimé sans référence au nombre. Le Nombre Général tel que défini par Corbett (2000) ne s'applique qu'aux noms qui ne reçoivent jamais de nombre. Comme nous l'ont montré les énoncés en (155)a. et b., les SN nus du SA peuvent recevoir autant une interprétation singulier que pluriel, cela ne veut donc pas dire que les noms nus ne sont pas capables de distinguer le singulier ou le pluriel. Pour expliquer ce phénomène, nous posons, à la suite de Vocaj (2008),

⁴² Cet exemple vient de Rohit Paulus.

que le SA est une langue qui a la possibilité d'exprimer un Nombre qui n'est ni le singulier, ni le pluriel, mais le Numérable.

Sa particularité consiste dans le fait qu'il a la capacité d'exprimer toutes les options de nombre, sans pour autant être contraint de le faire. Il indique une seule chose, que le nom est *numerabilis*, c'est-à-dire « *-able* » du point de vue 'nombre', il est en mesure de porter un nombre, mais il n'y est pas contraint. (Vocaj 2008 :50)

La notion de Numérable est moins restrictive que celle de Nombre Général : alors que le Nombre Général s'applique aux langues qui ne marquent jamais le nombre sur le nom, le Numérable touche les langues qui ont, entre autres, la possibilité de ne pas mettre le nombre sur le nom. De plus, la notion de Numérable permet de distinguer les langues qui ont des noms *numérés* — c'est-à-dire que le nom a toujours une indication de nombre — des langues qui ont des noms *numérables*, le nom n'étant pas obligé de porter un nombre.

Vocaj (2008) pose que les langues qui ont le Numérable permettent aux noms nus d'avoir une interprétation d'Espèce, une lecture Générique, une lecture Existentielle ou de Masse. Dans le domaine quantificationnel présenté en (160) (Link 1983; Landman 1989a et b, 1991; Chierchia 1998), cela implique pour les énoncés (154) à (159) que les noms nus en SA ont accès à l'ensemble du domaine de quantification.

(160)

	{a, b, c, d}									
	{a, b}	{a, c}	{a, d}	{b, c}	{b, d}	{c, d}	{a, b, c}	{a, c, d}	{a, b, d}	{b, c, d}
	a			b		c		d		

(=(83) dans Bouchard 2002:302)

Ce domaine de quantification est divisé en trois lignes. La ligne supérieure contient tous les éléments auxquels le nom peut référer. La ligne du milieu représente des pluralités d'éléments, puisqu'il s'agit d'ensemble contenant plusieurs éléments, mais pas tous les éléments. Finalement, la ligne du bas indique les individualités, car les ensembles ne contiennent qu'un seul élément. En utilisant un nom et en l'associant avec une forme de nombre, le locuteur fait un choix dans ce domaine quantificationnel. Par exemple, un locuteur du SA qui fait précéder un nom du déterminant défini singulier *dí* choisit dans le domaine quantificationnel un élément précis de la ligne du bas, alors qu'en le faisant précéder du

déterminant défini pluriel *déé*, il choisit un ensemble de pluralités dans la ligne du milieu. Ce choix s'applique aussi aux SN nus.

Dans l'énoncé (154), on a une interprétation de masse. Cela signifie que l'on retient un des sous-ensembles de la ligne du milieu, sans regarder les individualités au milieu des parenthèses. Dans les énoncés (155)a. et (155)b. respectivement, *matjáu* 'hâche' et *ufángi* 'machette' sont interprétés comme des indéfinis non spécifiques. En (155)a., *matjáu* 'hâche' correspond à n'importe quel ensemble de la ligne du milieu : plusieurs hâches sont impliquées dans cet énoncé, sans que l'on en connaisse le nombre. Dans l'énoncé (155)b., *ufángi* 'machette' correspond à une seule des occurrences de la ligne du bas : une seule machette est impliquée dans l'activité de couper un arbre. L'énoncé (156) reçoit une lecture générique. Dans ce cas, une lecture distributive est appliquée à tous les individus de la ligne du haut, puisque tout *cheval* est associé avec le fait d'être un *animal*. L'énoncé (157) reçoit quant à lui une interprétation d'Espèce, c'est-à-dire que le SN choisit l'ensemble de la parenthèse de la ligne du haut, et ce, sans regarder à l'intérieur de celle-ci. Finalement, dans l'énoncé (159), l'interprétation du SN se fait grâce à la relation de prédication : il existe une identification immédiate qui permet de relier le sujet *i* au SN *bumbuu mii*. Ainsi, dans le domaine quantificationnel, le SN est lié à un élément précis de la ligne du bas.

Le détail des énoncés où apparaissent des SN nus en SA met en relief le fait qu'un SN nu permet d'avoir accès à n'importe quelle ligne du domaine quantificationnel, bien qu'aucune marque de nombre ne soit présente dans la structure nominale. Il est donc justifié de dire que le SA est une langue qui permet de marquer le nombre avec le Numérable, tel que défini par Vocaj (2008). Notons que Vocaj (2008) remarque, d'après les travaux de Déprez (2006), que le créole haïtien, qui partage nombre de langues substrates avec le SA, est aussi une langue qui marque le nombre avec le Numérable.

3.2.3.2 Propriétés de la structure nominale et Nombre

Bouchard (2002) pose que l'expression grammaticale du nombre dans une langue a des incidences sur ce que la langue peut réaliser au sein de la structure nominale. Son étude concerne l'encodage du nombre en anglais et en français. L'anglais réalise le nombre sur le

nom (*dog – dog-z*), le français l'exprime sur un élément périphérique au nom : le déterminant (*le chien – les chiens*). De cette différence de réalisation du nombre, Bouchard (2002) note que l'anglais permet les SN nus alors que le français ne les autorise pas. Le nom en anglais est directement atomisé et permet ainsi une identification des actants. Au contraire, le français n'autorise pas l'absence du déterminant (et donc pas les SN nus), car sans déterminant, le nombre n'est pas exprimé et ainsi, le nom n'est pas atomisé⁴³. La seconde différence entre le français et l'anglais découlant de la réalisation du nombre dans ces langues est que le nom peut être absent de la structure nominale en français, mais pas en anglais. Puisque le nombre est réalisé sur le déterminant en français, l'absence du nom n'empêche ni l'atomisation, ni l'identification (*Donne-moi la__ bleue*). En revanche, l'absence du nom en anglais est impossible, car elle implique l'absence d'un support pour le nombre et donc l'absence d'atomisation (**Give me the blue__*). La présence d'un *one*-postiche à la place du nom permet d'assurer un ancrage pour le nombre (*Give me the blue one/ones*).

Dans cette sous-section, nous regarderons les données du SA à la lumière de la proposition de Bouchard (2002). En SA, le nom ne porte pas le nombre. Par ailleurs, nous avons vu que seule la paire de déterminants définis *di/dée* exprime la distinction singulier/pluriel. L'hypothèse de Bouchard (2002) prédit qu'un nom peut être absent de la structure nominale s'il ne porte pas le nombre et qu'un autre élément porte le nombre. Les données du SA confirment cela, puisque l'absence du nom est autorisée dans certains contextes, à condition que le déterminant, porteur de nombre, soit présent dans la structure.

Les contextes où le déterminant peut apparaître sans nom sont limités en SA. La possibilité que le déterminant ne soit pas suivi d'un nom se retrouve dans les constructions démonstratives (en (161)) et possessives (en (162)). Nous avons vu dans la sous-section 3.2.1. que le nom peut être absent dans le cas d'une relative « sans tête », comme dans les exemples (185)a. et b., répétés en (163)a. et (163)b.

⁴³ Certains contextes en français autorisent les SN nus (*Ma sœur est médecin*). Voir Bouchard (2002 :275-298) pour une explication de ce phénomène restreint aux cas où le nom ne réfère pas ou

- (161) *Mi ké nján dí — akí.* SA
 1SG vouloir manger DET — ici
 ‘Je veux manger celui-ci.’
- (162) *Dí hási dé da dí — fu mí.* SA
 DET cheval là COP DET — pour 1SG
 ‘Ce cheval est à moi.’
- (163) a. *Dí — [bái dí ganían] píkí.* SA
 DET — acheter DET poulet être.petit
 ‘Celui/celle qui a acheté le poulet est petit(e).’
- b. *Déé — [go] bígi.* SA
 DET.pl — aller être.grand
 ‘Ceux/celles qui s’en sont allés sont grands.’

Nous avons vu dans la sous-section précédente (3.2.2) que le nom peut être absent de la structure nominale et qu’un *wàn* postiche apparaît à la place du nom quand le modificateur est un adjectif. Les énoncés (164)a. et (164)b. illustrent cet emploi : en (164)a., la position du nom est remplie par le nom *dáka* ‘jour’ alors qu’en (164)b., le nom est absent, mais sa position est occupée par *wán*.

- (164) a. *Dí fosu dáka.* SA
 DET premier jour
 ‘Le premier jour.’
- b. *Dí fosu wán.* SA
 DET premier un
 ‘Le premier’

Certains contextes interdisent l’absence du nom. Il est impossible de laisser le déterminant sans nom comme argument d’une phrase matrice. Ceci est illustré par l’agrammaticalité des énoncés (165)a. et (165)b. où le nom est absent respectivement des positions sujet et objet.

quand un autre élément permet l’atomisation du SN.

- (165) a. **Dí* ___ *tá sí dí mii.* SA
 DET ASP voir DET enfant
- b. **Malitá báí dí* ___ SA
 Malita acheter DET

Le tableau ci-dessous récapitule les contextes où le nom peut ou non être absent de la structure nominale.

Tableau 3.1 Conditions pour laisser la position du nom vide en SA

LA POSITION DU NOM PEUT ÊTRE VIDE	LA POSITION DU NOM EST TOUJOURS REMPLIE
Expression démonstrative : <i>dí</i> ___ <i>akí</i> (cf. (161))	Quand le groupe nominal contient un adjectif (cf. (164))
Expression possessive : <i>dí</i> ___ <i>(f)u mi</i> (cf. (162))	Quand il occupe une position argumentale de phrase matrice et qu'il est seulement précédé d'un déterminant (cf. (165))
Les relatives sans tête : <i>dí</i> ___ [<i>báí dí ganian</i>] (cf. (163))	

On remarque d'une part que tous les contextes où la position du nom peut être vide sont des contextes où la structure nominale contient le déterminant défini (singulier ou pluriel). D'autre part, on note que le nom est absent à la seule condition qu'un modifieur du nom soit présent dans la structure nominale. Cette dernière remarque exclut les adjectifs, qui sont des modifieurs du nom, et qui ne permettent pourtant pas que la position du nom soit vide.

Pourquoi le nom peut-il être absent de la structure nominale quand la structure nominale contient à la fois le déterminant défini et un modifieur du nom ? Nous posons que cela vient de la capacité pour les participants à la conversation d'identifier le référent du nom, même si celui-ci est absent de la structure nominale. Essentiellement, trois caractéristiques de la structure nominale en SA permettent l'accès au référent que l'énonciateur a en tête, même si le nom dénotant ce référent est absent de la structure nominale :

- 1) le déterminant définit un ensemble grâce au nombre qu'il porte ;

- 2) le déterminant défini signale que les personnes participant à la conversation ont accès à l'identité du référent (car nous avons vu que le déterminant défini est employé si le référent est identifiable) ;
- 3) un complément restreint l'ensemble défini par le déterminant.

Pour représenter cela, nous reprenons le modèle des niveaux de partitivité utilisé dans Bouchard (2002 :230-231) :

Niveau 1 : ensemble de tous les référents	{a, b, c...x, y, z}
Niveau 1' : référents possibles (identifiable grâce au déterminant)	{a, p...m, u, z}
Niveau 2 : modifieur (locatif, possessif ou relative)	{a, p, u, z}
Niveau 3 : ensemble de référents atomisés par le déterminant singulier	{u}

Le Niveau 1 représente l'ensemble des référents. Le Niveau 1' est affecté par le pointage du déterminant qui fait que seuls les référents disponibles dans le contexte sont des référents possibles (car le déterminant du SA est employé seulement pour signaler que le référent est identifiable par tous les participants à la conversation). Ainsi, au Niveau 1' sont sélectionnés tous les référents connus des participants à la conversation. Le Niveau 2 est l'ensemble défini par le modifieur (ce qui est *ici*, ce qui est à *Kofi*). Enfin, le Niveau 3 est l'ensemble de référents atomisés par le nombre sur le déterminant. Ce Niveau 3 peut contenir des individus (ligne du bas du domaine de partitivité en (160)) ou des pluralités d'individus (ligne du milieu du domaine de partitivité en (160)). Ces niveaux de partitivité rendent compte des trois contextes où le déterminant n'est pas suivi d'un nom.

Par exemple, dans l'énoncé (161), répété en (166), l'identité du nom absent est récupérée de la façon suivante. Au Niveau 1, tous les référents sont potentiellement acceptables. Au Niveau 1', seuls les référents connus des participants à la conversation sont acceptables, puisqu'on a le déterminant défini qui impose une accessibilité au référent. Le Niveau 2 est ensuite délimité par le modifieur locatif *akí*, qui restreint les référents connus aux référents connus et qui sont ici. On accède finalement au Niveau 3 qui restreint l'ensemble des référents connus et qui sont ici à une singularité, puisque le nombre singulier est porté par le déterminant.

- (166) *Mi ké nján dí — aki.* SA
 1sg vouloir manger DET — ici
 'Je veux manger celui-ci.'

Grâce à cette représentation de la partitivité, on comprend pourquoi les déterminants ne peuvent pas être employés seuls comme argument dans la structure nominale (comme en (165)). S'ils étaient employés seuls, il n'y aurait pas de niveau 2 dans la représentation (niveau apporté par le modifieur) permettant d'accéder au niveau 3. Si le Niveau 3 est inaccessible, alors il ne peut pas y avoir d'identification du référent. Autrement dit, pour récupérer la référence du nom absent, il n'est pas suffisant d'employer seulement le déterminant défini sans modifieur, parce que le déterminant ne fait que délimiter les référents connus. Ce n'est pas cognitivement pertinent de désigner l'ensemble des référents connus : selon notre interlocuteur, on peut ou non partager beaucoup de référents, ce qui n'aide pas à l'identification.

Il reste une question à laquelle nous devons répondre : pourquoi *wán* est-il obligatoire avec les adjectifs ? Autrement dit, pourquoi a-t-on *wán* qui occupe la position du nom avec seulement un des modifieurs du nom ? On pourrait être tenté de dire que cela est justifié par le fait que les adjectifs du SA ont un statut fortement prédicatif et qu'ils doivent être en quelque sorte dépouillés de ce statut pour faire partie de la structure nominale. Quand un nom est présent, il signifierait que l'adjectif n'a pas ce statut verbal. Quand le nom est absent, *wán* jouerait le rôle habituellement tenu par le nom. Une telle hypothèse est contredite par les données du fongbe, une des langues en contact au moment de la genèse du SA. Comme nous le verrons dans la deuxième partie de ce chapitre, le fongbe a aussi des adjectifs ayant un statut verbal : « Concepts that are expressed as adjectives in English are generally expressed by means of stative verbs in Fongbe. » (Lefebvre et Brousseau 2002 : 348). En fongbe, le nom peut être absent de la structure nominale, lorsqu'il y a un modifieur du nom. Dans ce

cas, le modifieur du nom peut être un démonstratif (*cf.* (167)), un possessif (*cf.* (168)), une relative (*cf.* (169)) ou un adjectif (*cf.* (170)).⁴⁴

(167) *Ùn mɔ — élò // éné.* FONGBE
 1sg see one DEM DEM
 'I saw this/that//this/that one.' (=26) dans Lefebvre 1997)

(168) *Kòkú sɔ [— [Àsibá tón]]* FONGBE
 Koku take one Asiba GEN
 'Koku took Asiba's.' (=127) dans Lefebvre et Brousseau 2002 :70)

(169) — *élò dé-é wá ó* FONGBE
 one DEM OP-RES come DEF
 'this/that one who came' (=27a) dans Lefebvre 1997)

(170) *Kòkú dò — dɔxo ó kpó — keví ó kpó xó kpón wé.* FONGBE
 Koku être.à one grand DEF avec one petit DEF avec taper voir FOC
 'Koku hésite entre le grand et le petit.'

Comment peut-on expliquer que tous les modifieurs du fongbe puissent apparaître sans le nom, alors que les adjectifs du SA sont contraints d'apparaître avec *wán*? Nous posons que la réponse tient à la position des modifieurs dans ces deux langues. En fongbe, tous les modifieurs présentés ci-dessus sont postnominiaux. En SA, tous les modifieurs du nom sont postnominiaux, à l'exception de l'adjectif qui est prénominal (nous reviendrons dans la seconde partie de ce chapitre sur la raison de sa position prénominale). Fait intéressant, le fongbe a un modifieur prénominal (un complément introduit par un marqueur de cas objectif *sín*, selon Lefebvre et Brousseau (2002 :44)), mais ce modifieur prénominal ne peut pas apparaître dans la structure alors que le nom en est absent, comme le montre l'agrammaticalité de l'énoncé (171).

(171) **Kòkú sɔ [[Àsibá sín—] ó].* FONGBE
 Koku prendre Asiba OBJ DET
 'Koku a pris celui d'Asiba.'

⁴⁴ On notera que le déterminant défini est absent des énoncés (167) et (168) du fongbe, alors que cela est impossible en SA. Nous laissons de côté cette particularité du fongbe, qui doit probablement venir des propriétés du démonstratif et du génitif.

Or Brousseau et Lumsden (1992) signalent que les compléments introduits par *sín* sont ceux qui permettent d'exprimer la partitivité, comme l'illustre l'énoncé (172).

(172) [càkpálò sín] gò ó. FONGBE
 corn.beer OBJ bottle DEF
 'the bottle of beer' (= (15a) dans Brousseau et Lumsden 1992)

En SA, l'adjectif est aussi en position prénominale et nous avons montré dans la sous-section précédente que la position prénominale sert à exprimer la partitivité sur le nom qui suit. Nous posons donc que la position du nom ne peut pas rester vide en fongbe et en SA lorsque le modifieur est prénominal, car le modifieur doit exercer la partitivité sur un élément exprimé. Ce n'est pas une question de référence accessible ou non qui détermine si l'on peut laisser la position du nom vide en SA, mais la question de la position du modifieur. Tout modifieur en position de partitivité (prénominale, dans les deux langues) doit pouvoir exercer sa partitivité sur un élément exprimé⁴⁵. En fongbe, il n'existe pas de signe équivalant à *wán*. Il est donc simplement impossible d'avoir un nom absent avec un modifieur prénominal. Au contraire, le SA a la forme *wán* qui vient occuper la place du nom quand celui-ci est absent. La partitivité peut donc se réaliser.

Dans cette section, nous avons proposé que le SA est une langue qui exprime le nombre avec le Numérable, c'est-à-dire qu'elle n'est pas contrainte d'exprimer le nombre sur le nom. Par conséquent, les SN du SA peuvent apparaître nus, car il n'est pas obligatoire que ces syntagmes aient une indication de nombre. Nous avons par ailleurs posé que le nom peut être absent de la structure nominale. Cette possibilité est limitée aux contextes où la structure nominale contient un modifieur du nom autre qu'un adjectif (syntagme prépositionnel, adverbe locatif, proposition relative). L'absence du nom est rendue possible par les divers éléments présents permettant de récupérer la référence du syntagme duquel le nom est absent. Ces éléments sont le nombre sur le déterminant, la définitude du déterminant et la présence d'un modifieur. Nous avons conclu en remarquant que lorsque le modifieur (un adjectif) est prénominal, alors la position du nom doit être remplie par un signe *wán* afin qu'une relation

⁴⁵ Les raisons de la présence d'un élément exprimé ne sont cependant pas tout à fait claires et restent de l'ordre de la constatation.

de partitivité puisse s'exercer. Les données que nous avons présentées vont dans le sens de l'hypothèse développée dans Bouchard (2002). Premièrement, le SA est une langue qui exprime le nombre sur le déterminant. Il est donc possible d'atomiser le syntagme sans que le nom soit présent, ce qui permet d'observer des structures où le nom est absent à condition qu'un modifieur du nom apparaisse dans la structure nominale. Deuxièmement, le SA est une langue qui exprime le nombre de plus d'une façon : soit elle utilise un déterminant, soit elle emploie le Numérable. Dans ce dernier cas, le déterminant est absent de la structure nominale, puisque le nom n'a pas besoin d'être atomisé par lui. On dira pour conclure que le SA est une langue qui permet que sa structure nominale ne contienne pas de nom ou pas de déterminant.

3.2.4 Autres éléments de la structure nominale: relatives, adjectifs, démonstratifs et possessifs

Les structures nominales du SA peuvent contenir, en plus du déterminant (défini ou indéfini) et/ou du nom, des relatives, des adjectifs, des éléments démonstratifs et des marques de possession. L'ordre de ces éléments par rapport au nom est strict : l'adjectif et les marques de possession dans un contexte de possession inaliénable sont prénominaux ; les relatives, les éléments démonstratifs et les marques de possession dans un contexte de possession aliénable sont postnominaux (nous verrons cependant que la possession inaliénable peut être aussi postnominale dans certains cas).

Dans cette sous-section, nous présenterons ces éléments. Notons qu'il ne pourra en être question en détail, puisqu'il s'agit d'éléments variés : une construction syntaxique pour les relatives, un item lexical pour les adjectifs et les éléments démonstratifs, des syntagmes prépositionnels et des pronoms dans le cas de la possession. Or notre recherche se limite aux catégories fonctionnelles de la structure nominale, plus précisément aux déterminants et à l'expression du nombre.

3.2.4.1 Les relatives

De Vries (2002 :1) souligne le point suivant, quand il introduit l'histoire de l'étude des relatives :

Relative constructions have received much attention by linguists, and not without reason. They are highly interesting from a syntactic, typological, and semantic point of view. As an introduction consider the 'problem of the pivot'. What distinguishes relative clauses from other subordinate clauses is that there is a direct link between an element in the relative and in the matrix.

Ce que de Vries (2002) appelle le *pivot* correspond à l'élément qui fait partie à la fois de la phrase matrice et de la subordonnée relative. Par exemple, dans *Marie a terminé le livre que je lui avais prêté*, le *livre* est le pivot puisqu'il est impliqué à la fois dans l'action d'avoir été terminé et dans celle d'avoir été prêté.

De Vries (2002: 2) ajoute alors que « there are several strategies to cope with the 'problem of the pivot'. Therefore it is not surprising that languages have found different but related ways to express the relative construction. » Les différences de formation des relatives entre les langues affectent la position du pivot et l'utilisation ou non d'un élément relativisant, faisant un lien entre la phrase matrice et la subordonnée. Il y a logiquement trois positions pour le pivot : il peut précéder la relative (relative postnominale), il peut suivre la relative (relative prénominale), il peut être dans la relative (relatives circumnominale et corrélatives). Quant à l'élément relativisant, il peut ou non être présent. S'il y a un élément relativisant dans la langue, celui-ci peut être de nature pronominale, c'est-à-dire qu'il est coréférentiel avec le pivot. Il peut dans ce cas être de nature résomptive (il occupe sa position syntaxique « normale » dans la relative) ou de nature subordonnante en occupant la place d'un complémenteur⁴⁶. Finalement, l'élément relativisant peut être un complémenteur. Il est à noter que les langues peuvent utiliser plus d'un de ces éléments relativisants et permettent ainsi plusieurs relatives. Dans certains cas, en anglais, on peut n'avoir aucun élément relativisant entre la phrase matrice et la relative, comme dans *I bought the book Jack recommended to me*; on peut avoir un pronom relatif, comme dans *I know a girl who has a strange tattoo*; on peut trouver un complémenteur, comme dans *The cat that you saw*.

⁴⁶ Plus précisément, il occupe la position du spécificateur du complémenteur, comme l'attestent certains dialectes francophones, comme dans *La fille à qui que j'ai parlé*, où *que* occupe la position de tête du complémenteur alors que *à qui* occupe la position de spécificateur.

À la lumière de cette typologie des relatives, regardons comment se forment celles du SA. En SA, la position des relatives est toujours postnominale. En (173), la relative *di mi ta da i* ‘que je te donne’ est antéposée au nom *lapu* ‘tissu’, son antécédent.

- (173) *Di lapu di mi ta da i aki, joo nai en.* SA
 DET tissu DET 1sg ASP donner 2sg ici 2sg-FUT coudre 3sg.
 ‘Ce tissu que je te donne, tu vas le coudre.’ (=1) dans Rountree et Glock 1982 :53)

L’élément relativisant utilisé par le SA a la même forme que le déterminant défini. Nous avons vu que le SA a un déterminant défini singulier *di* et un déterminant défini pluriel *dée*. Ces deux formes sont employées dans les relatives en SA moderne. Quand l’antécédent est singulier, c’est la forme au singulier qui sert d’élément relativisant. Quand l’antécédent est au pluriel, la forme au singulier ou la forme au pluriel du déterminant sert d’élément relativisant. Ceci est montré dans les exemples (174) et (175) (repris de (129) et (130), dans la sous-section 3.2.1).

- (174) *Dí mujée dí báí dí ganian piki.* SA
 DET femme DET acheter DET poulet être.petit
 ‘La femme qui a acheté le poulet est petite.’
- (175) *Dée mii dí/dée mi si de tá nján ganian.* SA
 DET.pl enfants DET/DET.pl 1SG voir LOC IMP manger poulet
 ‘Les enfants que j’ai vu là sont en train de manger.’

Il est à noter que le déterminant est employé non seulement dans les relatives restrictives ((173), (174) et (175)), mais aussi dans les relatives appositives, c’est-à-dire les relatives qui ajoutent des informations sur un référent déjà connu (*cf.* (176)).

- (176) *Kofi, di mi si jesinde, bai dii ganian a wowojo.*⁴⁷ SA
 Kofi DET 1sg voir hier acheter trois poulet LOC marché
 ‘Kofi, que j’ai vu hier au marché, a acheté trois poulets’

Quand une relative est construite à partir du complément d’une préposition, un pronom résomptif de troisième personne apparaît dans la position du complément de la préposition.

⁴⁷ Cet exemple vient de Rohit Paulus.

En (177), le pronom résomptif suit la préposition *ku* alors qu'en (178), il suit la préposition locative *a/na* avec laquelle il prend la forme *néen*.

(177) *Dí mii dí Basía bi fán ku en...* SA
 DET enfant DET Basia TPS parler avec 3sg
 'L'enfant avec qui Basia a parlé...'

(178) *Dí bángi dí mi búta dí báta néen báka hε.* SA
 DET chaiseDET 1sg mettreDET bouteille LOC.3sg derrière être.rouge
 'La chaise derrière laquelle j'ai mis la bouteille est rouge.'

Il existe une asymétrie sujet/objet dans la réalisation des relatives observable avec la possibilité que le déterminant relativisant soit absent quand la relative est construite à partir de l'objet (*cf.* (179)a.) ou du complément d'une préposition (*cf.* (179)b.).

(179) a. *Dí alísi Basía nján de bunu.* SA
 DET riz Basia manger COP être.bon
 'Le riz que Basia mange est bon.'

b. *Dí mii Basía bi fan ku en piki.* SA
 DET enfantBasia TPS parler avec 3sg être.petit
 'L'enfant avec qui Basia a parlé est petit.'

Notons que l'absence du déterminant n'est possible que s'il s'agit d'une relative restrictive (*cf.* (180)).

(180) **Kofi, mi si jesinde, bai dii ganian a wowojo.*⁴⁸ SA
 Kofi 1sg voir hier acheter trois poulet LOC marché

L'antécédent de la relative restrictive est toujours déterminé, que ce soit par les déterminants *dí* et *dée*, par le déterminant *wán* 'un' (voir (181)), par un quantifieur (voir (182)) ou par un numéral (voir (183)).

(181) *A dé wán mii dí ké go.* SA
 3sg COP un enfantDET vouloir aller
 'Il y a un enfant qui veut partir.'

⁴⁸ Cet exemple vient de Rohit Paulus.

- (182) *Hii lantidi ta ko a tela nɔɔ Asaheepi sa da de njanjan.* SA
 tous gensDET ASP venir LOC rive CONJ Asaheepi pouvoir donner 3pl nourriture
 '(À) tous les gens qui viennent sur la rive, Asaheepi peut leur donner de la nourriture.'
 (dans Aboikoni 1987 :17)
 [Traduction libre]

- (183) *Dii libá dí u kumutu wa si fáu sembe* SA
 trois mois DET 1pl partir 1pl-NEG voir vraiment personne
 'Cela fait trois mois que nous sommes partis, nous n'avons vu vraiment personne.'

L'antécédent de la relative ne peut pas être non déterminé, c'est-à-dire être employé dans sa forme nue (voir (184)). Comme le propose Bouchard (2002 : 174-5), cela est justifié par le fait qu'une relative doit modifier une tête nominale et cette tête nominale doit être atomisée, c'est-à-dire qu'il doit avant tout exister un ensemble de référents déterminé dans lequel la relative puisse restreindre les référents.

- (184) **Mii dí ké go...* SA
 enfant DET vouloir aller

Le SA autorise aussi l'emploi de relatives sans antécédent. Dans les énoncés (185)a. et b., le déterminant est placé directement devant le verbe : il n'y a pas de nom tête le précédant, et il ne détermine pas de nom.

- (185) a. *Dí — báí dí ganian piki.* SA
 DET acheter DET poulet être.petit
 'Celui/celle qui a acheté le poulet est petit(e).'
- b. *Déé — gó bígi.* SA
 DET.pl aller être.grand
 'Ceux/celles qui sont parti(e)s sont grand(e)s.'

On pourrait croire de ces exemples que le verbe est nominalisé par la présence d'un déterminant et qu'il ne s'agirait ainsi pas d'une relative, mais d'une nominalisation verbale (qui se traduirait par *l'acheteur du poulet est petit/Les «parteurs» sont grands*). Cependant, il est possible de faire précéder le verbe dans ces structures d'une marque de temps, de mode ou d'aspect, comme l'illustre l'exemple (186), ce qui montre bien qu'il s'agit du verbe dans la relative et non d'une nominalisation de celui-ci.

- (186) *Dí — tá sí dí uwii, a piki.* SA
 DET — ASP voir DET arbre 3sg être.petit
 ‘Celui qui voit l’arbre, il est petit.’

Cette structure est impossible quand le déterminant est l’indéfini *wán* (alors qu’habituellement, il est possible de faire une relative avec l’antécédent déterminé par *wán*). Cela s’explique par le fait qu’en l’absence de nom, il n’y a pas de référent directement accessible. Comme le déterminant *wán* ne donne qu’une indication de nombre, mais aucune indication d’identité, il n’est pas possible de récupérer la référence du syntagme nominal. Le déterminant *dí* indique à la fois le nombre et le fait que le référent est accessible aux participants à la conversation.

- (187) **Wán — go bígi.* SA
 un — aller être.grand

Revenons maintenant à la typologie de de Vries (2002) pour les relatives du SA. Celles-ci sont clairement postnominales. Elles font appel à un élément relativisant qui est optionnel, seulement quand la relative est construite à partir de l’objet. Elles ne laissent habituellement pas de pronom résomptif, sauf lorsqu’elles sont construites à partir du complément d’une préposition. L’élément relativisant a clairement des propriétés pronominales, puisqu’il a la forme du déterminant défini, qu’il s’accorde en nombre avec l’antécédent et qu’il est employé avec un référent identifiable. Il semble aussi avoir des propriétés de subordination, puisqu’il est en tête de la relative, là où il est immédiatement juxtaposé à son antécédent. Un autre argument pour lui attribuer des propriétés de subordination est la possibilité de l’employer dans des propositions circonstancielles temporelles ou logiques, comme nous l’avons vu dans la section 3.2.1.

3.2.4.2 Les adjectifs

Les adjectifs en SA sont toujours en position prénominale. La position prénominale ne peut d’ailleurs être occupée que par des adjectifs ou, dans certains cas, des syntagmes prépositionnels possessifs (ceux-ci seront traités en 3.2.4.4). Rountree (1992) identifie un

ordre précis pour les adjectifs : les adjectifs spécificationnels (les numéraux ordinaux⁴⁹ et des adjectifs comme *oto* ‘autre’ et *kodo* ‘seul’) précèdent les autres adjectifs.

- (188) *di wan kodo langa pende bɔsɔɔkɔ.* SA
 DET un seul long coloréc cardigan
 ‘the one single long colored sweater. (the only one)’ (dans Rountree 1992)

Quand il y a plusieurs adjectifs, le dernier de la série, c’est-à-dire le plus proche du nom, est celui qui indique une classe, comme la nationalité ou l’ethnie (*cf.* (189)).

- (189) *di hanse saamaka mujee.* SA
 DET belle saamaka femme
 ‘the pretty saramaccan woman’ (dans Rountree 1992)

Les adjectifs peuvent aussi être modifiés par des adverbes comme *mɔɔn* ‘plus’ ou *hia* ‘très’.

- (190) *Di moon gaan hanse mujee u di konde...* SA
 DET more great pretty woman in DET village...
 ‘The prettiest woman in the village...’ (dans Rountree 1992)

Dans cette langue, les adjectifs n’apparaissent pas seulement comme modifieur du nom puisqu’ils ont un statut verbal qui leur permet de prendre une marque de négation (*cf.* (191)) ou de temps, de mode et d’aspect (*cf.* (192)).

- (191) *De an malenge nɔ?* SA
 3pl NEG paresseux INT
 ‘Aren’t they lazy?’ (dans Rountree et Glock 1982:19)

- (192) *Di mujée bi hánse.* SA
 DET femme TPS belle
 ‘La femme était belle.’ (= (4b) dans Veenstra 1996 :14)

Les adjectifs n’ont donc pas besoin d’un verbe copule pour être reliés au sujet. Cependant, il est possible qu’un verbe copule apparaisse avec un adjectif, auquel cas l’adjectif se trouve généralement rédupliqué (*cf.*(193)).

⁴⁹ On notera que les cardinaux ne sont pas des adjectifs morphologiquement dérivés des ordinaux, mais ce sont des syntagmes prépositionnels introduits par (*f*)*u* (*dí u tí mí* ‘le pour deux

- (193) *Nusu buka fɛɛn ta de wetiweti.* SA
 nez bouche pour.3sg ASP COP blanc.blanc
 ‘Son bout du nez est blanc.’ (= (4b) dans Veenstra 1996 :14)

3.2.4.3 Les marques de démonstration

Il n'existe pas de déterminant démonstratif en SA. Nous avons vu que le déterminant défini de cette langue est déictique. La démonstration implique donc tout naturellement l'emploi de ce déterminant défini, puisqu'il permet de désigner un référent identifiable dans le contexte linguistique et dans la situation. Il peut cependant être nécessaire d'ajouter une information de distance pour désigner un référent. Ainsi, il existe trois formes *akí*, *de* et *alá*. *Akí* indique une distance proche ; *de* et *alá* indiquent une distance éloignée. *De* se distingue de *alá*, puisqu'il peut-être employé pour parler d'un référent éloigné parce que non visible dans la situation (soit il a été vu dans le passé, soit il est caché).

Ces formes peuvent être considérées comme des modificateurs du nom, apparaissant toujours en position postnominale.

- (194) *Di búku akí* SA
 DET livre ici
 ‘Ce livre-ci’
- (195) *Di búku de* SA
 DET livre là
 ‘Ce livre-là’
- (196) *Di búku alá* SA
 DET livre là
 ‘Ce livre-là’

Notons qu'il est impossible d'employer ces formes dans la structure nominale quand le déterminant est l'indéfini singulier *wán* ou le nom nu. Cela s'explique par le fait que si l'on désigne un objet, il est obligatoirement défini, ce qui est en contradiction avec le déterminant indéfini ou l'emploi d'un nom nu.

enfant = le deuxième enfant'). La seule exception à cette règle de formation des ordinaux concerne la forme *fosu* 'premier', certainement dérivée de l'anglais *first*.

Il n'existe pas de pronom démonstratif à proprement parler. On emploie simplement la structure où le nom est absent, comme nous l'avons présenté en (161), répété en (197)

- (197) *Mi ké nján di — aki/de/ alá.* SA
 1sg vouloir manger DET ici/là/là
 'Je veux manger celui-ci/celui-là.'

Aki, de et *alá* ne sont pas exclusivement employés dans la structure nominale, puisqu'on les retrouve comme adverbe de lieu dans la structure verbale. Il faut aussi noter que *de* est une forme employée comme verbe copule. En (198), on observe l'emploi de l'adverbe *aki* conjointement avec la copule *de*.

- (198) *Dí fisi fúu de aki.* SA
 DET poisson pour.1pl COP ici
 'Nos poissons sont ici.'

3.2.4.4 L'expression de la possession

Il existe deux manières de marquer la possession en SA : soit on juxtapose directement le possesseur au possédé, soit on utilise un syntagme prépositionnel dont la tête est la préposition (*fu*). Alors qu'on peut utiliser cette dernière méthode dans tous les cas, la première méthode est limitée aux cas où il y a une possession intrinsèque. Il peut alors s'agir d'une partie du corps ou d'une personne proche (famille ou très bon ami).

- (199) *Hii soni de a Gaangadu maun.* SA
 tout chose COP LOC Dieu main
 'Toutes les choses sont dans la(les) main(s) de Dieu.' (dans Aboikoni 1997 :17)
 [Traduction libre]

- (200) *I sa kai mi manu da mi nɔ?* SA
 2sg pouvoir appeler 1sg homme pour 1sg INT
 'Appellerais-tu mon mari pour moi?' (=48) dans Rountree 1982 :128)

Quand le possesseur est mis sous la forme pronominale, on utilise les pronoms personnels dans leur forme forte (voir le chapitre II). On remarquera qu'il y a une indétermination en nombre dans ces constructions, puisque les déterminants ne peuvent pas apparaître dans ces constructions. S'il est nécessaire de lever l'ambiguïté, on préférera la construction introduite par (*fu*).

(201) *Soni go a mi wojo.* SA
 chose aller LOC 1sg oeil
 'Il y a quelque chose dans mon œil/mes yeux.' (=2) dans Rountree 1982 :122)

(202) *en búka piki.* SA
 3sg bouche être.petit
 'Sa bouche est petite.'

La possession aliénable est quant à elle construite à partir d'un syntagme prépositionnel dont la tête est *(f)u*⁵⁰. Rien n'empêche de construire la construction inaliénable de cette même manière, en particulier si l'on veut préciser le nombre de possédés. L'énoncé (203) montre que le syntagme nominal contenant le possessif n'a pas besoin d'être déterminé, auquel cas il demeure une incertitude sur le nombre de référents.

(203) *U mi hási* SA
 pour 1sg cheval
 'mon/mes cheval/chevaux'

(204) *Di wosu u data* SA
 DET maison pour docteur
 'the doctor's house' (= (13) dans Muysken 1987: 92)

⁵⁰ Lefebvre et Loranger (2006) analysent *(f)u* dans ce contexte comme étant un marqueur de cas et non comme une préposition, alors qu'elles l'analysent comme une préposition dans d'autres emplois (syntagmes prépositionnels marquant le bénéfactif, la durée, la cause), notamment à cause du fait que *(f)u* aurait moins de contenu sémantique dans son emploi comme marqueur de possession et qu'il serait essentiellement relationnel. Cependant, Lefebvre et Loranger (2006) considèrent que *(f)u* employé pour marquer le lieu d'origine d'un référent serait aussi un marqueur de cas. La durée et le lieu sont pourtant des concepts qui ont tous deux du contenu sémantique : on se demande pourquoi la durée serait introduite par *(f)u* préposition alors que le lieu serait introduit par *(f)u* marqueur de cas. Le second argument que Lefebvre et Loranger (2006) donnent pour analyser *(f)u* comme marqueur de cas est le fait que le SN qui le suit peut recevoir une grande variété de rôles thématiques, ce que peut faire un marqueur de cas, mais pas une préposition qui n'assigne généralement qu'un seul rôle thématique (dans ce cas-ci, *f(u)* préposition assignerait principalement le bénéfactif et occasionnellement la durée ou la cause). Le troisième argument de Lefebvre et Loranger (2006) est que le syntagme introduit par *(f)u* marqueur de cas peut se placer de chaque côté du nom, alors qu'un SP introduit par une préposition ne ferait habituellement pas cela. Le 's de l'anglais, pourtant analysé comme un marqueur de cas génitif, n'a pas cette possibilité de se déplacer après le nom possédé. Les arguments de Lefebvre et Loranger (2006) ne nous amènent donc pas à aller dans le sens d'un *(f)u* préposition et d'un *(f)u* marqueur de cas. Pour les besoins de cette thèse, nous nous contenterons donc de dire qu'il n'existe qu'un seul emploi de *(f)u* devant un SN et qu'il est dans ce cas une préposition.

Les exemples (205) et (206) présentent le fait que ce syntagme prépositionnel possesseur puisse apparaître de chaque côté du nom possédé. Certains informateurs ne voient aucune différence sémantique entre les deux positions. D'autres disent qu'en (205), il y a plusieurs chevaux et que celui qui parle désigne celui qui est à lui, alors qu'en (206) il peut n'y avoir qu'un seul cheval et celui qui parle précise qu'il s'agit du sien. Ces interprétations vont dans le sens de l'hypothèse de partitivité que nous avons développée en 3.2.2 et en 3.2.3, où les éléments placés avant le nom sont dans une relation de partitivité avec celui-ci.

(205) *Dí u mí hási* SA
 DET pour 1sg cheval
 'mon cheval'

(206) *Dí hási u mí* SA
 DET cheval pour 1sg
 'mon cheval'

Le SA n'a pas de pronoms possessifs en tant que tels. On trouvera la même stratégie qu'avec les possessifs pour exprimer ce qui serait dit dans d'autres langues à l'aide d'un pronom : le nom est simplement absent de la structure nominale et le déterminant défini est accompagné du syntagme prépositionnel introduit par (*fu* (cf. (207) et (208)).

(207) *Déé u mí de akí.* SA
 DET.pl pour 1sg COP ici
 'Les miens sont ici.'

(208) *Dí hási de da dí u mí.* SA
 DET cheval là COP DET pour 1sg
 'Ce cheval est à moi.'

Dans le cas où le possessif est attribut du sujet, il n'est pas nécessaire d'employer le déterminant défini (cf. (209)).

(209) *Dí hási de u mí.* SA
 DET cheval COP pour 1sg
 'Ce cheval est à moi.'

3.2.5 Conclusion

Nous avons présenté tout au long de la section 3.2 la structure nominale du SA en synchronie, et plus spécifiquement les deux déterminants définis *dí* et *dée*; le déterminant indéfini *wán*; la possibilité que le SA a d'avoir des noms nus, grâce au Numérable et les autres éléments apparaissant dans la structure nominale (les relatives, les adjectifs, les marques de distance et la possession). Suite à cette présentation détaillée de la structure nominale du SA, il nous est maintenant possible d'en regarder l'origine, en particulier en la comparant avec la structure nominale des langues contributrices. C'est que nous ferons dans la section 3.3.

3.3 Origine des éléments de la structure nominale en saramaka

Dans cette section, nous reprendrons le plan de la section précédente afin de regarder chaque élément de la structure nominale et d'en comprendre l'origine. Dans chacune des sous-sections, nous comparerons les données du SA avec celles des langues contributrices et nous verrons en quoi notre hypothèse de recherche sur la genèse des langues créoles explique adéquatement les signes de la structure nominale du SA.

3.3.1 Les déterminants définis

3.3.1.1 Origine du déterminant défini *dí*

Nous avons présenté dans la sous-section 3.2.1 la forme *dí* du SA. Il a été vu que cette forme est un déterminant défini singulier, prénominal et que la référence du nom qu'il détermine est identifiable par tous les participants à la conversation. Cette identifiabilité se fait soit par une connaissance partagée dans le contexte discursif ou dans le contexte situationnel, soit par des connaissances que les individus ont du monde. Nous avons aussi présenté la distribution de *dí* dans la structure nominale, dans la structure de la phrase ainsi que dans les relatives.

Compte tenu du fait que le SA est une langue issue d'un contact de plusieurs langues, nous nous interrogeons sur l'origine de la forme *dí* en SA. Pour ce faire, nous devons comparer les propriétés phonologiques, sémantiques et syntaxiques de cette forme par rapport

aux items les plus proches dans les langues sources. Selon l'hypothèse que nous avons formulée dans le chapitre I, il sera proposé que le signifiant de *dí* est dérivé du signifiant du signe *this* en anglais alors que le signifié de *dí* vient plutôt des langues d'Afrique de l'ouest.

L'origine du signifiant de dí

L'origine de la forme phonologique de *dí* en SA fait l'objet de deux hypothèses de dérivations historiques différentes. La première dérivation est proposée par Smith (1987) selon qui la forme *dí* vient de la forme accentuée du déterminant défini *the* de l'anglais. Dans Robert et Collins (1987), *the* est transcrit [ðɪ] dans sa forme accentuée et [ðə] dans sa forme faible⁵¹. Smith (1987) propose que la forme *dí* du SA vient de *the* dans sa prononciation [ðɪ]. Cette proposition est appuyée par le fait que le son /ð/ de l'anglais « is generally realised by /d/ in the Surinam creoles » (Smith 1987 :226). Par exemple, *this* a donné *disi*, *there* a donné *dɛ*, *them* a donné *dɛ*. Le [ɪ] de l'anglais est quant à lui documenté pour avoir donné un [i] dans les créoles du Suriname (par exemple, *meet* > *miti*). La proposition de Smith (1987) pour la dérivation phonologique de *dí* à partir de *the* est donc appuyée par les règles de dérivation phonético-phonologiques en SA. Smith (1987) ne tranche cependant pas sur l'origine de *dí* puisqu'il propose par ailleurs que *dí* pourrait aussi bien venir de *die* en néerlandais. Cette forme *die* a comme propriété d'être un déterminant démonstratif, employé aussi comme pronom relatif. Étant donné le peu d'influence du néerlandais sur le SA en raison d'un contact extrêmement restreint en temps et en quantité (voir le chapitre II), nous mettons fortement en question cette dernière possibilité. Il demeure cependant impossible d'écarter

⁵¹ Il est à noter que dans les textes anciens et les dictionnaires, on trouve aussi une forme *da* comme déterminant de nom. Le dictionnaire (en allemand) de Schumann (1778) le traduit par *der, die, das* 'le, la'. On le trouve aussi dans les lettres de Alabi et Grego de la fin du XVIIIe siècle, présentées dans Arends et Perl (1995).

(i) *Ju no sabbi da Moeffe va mi.* SA
 2sg NEG connaître DET bouche pour 1sg
 'Tu ne connais pas ma langue.'

(Lettre de Grego n°5, 1790, dans Arends et Perl 1995 :386)
 [Traduction libre]

Smith (1987) suggère que le *the* de l'anglais dans sa forme non accentuée a donné la forme *da*. Bruyn (1995) propose plutôt que le *da* vient du *that* de l'anglais. Nous ne nous attarderons pas ici sur cette forme déterminative *da*, son origine et ses propriétés syntaxiques ou sémantiques.

formes *dí* et *dissi*. Elles sont traduites par *der, die, das; dieser, diese, dieses* (DET sg. masculin, féminin, neutre; DEM sg. masculin, féminin, neutre). Le fait qu'au XVIIIe siècle les deux formes partagent la même entrée suggère qu'elles partagent aussi la même fonction. Ceci est corroboré par des énoncés des XVIIIe et XIXe siècles où les deux formes peuvent être employées comme déterminant de nom.

(211) a. *Unu no mussu leri morro na dissí nem* SA ANCIEN
 2pl NEG devoir enseignerplus LOC DET nom
 'Vous ne devez plus enseigner en ce nom.' (Actes 5, 28 dans Wietz 1805 :11)
 [Traduction libre]

b. *A tjarri hem na dissí kondre aki.* SA ANCIEN
 3sg porter 3sg LOC DET village ici
 'Il l'a mené à ce pays-ci.' (Actes 7, 4 dans Wietz 1805 :15)
 [Traduction libre]

Notons tout de même que la forme préférée comme déterminant de nom dans les textes du XIXe est la forme *dí* puisque plus de 95 % des déterminations nominales au singulier sont effectués grâce à la forme *dí*. L'énoncé (212) illustre une détermination nominale grâce à la forme *dí*.

(212) *A teki dí moni putta na futtu va dem apostel* SA ANCIEN
 3sg prendre DET argent mettre LOC pied pour DET.pl apôtre
 'Il a déposé l'argent aux pieds des Apôtres.' (Actes 4, 36 dans Wietz 1805 :11)
 [Traduction libre]

Nous venons de présenter deux dérivations phonologiques de la forme *dí* en SA. La dérivation de Smith (1987) propose que *dí* vient de la forme accentuée de *the* [ði]. La dérivation proposée par Bruyn (1995) pour *dí* n'est pas directe. Dans un premier temps, *this* a donné *dissi*. Dans un second temps et suite à une troncation de la syllabe finale, *dissi* a donné *dí*. Ces deux dérivations s'appuient sur des arguments phonologiques et historiques. Nous ne sommes pas en mesure pour l'instant de déterminer la dérivation la plus probable. Lorsque nous aurons présenté de plus nombreuses données historiques sur la distribution de *dí* (et de *dissi*) en SA, ainsi que des données de l'anglais, il sera proposé d'adopter la dérivation de Bruyn (1995).

Le déterminant défini *the* de l'anglais, ainsi que le déterminant démonstratif *this* occupent une position prénominale. Il en est de même pour la forme *dí* du SA. Il est donc impossible, sur la base de la position du déterminant de l'anglais, de déterminer si c'est *the* ou *this* qui a donné la position prénominale du déterminant *dí* en SA. Notre hypothèse de recherche prédit que la linéarité des signes étant signifiante et que les esclaves étaient exposés aux signifiants des langues superstrates, ce sont non seulement les images acoustiques des signes qui sont reproduites, mais aussi l'ordre dans lequel elles apparaissent. Nous avons aussi posé que les agents de formation du SA avaient un meilleur accès aux signifiants qu'aux signifiés des signes de l'anglais. Cela nous a amené à postuler que le SA est le résultat d'une adoption des signifiants de l'anglais (et du portugais) et d'une conservation des signifiés des langues d'Afrique de l'ouest. La position prénominale de *dí* va dans le sens de notre hypothèse de recherche, puisque les déterminants de l'anglais *the* et *this* sont tous deux en position prénominale.

Le signifié de this et de the en anglais

Puisque nous n'avons pas été en mesure de déterminer la dérivation la plus probable de la forme *dí*, nous devons supposer qu'elle vient soit de la forme accentuée de *the* ou bien du démonstratif *this*. Si la forme *dí* tire sa forme phonologique, c'est-à-dire son signifiant, d'un de ces déterminants, qu'en est-il de son signifié ? Le déterminant défini *the* de l'anglais ne porte pas de marque de nombre (*the cat/the cats; the woman/the women*). De plus, le référent du nom qu'il détermine n'est pas nécessairement identifiable par tous les participants à la conversation (voir (213)a. où l'énonciateur a un référent particulier en tête alors qu'en (213)b., il n'existe pas encore de référent particulier), bien qu'il soit accessible.

(213) a. *I have read the book that you gave me.*

b. *The reporter would like to interview the winner of this race—whoever that happens to be.*
(Ionin 2006)

Par opposition à *the*, *dí* porte le nombre singulier. Tout comme *the*, *dí* est employé quand le référent du nom qu'il détermine est accessible à tous les participants à la conversation. Les formes *the* et *dí* ne partagent donc que la propriété de l'accessibilité.

La forme *this* est elle aussi un déterminant défini. Elle porte le nombre singulier (en contraste avec la forme plurielle *these*)⁵³. *This* est employé dans un contexte où la référence du nom qu'il détermine est accessible aux participants à la conversation dans un contexte situationnel commun (*Look at this car!*) ou par une connaissance dans le discours précédent (*I saw a cat in the garage yesterday and this cat had caught a mouse*). Mais *this* ne permet pas seulement de déterminer un référent connu : il est employé comme déterminant démonstratif impliquant une valeur de proximité. Le sens de *this* est bien plus large qu'une simple indication de définitude⁵⁴. Anderson et Keenan (1985: 278) soulignent à propos de cette forme:

if the meaning of English *this* is taken to be primarily 'near to the speaker', expressions such as *at this time, in this way, etc.* capitalize on extensions of 'nearness' to domains other than literal spatial location. Furthermore, notions such as 'near to the speaker' may be interpreted not only in the literal physical sense, but also by extension to 'psychological proximity', i.e., vividness to the mind of the speaker, and often to 'temporally close', i.e., in the immediate past or future of the speaker.

Comme *this*, *dí* porte le nombre singulier. Tous deux sont employés pour déterminer un nom dont la référence est accessible à tous les participants à la conversation. Ce qui distingue sémantiquement ces deux formes est le fait que *this* porte une valeur de distance exprimant une distance géographique ou temporelle alors que *dí* est neutre sur ce plan. Le signifié de *dí* apparaît plus proche de celui de *this* que de celui de *the*.

⁵³ Nous n'entrerons pas dans les détails de la qualité du nombre sur la forme *this*. Bouchard (2002, note 21 : 270-271) montre que le nombre porté par les démonstratifs *this/that/these/those* n'est pas sémantique, mais morphologique. Notre hypothèse pose que les agents de formation du SA ont un accès restreint au système conceptuel des locuteurs de l'anglais. En revanche, ayant un accès plus complet à la matière sonore, ils étaient exposés à la distinction singulier/pluriel des démonstratifs de l'anglais. Que le nombre soit morphologique ou sémantique sur le démonstratif leur était donc inaccessible.

⁵⁴ Prince (1981) décrit le cas où *this* est employé de façon indéfinie, mais réfère à un référent particulier. Nous laissons cet usage de côté dans cette thèse, car cela reste un usage marginal de *this*. Cet usage étant marginal, nous supposons que les agents de formation du SA n'ont pas été beaucoup exposés à cet emploi.

(i) *John has this weird purple telephone.*

(Maclaran 1982 :88)

La relation syntagmatique des déterminants de l'anglais

Les déterminants *the* et *this* de l'anglais sont tous deux employés dans la structure nominale. De plus, *this*, mais pas *the*, peut être employé seul, en l'absence d'un nom (*this is my car*). Bouchard (2002 :271) attribue cette propriété aux déterminants démonstratifs de l'anglais au fait qu'ils sont déictiques, ce qui leur permet de posséder « a sufficient degree of identifiability to function anaphorically ». Nous avons vu dans la sous-section 3.2.3. que *dí* peut lui aussi être employé quand le nom est absent de la structure nominale. Cependant, la distribution de *dí* est bien différente de celle de *this* puisque *dí* peut apparaître sans nom dans les cas où un adverbe locatif, un syntagme prépositionnel ou une relative est présente. *This* n'apparaît dans aucun de ces contextes (voir (214))⁵⁵.

- (214) **This* ___ *here is mine.* ANGLAIS
 **This* ___ *for me is on the table.*
 **This* ___ *I read is in the kitchen.*

Alors que *this* peut apparaître seul, *dí* ne peut pas apparaître sans nom s'il n'est pas suivi d'un modifieur (voir les exemples en (165)).

En (215), on peut voir que dans les deux langues, quand le modifieur est un adjectif, une forme *one* ou *wán* occupe la position du nom. Nous avons montré dans la sous-section 3.2.3. que *wán* n'occupe cette position que pour permettre à l'adjectif d'exprimer la partitivité, alors que Bouchard (2002) a montré que *one* en anglais est mis à la place du nom pour porter le nombre.

- (215) *This red one.* 'Ce (cette) rouge.' ANGLAIS
The red one. 'Le (la) rouge.' ANGLAIS
Dí bigi wán. 'Le (la) grand(e)' SA

Les rapports syntagmatiques des formes déterminatives de l'anglais et du SA sont bien différents lorsque l'on regarde la structure des relatives et la structure de la phrase. Alors que les relatives en SA sont introduites par *dí*, les relatives de l'anglais sont introduites par un

⁵⁵ Ces énoncés ne sont pas tout à fait agrammaticaux en anglais quand ils sont dits avec une certaine intonation et dans un certain contexte.

mot *wh-* (*who, whom, where...*) dont la forme dépend de l'argument manquant dans la phrase, ou par le complémenteur *that* (aussi employé comme déterminant démonstratif signifiant l'éloignement). Nous avons aussi vu dans la sous-section 3.2.1 que *dí* introduit des propositions subordonnées adverbiales causales ou temporelles. Les déterminants *the* et *this* de l'anglais ne permettent pas un tel emploi. L'anglais utilise des conjonctions de subordination (*since, while, because...*) ou des SN (*The fact that, the moment/the time when...*) pour introduire les propositions adverbiales ou les factives.

(216) **The I went to the kitchen, the bowl had disappeared.*

ANGLAIS

**This I went to the kitchen, the bowl had disappeared.*

De ce bref survol de la distribution de *the* et de *this* en anglais, il nous a été permis de voir que la forme *dí* du SA ne partage avec les formes correspondantes de l'anglais *the* et *this* que l'emploi dans la structure nominale, en position prénominale, et partage avec *this* le fait d'être au singulier. Nous avons pu constater que même au sein de la structure nominale, *dí* n'apparaît pas dans les mêmes contextes que *the* ou *this*. À partir du tableau que nous venons de broser sur les signifiés et les rapports syntagmatiques de *dí* par rapport à ceux des déterminants *the* et *this* de l'anglais, il ressort des différences dans le système déterminatif des deux langues. Le signe linguistique *dí* n'est donc pas un emprunt direct de l'anglais. Il est le résultat de l'adoption (et la modification) du signifiant du déterminant défini ou du déterminant défini de l'anglais. Comme notre hypothèse de recherche le prédit, la linéarité étant signifiante, *dí* est prénominal, tout comme le sont *the* et *this* en anglais. Ceci nous amène maintenant à nous tourner vers les langues du substrat, c'est-à-dire les langues d'Afrique de l'ouest, pour évaluer leur apport dans la formation du signe linguistique *dí*. Notre hypothèse de recherche prédit que le signifié de *dí* tire son origine des signifiés des formes équivalentes dans les langues de substrat. Comparons donc la forme *dí* avec les déterminants définis des langues d'Afrique de l'Ouest.

Les langues gbe : à l'origine d'une partie du signifié de dí

Une brève revue des diverses langues de la famille gbe nous apprend que la forme phonologique du déterminant défini *dí* ne vient pas des langues du substrat (voir les diverses formes recensées en (217)). Nous n'ajoutons pas à cet inventaire de formes du kikongo, car

cette langue n'a pas de système de détermination à proprement parler, mais plutôt un système de neuf classes nominales. Dans cette langue, les noms reçoivent un préfixe singulier ou pluriel selon leur classe. La forme des déterminants possessifs et démonstratifs varie selon la classe nominale à laquelle le nom appartient (Dereau 1955). Ce système n'est pas comparable à celui du SA.

(217) GEN	<i>la/a</i>	Bolé-Richard (1983)
ÉWÉ	<i>la/a</i>	Lafage (1985)
FONGBE	<i>ó/ón</i>	Agbidinoukoun (1991), Lefebvre et Brousseau (2002)
GUNGBE	<i>ló</i>	Aboh (1998)
WACI	<i>a</i>	Migge (2003)
AJA	<i>lɔ</i>	Migge (2003)
MAXI	<i>ɔ</i>	Migge (2003)

Les données en (217) nous montrent qu'il est fort improbable que le signifiant *dí* du SA soit issu d'une forme équivalente d'une des langues gbe, à moins qu'il ait existé une forme *dí* en diachronie dans une langue gbe.

En revanche, le signifié des déterminants définis dans les langues gbe est très semblable au signifié des déterminants définis du SA. Dans les deux cas, le déterminant défini est toujours employé avec un nom dont la référence est identifiable par tous les participants à la conversation. Bolé-Richard (1983 : 221) note pour l'emploi du déterminant défini *la/a* du gen qu'il marque un nom « connu soit par une détermination quelconque, soit par son contexte ou la situation de langage ». Aboh (1998 :93) considère que la forme *ló* du gungbe est un marqueur de spécificité employé dans un contexte tel que « the noun is interpreted as specific in the sense that it necessarily refers to an entity which is previously established in discourse or context. » Lefebvre et Brousseau (2002) ajoutent qu'en fongbe la référence du nom déterminé par *ó* fait partie de la connaissance partagée des interlocuteurs.

Des travaux d'élicitation ont permis de comprendre plus précisément le contexte d'emploi du déterminant défini des langues gbe, en fongbe en particulier. En plus d'être employé quand le référent a déjà été mentionné dans le discours, le déterminant défini est employé dans le cas de démonstration dans le contexte situationnel, sans porter de valeur de distance (*cf.* (218)).

- (218) *Kpón, àkló ó dò yíyí wè.* FONGBE
 regarde bateau DET être.à partir.partir FOC
 ‘Regarde! Le bateau est en train de partir!’

Le déterminant défini peut aussi être employé dans le contexte où la référence du nom fait partie des connaissances que les individus ont du monde (*cf.* (219)).

- (219) *mí bíjò tóxò ó mǎ ó mí mǎn yèxwé ó.* FONGBE
 1pl entrer ville DET dans DET 1pl voir église DET
 ‘Quand nous sommes entrés dans la ville, nous avons vu l’église.’

Le signifié des déterminants définis des langues gbe ressemble donc plus à celui du déterminant défini du SA qu’à celui de *the* et *this* en anglais. Nous posons par conséquent que les agents de formation du SA, en tant que locuteurs natifs des langues gbe, ont conservé le signifié du signe déterminant défini, à savoir l’identifiabilité du référent déterminé. Cependant, ce n’est pas l’ensemble du signifié qui a été conservé puisque l’expression du nombre diffère entre les langues gbe et le SA : alors que les langues gbe utilisent un marqueur externe au nom et au déterminant pour exprimer le pluriel, le SA a deux déterminants distincts pour le singulier ou le pluriel.

Les déterminants des langues gbe déterminent un nom qui réfère à un individu seulement. Ces langues ne marquent pas le nombre sur le nom : le nombre est visible seulement grâce au déterminant. Comme le souligne Aboh (1998 : 51) « one major characteristic of Gbe languages is that they manifest a rather poor inflectional morphology : nouns are never inflected for number. » Les langues gbe partagent donc avec le SA la propriété de ne pas marquer le nombre sur le nom (nous reviendrons sur la question du nombre dans la sous-section 3.3.3). Par contre, elles marquent le pluriel sur un élément distinct du déterminant défini. Les énoncés (220) à (223) illustrent cela pour le fongbe et l’éwé. Nous discuterons de cet élément pluriel plus loin dans la section.

- (220) *asón ó* FONGBE
 crab DEF
 ‘the crab’ (in question/that we know of) (=8a) dans Lefebvre et Brousseau 2002 :39)

- (221) *asón ó lé* FONGBE
 crab DEF PL
 ‘the crabs’ (in question/that we know of) (=8b) dans Lefebvre et Brousseau 2002 :39)

(222) *xɔ á* ÉWÉ
 house the
 'the house' (dans Westermann 1930 :47)

(223) *xɔ á wó* ÉWÉ
 house the 3pl
 'the houses' (dans Westermann 1930 :47)

À partir des exemples que nous avons présentés de (218) à (223), il apparaît clairement que les déterminants définis dans les langues gbe sont postnominiaux. En ceci, le déterminant défini du SA diffère de ceux des langues du substrat. Nous avons vu précédemment que la position prénominale du déterminant est aussi le choix fait par l'anglais. Il n'est donc pas possible d'attribuer une influence des langues gbe dans la position du déterminant défini en SA. Ceci est prédit par notre hypothèse de recherche, puisque nous avons posé que la linéarité est signifiante et que les agents de formation du SA ont emprunté et adapté les signifiants de l'anglais, en conservant en partie les signifiés de leur langue maternelle.

L'origine des relations syntagmatiques du déterminant défini

Le déterminant défini dans les langues gbe est employé autant dans la structure nominale que dans la structure de la phrase. Dans la structure de la phrase, le déterminant défini des langues gbe (ici *ɔ* en fongbe et *(l)á* en éwé) est employé dans la formation d'une proposition relative (voir les énoncés (224) et (225)). Dans ces langues, le déterminant défini apparaît à la fin de la proposition relative postposée au nom tête et un opérateur avec ou sans résomptif apparaît. Cela diffère du SA où seul le déterminant est employé : on n'observe aucun opérateur. L'autre différence est la position du déterminant en SA, puisqu'il apparaît directement après le nom tête, alors que dans les langues gbe il vient clore la proposition relative.

(224) *àsɔn ɔ dèè Kòkú dù ɔ.* FONGBE
 crab DEF OP-RES Koku eat DEF
 'the crab that Koku ate' (=(82) dans Lefebvre et Brousseau 2002 :162)

(225) *mángò kè dèvi-á dù à víví.* GEN
 mangue que enfant-le manger DEF être.douce
 'La mangue que l'enfant a mangée est douce.' (dans Bolé-Richard 1983 :241)

Le déterminant *ó* du fongbe apparaît également dans les propositions factives (voir l'énoncé (226)). La proposition factive est formée par un redoublement verbal, le déterminant défini *ó* apparaissant à la fin de la proposition factive. On se rappellera que les propositions factives du SA sont elles aussi réalisées grâce à un redoublement verbal ainsi que par la présence du déterminant défini *dí* en tête de la proposition (*cf.* (131)). Encore une fois, les langues gbe diffèrent du SA, puisqu'un opérateur est employé dans cette construction en fongbe, mais pas en SA. Le déterminant défini du fongbe vient clore la proposition, alors que celui du SA apparaît en tête de celle-ci.

- (226) *Wá dèhè Kòkú wá ó, é nyó.* FONGBE
 come OP-RES Koku come DEF 3sg be.good
 'The fact that Koku came is good.' (=93a) dans Lefebvre et Brousseau 2002 :165

Une proposition adverbiale temporelle est généralement réalisée en fongbe grâce à une relative dont le nom tête est *hwènù* 'temps' (voir l'énoncé (227)a.), mais ce nom tête peut être absent de la structure (voir l'énoncé (227)b.). L'énoncé (227)b. ressemble à celui du SA présenté en (133), à la différence qu'en fongbe un opérateur est visible et le déterminant défini *ó* est postposé à la proposition. En (228), on voit qu'une proposition temporelle en éwé est aussi réalisée à l'aide d'un déterminant défini postposé⁵⁶.

- (227) a. *Hwènù dèhè à xà atín jí ó, ùn m̀ wè.* FONGBE
 time OP-RES 2sg climb tree on DEF 1sg see 2sg
 'When you climbed up the tree, I saw you.' (Anonyme 1983: XI, 2)

- b. *(dèhè) ùn wá ó, à d̀ò xwégbé ǎ.* FONGBE
 OP-RES 1sg come DEF 2sg be.at home NEG
 'When I came, you were not home.' (Anonyme 1983: XI, 2)

- (228) *Le ésime wògale éfe nyagbògbloí lá, Azda han vá do.* ÉWÉ
 'While he was still speaking, Azda appeared.' (Westermann 1930 :152)

Le déterminant défini *ó* du fongbe apparaît aussi dans des propositions conditionnelles, comme illustré en (229). Il en est de même en éwé, selon Westermann (1930 :149), qui dit

⁵⁶ Cet exemple n'est pas glossé chez Westermann (1930), mais on y voit le déterminant défini singulier *lá*, postposé à la première proposition.

(sans cependant l'illustrer) que «Conditional clause always precede the main clause and end in *lá* [le déterminant défini en éwé]. »

- (229) *Á yí gbè ó, é ná víví nú mì.* FONGBE
 2sg accept offer DEF 3sg DEF.FUT please for me
 'If you accept my offer, it will please me.' (Akoha 1990 : 284)

Il faut noter que les propositions conditionnelles en fongbe peuvent aussi être réalisées à l'aide des compléments *nú* et *ní*, mais dans tous les cas le déterminant défini apparaît à la fin de la proposition conditionnelle (cf. (230)).

- (230) *Nú à wá sò ó, mí ná wà àzò.* FONGBE
 COMP 2sg come tomorrow DEF 1pl DEF.FUT do work
 'If you come tomorrow, we will work.'

Employer le déterminant défini dans une proposition conditionnelle n'existe plus en SA moderne (du moins dans les dialectes composants le corpus employé pour cette thèse), où une conjonction *é/éfi* introduit la phrase conditionnelle. Cependant, on trouve dans les corpus de SA ancien des occurrences de *dí* introduisant une proposition conditionnelle⁵⁷.

- (231) *Di dem tan kruttu wi tideh va di bun dissibi miti di*
 DET DET.PL tenir conseil 1PL aujourd'hui pourDET bien REL TPS rencontrer DET
sikiman dissibi kom bun awa. SA ANCIEN
 malade REL TPS venir bien certain.

'S'ils tiennent conseil sur nous aujourd'hui pour le bien qui a touché le malade qui est devenu bon certainement...'
 (Actes 4, 9 dans Wietz 1805 :9)
 [Traduction libre]

⁵⁷ La conjonction *effi* 'si' est répertoriée aussi dans les dictionnaires Schumann (1778) et Riemer (1779) et est traduite par *ob, oder, wenn* [si, ou, quand].

- (i) *effimi bi jeri, mi bi sa kom.* SA ANCIEN
 si 1sg TPS entendre 1sg TPS MOD venir
 'Si j'avais entendu, je serais venu.' (dans Riemer 1779, cité dans Arends et Perl 1995 :374)
 [Traduction libre]

Plus de recherches sont nécessaires pour comprendre la différence entre l'emploi de *dí* dans des propositions conditionnelles par rapport à l'emploi de la conjonction *effi*.

Si le déterminant défini du fongbe apparaît dans les propositions conditionnelles, factives ainsi que dans les temporelles, il n'apparaît pas dans des propositions adverbiales causales, où la stratégie employée est soit la construction à redoublement verbal, soit l'emploi d'une conjonction *dó* 'cause', soit du verbe *zón* 'causer' selon Lefebvre et Brousseau (2002 : 168-170). En revanche, l'éwé utilise le déterminant défini dans les propositions adverbiales causales quand la proposition adverbiale causale précède la proposition principale et qu'elle est introduite par la conjonction *ési-ńúti* ou *ési-ta* (Westermann 1930 :156-7). Le déterminant *dí* du SA a cette propriété distributionnelle (voir l'énoncé (132)) bien qu'on n'y emploie pas, encore une fois, de conjonction de subordination.

(232) *Ésì tsi médzà geḍee le fe sia me o ta lá, agblemenúwo xó asi ńúto. ÉWÉ*
 'As there has been little rain this year, farm produce is very expensive.'
 (dans Westermann 1930:157)

Une différence distributionnelle majeure entre les formes définies du substrat et celle du SA concerne l'emploi du déterminant dans des phrases simples. Lefebvre et Brousseau (2002) montrent que la forme *ó* peut être employée comme marqueur exprimant le point de vue du locuteur sur une proposition qui est une phrase simple (voir l'énoncé (233)). Dans cet emploi, cela signifie que l'événement de la proposition est connu des participants à la conversation. Ce sens est attendu étant donné que le déterminant dans la structure nominale signale l'identifiabilité du référent déterminé. Ici, ce n'est pas le nom dont l'identité est accessible, mais l'événement qui est mis en lien avec le discours.

(233) *Kòkú wá Kùtónú ó.* FONGBE
 Koku arrive Cotonou DEF
 'Koku arrived at Cotonou.' (as was said before)
 (=2) dans Lefebvre et Brousseau 2002 :482

Enfin, le déterminant défini *ó* peut être employé dans des phrases simples où il joue le rôle de déterminant d'événement, c'est-à-dire que l'événement dénoté par la phrase est connu, attendu (voir l'énoncé (234)). La portée du déterminant peut être sur l'événement au complet ((234)a.) ou seulement une partie de l'événement ((234)a.).

- (234) a. *Súnû ó gbà mótò dé ó.* FONGBE
 man DEF destroy car IND DEF
 'The man has destroyed a car.' (as we knew/as expected he would)
 (=46) dans Lefebvre 1998b)
- b. *Súnû dé gbà mótò ó ó.* FONGBE
 man IND destroy car DEF DEF
 'A man has destroyed the car.' (as we knew the car would be destroyed)
 (=46) dans Lefebvre 1998b)

Le SA diffère donc des langues gbe puisqu'il n'emploie jamais le déterminant défini dans une phrase matrice. Le tableau ci-dessous récapitule les relations syntagmatiques entretenues par les déterminants des langues gbe et le déterminant du SA. On observe des différences dans l'emploi du déterminant au sein de la structure de la phrase, puisque les déterminants des langues gbe peuvent être employés dans les phrases simples alors que ce n'est pas possible en SA. Regardons maintenant comment ces données nous permettent de retracer l'origine du signifié de *dí*.

Tableau 3.2 Comparaison du déterminant défini du SA avec celui des langues contributrices

	<i>this</i> en anglais	déterminant défini dans les langues gbe	<i>dí</i> en SA
Porte une marque de nombre singulier	OUI	OUI	OUI
Le référent qu'il détermine est accessible par tous	OUI	OUI	OUI
Exprime une valeur de distance	OUI	NON	NON
DANS LA STRUCTURE NOMINALE			
Employé sans nom	OUI	NON	NON
Employé sans nom avec un modifieur	NON	OUI	OUI
DANS LA STRUCTURE DES PHRASES			
Dans les relatives	NON	OUI	OUI
Dans les adverbiales temporelles	NON	OUI	OUI
Dans adverbiales causales	NON	OUI*	OUI
Dans les factives	NON	OUI	OUI
Dans les conditionnelles	NON	OUI	OUI†
Dans les phrases simples	NON	OUI	NON

* En éwé, mais pas en fongbe.

† Pas en SA moderne, mais dans les textes du XIXe siècle.

Scénario de l'origine de dí

La présentation des signifiants, des signifiés et des relations syntagmatiques des déterminants définis des langues sources par rapport à ceux du déterminant *dí* du SA nous amène maintenant à proposer un scénario de la genèse de la forme *dí*. Dans un premier temps, il nous faut réévaluer la proposition de l'origine de la forme *dí* à la lumière du signifié et des relations syntagmatiques des déterminants de l'anglais. Le déterminant *the* de l'anglais ne partage avec la forme *dí* que la position prénominale. Le déterminant *this* de l'anglais partage avec *dí* la position prénominale, l'expression du singulier et le caractère identifiable du référent déterminé. Cette proximité de propriétés entre la forme *dí* et la forme *this* nous amène à rejeter la proposition de Smith (1987) selon laquelle *dí* vient de la forme accentuée de *the*. Nous lui préférons l'hypothèse de Bruyn (1995) selon laquelle *dí* vient de *dissi*, cette dernière forme venant elle-même de *this*. Sa proposition est appuyée par des arguments historiques (présentés précédemment) ainsi que par les propriétés partagées entre la forme *dí* et la forme *this* (voir le tableau ci-dessus).

Si la forme *dí* vient indirectement de l'anglais par la forme *dissi* venant de *this*, d'où vient l'ensemble des propriétés syntaxiques, sémantiques et distributionnelles qui le caractérisent aujourd'hui ? Aboh (2006) propose qu'il y a eu un transfert partiel des traits. Par transfert partiel, il signifie que seuls les traits sémantiques du déterminant ont été transférés des langues substrates à la langue créole. Il y aurait eu transfert de patron (transfert complet) si tous les traits sémantiques et syntaxiques avaient été transmis. Nous reprochons à son hypothèse pour la forme *dí* de ne tenir compte ni de ses relations syntagmatiques, ni de son signifiant. Aussi, bien que nous observions tout comme lui une similitude des propriétés sémantiques du déterminant défini du substrat avec celui du SA, il reste à expliquer sa distribution et sa forme sonore.

Les agents de formation du SA, en tant que locuteurs natifs de langues gbe avaient une façon de marquer la détermination avec un signifiant propre à chacune des langues de cette famille (voir (217)). Quelle que soit la langue parlée dans cette famille de langues, l'emploi de cette forme est restreint aux contextes où la référence du nom déterminé est accessible aux participants à la conversation. Les agents de formation du SA, au cours de leur acquisition de

l'anglais, ont cherché quel signe correspondait au déterminant défini de leur langue maternelle. Ils ont alors repéré le signe *this* de l'anglais qui est devenu *dissi* (la voyelle épenthétique *i* a été insérée afin de respecter la règle phonologique interdisant les rimes branchantes). Cette forme de l'anglais (ainsi que *that*, *these* et *those*) peut être employée comme un déterminant démonstratif ou de façon pronominale. Il existe une certaine saillance sémantique dans la forme *this* : elle porte des informations de nombre et des informations sur la distance plus ou moins proche de ce qui est désigné. De plus, elle est employée pour désigner une référence partagée par les participants à la conversation. Nous posons donc que c'est par cette saillance et cette ressemblance de signifié que cette forme de l'anglais a été repérée par les agents de formation du SA. Puisque la linéarité est signifiante, *dissi* est employé de façon prénominale. En étant introduit en SA, le signifiant *dissi* s'est vu attribuer le signifié des formes équivalentes dans les langues gbe. On assiste alors à la création d'un nouveau signe linguistique qui tire son signifié des langues de substrat et son signifiant du superstrat. Ce nouveau signe est alors employé en relation avec les autres nouveaux signes de cette langue en émergence. Les agents de formation du SA, comme locuteurs natifs des langues gbe, partagent la convention d'employer le même signe dans la structure nominale, en tête d'une relative et dans une proposition conjonctive. Cette convention est alors en partie conservée dans la langue créole en formation. La question à laquelle nous devons répondre maintenant concerne les relations syntagmatiques de *dí* et plus précisément sa position par rapport à ce qui est déterminé. D'un côté, ces relations syntagmatiques semblent venir du substrat (relatives, déterminant de complétives), mais de l'autre on voit qu'elles ont leur façon propre d'entretenir une relation avec les éléments de la phrase. Nous posons que c'est une conséquence de l'adoption du signifiant de l'anglais, et en particulier sa position prénominale. Dans notre cadre théorique, le fait que *dissi* soit prénominal peut être reformulé de la façon suivante : il y a une convention partagée par les locuteurs du SA à cause de laquelle *dissi* précède ce qu'il détermine, que ce soit dans un syntagme nominal ou dans une proposition. La convention dans les langues gbe était inverse, puisque le déterminant suit ce qu'il détermine, que ce soit une proposition ou un nom.

On supposera qu'assez rapidement dans l'histoire du SA, la forme *dissi* se trouve réanalysée en *dí*. C'est dans cette réanalyse que s'effectue la troncature de la syllabe finale -

si. Dans cette réanalyse, la linéarisation (Det N) est conservée. Pendant un certain temps, les formes *dissi* et *di* vont apparaître dans les mêmes contextes. Ceci est visible dans les données historiques des XVIIIe et XIXe siècles (en particulier les dictionnaires de Schumann (1778) et Riemer (1779) où il n'y a qu'une entrée pour *dí* et *dissi*) où *dissi* et *di* partagent la distribution dans la structure nominale. À partir du début du XIXe siècle, *dí* et *dissi* ont encore une distribution partagée, mais on observe une claire répartition des emplois. Dans le texte des Actes des Apôtres de Wietz (1805), 98 % des emplois de *dí* sont dans la structure nominale (contre 2 % dans la structure de la phrase) alors que plus de 91 % des emplois de *dissi* sont dans la structure de la relative (contre 9 % dans la structure nominale). Aujourd'hui, *dissi* n'a plus la fonction de déterminant défini⁵⁸. La distribution dans la structure nominale et dans la structure de la phrase s'est entièrement diffusée à *dí* (voir la distribution de *dí* dans la section 3.2.1).

Nous venons de proposer un scénario de la formation du déterminant défini *dí* en SA. Nous avons suivi l'hypothèse de Bruyn (1995) selon laquelle *dí* vient de *dissi* qui vient lui-

⁵⁸ Aujourd'hui, *disi* est simplement un modifieur démonstratif. D'une part, il ne détermine jamais un nom. D'autre part, il peut être sujet d'un prédicat et par conséquent occuper une position argumentale comme dans l'énoncé (i).

- (i) *Dísi hébi.*
Ceci/cela être.lourd
'Ceci/cela est lourd.'

Enfin, cette forme peut être précédée du déterminant défini pluriel (voir l'exemple (ii) où il précède une énumération), mais pas du déterminant défini singulier (voir l'exemple (iii)). L'agrammaticalité de l'énoncé (iii) s'explique par la redondance d'une marque de singulier sur une forme exprimant déjà en elle-même le singulier.

- (ii) *Nöö dee fö hedima u di feliniki, de da dee disí.*
CONJ DET.pl quatre chef PREP DET organisation3pl COP DET.pl ceci/cela
'Alors, les quatre chefs de l'organisation, ils étaient ceux-là.' (dans Aboikoni 1997 :18)
[Traduction libre]

- (iii) **dí dísi bígi.*
DET ceci/cela être.grand

Le fait que i) *dísi* ne détermine jamais un nom nous fait exclure qu'il soit un déterminant, ii) le déterminant pluriel peut précéder *dísi* nous fait exclure qu'il soit un pronom et iii) *dísi* occupe la place du nom, nous amène à proposer que *dísi* est en SA moderne un modifieur démonstratif. À titre de comparaison, on observera en français une séquence comme *le mien* où *mien* n'est pas un nom. Nous laissons la question de son statut grammatical à des recherches ultérieures.

même de l'anglais *this*. Nous avons vu que la position prénominale de la forme *dissi* est due à la position prénominale des déterminants en anglais, ce qui est prédit par notre hypothèse de recherche. Nous avons ensuite montré que la forme *dissi* a hérité du signifié des formes équivalentes dans les langues de substrat. De plus, *dissi* a conservé une partie des relations syntagmatiques des langues de substrat.

Nous concluons cette sous-section en ajoutant qu'on trouve un déterminant défini *da* dans les dictionnaires de SA ancien de Schumann (1978) et Riemer (1979). Il est traduit par *the* dans Arends et Perl (1995 : 272) et est employé « only in certain cases that cannot be determined by rules ». Il semble venir directement du démonstratif anglais *that*, aussi employé comme complémenteur dans les relatives et les complétives. Il est très rarement trouvé dans notre corpus, mais il nous semblait important de souligner son emploi. Il apparaît comme déterminant de nom en position prénominale (cf. (235)) et comme élément relativisant (cf.(236)).

(235) *Ju no sa da pasi va di Santaman.* SA ANCIEN
 2sg NEG connaître DET chemin pour DET saint.homme
 'Tu ne connais pas le chemin (qui mène) vers le saint homme.'
 (Actes 2, 27 dans Wietz 1805 : 5)
 [Traduction libre]

(236) *Di fossu takki da mi bi takki.* SA ANCIEN
 DET premier parole DET 1sg TPS dire
 'La première parole que j'ai dite.'
 (Actes 1, 1 dans Wietz 1805 : 2)
 [Traduction libre]

Cet emploi de *da* a disparu. Il faut savoir que (*d*)*a* est encore utilisé de nos jours comme déterminant de nom en sranan et en ndjuka (créoles parents du SA, comme nous l'avons vu dans le chapitre II). Cela signifie que les agents de formation de ces créoles ont identifié *that* en anglais comme étant le déterminant défini, contrairement aux locuteurs du SA qui ont identifié *this*. On peut trouver deux explications à la présence de *da* en SA ancien. Soit il s'agit d'un emprunt au ndjuka, qui apparaît sporadiquement ; soit il s'agit d'une forme concurrente de *dissi*. Dans ce dernier scénario, *dissi* et *da* auraient émergé en même temps et auraient coexisté, jusqu'à ce que l'emploi de *dissi* finisse par se généraliser. Ce scénario implique que les agents de formation du SA ont intégré les deux signifiants de l'anglais *this*

et *that*, c'est-à-dire qu'ils auraient créé deux signes relativement proches dans leur signifié et qu'un aurait disparu au profit de l'autre.

3.3.1.2 L'origine du déterminant défini pluriel *dée*

Dans cette sous-section, nous sommes amenés à reparler de la forme *dée* présentée en 3.2.1. Cette forme y a été analysée comme un déterminant défini pluriel employé dans la structure nominale pour déterminer un nom dont la référence est connue de tous les participants à la conversation. Cette forme est aussi employée dans les relatives quand le nom tête est au pluriel. Dans cette sous-section, nous nous posons la question de l'origine de la forme *dée*. Il sera montré à travers une étude des données historiques du SA ainsi que des données des langues contributrices que la forme *dée* tire son signifiant de l'anglais, mais son signifié est dérivé des langues du substrat.

Origine du signifiant dée

La forme *dée* ne vient pas directement de l'anglais. Nous pourrions de prime abord supposer que *dée* vient de *they*, pronom pluriel sujet. En effet, nous avons vu précédemment que /ð/ de l'anglais a donné /d/ en SA. Quant à la diphtongue *ey* /eɪ/, elle aurait donné l'allongement de la voyelle en /ee/. L'allongement de la diphtongue n'est cependant pas attesté dans d'autres mots. Smith (1987) montre que les diphtongues se réduisent à une seule voyelle (*fight*>*feti*, *fire*>*fája*) ou bien se forment en deux voyelles distinctes, donc deux noyaux distincts (*tie*>*tai*, *eight*>*áiti*, *boil*>*bói*). On observe un allongement vocalique en SA quand certains mots de l'anglais contiennent des diphtongues, mais cet allongement est le fruit de la chute d'une liquide /r/ ou /l/ (*cry*>*keé*, *play*>*pee*), car comme le souligne Smith (1987 :365) « the normal development [in /Cl/ cluster] here is [...] /Ø/ with voyel doubling in Saramaccan. » La forme *they* de l'anglais n'est donc pas une bonne candidate pour expliquer l'origine de la forme *dée*. Nous n'irons pas plus avant dans cette hypothèse puisque les données historiques en plus des données phonologiques nous permettent de dire que *dée* vient d'une forme plus ancienne *dem* elle-même venant de la forme *them* de l'anglais.

Bruyn (1995 :104) propose pour le sranan que l'item source de l'anglais est le pronom objet pluriel *them*, qui est devenu *dem* par application du système phonologique des agents de

formation du *sranan* sur la forme de l'anglais. Cette hypothèse s'applique aussi au SA. En effet, si la forme *dem* a aujourd'hui disparu, elle est attestée dans les textes anciens, alors que la forme *dée* n'est attestée ni dans les dictionnaires du XVIIe siècle, ni dans les textes du XIXe siècle. Riemer (1779) la définit par « they, the, when talking about many ».

Dans les textes du XIXe siècle, on constate que *dem* a une distribution différente de celle qu'a la forme *dée* en SA moderne. En plus de déterminer un nom (voir l'énoncé (237)a.), la forme *dem* est employée comme pronom sujet (voir l'énoncé (237)b.) ou comme pronom objet (voir l'énoncé (237)c.).

- (237) a. *dem Sombre tjarri hem* SA ANCIEN
 DET.pl homme porter 3sg
 'Les hommes l'ont porté.' (Actes 3, 2 dans Wietz 1805 :7)
 [Traduction libre]
- b. *Dem teki janjam dem takki Tangi va Gado.* SA ANCIEN
 3pl prendre nourriture 3pl dire merci pour Dieu
 'Ils prirent le pain, ils dirent merci à Dieu.' (Actes 2, 47 dans Wietz 1805 :6)
 [Traduction libre]
- c. *Cornelius va Cäsarien bi manda dem.* SA ANCIEN
 Cornelius pour Césarée TPS envoyer 3pl
 'Cornelius de Césarée les avait envoyés.' (Actes 11, 11 dans Wietz 1805 :28)
 [Traduction libre]

Nous proposons donc, à la suite de Bruyn (1995), que le signifiant *dée* en SA moderne découle de *dem* en SA ancien, qui lui-même est dérivé de *them* de l'anglais. Dans le prochain paragraphe, nous regarderons si les relations syntagmatiques de *them* sont semblables à celles de *dem*.

Them en anglais

La forme *them* en anglais est employée comme pronom objet de troisième personne du pluriel. Cette forme occupe une position postverbale (*I gave them books*) ou bien elle suit une préposition (*I talked to them*). Cette forme n'apparaît pas dans la position sujet (**them have a beautiful house*). Le pronom personnel sujet a la forme *they*. Bien que les pronoms *they* et *them* n'apparaissent pas dans les mêmes positions, ces deux formes partagent une certaine

similarité phonologique (comparons /ðem/ et /ðeɪ/). Nous reviendrons plus loin sur l'impact possible de cette similarité.

La forme *them* en anglais standard n'apparaît jamais comme déterminant de nom (**them books*, **them people*). La forme *them* est uniquement employée en anglais standard comme pronom objet. Elle n'occupe jamais la position sujet et n'apparaît jamais dans la structure nominale. Par contre, dans d'autres variétés d'anglais, *them* est employé à la fois comme déterminant (cf.(238) a. et c.) et comme pronom (cf.(238) b.). Ces variétés sont notamment le American African Vernacular English et l'anglais américain vernaculaire⁵⁹.

- (238) a. *Them are the kind I like.* ANGLAIS VERNACULAIRE
 b. *Them men all work here.*
 c. *I wisht I had one of them-there Fords.* (dans Mencken 1963: 550)

On pourrait croire que ces emplois de *them* se sont développés aux États-Unis, dans l'anglais américain seulement. Dans ce cas, il s'agirait d'un pur hasard que *dem* en SA ancien soit aussi déterminant et pronom. Pourtant, il semblerait que cet usage de *them* comme déterminant et comme pronom soit plus ancien que la création du SA et la colonisation de l'Amérique, comme le montrent les travaux de Mencken (1963 : 551) :

Them, as a personal pronoun in the absolute, of course, is commonly pronounced *em*, as in "I seen *em*", and sometimes its vowel is almost lost. This *em* is not really a debased form of *them*, but the offspring of *hem*, which survived as the regular plural of the third person in the objective case down to the beginning of the Fifteenth Century. As a demonstrative in American, *them* is clearly pronounced: always "*them men*" and "*Them are the kind I like*". *Them*, in this situation, may be a descendant of the Old English *thām* (those). The substitution of *them* for *these* or *those*, as in "*Them are the kind I like*", was denounced as a barbarism of the South and West by Adiel Sherwood in 1821, but it has survived gloriously in all parts of the country.

On peut donc considérer à partir de ces travaux que *them* était déjà employé comme déterminant et comme pronom avant la colonisation de l'Amérique, c'est-à-dire que c'est un emploi que l'on trouve déjà en Angleterre. Le signe *dem* pourrait donc tenir ses propriétés syntagmatiques de *them*. Regardons maintenant les langues du substrat, afin de voir si les

⁵⁹ Il s'agit ici de ma traduction du terme *vulgar American* employé dans Mencken (1963).

relations syntagmatiques du déterminant pluriel seraient à l'origine de celles du déterminant du SA.

Les formes équivalentes à dem dans le substrat

Certaines langues du substrat emploient la même forme comme pronom sujet, pronom objet et marque de pluriel dans la structure nominale. C'est le cas de l'éwé pour les langues gbe (Westermann 1930) et le cas du yoruba pour les langues bantoues (Goodman 1964). En éwé, il s'agit de la forme *wó*. En (239)a., *wó* est employé dans la structure nominale et suit le nom. En (239)b., *wó* est un pronom sujet précédant le verbe et en (239)c., il est un pronom objet suivant une préposition.

- | | |
|------------------------------|-------------------------|
| (239) a. <i>xó kéké wó</i> | ÉWÉ |
| PL grand maison | |
| 'les grandes maisons' | (dans Lafage 1985 :254) |
| b. <i>wó á yì.</i> | ÉWÉ |
| PL FUT aller | |
| 'Ils/elles iront.' | (dans Lafage 1985 :337) |
| c. <i>é wó àwù ná wó.</i> | ÉWÉ |
| 3sg faire habit donner PL | |
| 'Elle leur a fait un habit.' | (dans Lafage 1985 :292) |

Il nous faut noter que *wó* dans la structure nominale peut être suivi du déterminant défini, comme l'illustre l'énoncé (240). Dans ce cas, la référence du nom déterminé suivi du pluriel est accessible à tous les participants à la conversation.

- | | |
|---------------------------------|-------------------------|
| (240) <i>Mè kpó nyónù à wó.</i> | ÉWÉ |
| 1SG voir femme DET PL | |
| 'J'ai vu ces femmes.' | (dans Lafage 1985 :262) |

La forme *wó* est employée dans les relatives, quand l'antécédent est au pluriel. La forme *wó* n'apparaît pas avec le déterminant défini en fin de phrase, mais elle suit le pronom relatif *si* (qui est aussi la forme du démonstratif). On notera que l'antécédent ne porte aucune marque de pluriel.

- (241) *Lánkle si-wó miekpɔ etsɔ lá.* ÉWÉ
 léopard DEM-PL 1PL-voir hier DET
 ‘Les léopards que nous avons vus hier.’ (dans Westermann 1930 :68)
 [Traduction libre]

La forme *wó* n’est par contre employée ni dans les propositions adverbiales, ni dans les propositions factives, ni dans les propositions principales.

En yoruba, Bowen (1858 :44) note qu’il existe deux façons d’indiquer le pluriel d’un nom : « 1. By employing the personal pronoun *awọ* *they* before the noun [...] 2. When the idea of reciprocity or of repetition is connected with that of plurality, the two ideas are indicated by reduplication ». Ceci indique que le yoruba emploie le pronom personnel de troisième personne du pluriel comme marque de pluriel, tout comme le fait l’*éwé*. À la différence de l’*éwé*, en revanche, cette marque de pluriel est prénominale.

Pour conclure sur la marque de pluriel, on citera Parkvall (2000 : 95) qui remarque que sa position prénominale ou postnominale est d’une grande variabilité dans les langues du substrat : « In the Kwa languages mentioned above [Twi, Fante, Gã, Aja, Gē, Ewe], the pluraliser derived from 3pl precedes the noun it determines, with the exception of Ewe, where both positions are allowed, and Twi, in which it is postposed. As for the Delto-Benuic languages, Yoruba normally preposes its plural marker, whereas Igbo places it after the noun. »

Comparaison du substrat avec le SA ancien

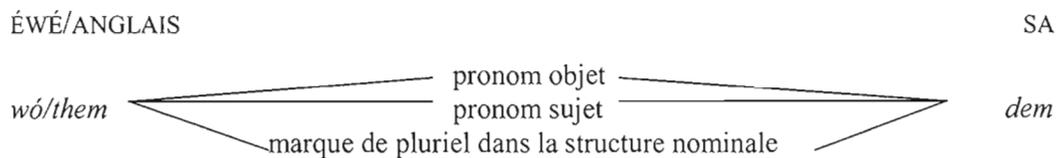
En SA ancien, la forme *dem* est prénominale contrairement à la forme *wó* de l’*éwé* qui est postnominale. Le signe *dem* (dans les corpus anciens dont nous disposons) n’apparaît jamais conjointement avec le déterminant défini : il est en distribution complémentaire avec les formes *dissi/di* (présentées en 3.2.1). La forme *dem*, comme la forme *wó*, partage les trois fonctions suivantes : pronom sujet précédant le verbe, pronom objet suivant le verbe ou une préposition, et marque de pluriel dans la structure nominale. En revanche, la forme *dem* n’est jamais employée dans les relatives. Dans les textes de Wietz (1805), seule la forme *dissi* (déterminant défini singulier) est employée même si l’antécédent est au pluriel comme

l'illustre l'exemple (242). Cela diffère de l'exemple (241) de l'éwé où la forme *wó* est employée dans la relative.

- (242) *Dem Omi dissi Unu bi puta na Dungu Hosso* SA ANCIEN
 DET.pl homme DET 2pl TPS mettreLOC prison
 'Les hommes que vous aviez mis en prison...' (Actes 5, 25 dans Wietz 1805 :12)
 [Traduction libre]

Origine des propriétés de dem

À partir des données que nous venons de présenter, nous sommes en mesure de proposer un scénario de l'origine de la forme *dem* en suivant notre hypothèse. Les agents de formation du SA ont identifié le signe *them* de l'anglais standard comme étant un pronom objet de troisième personne du pluriel. Dans cette fonction, *them* partage avec la forme *wó* de l'éwé la nature grammaticale ainsi que la position postverbale. Ils ont aussi possiblement entendu *them* employé comme déterminant prénominal et comme pronom sujet, dans une variété d'anglais vernaculaire, comme il a été montré plus haut, grâce aux travaux de Mencken (1963). Les agents de formation du SA locuteurs de l'éwé ont donc aisément transféré le signifié de *wó* à la forme *dem*, devenue *dem* par changement de système phonologique, puisque l'anglais qu'ils entendaient leur présentait une forme *them* avec des fonctions identiques à *wó* en éwé.



Ces données montrent clairement que le signe *dem* a emprunté le signifiant du signe *them* en anglais. Le signifié et l'ensemble des relations syntagmatiques de *dem* trouvent leur origine dans la forme *wó* de l'éwé (et les formes équivalentes dans les langues gbe), ainsi que dans les emplois de *them* en anglais vernaculaire. On peut par ailleurs supposer que la proximité phonologique entre la forme objet *them* /ðem/ et la forme sujet *they* /ðei/ a pu conforter les agents de formation du SA dans cette identification de *them* comme pronom pluriel en général, équivalent à *wó*.

Un argument supplémentaire en faveur de l'influence du substrat pour le signifié de *dem* nous est fourni par Parkvall (2000 :93) : « In many Atlantic Creoles, as well as in several of their potential substrates, the 3pl pronoun serves as a nominal pluraliser. [...] Despite its apparent semantic transparency, this use of the 3pl pronoun is cross-linguistically rare (Greville Corbett, pc; Holm 1988:193) ». La rareté de cette conceptualisation dans les langues renforce notre hypothèse sur l'origine du signifié de *dem*.

Bien que nous disposions des données de l'anglais, grâce à Mencken (1963), nous disant que *them* était employé, dès la colonisation des Amériques, comme déterminant défini pluriel et comme pronom sujet, en plus de sa fonction plus usuelle de pronom objet, il serait facile de s'objecter à une influence de l'anglais pour justifier les trois fonctions de *dem* en SA ancien. En effet, les deux fonctions de *them* comme pronom sujet et comme déterminant défini sont des fonctions possiblement employées par les colonisateurs, mais i) il n'y a pas de certitude quant à leur emploi dans ces fonctions et ii) si ces deux fonctions ont été employées, rien ne garantit la systématisme de leur emploi. On peut donc supposer que les agents de formation du SA ont pu être confortés dans leur analyse de *them* comme déterminant défini pluriel et comme pronom sujet, à cause d'une certaine exposition à ces fonctions, mais c'est avant tout le fait que l'éwé utilise la même forme pour les fonctions de pluriel pour les pronoms sujet et objet et pour le déterminant défini qui explique l'origine de *dem* en SA ancien.

Problèmes de notre scénario

Deux problèmes reliés se posent quant à l'emploi de *dem* comme marque de pluriel dans la structure nominale. Le premier problème concerne la position prénominale de *dem*, alors que la forme *wó*, de laquelle il tire son signifié, est postnominale et que la forme *them*, de laquelle il tire son signifiant, est parfois prénominale (comme déterminant défini pluriel), parfois préverbale (comme pronom sujet) et toujours postverbale (comme pronom objet). Selon notre hypothèse, *dem* en SA ne pouvait prendre sa position que de *them* en anglais. *Them* (comme pronom objet) en anglais étant postverbal, *dem* en SA ancien est aussi postverbal, comme cela est prédit par notre hypothèse. *Them* (comme pronom sujet) en anglais étant préverbal, *dem* en SA ancien est préverbal. *Dem* lorsqu'il est employé comme

déterminant défini pluriel est prénominal, comme l'est *them* employé comme déterminant en anglais, mais contrairement à *wó* en éwé qui est postverbal. Notre hypothèse prédit que *dem* doit être prénominal, puisque que les agents de formation du créole cherchaient à reproduire l'ordre des mots de l'anglais. Cependant, nous avons trouvé des langues créoles de l'Atlantique ayant un *dem* postnominal, ce qui pourrait contredire notre hypothèse de recherche. Les agents de formation du SA avaient deux positions possibles pour placer *dem* dans sa fonction déterminative dans la langue nouvellement créée. Il en est de même pour les agents de formation de tous les créoles à base lexicale anglaise qui ont emprunté le signifiant *them* à l'anglais. L'existence d'un tel choix se reflète dans la liste des créoles de l'Atlantique à base lexicale anglaise, puisque, comme le note Parkvall (2000), certains d'entre eux ont une marque de pluriel prénominale (sranan, saramaka ou le pidgin english kru), d'autres ont une marque postnominale (créole des Bahamas, créole jamaïcain ou patwa, créole de Trinidad) et d'autres ont à la fois la marque prénominale et la marque postnominale (gullah, créole de la Guyana, Krio, créole du Cameroun).

L'hypothèse de la relexification (Lefebvre 1998) semblerait au premier abord prédire avec justesse la position postnominale que l'on trouve dans beaucoup de ces langues, puisque cette hypothèse prédit que la position des catégories mineures vient du substrat. Or nous avons vu que l'éwé a un marqueur de pluriel postnominal. Cela signifierait que le créole jamaïcain, par exemple, aurait conservé la position postnominale de l'item équivalent en éwé. Une telle hypothèse est cependant rejetée par les données. En effet, le créole jamaïcain dispose de trois moyens pour exprimer la pluralité : une marque zéro sur le nom (comme en SA ou dans les langues du substrat), le *dem* postnominal et un *-z* postnominal. Patrick (2004 :435) nous révèle que l'emploi de *-dem* comme marque de pluriel postnominale est très tardive: « In fact, both *-z* and zero-marked forms, and variation between the two, are attested in 17th and 18th century JamC – far earlier than *-dem*, which has only been found from the latter half of the century (Lalla and D'Costa 1990) ». Parkvall (2000) suggère une cristallisation (une stabilisation, une évolution plus lente) de ce créole au XVII^e siècle. La position postnominale du marqueur de pluriel est donc plus probablement issue de l'évolution naturelle de la langue, plutôt que d'une influence du substrat.

Il faut ajouter une différence majeure entre *dem* (dans son emploi dans la structure nominale) en SA et en créole jamaïcain : alors que *dem* en SA est un vrai déterminant pluriel, *-dem* en créole jamaïcain est une marque de pluriel. Ceci est montré par la possibilité de combiner *-dem* avec *di*, le déterminant défini en position prénominale en créole jamaïcain, comme l'illustre l'exemple (243).

(243) *Im gi di pikni-dem chrri kuoknat.* CRÉOLE JAMAÏCAIN
 3RD give DET child[PL] three coconut
 'S/he gave the children three coconuts.' (=52a) dans Durrleman-Tame 2008:136

Un autre créole à base lexicale anglaise, le gullah (créole parlé aux États-Unis dans les états de Géorgie et de Caroline du Sud), possède un *dem* prénominal et un *dem* postnominal. Ce créole, comme le créole jamaïcain, a aussi l'option de marquer une pluralité non individualisée avec un nom nu et une pluralité individualisée avec un morphème *-z*. Mufwene (1986 :45) considère cependant que *dem* prénominal est un type de déterminant alors que *dem* postnominal sert plutôt à joindre un groupe.

As in Jamaican Creole, pluralization with [dem] presupposes that a definite set is being referred to. This pronominal [dem] should not be equated too hastily with its postnominal cognate [dem/nem] (see also Rickford 1985), which in most cases seems to have been reduced from [an dem/anem] (also attested in varieties of white standard English) and is used most often with proper names for humans. In such cases it denotes 'associative plural', translated in formal English as 'and company/and the rest/associates', among other possibilities. It denotes a group with which the referent of the name is known to be associated and which can be identified by the addressee through the isolation of this one member.

Au travers les données du créole jamaïcain et du gullah, nous voyons qu'il existe effectivement dans ces langues un *dem* en position postnominale, mais on ne peut affirmer qu'il soit le reflet d'une langue du substrat. Dans le cas du créole jamaïcain, son apparition est bien postérieure à la genèse de la langue, ce qui fait douter d'une influence substratique. Dans le cas du gullah, le commentaire de Mufwene (1986) nous fait plutôt pencher pour une influence de l'anglais, puisque cette construction est attestée dans certaines variétés d'anglais. En outre, son signifié (association à un groupe) est bien différent de celui des items équivalents dans les langues sources (marque de pluriel).

La conclusion de cette discussion est que le créole jamaïcain et le gullah ne fournissent pas un contre-argument à notre hypothèse, selon laquelle la position des signes d'une langue créole est calquée sur la position des signes dans la langue superstrate. En effet, il est difficile d'attribuer la position postnominale de *dem* dans ces langues au substrat premièrement parce que les langues du substrat permettent aussi bien un marqueur de pluriel prénominal que postnominal (voir la citation de Parkvall 2000, présentée plus haut) et deuxièmement parce que les auteurs qui ont étudié les *dem* postnominiaux trouvent une origine différente d'une simple influence du substrat.

Revenons maintenant à l'origine de *dem* en SA et plus spécialement à sa position prénominale quand il est employé comme déterminant. Nous proposons l'hypothèse suivante pour expliquer pourquoi les agents de formation du SA ont choisi de le mettre en position prénominale plutôt qu'en position postnominale. En anglais, les formes déterminatives ont la particularité de commencer par /ð/ (*the* : déterminant défini, *this/that/these/those* : déterminant démonstratif, *their* : déterminant possessif). Or un hasard historique fait que les pronoms de troisième personne du pluriel commencent aussi par /ð/ (*they, them, theirs*). Nous avons aussi vu précédemment que la forme *this* de l'anglais a donné la forme *dissi* qui a elle-même été tronquée en *dí*. Ces deux formes sont déterminatives et prénominales. Nous suggérons donc que la forme *dem* employée dans la structure nominale a été placée en position prénominale par association au paradigme déterminatif de l'anglais. Ce paradigme est identifiable par le /ð/ (devenu /d/ dans le système phonologique du SA) que partagent les formes déterminatives. Notre hypothèse pose encore une fois une influence des signifiants de l'anglais (indirecte dans ce cas) pour la position prénominale de *dem*. Nous suggérons de plus que cette même analogie au paradigme déterminatif de l'anglais explique pourquoi la forme *dem* est employée comme déterminant et non comme marque de nombre, contrairement aux langues du substrat. En anglais, une seule forme déterminative peut apparaître avec le nom : on n'observe jamais de séquence **the this* ou **the my*, par exemple. Par ailleurs, si les agents de formation du SA ont identifié /d/ comme étant une marque déterminative dans un paradigme régulier, il se peut aussi qu'ils aient associé à *dissi/dí* la fonction de déterminant portant le nombre singulier et à *dem* la fonction de déterminant portant le nombre pluriel. *Dem* se trouve ainsi en relation paradigmatique avec *dissi/dí*. L'identification de /d/ comme

marque de détermination se fait alors et les formes *dissi/di* et *dem* portent chacune une marque de nombre.

La seconde question à laquelle notre hypothèse ne répond pas concerne l'absence de *dem* dans les relatives. Comme nous l'avons vu dans l'énoncé (241), l'éwé utilise la forme plurielle quand l'antécédent est au pluriel. La forme plurielle en éwé apparaît sur l'élément relativisant et non sur le déterminant en fin de relative. Nous proposons que la forme *dem* en SA n'était pas employée dans les relatives dont l'antécédent est au pluriel pour les raisons suivantes : i) *dem* n'a jamais été une marque de pluriel, mais un déterminant ou un pronom ; ii) de fait, *dem* ne s'affixe pas à un élément pour lui donner une marque de nombre. Ainsi, la forme *dem* n'étant pas une marque de nombre n'a pas été employée dans un premier temps dans la structure des relatives.

L'évolution de la forme dem les données du SA moderne

Aujourd'hui, la forme *dem* en tant que telle n'existe plus. Il existe trois signes distincts pour les trois fonctions qu'avait la forme *dem*. Le signe *de* (sans ton) est pronom sujet, le signe *dé* (avec un ton haut) et le signe *dée* déterminant défini pluriel. Ce signe *dée*, comme nous l'avons vu dans la sous-section 3.2.1, est aussi employé dans les relatives quand l'antécédent est au pluriel. Nous posons qu'au départ il n'y avait qu'un seul signe (puisque'il n'y avait qu'un signifiant *dem*). La langue évoluant, trois signes⁶⁰ émergent, ayant chacun un signifié distinct : *de* est pronom sujet de 3^e personne du pluriel, *dé* est pronom objet de 3^e personne du pluriel et *dée* est déterminant défini pluriel. Nous poursuivons l'idée que, par analogie avec la forme singulier *di*, *dée* s'est trouvé à être employé dans les relatives.

⁶⁰ On pourrait tout aussi bien supposer qu'il n'y a que deux signes (*dée* et *de*), si l'on conçoit que le ton haut sur *dé* pronom objet est un signe en tant que tel, dont le signifié serait d'être un objet. Cette hypothèse est corroborée avec l'inventaire des pronoms forts, que nous avons présenté au chapitre II, et qui laissait apparaître que tous les pronoms objets ont un ton haut. Nous ne pousserons pas plus loin cette hypothèse, car cela dépasserait la cadre de notre travail.

3.3.2 Le déterminant indéfini

Dans cette section, nous reprendrons les données sur la forme *wán* du SA présentée en 3.2.2. pour en expliquer l'origine. Dans un premier temps, nous montrerons que le signifiant *wán* vient de *one* en anglais. Nous verrons ensuite quel est l'apport des langues de substrat à son signifié.

Goury (2003 :142) et Smith (1987 :242) posent que la forme *wán*⁶¹ vient de *one* en anglais. Cette dérivation est justifiée par des faits phonologiques. La semi-voyelle /w/ en attaque d'une syllabe en anglais reste /w/ en SA comme le note Smith (1987). On observe par exemple : *walk* >*waka*; *white* >*weti*; *wash* >*wasi*, *wake* >*weki*. La voyelle /ã/ se trouve nasalisée dans la dérivation par la présence du /n/ en coda. En effet, le SA n'autorise pas les rimes branchantes. Dans le cas d'une rime branchante de l'anglais, les agents de formation du SA insèrent la voyelle épenthétique /i/ et dans ce cas, il y a resyllabification : la consonne de la rime devient la consonne de l'attaque (par exemple, *cut* >*koti*). Si la consonne de la rime est une nasale, la voyelle de cette rime se trouve nasalisée. On observe cette nasalisation avec *liedown* >*didón*, *turn* >*toón*, *man* > *man* /mã/ (Smith 1987 : 242). La dérivation phonologique de *wán* à partir de *one* découle donc directement de l'application de ces règles phonologiques.

Si l'anglais *one* a donné au SA son signifiant *wán*, lui a-t-il aussi donné son signifié ? Autrement dit, les agents de formation du SA ont-ils eu accès au signifié de *one* ? Dans sa distribution, *one* est employé avec un nom dont le référent est singulier. La référence du nom ainsi déterminé est non spécifique. Par exemple, dans *Please give me one apple* n'importe quel objet qui est une 'pomme' est valable (même s'il s'agit d'une pomme dans un ensemble restreint, puisque que le rôle de *one* est précisément d'appeler un élément par rapport à un ensemble donné). *One* est un adjectif numéral et non un déterminant indéfini. Le déterminant indéfini a la forme *a/an*. Comme le souligne Lyons (1999), *a/an* se distingue de *one* par le

⁶¹ Il est à noter que *wán* a la forme phonétique suivante /wã/, le *n* final indiquant la nasalisation du *a*.

fait qu'il contraste avec *more than one* alors que *one* contraste avec *two, three...*⁶² En tant qu'adjectif numéral, *one* précède le nom. Il n'apparaît généralement pas avec le déterminant défini sauf dans les contextes que nous présenterons un peu plus loin. Il n'apparaît jamais avec le déterminant indéfini *a/an*.

Le one-postiche

La forme *one* peut être employée comme *one*-postiche quand le nom est absent de la structure nominale (*Give me the green one*). Bouchard (2002) justifie la présence de ce postiche par sa fonction de porteur de nombre. Les noms en anglais sont directement atomisés en portant le nombre. Si le nom est absent de la structure nominale, aucun élément n'est présent pour porter le nombre : il n'y a généralement pas d'atomisation possible, sauf dans des cas particuliers où le contexte fait une contribution forte⁶³. Le *one*-postiche joue ce rôle de porteur de nombre en anglais, permettant ainsi l'atomisation.

La distribution du *one*-postiche en anglais est plus large qu'en SA. Il peut être employé avec le déterminant défini et un adjectif (*the blue one*). On le voit aussi avec le déterminant démonstratif (*Look at this one!*). On le retrouve dans la position d'antécédent d'une proposition relative (*the one that I have brought*). Ces deux derniers emplois de *one* ne sont pas possibles avec *wán* en SA, puisque nous avons vu que le nom est complètement absent dans ces contextes. Par ailleurs, *one* comme postiche existe sous la forme *ones* (*the blue ones*), c'est-à-dire qu'il porte directement le nombre, contrairement à *wán* en SA qui prend nécessairement un déterminant pluriel (*dée piki wán* 'les petits') pour fournir une indication de nombre.

⁶² On mentionnera cependant que *a/an* son historiquement dérivés de *one*.

⁶³ Par exemple, dans *Most guys you meet in bars fit into one of two categories – the pathetic and the boring* (Bouchard 2002 : 231), il n'est pas nécessaire d'avoir un *one*-postiche, puisque le contexte est suffisamment restreint pour identifier les ensembles définis par les adjectifs *pathetic* et *boring*.

Autres emplois de one

One et *wán* peuvent être employés seuls comme l'illustrent les énoncés en (244)a. et b. pour l'anglais et le SA respectivement. Comme Bouchard (2002) le montre, un numéral nu est autorisé à condition que l'on puisse récupérer à la fois les éléments du supraensemble et du sous-ensemble. Le syntagme prépositionnel suivant le numéral définit le supraensemble (*of the Elizabethan poets* en (244)a. et *u de* en (244)b.) et le numéral définit le sous-ensemble.

(244) a. *one of the Elizabethan poets*
'un des poètes élisabéthain'

ANGLAIS

(one. (n.d.). Dictionary.com Unabridged (v 1.1).

<<http://dictionary.reference.com/browse/one>> Consulté le 26 février 2007)

b. *Wan u de, de kai Kabiten Seisaa fu Kaajapaati* SA
un pour^{3pl} 3pl appeler capitaine Seisaa pour Kaajapaati
'Un d'eux, ils (l') appellent Capitaine Seisaa de Kaajapaati.'

(dans Aboikoni (1997 : 37)

Quand *one* en anglais est employé seul avec le déterminant défini (*the one*), cela signifie généralement 'l'unique, l'élite'. *One* peut s'associer à un nom pour modifier un autre nom comme dans *a one-day course* 'un cours d'une journée'. Dans ce cas, *one* modifie *day* 'jour' et ce composé modifie *course* 'cours'.

En aucun cas *one* ne peut apparaître seul avec un nom et signifier 'unique, seul, même' (**the one day*). En ceci, il ne ressemble pas à *wán* en SA.

L'anglais n'a pas de construction **one lot* correspondant à *wánlɔ* en SA. *One lot* existe en anglais et signifie 'un groupe, un lot', mais ce combi-signe n'implique la partitivité que lorsqu'il est suivi de la préposition *of*, par exemple dans *one lot of 10 chairs* 'un lot de dix chaises'. Quand *lot* est précédé de l'article indéfini singulier *a* dans l'expression *a lot* il a le sens de 'beaucoup' et non pas de 'un groupe, un lot' (*Thanks a lot! I have bought a lot of chocolate!*).

Alors que le SA emploie l'expression *wantú* comme quantifieur signifiant 'quelques', l'anglais n'a pas une telle expression 'one two'. Le American Heritage Dictionary of the

English Language (2000) fournit seulement l'expression *one-two punch* désignant un mouvement de sport de combat ou de façon informelle *an especially forceful or effective combination or sequence of two things*. Ainsi, en anglais *one-two* ne peut pas être analysé comme quantifieur contrairement à *wántú* en SA.

Finalement, le SA emploie l'expression *wánwan* de façon adverbiale, signifiant 'seulement' ou bien de façon adjectivale signifiant 'seul'. Il n'existe pas en anglais d'expression **one one*. L'adverbe signifiant 'seulement' et l'adjectif signifiant 'seul' en anglais a la forme *only* et est historiquement dérivé de *one* par suffixation de *-ly*. Les formes *only* et *wánwan* ne semblent pas être reliées historiquement. Premièrement, elles sont dérivées par des procédés morphologiques différents : *only* est le résultat d'une affixation alors que *wánwan* est issu d'une reduplication. Deuxièmement, *wánwan* n'est pas uniquement employé comme adverbe et adjectif : il semble – sans que toutefois nous n'ayons réussi à lui attribuer une nature précise – qu'il soit employé comme quantifieur. En ceci, il diffère de la forme *only*. Ces deux arguments nous amènent à dire que la forme *wánwan* ne vient pas de la forme *only*.

Récapitulatif des propriétés de wán et de one

Le tableau ci-après récapitule les propriétés sémantiques, distributionnelles et syntaxiques des formes *wán* et *one*. De ceci ressort que ces formes partagent le fait d'être des adjectifs numéraux singuliers. En tant qu'adjectifs numéraux, ils sont pronominaux. Ils partagent leur emploi comme postiche. Cependant, il a été constaté que les emplois du *one*-postiche sont plus larges que ceux du *wán*-postiche. La différence majeure entre les formes *wán* et *one* repose dans l'emploi de *wán* comme déterminant singulier indéfini.

Tableau 3.3 Comparaison des propriétés du déterminant indéfini du SA avec l'anglais *one*.

	<i>wán</i>	<i>one</i>
Singulier	+	+
Adjectif numéral	+	+
Déterminant indéfini	+	-
Prénominal	+	+
Postiche		
Avec un adjectif	+	+
Avec une relative	-	+
L'expression 'un lot'	+	-
Le quantifieur 'un deux'	+	-
L'adverbe/adjectif 'un un'	+	-

Afin d'expliquer les différences de propriétés entre ces deux formes, tournons-nous maintenant vers les langues du substrat.

Le numéral et l'indéfini dans le substrat

Le signifiant de *wán* en SA ne vient pas des langues du substrat comme en témoigne un rapide survol des ouvrages sur les langues gbe. En éwé, le numéral a la forme *deká* ou *dé*. En fongbe, le numéral a la forme *dókpò* (Agbidinokoun 1991, Segurola et Rassinoux 2000, Lefebvre et Brousseau 2002) ou la forme *dě/odě* (Segurola et Rassinoux 2000). Cette dernière forme est employée dans les énumérations (un, deux, trois...).

En plus de la forme numérale, l'éwé (*cf.* (245)a.) et le fongbe (*cf.* (245)b.) ont un déterminant indéfini singulier qui a la forme *dé*.

- (245) a. *Mekpó kplǎ dé le xǎ me.* ÉWÉ
 1sg.voir table IND être chambre dans
 'I saw a table in the room.' (Westermann 1930 :70)

- b. *àsón dɛ́* FONGBE
 crabe IND
 ‘un crabe’(en particulier) (dans Lefebvre et Brousseau 2002 :40)

Agbidinoukoun (1991), Lefebvre et Brousseau (2002) et Bolé-Richard (1983) s'accordent pour dire que l'emploi du déterminant indéfini est réservé aux cas où la référence du nom est spécifique. Bolé-Richard (1983) développe cette notion de spécificité en disant que le déterminant indéfini singulier postnominal « apporte une certaine précision dans l'indéfini et lui fait perdre sa valeur générique. Un objet marqué par /- *dɛ́* / n'est pas identifié mais sélectionné parmi tous les possibles ». Le caractère spécifique de l'indéfini a été confirmé par des tests avec un informateur du fongbe. Un énoncé comme ‘un jour il ira à Paris’, où le jour en question est inconnu de celui qui parle, sera rendu par l'emploi du numéral *dòkpò* avec ‘jour’ et non pas par l'indéfini *dɛ́*.

- (246) *É ná wà yí ʼParis gbé dòkpò.* FONGBE
 3sg FUT aller arriver Paris jour un
 ‘Un jour il ira à Paris.’

Dans les langues du substrat, le déterminant indéfini est postnominal. Il est incompatible avec le déterminant défini comme le note Agbidinoukoun (1991 :146) pour le fongbe. En revanche, il s'emploie avec le marqueur de nombre, donnant ainsi un indéfini pluriel (*cf.* (247))⁶⁴.

- (247) *àsón dɛ́ lé.* FONGBE
 crabe IND PL
 ‘some (specific) crabs’ (dans Lefebvre et Brousseau 2002 :40)

Le déterminant indéfini n'est jamais employé comme postiche dans ces langues.

⁶⁴ On notera cependant qu'un autre exemple du même type est traduit par ‘some/a few’ dans Lefebvre et Brousseau (2002) :

- i. *Vi dɛ́ lé yì.* FONGBE
 child IND PL leave
 ‘Some/ a few children left.’ (=80a) dans Lefebvre et Brousseau 2002:369)

Finally, let us underline that the determiner indefinite in fongbe – but not in éwé – is found in Lefebvre and Brousseau (2002) the question of multifunctionality. On the one hand, it is found as an operator in relative clauses (*cf.* (248)) and in factive phrases (*cf.* (249)).

(248) *Sínû [dè-é yi] ó.* FONGBE
 man OP-RES leave DEF
 ‘the man who left’ (=20a) dans Lefebvre et Brousseau 2002:118)

(249) *Wá dè-è Kókú wá ó vívì nú nò tòn.* FONGBE
 arrive OP-RES Koku arrive DEF please for mother GEN
 ‘The fact that Koku arrived pleased his mother.’ (=3) dans Lefebvre 1994)

On the other hand, it is employed in the formation of quantifiers according to Lefebvre and Brousseau (2002), as illustrated by the examples (250) to (252)⁶⁵. We reserve however on this appellation of quantifiers for the examples (251) and (252) in the measure where it seems to us to be the result of a comparison with European languages more studied.

(250) *mè dèbú* FONGBE
 person IND-ensemble
 ‘any person’ or ‘anyone’ (=77a) dans Lefebvre et Brousseau 2002:369)

(251) *Mèdè wá.* FONGBE
 person-IND arrive
 ‘Someone arrived.’ (=81a) dans Lefebvre et Brousseau 2002:370)

(252) *Kókú dù núdè.* FONGBE
 Koku manger chose-IND
 ‘Koku ate something.’ (=81b) dans Lefebvre et Brousseau 2002:370)

Finally, *dè* is employed in the formation of adverbs signifying ‘a little’.

(253) *kpèdè* ‘un peu’ FONGBE
kpèdèkpèdè ‘un petit peu’
 (=103a.) dans Lefebvre et Brousseau 2002:378)

⁶⁵ Nous avons modifié les gloses de ces exemples par rapport à celles de Lefebvre et Brousseau (2002), car nous voulions faire ressortir le fait que *dè* est juxtaposé à un nom, et pas à une forme arbitraire. Par exemple, Lefebvre et Brousseau (2002 :370) glosent *mèdè* par ‘someone’ alors que la forme *mè* signifie ‘personne’.

Le tableau ci-dessous récapitule les propriétés de la forme *wán* du SA en comparaison des propriétés de *dé* en fongbe. De ce tableau ressort clairement que *wán* et *dé* ne partagent que peu de propriétés, hormis la singularité et le fait d'être employés comme déterminants indéfinis.

Tableau 3.4 Comparaison des propriétés du déterminant indéfini du SA avec le déterminant indéfini *dé* du fongbe.

	<i>wán</i>	<i>dé</i>
Singulier	+	+
Prénominal	+	-
Déterminant indéfini	+	+
Spécifique	α	+
Numéral	+	-
Postiche	+	-

Puisque *wán* et *dé* partagent peu de propriétés, il convient de se demander si ce ne serait pas plutôt le numéral singulier des langues gbe qui aurait donné son signifié à *wán*. Le fongbe a une forme *òdè* 'un' employée comme numéral et dérivée du déterminant indéfini *dé*. La dérivation de cette forme est réalisée par préfixation de *ò-* que Bolé-Richard (1983) appelle un morphème « dérivatif thématique ». En tant qu'adjectif, cette forme est employée après le nom.

L'éwé et le fongbe disposent respectivement des formes *déká* et *dòkpó* qui sont elles aussi employées comme adjectif numéral singulier. En tant qu'adjectif, ces formes suivent le nom. Elles peuvent être employées avec le déterminant défini. Dans ce cas, elles ont le sens de 'même'.

(254) *Gbé né gbé dòkpó ó.*
 jour DEM jour un DET
 'dans la même journée'

FONGBE

(dans Segurola 1988)

Lafage (1985 :267) et Agbidinoukoun (1991 :157) notent que *déká* et *dòkpó* peuvent être rédupliqués. Agbidinoukoun (1991) attribue à cette forme rédupliquée la fonction de «singulatif distributif».

- (255) *É flé àvǎ déká déká.* ÉWÉ
 3sg acheter pagne un-un
 'Elle a acheté les pagnes l'un après l'autre.' (dans Lafage 1985 :267)

Un travail avec un informateur locuteur du fongbe a permis de vérifier si les langues gbe ont une construction où les numéraux 'un' et 'deux' sont associés pour former un quantifieur signifiant 'quelque'. Cette construction n'existe pas en tant que telle. S'il est possible d'avoir les numéraux *óǎ* 'un' et *òwé* 'deux' ou *dòkpó* 'un' et *òwé* 'deux' de façon consécutive, il n'en résulte pas une interprétation de type 'quelque', mais une interprétation littérale selon laquelle il y a réellement deux objets.

- (256) *É hó yòvózen óǎ òwé.* FONGBE
 3sg acheter orange un deux
 'Il a acheté une et (puis) deux oranges.'

Aucune des formes numérales ne joue le rôle de postiche en fongbe ou en éwé. Quand l'adjectif apparaît sans nom en éwé dans la structure nominale, le suffixe agentif *to* lui est affixé. Westermann (1930) donne l'exemple pour l'éwé de *lolo* 'large' qui devient *loloto* 'the large one'. Pour le fongbe, Ndayiragije (1993 :137) note que la présence du déterminant substantivise l'adjectif (voir l'énoncé (257), où le trait représente la position du substantif absent).

- (257) *N kplè wé yoyó. — yoyó ɔ ny di* [sic] FONGBE
 1sg apprendre méthode nouvelle nouvelle DET est très
 'J'ai appris une nouvelle méthode. La nouvelle est très bonne.' (Ndayiragije 1993 :137)

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des propriétés syntaxiques, sémantiques et distributionnelles que nous venons de présenter pour les formes numérales du SA et des langues du substrat. De ce tableau ressort qu'il y a plus de similarités entre la forme *wán* et la forme *déká/dòkpó* qu'entre la forme *wán* et la forme *óǎ*. Les formes *wán* et *déká/dòkpó* partagent leur emploi en tant qu'adjectifs numéraux singuliers pouvant être rédupliqués pour donner un quantifieur et ayant le sens de 'même' quand ils sont employés avec le déterminant défini. Les deux formes ne sont cependant pas entièrement équivalentes. En effet, *wán* est aussi un déterminant indéfini et peut être employé comme postiche avec un adjectif. Regardons maintenant quelles conclusions nous pouvons tirer de ces données afin de faire ressortir un scénario de l'émergence de *wán*.

Tableau 3.5 Comparaison des propriétés du déterminant indéfini du SA avec les formes numérales *óǫé* et *ǫéká/ǫòkpó* du fongbe.

	<i>wán</i>	<i>óǫé</i>	<i>ǫéká/ǫòkpó</i>
Prénominal	+	-	-
Singulier	+	+	+
Déterminant indéfini	+	-	-
Adjectif numéral	+	+	+
Postiche	+	-	-
Reduplication donne un adverbe	+	-	-
Reduplication donne quantifieur	+	-	+
A le sens de ‘même’ avec le déterminant défini	+	-	+
‘un-deux’ comme quantifieur ‘quelque’	+	-	-

Scénario de genèse de la forme wán en SA

Les agents de formation du SA étaient exposés au système de l’anglais qui a à la fois un déterminant indéfini *a/an* et un numéral *one*. Or dans leur langue maternelle, la même distinction s’opère puisqu’il existe aussi deux signes distincts pour le déterminant et le numéral singulier. On s’attendrait donc, selon notre hypothèse, à ce que les agents de formation du SA aient adopté les signifiants *a* et *one* de l’anglais et qu’ils aient conservé les signifiés des signes équivalents dans leur langue maternelle. Il n’en est rien, puisque les données nous montrent qu’il n’y a qu’un seul signe *wán* qui recouvre les deux usages. Pour comprendre la dérivation historique de *wán*, regardons les données diachroniques de son emploi.

Wán détermine un nom dont la référence est spécifique ou non spécifique en SA ancien (on comparera (258)a. où il s’agit probablement d’un *grun* ‘terrain’ spécifique et (258)b. où le référent est non spécifique) comme en SA moderne (voir la section 3.2.3).

(258) a. *Hem habi wan grun.*
 3sg avoir un terrain
 ‘Il avait un terrain.’

SA ANCIEN

(Actes 4, 36 dans Wietz 1805 :11)
 [Traduction libre]

- b. *No wan Sombre mussulibi na dindru.* SA ANCIEN
 NEG un personne devoirvivre LOC dedans
 'Pas une personne ne doit vivre dedans.' (Actes 1, 20 dans Wietz 1805 :3)

La propriété d'employer *wán* comme postiche est notée dès le XVIIIe siècle où Schumann (1778 : 113) et Riemer (1779 : 364) notent que « *wan is usually used as a suffix with all adjectives that refer to a particular noun which does not necessarily have to be present* » (voir l'énoncé (259)). On observe aussi cette possibilité dans les textes anciens, par exemple dans les lettres de Alabi et Grego datant de 1780 (Arends et Perl 1995 :385) avec *di Potti wan* 'le pauvre' ou dans les Actes des Apôtres de Wietz (1805) avec *da hansewan* 'le beau' (Actes 3, 10).

- (259) *Hu kassaba ju keh? Ourewan effi njuwan?* SA ANCIEN
 Que cassave 2sg vouloir vieux.un ou neuf.un
 'What kind of cassava do you want? Old or fresh?' (dans Riemer 1779)
 [Traduction libre]

Notre hypothèse nous permet de proposer le scénario suivant pour la genèse de la forme *wán*. Les agents de formation du SA ont identifié les adjectifs numériques de l'anglais, comme on le voit en (260) où les formes phonologiques du SA sont dérivées de celles de l'anglais⁶⁶.

(260) <i>wán</i>	one	'un'
<i>tú</i>	two	'deux'
<i>dii</i>	three	'trois'
<i>fɔ</i>	four	'quatre'
<i>feifi</i>	five	'cinq'
<i>sikisi</i>	six	'six'

Selon notre hypothèse, les adjectifs sont pronominaux en SA, car c'est l'ordre que l'on observe en anglais. Les agents de formation du SA identifient la forme *one* comme étant le numéral 'un' correspondant à *deká/dòkpó* dans leur langue maternelle. Le signifiant *wán* se voit donc attribuer le signifié de *deká/dòkpó*, c'est-à-dire ses propriétés sémantiques et

⁶⁶ Si les formes des adjectifs numériques du SA sont dérivées de celles de l'anglais, le système de numération n'est pas pour autant identique. À première vue, il ne vient ni du substrat, ni du superstrat. Nous laissons cette question de numération à d'autres études.

distributionnelles. Nous proposons que ce sont les propriétés de l'adjectif *deká/dòkpó* qui sont transférées à *wán* plutôt que celles de l'adjectif numéral *óde*. Ceci est justifié par le fait que les formes *deká/dòkpó* et *wán* peuvent (i) être redupliquées pour donner un quantifieur et (ii) signifient 'même' quand elles sont précédées du déterminant défini. Nous reviendrons dans la sous-section sur la différence majeure qu'est l'emploi de *wán* comme postiche.

Nous proposons que les agents de formation du SA ont rapidement employé la forme numérale *wán* comme déterminant indéfini. Bruyn (1995: 54) observe le même phénomène pour *wán* en sranan « the functional extension of the lowest numeral towards indef article is a universal one. » Il est à noter que nous proposons ici une cristallisation d'une forme unique comme adjectif numéral et déterminant indéfini singulier. Ce n'est pas toujours le cas dans les langues. Lefebvre (1998) observe pour le créole haïtien que la forme numérale *younn* a été resyllabifiée en *yon* et réanalysée en déterminant indéfini singulier. Dans tous les cas, il s'agit d'un processus interne aux langues et non d'un processus de contact des langues.

En résumé, la forme *one* de l'anglais a donné le signifiant *wán* en SA. Cette forme *wán* a hérité son signifié de *deká/dòkpó*. Par la suite, les agents de formation du SA n'ayant pas identifié en anglais de forme de déterminant indéfini, l'emploi de *wán* adjectif numéral s'est étendu à l'emploi comme déterminant indéfini singulier. Le déterminant *wán* n'a donc pas hérité des propriétés du déterminant indéfini *dé*. Ceci explique pourquoi *wán* détermine un nom dont la référence est spécifique ou non spécifique en SA ancien (comparer (258) a. où il s'agit probablement d'un *grun* 'terrain' spécifique et (258)b. où le référent est non spécifique) comme en SA moderne (voir la section 3.2.3).

Si *wán* avait hérité des propriétés de *dé* des langues de substrat, on aurait observé des emplois seulement avec des noms dont la référence est spécifique. Nous concluons cette sous-section en constatant que notre hypothèse de recherche explique adéquatement la genèse du signe *wán* du SA. Celui-ci tient son signifiant de l'adjectif numéral *one* de l'anglais, autant pour sa forme sonore que pour sa position prénominale. Ce signe *wán* a pour signifié, au moment de la genèse du SA, celui des numéraux singulier équivalents dans le substrat. Par la suite, le signifié de *wán* s'étend à celui de déterminant indéfini singulier, par un processus de changement interne à la langue.

3.3.3 Le nombre

Nous avons vu dans la sous-section 3.2.3 que le SA permet d'avoir des SN nus. Nous y avons présenté les diverses interprétations découlant de leur emploi. Dans cette sous-section, nous poserons la question de l'origine de cette possibilité. La possibilité d'avoir des SN nus se retrouve à la fois dans le superstrat (l'anglais) et le substrat (les langues d'Afrique de l'ouest). Nous posons que bien que les langues de substrat et de superstrat permettent les SN nus, la distribution ainsi que le sens découlant de l'emploi des SN nus en SA doit être expliqués par une influence du substrat plutôt que du superstrat. Pour justifier cette position, nous présenterons dans un premier temps les données des SN nus de l'anglais, en partie à partir des travaux de Carlson (1980), Chierchia (1998) et de Bouchard (2002). Puis, nous leur opposerons les données du fongbe à partir de la grammaire de Lefebvre et Brousseau (2002). Avant d'entamer la description des SN nus de ces langues, rappelons que le SA a une marque de nombre seulement sur le déterminant, alors que l'anglais porte le nombre sur le nom. Ce que l'on appelle SN nu pour l'anglais n'est donc pas tout à fait identique à ce que l'on trouve en SA, puisque les SN de l'anglais sont affectés d'une marque de nombre que n'ont jamais les SN du SA. Ajoutons à cela que les langues gbe n'ont pas de marque de nombre sur le nom et utilisent plutôt des éléments extérieurs au nom, mais pas nécessairement le déterminant.

Carlson (1980) recense en anglais trois types de SN nus pluriels apparaissant sur les noms comptables (par pluriel, nous entendons qu'ils portent la marque *-s* du pluriel). En (261)a, on a affaire à un SN nu générique qui implique que pour tout *x* qui est un chien, *x* est un mammifère. En (261)b, il s'agit d'une Espèce, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'implication que pour tout *x* qui est un chien *x* aboie (on pourrait trouver un chien qui n'aboie pas, alors qu'on ne pourra pas trouver de chien qui n'est pas un mammifère). On attribue à l'Espèce CHIEN la caractéristique d'aboyer sans pour autant impliquer que tous les chiens aboient. Enfin, en (261)c, on a un indéfini faible (ou existentiel) qui implique qu'il y a des chiens mais qu'ils ne sont pas identifiés (seule leur existence est mentionnée).

- | | |
|-------------------------------------|--------------------------------|
| (261) a. <i>Dogs are mammals.</i> | GÉNÉRIQUE |
| b. <i>Dogs bark.</i> | KIND/ESPÈCE |
| c. <i>Dogs are barking outside.</i> | INDÉFINI FAIBLE OU EXISTENTIEL |

L'anglais ne permet pas l'emploi de SN nus dans la prédication, contrairement au SA (voir par exemple (155)a., (155)b., (156) et (159)). Bouchard (2002 :278) explique cette impossibilité par la façon dont l'anglais marque le nombre. L'anglais marquant le nombre sur le nom, le nom est atomisé directement sans qu'un autre élément soit nécessairement présent. Ainsi, les SN nus sont possibles et les noms sont toujours atomisés. Dans le cas d'une prédication, on n'aura pas **Paul is teacher/philosopher/doctor*, car ces noms sont atomisés et ne présentent pas une propriété du nom, mais l'identité du référent dénoté par le nom. Il n'existe pas en anglais de construction tout à fait équivalente à cela, il faut à la place employer un déterminant indéfini *Paul is a teacher/a philosopher/a doctor*.

L'anglais permet aussi les SN nus singuliers (c'est-à-dire sans la marque du *-s*) dans certains cas : avec un nom de masse et après une préposition. Quand le nom du SN est un nom de masse, il apparaît au singulier (voir l'énoncé (262)). Cela s'explique par le fait que le nom de masse partage des propriétés avec les pluriels. Chierchia (1998 :347) propose que les noms de masse sortent du lexique déjà pluralisés. Il n'y a pas d'atomisation possible d'un nom de masse, car il n'est pas composé d'un ensemble d'entités.

(262) *I like sugar in my coffee.*

ANGLAIS

Enfin, des SN nus singulier apparaissent en anglais après une préposition dans certains contextes ayant trait par exemple au lieu (*I am going to school, My husband is in jail*) ou à la manière (*by hand, in person*). Ce phénomène est décrit de façon détaillée dans Stvan (1998).

L'anglais comme le SA autorisent l'emploi de SN nus. Les SN nus de l'anglais sont bien différents des SN nus du SA. La première différence est que l'anglais atomise systématiquement les SN nus en y apposant une marque morphologique de nombre (par l'absence ou la présence de cette marque). La seconde différence concerne la distribution. Les SN nus pluriel en anglais peuvent avoir une lecture générique, d'Espèce ou existentielle. D'un autre côté, les SN nus singuliers sont employés généralement avec les noms de masse. On ne trouve pas cette distinction en SA où les SN nus (sans marque morphologique de nombre) reçoivent ces quatre interprétations. Par ailleurs, le SA permet l'emploi d'un SN nu dans la prédication alors que l'anglais l'interdit. Il existe donc une différence d'emploi et de distribution des SN nus en anglais par rapport au SA.

Regardons maintenant du côté des langues du substrat. En fongbe, les SN nus sont autorisés. Ils sont caractérisés par l'absence de marque de nombre (il existe un marqueur de pluriel indépendant du nom, comme nous l'avons vu dans la sous-section 3.3.2). Les SN nus en fongbe permettent une interprétation générique (voir (263)a.), une interprétation d'Espèce (voir (263)b.) et une interprétation d'indéfini non spécifique (voir (263)c.).

- (263) a. *Wòxúxú nyó nú lánmèyén.* FONGBE
bread be.good for health
'Bread is good for one's health.' (d'après (19) dans Lefebvre 1994)
- b. *Àmpolù nò nà yòzá.* FONGBE
ampoule HAB faire chaleur
'Les ampoules produisent de la chaleur.'
- c. *Ûn xò asón.* FONGBE
1sg buy crab
'I bought any/some crab.' (= (12) dans Lefebvre et Brousseau 2002 :40)

Les SN nus du fongbe permettent aussi une lecture existentielle, c'est-à-dire une lecture supposant l'existence de participants, mais dont l'identité reste inconnue (voir (264)).

- (264) *Àsón dò xásùn ó mé.* FONGBE
crabe être.à panier DET dans
'Il y a du/des crabes dans le panier.'

Dans une relation prédicative, le fongbe utilise les SN nus. Dans ce cas, il n'y a pas d'atomisation, mais seulement une propriété du nom par rapport à laquelle se situe le sujet. Par exemple, en (265)a, *Koku* est caractérisé par la propriété d'être un bon professeur et en (265)b, *Koku* est caractérisé par la glotonnerie. Dans les deux cas, le sujet est caractérisé par les propriétés de l'Espèce du nom auquel il est relié par la prédication.

- (265) a. *Kòkú nyí mési dàgbè.* FONGBE
Koku be teacher good
'Koku is a good teacher.' (= (1a) dans Lefebvre et Brousseau 2002 :143)
- b. *Kòkú nyí àdòndò.* FONGBE
Koku be glutton
'Koku is a glutton.' (= (3a) dans Lefebvre et Brousseau 2002 :144)

Les SN nus en fongbe peuvent être repris par un pronom pluriel (voir (266)) comme par un pronom singulier (voir (267)).

(266) *Ùn xò yóvózèn sò. Yé njò gàndjí.* FONGBE
 1sg acheter orange hier 3pl être.bon exactement
 ‘J’ai acheté des oranges hier. Elles étaient bonnes.’

(267) *Ùn zě àsíví dǒ gbò àtí ná bó é tùn.* FONGBE
 1sg prendre hache pour couper arbre avec mais 3sg séparer
 ‘J’ai pris une hache pour couper un arbre, mais elle est brisée.’

L’énoncé (268) montre qu’il est possible d’avoir un SN nu avec un nom non-comptable.

(268) *Kòkú òù blédì.* FONGBE
 Koku eat bread
 ‘Koku ate bread.’ (= (11) dans Lefebvre et Brousseau 2002 :40)

Le fongbe a donc ce que Vocaj (2008) nomme le Numérable, c’est-à-dire la possibilité de marquer le nombre sans pour autant être contraint de le faire. En effet, dans le domaine quantificationnel que nous avons présenté en (160) et répété en (269), un SN nu du fongbe est capable de reprendre n’importe quelle ligne. Dans l’énoncé (267), le nom nu *àsíví* ‘hache’ reprend n’importe quelle singularité de la ligne du bas. Dans l’énoncé (266), le nom *yóvózèn* ‘orange’ reprend n’importe quel ensemble pluriel de la ligne du milieu. Dans l’énoncé (263)a., le nom nu *wóxúxú* ‘pain’ reçoit une interprétation générique : il reprend l’ensemble de la ligne du haut à laquelle est appliquée une lecture distributive. En (263)b., le nom *àmpolù* ‘ampoule’ reçoit une interprétation d’Espèce, c’est-à-dire qu’il reprend la ligne du haut, sans regarder l’intérieur des parenthèses. Le fait qu’un nom nu en fongbe ait accès à toutes les lignes du domaine de quantification nous amène donc à conclure que le fongbe a le Numérable, comme façon de marquer le nombre.

(269) $\{a, b, c, d\}$
 $\{a, b\} \{a, c\} \{a, d\} \{b, c\} \{b, d\} \{c, d\} \{a, b, c\} \{a, c, d\} \{a, b, d\} \{b, c, d\}$
 a b c d
 (= (83) dans Bouchard 2002:302)

Comme il a déjà été mentionné dans la sous-section 3.2.3, dans la structure nominale, le déterminant défini des langues gbe peut être employé sans nom à condition qu’un

modifieur du nom soit présent (en (270), un syntagme nominal portant une marque de cas objet).

- (270) *Kòkú sò — Àsibá tòn ó.* FONGBE
 Koku prendre Asiba OBJ DEF
 ‘Koku a pris celui d’Asiba.’

En ceci, il a la même distribution que le déterminant défini du SA, hormis le fait qu’il peut aussi être employé avec un adjectif sans qu’un postiche soit présent dans la position du nom.

- (271) *Kòkú dò — d̀axó ó k̀pó — k̀pèví ó k̀pó xó k̀pón wè.* FONGBE
 Koku être.à one grand DEF avec one petit DEF avec taper voir FOC
 ‘Koku hésite entre le grand et le petit.’

Il a été posé dans la section 3.2.3 que le SA utilise le Numérable, qui lui permet de ne pas être contraint d’exprimer le nombre. Quand il n’est pas nécessaire d’identifier un référent, il n’y a pas de marque de nombre dans la structure nominale. En revanche, les déterminants portent le nombre et participent ainsi à l’identification du référent. Dans cette sous-section, nous nous intéressons à l’origine du nombre en SA, et plus spécifiquement à l’origine du Numérable. Il sera montré que les agents de formation du SA ont transféré le Numérable des langues d’Afrique de l’ouest.

La question du nombre en anglais

Comme le montre Bouchard (2002), le fait que le nom porte le nombre en anglais permet l’emploi des SN nus dans cette langue. Mais les noms de l’anglais portent toujours un nombre. Ils sont donc toujours atomisés. Bouchard (2002) ajoute que l’anglais peut aussi marquer le nombre pour caractériser les participants comme étant des singularités ou des pluralités d’individus. L’anglais n’encode donc pas le même type de nombre que le SA : alors que l’anglais atomise les SN (qu’ils soient sous forme de SN nus ou comme compléments d’un SD), les noms en SA expriment une propriété de l’Espèce, c’est-à-dire l’ensemble des représentants de l’Espèce. C’est l’emploi d’un déterminant qui réalise l’atomisation.

En plus de la différence sémantique dans l’encodage du nombre entre l’anglais et le SA, on note une différence de forme. L’anglais marque essentiellement le singulier avec une

absence de forme sur le nom, alors que le pluriel est marqué avec un *-s* à la fin du nom. Certains déterminants de l'anglais distinguent dans leur forme le singulier du pluriel, notamment les démonstratifs *this/these* et *that/those*. Le SA ne marque jamais le nombre sur le nom. Seuls les déterminants réalisent la distinction singulier/pluriel.

Les agents de formation du SA n'ont pas identifié le *-s* de l'anglais comme étant une marque de nombre, possiblement parce que le nombre n'est jamais sur le nom dans les langues gbe, ce qui fait que les agents de formation du SA n'ont pas conçu que le nom puisse porter le nombre. Par contre, ils ont identifié la forme *this* comme étant une forme déterminative singulier (voir la sous-section 3.3.1 pour l'histoire de cette forme). Ils ont aussi identifié le numéral *one* comme permettant de marquer le singulier (voir la sous-section 3.3.2). Nous concluons ici que les agents de formation du SA n'ont d'une part pas emprunté la sémantique du nombre à l'anglais, et d'autre part, qu'ils n'ont pas emprunté la forme du nombre à l'anglais (le *-s* du pluriel), mais seulement des formes de la structure nominale porteuses de nombre pour l'atomisation (*this, one*).

Le Numérable dans les langues de substrat

Puisque l'anglais a une sémantique du nombre différente de celle du SA, il est légitime de se demander quelle est l'origine de la sémantique du nombre en SA. Pour ce faire, tournons-nous vers les langues du substrat. Nous avons montré que le fongbe permet l'emploi de noms nus, puisqu'il dispose du Numérable qui lui permet de ne pas être contraint de marquer le nombre. Quand cela est nécessaire, il est possible de marquer le nombre avec des marques extérieures au nom, comme les déterminants définis et indéfinis singuliers ou le marqueur de pluriel.

Origine de l'emploi des SN nus en SA

Revenons maintenant à l'origine du nombre en SA. Les agents de formation du SA, en tant que locuteurs natifs des langues gbe dont le fongbe fait partie avaient dans leur système conceptuel-intentionnel une certaine conception du nombre. Premièrement, ces langues ont le Numérable, permettant aux noms de ne pas être atomisés. Puisque cette conceptualisation du nombre en fongbe n'est pas réalisée par une forme sonore (autrement dit, il n'y a pas de signe

associé au Numérable puisqu'il ne peut exister un signifié sans signifiant), les agents de formation du SA n'ont pas cherché dans le superstrat (l'anglais), une forme d'expression du Numérable. Deuxièmement, nous avons vu dans les sections 3.2.1 et 3.2.2 portant respectivement sur l'origine des formes *dí*, *dée* et *wán* que les agents de formation du SA ont constitué un système permettant l'atomisation. Ainsi, les agents de formation du SA ont gardé les deux formes de nombre dont dispose le fongbe : d'une part le Numérable ; d'autre part un nombre à l'extérieur du nom, dans le système déterminatif et qui permet l'atomisation quand cela est nécessaire à l'identification d'un référent.

L'absence du nom

Nous avons vu dans la section 3.2.3. que le SA autorise l'absence du nom dans la structure nominale à condition qu'un modifieur du nom postnominal soit présent (possessif, adverbe locatif, proposition relative). Nous avons aussi vu que l'absence du nom est impossible quand le modifieur du nom est prénominal (c'est le cas des adjectifs). Dans cette structure, on voit apparaître un *wán* postiche obligatoire dans la position du nom. Nous avons expliqué cette différence de structure par le fait que l'adjectif occupe une position prénominale qui est la position de la partitivité. Par conséquent, la position du nom doit être remplie pour que l'adjectif exerce une part sur un élément. Ici, nous nous attacherons à comprendre dans un premier temps d'où vient la possibilité de laisser la position du nom vide dans la structure nominale. Nous relierons cette propriété à la façon dont le SA et les langues substrates marquent le nombre. Dans un second temps, nous examinerons l'origine des positions prénominales et postnominales. Nous verrons que la position prénominale de la partitivité est commune au SA et aux langues substrates, mais que l'influence du superstrat pour la position des adjectifs a obligé le SA à se doter d'un *wán* postiche inexistant en fongbe.

Comme le montre Bouchard (2002), la façon de marquer le nombre dans une langue donnée a des incidences sur la structure nominale. Il note en particulier que la position du nom ne peut jamais rester vide en anglais car cette position porte le nombre. Si le nombre n'a pas de place pour se fixer, l'atomisation – et par extension, l'identification – du référent est

impossible. Ainsi, l'anglais a recours à l'emploi d'un *one* postiche, occupant la position du nom et portant le nombre.

L'anglais utilise un *one*-postiche dans les contextes suivants : avec un adjectif ((272)a.), avec une relative ((272)b.) et avec un syntagme prépositionnel ou SP ((272)c.).

- (272) a. *I want the blue one.* ANGLAIS
 b. *He is the one who has done a mistake.*
 c. *He is the one for her.*

Un *one*-postiche apparaît dans la position du nom pour porter le nombre dans les contextes où le référent du nom est modifié/restreint. Dans ce cas, un supraensemble est délimité par le modifieur et un sous-ensemble est délimité par le nombre porté par le *one*-postiche.

En anglais, le fait que le modifieur du nom soit prénominal ou postnominal n'affecte pas le caractère obligatoire du *one*-postiche. Dans les exemples en (272) l'adjectif est prénominal alors que la relative et le SP sont postnominaux. Nous avons posé au contraire qu'en SA, le nombre étant sur le déterminant et la position prénominale étant une position de partitivité, le *wán*-postiche n'apparaît que dans le cas où le modifieur est un adjectif. La question que nous posons ici est la suivante. Quelle est l'origine des positions prénominales et postnominales en SA?

Le fongbe utilise les deux positions autour du nom : la position prénominale qui est une position partitive (voir (273)) et la position postnominale où tous les modifieurs du nom apparaissent (les adjectifs, les propositions relatives et les SP).

- (273) [càkpálò sín] gò ó FONGBE
 corn.beer OBJ bottle DEF
 'the bottle of beer' (= (15a) dans Brousseau et Lumsden 1992)

Quand un modifieur du nom apparaît en position postnominale, l'absence du nom est toujours autorisée que ce soit avec un démonstratif (*cf.* (274)), un possessif (*cf.* (275)), une relative (*cf.* (276)) ou un adjectif (*cf.* (277)).

- (274) *Ùn m̀ — é̀l̀ // é̀né.* FONGBE
 1SG see one DEM DEM
 ‘I saw this/that//this/that one.’ (=26) dans Lefebvre 1997)
- (275) *Kòkú s̀ [— [Àsibá/ t̀n]].* FONGBE
 Koku take one Asiba GEN
 ‘Koku took Asiba’s.’ (=127) dans Lefebvre et Brousseau 2002 :70)
- (276) — *é̀l̀ qé-é wá ́* FONGBE
 one DEM OP-RES come DEF
 ‘this/that one who came’ (=27a) dans Lefebvre 1997)
- (277) *Kòkú q̀ — q̀axó ́ kpó — kpèvi ́ kpó xó kpón wè.* FONGBE
 Koku être.à one grand DEF avec one petit DEF avec taper voir FOC
 ‘Koku hésite entre le grand et le petit.’

Le fongbe autorise l’absence du nom dans ces contextes, car il est possible de récupérer la référence du syntagme même si le nom est absent de la structure. Ainsi, le modifieur du nom définit un supraensemble et le nombre porté par un élément déterminatif délimite un sous-ensemble. Dans tous ces cas, le modifieur du nom occupe une position postnominale. Au contraire, un modifieur en position prénominale, c’est-à-dire en position de partitivité (comme en (273)), l’absence du nom est impossible, comme l’illustre l’énoncé en (278), repris de (171).

- (278) **Kòkú s̀ [[Àsibá sín —] ́].* FONGBE
 Koku prendre Asiba OBJ DET
 ‘Koku a pris celui d’Asiba.’

Revenons maintenant à l’origine des caractéristiques du SA concernant les positions autour du nom, l’absence du nom et la présence d’un *wán*-postiche. D’après ce que nous avons vu dans la sous-section 3.2.4. et ce que nous venons de dire sur l’anglais, le SA partage avec l’anglais le fait d’employer un postiche quand il y a un adjectif dans la structure nominale (*dí fosu wán/the first one*). D’un autre côté, le SA partage avec le fongbe le fait de ne pas employer de postiche quand le modifieur du nom est postnominal. De prime abord, il semble donc que le SA a emprunté un peu à son substrat et à son superstrat. Comment dans ce cas justifier ce qui vient de l’anglais par rapport à ce qui est issu du substrat ?

Notre hypothèse prédit pour le SA que les adjectifs sont prénominaux, comme c’est le cas en anglais (cela sera démontré dans la prochaine section). Les agents de formation du SA

ont identifié la position prénominale des adjectifs de l'anglais et ont donc reproduit cette position. D'un autre côté, les agents de formation du SA en tant que locuteurs natifs des langues gbe utilisent la position prénominale comme position de partitivité et la position postnominale comme position de modification. L'adjectif en SA se retrouve en position prénominale et donc en position de partitivité. La partitivité implique qu'un élément doit former une part alors que l'autre élément forme un tout dans lequel on retranche une part. L'élément sur lequel la partitivité s'exerce est le nom, précédé de l'élément qui le partitionne. En SA comme en fongbe, la position du nom doit toujours être remplie quand une relation de partitivité est établie. Comme les agents de formation du SA ont aussi adopté la position prénominale pour les adjectifs, à cause de la position des adjectifs de l'anglais, ceux-ci se sont retrouvés en position de partitivité. Dans le même temps, les agents de formation du SA ont identifié la forme *one* dans des constructions de type *the big one* et l'ont associée au numéral *one* qu'ils ont aussi emprunté (voir les sous-sections 3.2.2 et 3.3.2.). Les agents de formation du SA n'ont cependant pas identifié la fonction réelle du *one*-postiche de l'anglais. Le *one*-postiche est employé pour permettre l'identification du référent en portant le nombre à la place du nom. Le *wán*-postiche en SA est employé pour occuper la position du nom qui doit être remplie pour signifier un tout sur lequel s'exerce une partition.

Dans cette sous-section, nous avons montré dans un premier temps que la conceptualisation du nombre en SA découle directement de la conceptualisation du nombre dans le substrat. Dans un second temps, nous avons vu que la présence d'un *wán*-postiche en SA est due à l'influence de l'anglais, mais qu'il n'a pas la fonction du *one*-postiche de l'anglais. Nous avons alors proposé que le SA a une position prénominale exprimant la partitivité et que cette position est issue du substrat. Nous avons posé que l'ordre des mots en anglais a influencé le SA de telle façon que l'adjectif apparaît en position prénominale, qui reste une position de partitivité. Pour permettre l'absence du nom dans les structures nominales avec un adjectif, les agents de formation du SA ont emprunté le *one* de l'anglais avec non pas la fonction de porteur de nombre mais la fonction de «tout» sur lequel peut s'exercer la partitivité.

3.3.4 Origine des autres éléments de la structure nominale : relatives, adjectifs, démonstratifs et possessifs

3.3.4.1 Les relatives

Dans la section 3.2.4.1, nous avons vu la façon dont les relatives sont formées en SA, en utilisant les critères de de Vries (2002) pour les décrire, soit le critère de la position de la relative par rapport au pivot et le critère de la forme de l'élément relativisant. Il n'est pas évident de parler de l'origine des relatives du SA, puisqu'il s'agit d'une structure et non d'un signe propre. Notre hypothèse de recherche concerne l'acquisition des signes de la langue cible, tout en tenant compte des signes préexistants chez les apprenants. Les structures sont le résultat de l'interaction des signes entre eux. Ainsi, la structure du syntagme nominal est-elle le résultat de l'interaction, par exemple, du déterminant avec le nom. Notre hypothèse prédit que l'ordre des mots dans les langues créoles correspond à celui de la langue superstrate, et les données que nous avons présentées sur l'origine de l'ordre du déterminant défini en SA à la sous-section 3.3.1 ont confirmé notre hypothèse. L'étude de l'origine de la structure de la phrase dans les langues créoles, c'est-à-dire minimalement l'agencement d'un syntagme nominal sujet et d'un syntagme verbal, dépasse le cadre de cette thèse. Dans cette sous-section, nous nous contenterons donc de regarder les propriétés de position et de l'élément relativisant des relatives dans les langues contributrices pour avoir un premier aperçu de l'origine de cette structure en SA.

L'anglais utilise systématiquement des relatives postnominales. En ce qui a trait à l'élément relativisant, on compte trois possibilités. La première consiste à employer un pronom. Les formes des pronoms relatifs sont *who*, *whom*, *which*, *whose*, *where*, *when*. Le choix de la forme dépend de la fonction qu'il occupe dans la relative ainsi que de la nature de ce qu'il remplace (animé, inanimé, lieu, temps). En (279), le pronom relatif sujet est *who* parce qu'il est mis pour un être humain *a girl*, alors qu'en (280), il a la forme *which* parce qu'il reprend un inanimé.⁶⁷

⁶⁷ Les traits ne sont présents dans les exemples que pour montrer la position relativisée : ils ne signalent pas une quelconque extraction ou un quelconque mouvement.

(279) *John met a girl who ___ is taller than him!* ANGLAIS

(280) *John bought a book which ___ was written by his grandfather.* ANGLAIS

On observe cette variation aussi avec les relatives objets, où l'on utilisera le pronom *who* ou *whom* pour référer à un objet humain⁶⁸ ((281) et (282)) et *which* pour un objet inanimé (cf.(283)).

(281) *John met a girl who he fell in love with ___.* ANGLAIS

(282) *John met a girl with whom he fell in love ___.* ANGLAIS

(283) *John bought a book which his grandfather had recommended him ___.* ANGLAIS

L'anglais fait aussi usage du complémenteur *that* dans les relatives, que l'antécédent soit humain ou non humain et que la relative soit construite à partir du sujet ou d'un complément du verbe.

(284) *The tree that ___ is planted in my backyard...* ANGLAIS

(285) *The tree that I planted ___ in my backyard...* ANGLAIS

(286) *The tree that you are looking at ___...* ANGLAIS

Finalement, l'absence d'élément relativisant est aussi possible dans le cas où la relative est construite à partir d'un complément du verbe ou de certaines prépositions réanalysées avec le verbe.

(287) *The tree I planted ___ in my backyard...* ANGLAIS

(288) *The tree you are looking at ___...* ANGLAIS

L'anglais permet aussi les relatives sans tête nominale, avec les mots *wh- what, whatever, whoever, where* et *how* selon Nelson (2001 :105).

(289) *What you need is a long holiday.* ANGLAIS

⁶⁸ L'usage de *whom* dans les relatives est considéré actuellement comme plus formel que l'emploi de *who* (Downing et Locke 2006). Il est cependant difficile de dire si cette donnée sociolinguistique était valable au moment de la formation du SA.

- (290) *Take whatever you want.*
 (291) *Whoever wins the most seats will form a government.*
 (292) *This is where the rebellion started.*
 (293) *Laura showed me how to set the diner.* (dans Nelson 2001:105-106)

Les langues gbe emploient aussi des relatives postnominales. Le déterminant étant postnominal dans ces langues, la relative se trouve à être suivie du déterminant. En gen, il n'y a pas du tout de pronom résomptif : seul un pronom relatif invariable *kè* lie la relative à la phrase matrice (Bolé-Richard 1983 :241).

- (294) *Mágò kè dèví á dḡ à víví.* GEN
 mangue que enfant DET manger DET être.douce
 'La mangue que l'enfant a mangée est douce.' (dans Bolé-Richard 1983 :241)

En fongbe, il n'y a en revanche qu'un seul élément relativisant *dé* (appelé *opérateur* dans Lefebvre et Brousseau (2002)), employé conjointement avec un pronom résomptif qui a la forme *é* dans une relative sujet et la forme *è* dans une relative faite à partir d'un complément du verbe. Il faut noter que l'élément relativisant est souvent réduit à *é* et qu'il n'est même pas toujours prononcé, comme le rapportent Lefebvre et Brousseau (2002 :161).

- (295) *àsón dé-è Kòkú dḡ ó.* FONGBE
 crab OP-RES Koku eat DEF
 'the crab that Koku ate' (= (81) dans Lefebvre et Brousseau 2002:161)

Quand l'antécédent est au pluriel, en gen comme en fongbe, une marque de pluriel apparaît sur le relativisant : en éwé, il s'agit de la marque nominale du pluriel (*cf.* (296)); en fongbe, il s'agit d'un pronom résomptif pluriel (*cf.* (297)).

- (296) *dèví kè-ó mù yó á nḡví-nyè-ó yé.* GEN
 enfant que-PL lsg appeler DET frère-de moi-PL c'est
 'Les enfants que j'ai appelés sont mes frères.' (dans Bolé-Richard 1983 :242)

- (297) *Súnú dé-yé wá lé ó.* FONGBE
 man OP-RES come PL DEF
 'the men who came' (= (89a) dans Lefebvre et Brousseau 2002:163)

Notons cependant qu'en fongbe, le pronom résomptif pluriel n'apparaît que si la relative est construite à partir de la position sujet. Cette possibilité n'est pas valable pour les relatives objets, dans lesquelles seul le pronom résomptif singulier peut être utilisé.

- (298) **Símû* *dé-yé* *Kòkú* *mò* *lé* *ó*. FONGBE
 man OP-RES Koku see PL DEF (=89b) dans Lefebvre et Brousseau 2002:163

En gen, quand une relative est construite à partir d'une préposition, celle-ci est dans sa position normale au sein de la relative, sans être suivie d'un pronom résomptif (contrairement à ce que nous avons observé pour le SA, dans les exemples (177) et (178), où la préposition est dans sa position normale, mais elle est suivie d'un pronom résomptif).

- (299) *èxló* *kè* *Kòkú* *vá* *kú* *á* *nyí* *dókítà*. GEN
 ami que Koku venir avec DET est docteur
 'L'ami avec lequel Koku est venu est médecin.' (dans Bolé-Richard 1983 :243)

En fongbe, la préposition est aussi dans sa position normale dans la relative, mais le pronom résomptif *è* est présent avec le relativisant *dé*.

- (300) *Mê* *dé-è* *Kòkú* *xò* *àsón* *ná*. FONGBE
 person OP-RES Koku buy crab for
 'the person whom Koku brought crab for'
 (=37) dans Lefebvre et Brousseau 2002:308

Le gen et le fongbe permettent les postpositions, contrairement au SA. Dans ces deux langues, la postposition se retrouve suffixée à l'élément relativisant. Encore une fois, le gen ne fait pas usage d'un pronom résomptif dans une telle structure (*cf.* (301)), alors que le fongbe emploie un pronom résomptif (*cf.* (302)).

- (301) *àsi* *kè-mè* *mù* *yì* *á* *bì* *zò*. GEN
 marché que-dans 1sg aller DET brûler feu
 'Le marché où je suis allé a brûlé.' (dans Bolé-Richard 1983 :243)

- (302) *xàsùn* *dé-é-mè* *Kòkú* *só* *àwii* *d'ó* *ó*. FONGBE
 basket OP-RES-IN Koku take cat put DEF
 'the basket in which Koku put the cat' (=83) dans Lefebvre et Brousseau 2002:163

Le tableau ci-dessous met en regard les propriétés des relatives en SA par rapport à celles des langues gbe.

Tableau 3.6 Comparaison de la formation des relatives en SA et dans les langues contributrices

	SA	anglais	gen	fon
Relative postnominale	+	+	+	+
Élément relativisant	dét. défini	pronom ou comp.	pronom	opérateur
S'accorde en nombre avec l'antécédent	+	-	+	+/- ⁶⁹
Pronom résomptif juxtaposé au relativisant	-	-	-	+
Pronom résomptif avec la préposition	+	-	-	+
Asymétrie sujet/objet (absence du relativisant dans les relatives complément du verbe)	+	+	-	-
Sans antécédent nominal	+	+	?	?

Il n'apparaît clairement aucune ressemblance majeure entre la formation des relatives en SA et ses langues contributrices, hormis le fait qu'elles soient toutes postnominales. Il semble donc difficile de comprendre comment les relatives et plus particulièrement les relativisants ont émergé en SA. Il reste une piste que nous explorerons brièvement, et qui nous semble la plus intéressante. Cependant, nous ne nous y attarderons pas, car elle dépasse le cadre de cette thèse. Dans les textes en SA ancien, on trouve plus fréquemment la forme *dissi* (présentée en 3.3.1) que la forme *di* dans les relatives.

(303) *Mi lobbi Grang Brara Liebisch [...] diessi mi bi sieh na Paramaribo.* SA
 1sg aimer grand frère Liebisch DET 1sg TPS voir LOC Paramaribo
 'My beloved great brother Liebisch [...], who I have seen in Paramaribo.'
 (Lettre de Grego n°2, 1791, dans Arends et Perl 1995: 383)

(304) *Kuma wan Skapi Minini dissî no jabri hem buka* SA
 Comme un mouton bébé DET NEG ouvrir 3sg bouche
 'Comme un agneau qui n'a pas ouvert la bouche.'
 (Actes 8, 32 dans Wietz 1805 : 20-21)
 [Traduction libre]

⁶⁹ Nous mettons ici le signe +/- parce qu'il y a une forme d'accord du pronom résomptif avec l'antécédent quand la relative est construite à partir de la position sujet. Dans tous les autres cas, le pronom résomptif reste sous la forme singulier.

On n’observe dans ces corpus aucun emploi de *dem* (déterminant pluriel) comme relativisant, même si l’antécédent est au pluriel.

- (305) *A begi wan sondi na dem Sombre dissì tan go na Kerki.* SA
 3sg demander un chose LOC DET.pl personne DET ASP aller LOC église
 ‘Il demandait une chose (un don) aux personnes qui allaient à l’église.’
 (Actes 3, 2 dans Wietz 1805: 7)
 [Traduction libre]

- (306) *dem Prentje dissì unu bi meki* SA
 DET.pl image DET 2pl TPS faire
 ‘Les images que vous avez fabriquées’
 (Actes 7, 43 dans Wietz 1805: 17)
 [Traduction libre]

On peut donc considérer que dans cet état de langue du SA, le seul relativisant que l’on pouvait employer était la forme au singulier *dissi*, rarement tronquée en *di* dans les relatives. Or cette forme vient clairement du démonstratif *this*, comme nous l’avons déjà montré dans la section 3.3.1. Pour comprendre son usage comme relativisant, il est utile de se tourner vers l’éwé, qui emploie le démonstratif de proximité *si*⁷⁰ comme relativisant, comme en témoigne les exemples suivants ((307) et (308)). On notera cependant que quand l’antécédent est au pluriel, la marque du pluriel *wó* s’ajoute au démonstratif.

- (307) *dèvi si mí ékpò étsò lá...* ÉWÉ
 enfant DEM 1pl voir hier DET
 ‘L’enfant que nous avons vu hier...’ (dans Lafage 1985 :307)
- (308) *dèvi si wó mí ékpò étsò lá...* ÉWÉ
 enfant DEM PL 1pl voir hier DET
 ‘Les enfants que nous avons vus hier...’ (dans Lafage 1985 :307)

On note de ces exemples qu’il n’y a pas de pronom résomptif employé en plus du relativisant. Il est impossible d’avoir une relative sans tête nominale dans cette langue. Ainsi, les relatives en *celui qui* ou *ce que* seront réalisées grâce à un antécédent nominal « neutre »

⁷⁰ En éwé, le démonstratif *si* n’apparaît jamais sans le déterminant défini *a*, puisque le déterminant défini de cette langue est déictique, comme celui du SA. Employer la forme *si* ajoute donc simplement l’information de la proximité.

àmè ‘individu’ (cf. (309)) ou *nú* ‘chose’ ou encore grâce à un pronom de troisième personne (cf. (309)).

(309) *Mè tsó é ná àmè-si wó vá lá...* ÉWÉ
 1sg prendre 3sg donner individu.DEM PL venir DET
 ‘Je l’ai donné à ceux qui sont venus...’ (dans Lafage 1985 :307)

(310) *Mè tsó é ná ési wó vá lá...* ÉWÉ
 1sg prendre 3sg donner 3sg.DEM PL venir DET
 ‘Je l’ai donné à ceux qui sont venus...’ (dans Lafage 1985 :307)

Le tableau ci-après compare les propriétés des relatives en SA et en éwé : il semble y avoir de plus nombreuses ressemblances dans la façon de réaliser les relatives dans ces deux langues, par rapport aux autres langues contributrices.

Tableau 3.7 Comparaison de la formation des relatives en SA et en éwé

	SA	éwé
Relative postnominale	+	+
Élément relativisant	dét. défini	démonstratif de proximité
S’accorde en nombre avec l’antécédent	+	+
Pronom résomptif juxtaposé au relativisant	-	-
Pronom résomptif avec la préposition	+	?
Asymétrie sujet/objet (absence du relativisant dans les relatives complément du verbe)	+	?
Sans antécédent nominal	+	-

Sans aller trop en détail dans un scénario expliquant la formation des relatives en SA, nous suggérons qu’il y a probablement eu une influence de l’éwé quant à l’utilisation de *disi* comme relativisant. On peut donc supposer que les agents de formation du SA ont identifié dans *this* à la fois sa valeur déterminative et sa valeur de proximité. Comme autre explication à l’influence de *si* en éwé sur le choix de la forme *disi* en SA, on peut ajouter qu’il existe une certaine ressemblance entre les deux signifiants. Ceci pourrait aussi justifier pourquoi *disi*

était la forme préférée en SA ancien pour le relativisant, alors que la forme tronquée *di* était beaucoup plus largement préférée comme déterminant défini⁷¹, puisque *disi* est phonétiquement proche de *si* alors que *di* n'est proche d'aucune forme dans les langues contributrices (cf. (217)). *Disi* étant la forme servant aussi comme déterminant défini alors que *dem* était plutôt pronominal, on peut penser qu'il est resté quelque temps le seul relativisant. Une évolution propre au SA et indépendante des langues contributrices fait qu'aujourd'hui les relativisants sont les formes *di* et *dée*, et qu'il y a un accord possible entre l'antécédent et le relativisant.

3.3.4.2 L'adjectif

Nous avons vu que le SA place toujours les adjectifs avant le nom dans la structure nominale. Dans cette langue, l'adjectif s'emploie aussi de façon verbale, en n'ayant pas besoin de verbe copule et en portant lui-même les marques de négation ou de temps, de mode et d'aspect. Regardons maintenant les adjectifs dans les langues contributrices de la genèse du SA. Pour les langues superstrates, nous nous tournerons à la fois vers l'anglais et le portugais, puisque, comme Smith et Cardoso (2004) le mentionnent, sur un corpus de 77 adjectifs (d'origine portugaise et anglaise, c'est-à-dire en ayant exclu les adjectifs d'origine néerlandaise ou bien encore ouest-africaine), 35 % des adjectifs sont d'origine portugaise et 65 % sont d'origine anglaise.

L'adjectif en anglais est prénominal dans la grande majorité des cas (cf.(311)). En (312), l'adjectif *proud* est postnominal, seulement parce qu'il a un complément. En (313), *responsible* est placé après le nom pour recevoir une interprétation de procès (voir Bolinger (1967)).

(311) *A proud man.*

ANGLAIS

(312) *A man proud of his daughter.*

(= (13b) dans Bouchard 2002:11)

⁷¹ On rappelle les statistiques réalisées à partir du texte des Actes des Apôtres de Wietz (1805) et présentées dans la section 3.3.1 : dans ce texte, 98 % des emplois de *di* sont dans la structure nominale (contre 2 % dans la structure de la phrase) alors que plus de 91 % des emplois de *disi* sont dans la structure de la relative (contre 9% dans la structure nominale).

(313) *The man responsible (for the crime)...* (= (4d) dans Bouchard 2002:173)

Il est impossible d'employer un adjectif sans verbe copule en anglais : autrement dit, l'adjectif ne peut pas porter de marque de négation ou de temps, de mode ou d'aspect.

(314) *This man wasn't proud of his daughter.* ANGLAIS

(315) **This man proud of his daughter.*

Notons qu'un même adjectif n'est pas nécessairement employé dans les constructions attributives et les constructions prédicatives, comme le note Bolinger (1967) : par exemple, l'adjectif *sorry* apparaît généralement dans une construction prédicative et très rarement comme épithète du nom (*this girl is sorry/*a sorry girl/a sorry sigh/sorry excuses!*⁷²) alors que l'adjectif *total* ne peut être qu'épithète du nom (*a total stranger /*this stranger is total*).

En portugais, l'adjectif est généralement placé après le nom, comme en (316), position dans laquelle « il conserve sa valeur propre et objective » (Cantel 1968 :42). Quand il précède le nom, comme en (317), « il est souvent chargé d'une valeur affective » (Cantel 1968 :43).

(316) *O lápis azul.* PORTUGAIS
'Le crayon bleu' (dans Cantel 1968 :42)

(317) *Um bom livro.* PORTUGAIS
'Un bon livre' (dans Cantel 1968 :43)

Contrairement aux adjectifs de l'anglais, ceux du portugais portent une marque de pluriel et ils s'accordent en genre et en nombre avec le nom.

(318) a. *O livro azul.* PORTUGAIS
'Le livre bleu' (dans Cantel 1968 :42)

b. *Os papéis azuis.* PORTUGAIS
'Les papiers bleus' (dans Cantel 1968 :42)

⁷² Dans les cas où *sorry* est épithète d'un nom, ce nom doit être abstrait et le sens de *sorry* est passablement différent de celui dans son emploi d'attribut puisque dans ces cas, il signifie 'lamentable', 'pitoyable'.

L'adjectif en portugais ne porte pas de marque de négation ou de temps directement, un des deux verbes copules *ser* ou *estar* doit être utilisé dans les constructions attributives.

(319) a. *É francês.* PORTUGAIS
'Il est français.' (dans Cantel 1968 :82)

b. *Teu tio está doente.* PORTUGAIS
'Ton oncle est malade.' (dans Cantel 1968 :82)

Dans les langues du substrat, on observe que les adjectifs sont postnominiaux, comme l'illustrent les énoncés suivants du gen (cf.(320)) et du fon (cf.(321)). En ceci, leur position diffère par rapport à la position des adjectifs du SA, qui sont prénominiaux.

(320) *É plè àvǎ yibǎ dé.* GEN
3sg acheter pagne noir un
'Elle a acheté un pagne noir.' (dans Bolé-Richard 1983 :239)

(321) *Súnú dǎgbè ó.* FONGBE
man good DEF
'the good man' (=9) dans Lefebvre et Brousseau 2002 :350

En revanche, on observe dans ces langues l'existence de prédicats statifs, ressemblant à des adjectifs dans leur sémantique : ils n'ont pas besoin d'être reliés au sujet par un verbe copule et peuvent prendre une marque de négation ou de temps, de mode ou d'aspect.

(322) *É lě lólò* GEN
3sg ASP être.gros
'Il grossit' (= il devient gros.) (dans Bolé-Richard 1983 :315)

(323) *Kòkú kló.* FONGBE
Koku be.big
'Koku is big.' (=2) dans Lefebvre et Brousseau 2002 :348

Cependant, ces prédicats statifs ne peuvent pas apparaître dans la structure nominale, à moins d'avoir été rédupliqués (comparer l'énoncé (324) avec les énoncés (325) et (326)) :

(324) **Sín fá ó.* FONGBE
water be.cold DEF (=6) dans Lefebvre et Brousseau 2002 :349

(325) *Sín fifá ó.* FONGBE
eau froide DET
'L'eau froide.'

- (326) *Mù lǎ nù èsì fáfá.* GEN
 1sg FUT boire eau frais
 'Je boirai de l'eau fraîche.'
 (dans Bolé-Richard 1983 :186)

Lefebvre et Brousseau (2002) mentionnent l'existence de véritables adjectifs en fongbe, qui n'apparaissent que dans la structure nominale, sous une forme non redupliquée et qui ne peuvent pas être employés de façon verbale : ils ont besoin d'être introduits par un verbe copule (*cf.* (327)). Certains peuvent être redupliqués, mais ils ont alors simplement une interprétation d'intensification. On dénombre moins d'une vingtaine de ces adjectifs en fongbe.

- (327) *Kòkú qò qàgbè.* FONGBE
 Koku be.at good
 'Koku is good.'
 (= (10) dans Lefebvre et Brousseau 2002 :351)

En résumé, dans les langues gbe que nous avons observées, il existe deux possibilités pour exprimer des concepts rendus par les adjectifs dans des langues comme l'anglais ou le français. Soit on utilise un véritable adjectif, qui décrit des propriétés très générales (petit, grand, mince, gros, bon, mauvais) : celui-ci apparaît comme modifieur du nom sans changement morphologique, mais il doit être introduit par un verbe copule pour être attribut du sujet. Dans le second cas, on emploie un verbe statif qui empêche l'emploi d'un verbe copule et qui doit être redupliqué pour apparaître comme modifieur du nom.

La reduplication dans les langues gbe est un phénomène morphologique que Lefebvre et Brousseau (2002) analysent comme un processus d'affixation. La reduplication affecte les verbes. On observe ce phénomène dans la formation de passif verbal, de passif adjectival de gérondif, dans la nominalisation et dans les constructions aspectuelles, dont il sera question dans le prochain chapitre. Le processus morphologique de reduplication existe en SA, mais il n'est pas tout à fait identique à celui des langues gbe, comme le montrent Kouwenberg et Lacharité (2004). Premièrement, dans les langues créoles où il y a de la reduplication, celle-ci est la grande majorité du temps une reduplication totale, c'est-à-dire que le mot simple est redupliqué entièrement. Dans les langues de la famille Niger-Congo étudiées par Kouwenberg et Lacharité (2004), la reduplication est très souvent partielle (c'est-à-dire qu'on ne reduplique qu'une syllabe, comme *wlán* 'écrire' en fongbe qui est redupliqué en *wì- wlán* 'l'écriture') ou bien on retrouve une modification vocalique du morphème redupliqué (*qà*

‘préparer’ se réduplique en *dìdà*). Kouwenberg et Lacharité (2004) s’interrogent sur le résultat d’une réduplication dans ces langues. Elles constatent que la réduplication dans les langues créoles est très souvent iconique, elle affecte la quantité (cela peut intensifier ou mettre l’emphase quand la forme rédupliquée est un adjectif ; quand la forme est un verbe, cela donne une interprétation itérative et quand la forme est un nom, cela indique une accumulation du référent dans une quantité importante, mais non spécifiée)⁷³. Il existe cependant une réduplication grammaticale dans les langues créoles, mais elle est qualifiée de non fréquente par Kouwenberg et Lacharité (2004 : 307). Pour le SA, ces auteures mentionnent que la réduplication peut être employée pour former des attributs déverbaux à partir d’un verbe (et pas à partir d’un adjectif), qui décrivent un état résultant : *singi* ‘couler’ donne *singi-singi* ‘coulé’ et *jasa* ‘cuire’ donne *jasa-jasa* ‘cuit’. On peut aussi former un nom déverbal par réduplication : *tai* ‘lier, nouer, attacher’ donne *tai-tai* ‘corde’, *njan* ‘manger’ donne *njan-njan* ‘nourriture’ et *nai* ‘coudre’ donne *nai-nai* ‘aiguille’. Finalement, elles observent une réduplication *comme-X* : *geli* ‘jaune’ donne *geli-geli* ‘jaunâtre’ et *baafu* ‘soupe’ donne *baafu-baafu* ‘comme de la soupe’⁷⁴. Dans un second temps, elles cherchent l’origine de ces réduPLICATIONS grammaticales en SA. Elles observent que la réduplication de verbes pour former des adjectifs est très fréquente dans les langues gbe et qu’il est raisonnable de penser que celle-ci est donc une influence directe du substrat. Par contre, la réduplication pour former un nom déverbal n’existe qu’en igbo et les données démographiques dont nous disposons vont à l’encontre d’une possible influence de l’igbo en raison d’un trop petit nombre d’esclaves provenant de ces régions. Finalement, la réduplication *comme-X* n’existe dans aucune langue de la famille Niger-Congo. Kouwenberg et Lacharité (2004) concluent que, hormis l’influence des langues gbe sur la réduplication pour former des adjectifs déverbaux, il n’est pas évident d’attribuer une influence majeure du substrat sur le phénomène de la réduplication.

⁷³ La réduplication iconique existe aussi en anglais avec les adjectifs : *It’s a big big world*. (titre d’une émission pour enfants sur PBS).

⁷⁴ On pourrait aussi analyser cet exemple comme un type de résultatif, puisque la chose décrite a comme résultat d’être comme de la soupe.

Les adjectifs du SA ne se comportent donc pas de façon identique à ceux de l'anglais ou des langues de substrat. Notre hypothèse de genèse des signes du créole est confortée par ces données : les agents de formation du créole étaient exposés aux adjectifs de l'anglais qui sont en position prénominale. Notre hypothèse prédit que l'ordre des mots dans le créole est celui de la langue superstrate, puisque l'ordre est signifiant et que les agents de formation du créole sont portés à adopter les signifiants de la langue superstrate. Il est donc attendu que les adjectifs du SA soient en position prénominale, puisque ceux de l'anglais le sont aussi. Le signifié des adjectifs du SA n'est pas identique à celui des adjectifs de l'anglais, puisque ces derniers ne peuvent pas être niés ou tensés. Cependant, le signifié des adjectifs du SA n'est pas tout à fait identique à celui des adjectifs des langues du substrat. En effet, bien qu'il existe un certain nombre de verbes d'état, prenant des marques de négation ou de temps, de mode et d'aspect et correspondant à des adjectifs (comme être doux, être gros, être bon) dans les langues gbe, ceux-ci ne sont pas employés tels quels dans la structure nominale : ils doivent être rédupliqués. La réduplication est un phénomène morphologique qui n'est pas tout à fait employé pour les mêmes raisons en SA que dans les langues du substrat. On peut supposer que c'est dû à l'absence de réduplication dans le superstrat. La réduplication implique la prononciation de deux signifiants identiques consécutivement. Or il n'existe en anglais pas de réduplication grammaticale et très peu de réduplication iconique. Puisque les agents de formation du SA n'ont pas été exposés à cette réduplication (ils n'ont jamais entendu **This house is big-big*), celle-ci n'a pas été conservée. En revanche, la possibilité d'employer un verbe statif à valeur adjectivale est du côté du signifié. Il est donc attendu que les adjectifs du SA soient employés sans verbe copule, puisqu'ils sont eux-mêmes des verbes statifs.

Ainsi, les agents de formation du SA ont emprunté les signifiants de l'anglais et du portugais pour créer leur système d'adjectif⁷⁵, ce qui explique pourquoi ils sont prénominaux

⁷⁵ Nous avons vu que le portugais avait aussi des adjectifs postnominiaux. Pourtant, tous les adjectifs du SA sont prénominaux. Nous pensons que le contact avec le portugais ayant été plus bref et postérieur à celui de l'anglais, la position prénominale des adjectifs était déjà fixée. Par ailleurs, nous avons regardé le placement en portugais de 17 des 27 adjectifs venant du portugais. 10 d'entre eux s'emploient obligatoirement en position postnominale en portugais, alors que 7 s'emploient en position prénominale (sur ce chiffre, 2 sont exclusivement prénominaux et 5 peuvent aussi être postnominiaux).

et non rédupliqués ; ils ont conservé les signifiés des signes équivalents dans les langues du substrat, ce qui explique pourquoi les adjectifs du SA sont employés à la fois comme modifieur du nom et comme verbe statif.

Nous n'irons pas plus loin dans l'explication de la genèse des adjectifs du SA et plus particulièrement dans la question de la réduplication, puisque cela dépasse le cadre de cette thèse qui s'intéresse plutôt aux signes fonctionnels de cette langue. Nous laissons cependant ce sujet ouvert à des recherches ultérieures, car elles permettraient de mieux comprendre la soi-disant pauvreté morphologique des langues créoles.

3.3.4.3 Les marques de démonstration

Les moyens de marquer la démonstration dans les langues contributrices à la genèse du SA sont très variés et le SA se distingue en ayant un système particulier qui n'est identique à aucun des systèmes de ces langues. Nous avons vu que le SA utilise le déterminant défini en position prénominale suivi ou non d'un nom et un adverbe de lieu *akí, de* ou *alá*.

L'anglais emploie des formes portemanteaux qui contiennent à la fois la définitude, le nombre et la distance. *This* marque la proximité d'un objet unique par opposition à *these* qui indique la proximité d'une pluralité d'objets. *That* apparaît avec un référent unique éloigné, alors que *those* est employé avec une pluralité de référents éloignés. Ces formes ne portent pas de marque de genre. Elles sont prénominales. Elles sont réutilisées pour la pronominalisation, généralement, mais pas obligatoirement, en combinaison avec *one* (*Give me this one/those ones*), puisqu'il n'existe pas à proprement parler de pronom démonstratif en anglais⁷⁶. Finalement, ces signes ne sont pas les mêmes que les adverbes de lieu, qui ont la

Bien que les emplois prénominaux ne soient pas majoritaires dans les emprunts qu'ont faits les Saramakas, on observe tout de même une certaine tendance qui aurait peut-être renforcé l'emploi des adjectifs en position prénominale en SA.

⁷⁶ Bouchard (2002 :270-271) souligne que les déterminants *this/that/these/those* peuvent apparaître seuls (sans être suivis de *one*) dans des phrases comme *I like this/that/these/those* ou *This is not true*, parce que ces éléments sont « deictic, i.e., they are used appropriately if a referent is identifiable because it is salient in the speech setting. This property of demonstratives provides them with a sufficient degree of identifiability to function anaphorically. »

forme *here* 'ici' et *there* 'là'. On notera cependant que la forme *de* employée comme adverbe de lieu en SA est dérivée de l'adverbe anglais *there*. Il est non seulement employé comme modifieur du verbe (*The book that I bought is here*), mais aussi dans la structure nominale, conjointement avec les démonstratifs *this* et *that*⁷⁷. Dans ce cas, le locuteur insiste sur l'endroit où se trouve le référent désigné.

(328) *This book here is mine.*

(329) *That book there is mine.*

En portugais, il existe des formes employées à la fois comme adjectifs et pronoms démonstratifs. Elles portent des marques de genre (masculin, féminin et neutre) et de nombre (singulier ou pluriel). Elles indiquent trois marques de distance : *este* indique la proximité par rapport à celui qui parle ; *esse* indique la proximité par rapport à celui à qui l'on s'adresse et *aquele* indique l'éloignement par rapport à celui qui parle (Hutchinson et Lloyd 1996). Employées comme déterminant démonstratif, ces formes sont toujours prénominales. Employées comme pronom démonstratif, elles ne peuvent pas apparaître comme antécédent d'une relative : seules les formes des pronoms personnels objet peuvent remplir ce rôle.

(330) *Aqui está o que Vê queria ver.*
 ici est DET que 2pl vouloir voir
 'Voici ce que vous vouliez voir.'

PORTUGAIS

(dans Cantel 1962 :66)

Les adverbes de lieu ont trois formes, dont le sens est équivalent à celui des déterminants démonstratifs : *aqui/cá* pour 'ici' indique la proximité avec l'énonciateur, *ai/ali* pour 'là' indique la proximité par rapport à l'interlocuteur et *lá* pour 'là' indique un éloignement pour celui qui parle. Hutchinson et Lloyd (1996:82) précisent que « [a]dverbs can act as modifiers of a verb, an adjective, another adverb or a whole sentence », ce qui diffère des formes équivalentes en SA, puisque celles-ci peuvent modifier un verbe, mais aussi un nom. Quant à leur position, Hutchinson et Lloyd (1996 :84) précisent que les « [a]dverbs of [...] place can either precede or follow the verb they modify. »

⁷⁷ Je remercie Beau Zuercher pour m'avoir fourni cette information.

- (331) *Hoje quero ficar aqui.* PORTUGAIS
 aujourd'hui vouloir-1sg rester ici
 'Today I want to stay here.' (Hutchinson et Lloyd 1996 :84)

Smith et Cardoso (2004) listent les formes *aki* et *ala* du SA comme venant des formes *aqui* et *là* du portugais.

Dans les langues du substrat, il existe de véritables déterminants démonstratifs⁷⁸. En fongbe, on emploie les formes *(é)lɔ́* et *(é)né*. Ces formes sont postnominales. Elles ne portent pas de marque de genre. Pour que le groupe nominal soit interprété au pluriel, ces déterminants démonstratifs doivent être suivis de la marque de pluriel *lé* (cf. (333)). Ils n'ont pas besoin d'apparaître avec le déterminant défini (cf. (332)), même si cela est possible (cf. (333)). Ils sont en revanche incompatibles avec le déterminant indéfini (cf. (334)).

- (332) *àlòké élɔ́ // éné* FONGBE
 ring DEM // DEM
 'this/that//this/that ring' (= (14a) dans Lefebvre et Brousseau 2002 :41)

- (333) *àlòké cé élɔ́ // éné ɔ́ lé.* FONGBE
 ring POSS DEM // DEM DEF PL
 'these/those//these/those rings of mine' (= (15) dans Lefebvre et Brousseau 2002 :41)

- (334) **àlòké élɔ́ // éné dé* FONGBE
 ring DEM// DEM IND (= (16) dans Lefebvre et Brousseau 2002 :41)

Ils peuvent apparaître dans la structure nominale quand le nom en est absent. Dans ce contexte, on pourrait être tenté de les analyser comme des pronoms démonstratifs, mais comme le soulignent Lefebvre et Brousseau (2002), une telle analyse n'est pas nécessaire si l'on adopte l'hypothèse de Bouchard (2002) selon laquelle l'absence du nom est permise quand le nombre est ailleurs que sur le nom. Il n'existe donc pas à proprement parler de pronoms démonstratifs dans cette langue.

⁷⁸ Nous ne présenterons que les données du fongbe en ce qui a trait aux langues de substrat, puisqu'il n'y a pas de différence significative entre les démonstratifs des différentes langues gbe : tout comme le fon, le gen et l'éwé ont deux formes de démonstratif pour indiquer les distances proches et éloignées. Ce sont des formes qui ne portent pas de genre, qui sont postnominales, qui peuvent se combiner avec le marqueur de pluriel et qui sont incompatibles avec le déterminant défini. Il n'existe pas non plus dans ces langues de pronom démonstratif à proprement parler.

- (335) *Ùn jló — kıkló éló ó.* FONGBE
 1sg want one big DEM DEF
 ‘I want this/that big one’ (= (20a) dans Lefebvre et Brousseau 2002 :43)

Lefebvre et Brousseau (2002) indiquent que selon le dialecte du locuteur, il y a trois patrons d’interprétation possibles pour la distance :

- (336) *(é)ló* *(é)né*
 [+proche] [-proche]
 [α proche] [-proche]
 [α proche] [α proche] (dans Lefebvre et Brousseau 2002 :41)

Dans les langues gbe, il existe des adverbes de lieu qui ont des formes différentes de celles des démonstratifs (*fi* ‘ici’ et *dón* ‘là-bas’ en fongbe, *fiyè* ‘ici’ et *fúnú* ‘là-bas’ en gen). Ces formes ne modifient pas un nom et se placent en fin de phrase seulement.

À partir des faits que nous venons de présenter, nous posons dans un premier temps que les agents de formation du SA n’ont pas identifié les déterminants démonstratifs *this* et *that* de l’anglais avec leur valeur distale. Un argument en faveur de cette affirmation est que *this* a donné le déterminant défini *disi/di* du SA (voir la section 3.3.1), ce qui montre bien qu’ils ne lui ont pas reconnu sa valeur distale, mais seulement sa valeur déictique. *That* a subi le même sort : bien que l’on ne le trouve plus en SA aujourd’hui, les dictionnaires de Schumann (1778) et de Riemer (1779) présentent une forme ancienne (et rare) de déterminant *da* traduit par ces missionnaires allemands par les déterminants définis *der*, *die*, *das* (cf. les énoncés en (337) et (338)). *That* n’a donc été identifié que pour son caractère de déterminant défini, mais pas pour la valeur distale qu’il porte.

- (337) *Mi liebi na da Potti moende.* SA ANCIEN
 1sg vivre dans DET pauvre monde
 ‘Je vis dans ce pauvre monde.’
 (Lettre de Alabi/Grego n°2, 1791, dans Arends et Perl 1995 :385)
 [Traduction libre]

- (338) *Ju no sa da pasi va di Santawan.* SA ANCIEN
 2sg NEG connaître DET chemin LOC DET saint.
 ‘Tu ne connais pas le chemin qui mène au Saint (homme).’
 (Actes 2, 27 dans Wietz 1805 :5)
 [Traduction libre]

Puisqu'il n'existe aucune autre forme de déterminant démonstratif dans la langue-cible, les agents de formation du SA ont tout de même pu identifier *there* comme étant une marque de lieu, qui prend la forme *de*. Bien que cela soit difficile à vérifier, on peut supposer que les formes *akí* et *alá* entrent peu de temps après en SA, au moment du contact avec le portugais. Ce scénario n'explique que partiellement la création des signes *akí*, *de* et *alá*, puisqu'il ne rend compte que des formes acoustiques de ceux-ci. Comment peut-on expliquer leur position dans le groupe nominal, ainsi que leurs propriétés sémantiques ? Premièrement, il apparaît clairement que l'on ne peut pas comparer les signes *akí*, *de* et *alá* aux déterminants démonstratifs d'aucune des langues contributrices, du substrat comme du superstrat. En effet, les formes du SA ne sont en aucun cas des déterminants, mais des adverbes. Deuxièmement, l'anglais et les langues gbe n'ont que deux formes pour indiquer la distance (avec possiblement plusieurs patrons d'interprétation, selon les locuteurs). Le SA en a trois, tout comme le portugais, mais il est difficile d'attribuer une influence du portugais sur ce point, puisqu'il n'y a que deux formes sur les trois (*akí* et *alá*) qui viennent du portugais⁷⁹. Troisièmement, le SA n'a pas de pronom démonstratif, mais emploie plutôt une structure nominale classique de laquelle le nom est absent. C'est aussi la stratégie employée par les langues gbe. On ne peut pas pour autant affirmer qu'il y a une influence de ces langues sur cette propriété, puisque celle-ci découle plutôt de la propriété du nombre et non pas des propriétés des démonstratifs. Pour terminer, les déterminants démonstratifs des langues gbe sont en position postnominale, tout comme le sont les adverbes *akí*, *de* et *alá*. Cependant, il n'est pas logique d'attribuer une influence des déterminants démonstratifs des langues gbe sur la position de *akí*, *de* et *alá*, puisque ce sont des formes de nature différente : ces derniers sont clairement de nature adverbiale, alors que les déterminants démonstratifs des langues gbe sont de vrais déterminants dont l'usage est restreint à la structure nominale. Les adverbes *akí*, *de* et *alá* sont en position postnominale, parce que c'est la position des modificateurs du nom, alors que les déterminants démonstratifs des langues gbe sont après le nom parce que

⁷⁹ On pourrait supposer une influence du kikongo qui a trois valeurs de distance (rapproché, quelque peu éloigné et plus éloigné) pour ces déterminants démonstratifs, selon Dereau (1955). Mais la comparaison s'arrête là puisque le kikongo a une morphologie très riche et que ces déterminants varient selon les critères de nombre et de classe nominale.

c'est la position des déterminants dans ces langues. De plus, supposer que les adverbes *akí*, *de* et *alá* sont postnominaux à cause de la position postnominale des déterminants démonstratifs des langues gbe va à l'encontre de notre hypothèse. Selon celle-ci, l'ordre des mots étant signifiant et les agents de formation du créole essayant de reproduire la langue-cible, l'ordre des mots en SA doit correspondre à celui de l'anglais et non pas celui des langues de substrat.

Nous proposons donc que les agents de formation du SA ont identifié correctement *there* comme étant un adverbe. Les agents de formation du créole étaient possiblement souvent confrontés aux adverbes *here* et *there*, puisqu'ils indiquent une distance et qu'ils sont fortement contextuels. On imagine une grande fréquence d'emploi de ces adverbes, particulièrement dans un contexte maître-esclave. Leur signifié est par là même facile à déduire. Comme l'anglais peut employer ces adverbes avec le verbe et dans la structure nominale (cf. (328) et (329)), il a été permis aux esclaves de déduire qu'ils pouvaient être employés comme marque de démonstration avec le nom. Comme *here* et *there* apparaissent soit après le nom, soit après le verbe et que notre hypothèse prédit que l'ordre des mots en SA est calqué sur celui de l'anglais, il est attendu que ces formes soient postnominales et postverbales en SA, ce que confirment les données. Les formes *akí* et *alá* apparaissent quant à elles un peu plus tardivement, quand les agents de formation du SA sont en contact avec le portugais. Nous pensons qu'ils ont ajouté ces deux formes à leur inventaire, puisqu'elles sont fortement contextuelles et probablement très fréquentes. Dans la mesure où les agents de formation du créole avaient besoin de communiquer avec les personnes dirigeant les plantations, on comprend pourquoi ces signes, employés à une grande fréquence, ont été ajoutés à la langue. Même s'ils sont ajoutés plus tard et qu'ils proviennent d'une autre langue, ces signes s'insèrent dans le même paradigme que celui de *dé*.

Nous posons donc que les signes *akí*, *de* et *alá* du SA sont des innovations pour les agents de formation du créole, puisqu'ils ne sont pas formés à partir des signifiés des démonstratifs des langues substrates. Nous pensons que cela s'explique par le fait que les signes des adverbes de lieu de l'anglais et du portugais ont un signifié très accessible de par leur emploi contextuel. Notre hypothèse de recherche abonde avec ces données : les agents de formation du créole tentent d'acquérir les signes de la langue-cible. Ils adoptent les

signifiants de cette langue (leur forme phonologique et leur ordre) et n'adoptent que partiellement le signifié de ceux-ci, qui est moins accessible, selon ce qu'ils réussissent à en percevoir. Dans ce cas-ci, ils ont adopté presque totalement le signifié des adverbes de lieu de l'anglais et du portugais, puisque ce signifié est contextuellement facilement accessible.

3.3.4.4 La possession

Nous avons vu dans la sous-section 3.2.4.4 que le SA exprime la possession de deux façons : quand il s'agit d'une possession inaliénable, il est possible de simplement juxtaposer le possesseur au possédé. Dans le cas d'une possession aliénable (et aussi d'une possession inaliénable, pour certaines raisons), le SA emploie un syntagme prépositionnel introduit par *fu*. Le SA n'a pas de pronom possessif.

En anglais, on ne fait pas de distinction syntaxique entre la possession aliénable et la possession inaliénable. La possession est marquée soit par l'emploi du clitique 's avec le possesseur qui précède le possédé (*cf.* (339)), soit par l'emploi de la préposition *of*, auquel cas l'ordre est possédé-possesseur (*cf.* (340)).

(339) *Mary's pens.*

(340) *The pens of Mary.*

Aucune de ces deux façons de marquer la possession n'a été retenue en SA : l'anglais n'autorise pas la juxtaposition directe du possesseur et du possédé. De plus, l'anglais emploie la préposition *of* alors que le SA emploie (*fu*), qui vient de *for* : « English *for* has most probably provided the label for the SA lexical entry *fu*. » (Lefebvre et Loranger 2006:307).

Par ailleurs, l'anglais dispose d'un inventaire de déterminants possessifs (*my, your, his, her, its, our, their*) ainsi que des pronoms possessifs (*mine, yours, his, her, its, ours, theirs*). Ces pronoms n'ont pas directement donné les pronoms forts qui apparaissent dans la possession en SA, ceux-ci étant plutôt dérivés des pronoms personnels de l'anglais (*me> mí, you> jú, them> dé*) ou des langues du substrat (*ú, únu* étant possiblement transférés de l'igbo).

Le portugais n'est pas vraiment une source possible pour expliquer l'origine de la possession en SA, puisqu'aucun déterminant possessif ou pronom possessif de cette langue n'est présent en SA. En portugais, le déterminant possessif, comme le pronom possessif, est toujours précédé d'un déterminant défini, indéfini ou démonstratif (Cantel 1962 : 67). On notera cependant une distinction en portugais pour marquer les liens de parenté, puisque le déterminant est absent dans ce cas (comparer *aqui tem a sua bengala* 'voici votre canne' avec *sua mãe* 'votre mère')⁸⁰. La possession peut être aussi exprimée grâce à la préposition *de*.

(341) *O livro da Manuela.*
'Le livre de Manuela'

PORTUGAIS

En fongbe, on marque la possession à l'aide de deux formes *sín* et *tòn* analysées par Brousseau et Lumsden (1992) respectivement comme un marqueur de cas objectif, correspondant à l'anglais *of* et un marqueur de cas génitif, correspondant à l'anglais *'s*. Lefebvre et Loranger (2006) rejettent une influence du fongbe sur l'emploi de la forme (*f*)u en SA dans sa fonction possessive. Elles concluent d'ailleurs qu'il s'agit probablement d'une innovation du SA, possiblement accompagnée d'une influence du kikongo. Une avenue intéressante s'ouvre cependant à nous quand on regarde les données du gen, présentées dans Bolé-Richard (1983) et Kangni (1989).

En gen, il existe ce que Bolé-Richard (1983 :228) appelle un connectif. Il a la forme *bé* et son emploi n'est pas limité à la possession, puisqu'il peut avoir plusieurs valeurs de complément du nom, comme la nature du référent (*de la viande de porc*, en (342)) ou la direction du référent (*la route de Lomé*, en (343)).

(342) *Èhà bé là.*
porc CON viande
'de la viande de porc'

GEN

(dans Bolé-Richard 1983 :229)

⁸⁰ Alain Khim (communication personnelle) a fait remarquer que l'emploi de l'article défini avec le possessif n'était pas aussi régulier dans le Portugais du XVI^e siècle qu'il ne l'est aujourd'hui. D'ailleurs, le portugais du Brésil emploie plutôt la tournure *sua bengala* que *a sua bengala*.

- (343) *Lòmè bé èmó tó àtí tǝgǝ á gbó.* GEN
 Lomé CON route passer arbre troisième DEF près
 ‘La route de Lomé passe près du troisième arbre.’ (dans Bolé-Richard 1983 :302)

Ce connectif est aussi employé pour connecter un possesseur à l’objet possédé. Dans ce cas, le possesseur précède le possédé (c’est l’ordre inverse du SA).

- (344) *èfyò bé àxwé.* GEN
 chef CON maison
 ‘la maison du chef’ (dans Bolé-Richard 1983 :230)

Le paradigme des déterminants possessifs est incomplet, puisqu’il n’existe que deux formes propres à la possession pour la première et la deuxième personne du singulier (respectivement *àpé* et *àpô*), quand la possession est aliénable (*cf.* (345)). Ces deux formes précèdent le possédé. Quand on parle de liens de parenté pour ces personnes, on emploie le pronom personnel de première ou de deuxième personne du singulier, qui suit directement le possédé (*cf.* (346))

- (345) *Àpô wómá* GEN
 2sg livre
 ‘ton livre’ (dans Bolé-Richard 1983 :284)

- (346) *ènò nyè lǝ dǝ dǝsì.* GEN
 mère 1sg PROG préparer sauce
 ‘Ma mère est en train de préparer la sauce.’ (dans Kangni 1989 :19)

Les autres personnes sont simplement rendues avec l’emploi du pronom personnel (*cf.* (347)) dans le cas d’une possession inaliénable selon Kangni (1989), mais pas selon Bolé-Richard (1983) qui ne fait pas une telle distinction. L’autre stratégie est la juxtaposition du pronom personnel avec le connectif *bé* pour la possession aliénable, comme pour la possession inaliénable (*cf.*(348)).

- (347) *Mí á nǝgǝ nyá ná ènú ñútó.* GEN
 1pl DEF tante connaîtres HAB chose vraiment
 ‘Notre tante est très savante.’ (dans Bolé-Richard 1983 :284)

- (348) *Mi á bé ènò dâ àkámé.* GEN
 1pl DEF CON mère préparer pâte
 ‘Notre mère a préparé la pâte.’ (dans Bolé-Richard 1983 :284)

De façon assez surprenante, on observe que ce connectif *bé* est non seulement employé pour lier un nom et son complément, mais aussi pour lier un verbe à une proposition sélectionnée. Il semble être un complémenteur dans ce contexte puisqu’il apparaît avec « les verbes sélectionnant le dire, le vouloir ou le penser » (Kangni 1989 :88). Il faut ajouter que *bé* est aussi le verbe ‘dire’ en gen.

- (349) *É bù bé má vá.* GEN
 3sg penser CON 1sg-FUT venir
 ‘Il a pensé que je viendrai.’ (dans Kangni 1989 :88)

- (350) *Mù jí bé Kòfi né vá.* GEN
 1sg vouloir CON Kofi INJ venir
 ‘Je veux que Kofi vienne.’ (dans Kangni 1989 :88)

Or le SA emploie lui aussi (*fu*) comme complémenteur des verbes comme *vouloir* (cf.(351)), mais pas des verbes comme *dire* ou *penser*. Dans ce cas, on emploie le complémenteur *táa* qui est aussi le verbe ‘dire’ en SA (cf. (352)).

- (351) *A ke fu a bi sa baja.* SA
 3sg vouloir COMP 3sg TPS MOD danser
 ‘She wished she could dance/ She wanted to be able to dance.’
 (=4g) dans Wijnen & Alleyne 1987:48

- (352) *Mi sabi táa ja o ganjan mi.* SA
 1sg savoir COMP 2sg.NEG FUT décevoir 1sg
 ‘I know that you will not deceive me.’ (=90) dans Rountree 1992:19

Nous ne disposons pas de suffisamment de données pour comparer exactement (*fu*) en SA avec *bé* en gen. Cela nécessiterait une recherche plus complète et une cueillette de données, qui dépassent le cadre de cette thèse. Nous pouvons cependant tenter une explication sur l’origine de l’expression de la possession en SA sur la base des données que nous avons présentées. Nous avons vu que l’on distingue syntaxiquement la possession inaliénable de la possession aliénable en SA, comme en gen. Dans les deux langues, la juxtaposition du possesseur et du possédé est la stratégie employée dans le cas d’une possession inaliénable. On a aussi la possibilité d’exprimer la possession inaliénable de la

même façon que la possession aliénable en utilisant un signe qui relie le possesseur au possédé. Il se trouve que dans les deux langues en question, ce signe ne sert pas seulement à marquer une relation de possession, mais d'autres relations de complétion comme le lieu ou la nature. De plus, ce signe est aussi un complémenteur sélectionné par des verbes exprimant la volonté. Ceci nous amène à dire que s'il y a une certaine proximité entre le signifié de (*fu*) et celui de *bé* en gen. La correspondance n'est pas exacte, mais semble assez importante pour ne pas être le fruit du hasard. Nous proposons donc que les agents de formation du SA n'ont pas identifié les deux moyens d'exprimer la possession en anglais (*of* et *'s*). Par contre, ils avaient identifié la préposition *for*, possiblement dans des contextes impliquant un transfert de possession (comparer *This book is for me/di buku de fu mi*). Cette forme précède toujours le bénéficiaire. Ils lui ont attribué une partie du signifié du connectif *bé* du gen, et possiblement d'autres parties d'autres signifiés relativement proches dans les langues gbe (voir Lefebvre et Loranger 2006). Une étude plus approfondie du gen et d'autres langues gbe permettrait certainement d'éclaircir les apports des langues d'Afrique de l'ouest impliquées dans la genèse du SA.

3.4 Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons présenté les éléments de la structure nominale du SA en synchronie et nous en avons cherché l'origine. Le but était d'une part de fournir une description détaillée des éléments apparaissant dans la structure nominale en SA moderne. D'autre part, nous voulions vérifier notre hypothèse de recherche, développée au chapitre I. Nous avons proposé que les langues créoles soient le résultat d'un cas particulier d'acquisition d'une langue seconde. Les esclaves étaient confrontés à une langue-cible, pour laquelle ils ne recevaient pas d'enseignement explicite. Ils avaient donc un accès assez important aux signifiants de la langue-cible (les formes sonores des signes, comme leur linéarité) et un accès restreint aux signifiés de cette langue. Sur la base de cette observation, nous avons posé l'hypothèse que les langues créoles sont le résultat de la création d'un nouveau système de signes linguistiques. Ces signes sont composés d'un signifiant issu de la langue-cible alors que le signifié est conservé en tout en partie des langues substrates. Notre hypothèse a été vérifiée grâce aux données des éléments de la structure nominale.

Ce chapitre nous a permis de voir que cette langue a un système de deux déterminants définis, l'un singulier et l'autre pluriel. Nous avons aussi observé que ces déterminants apparaissent dans les relatives et que le déterminant singulier est employé dans des propositions adverbiales. Nous avons insisté sur le fait que ces déterminants ne sont employés que lorsque la référence du nom qu'ils déterminent est accessible à tous les participants à la conversation. Parallèlement à la description de ces déterminants en SA moderne, nous avons tenté d'en retracer l'origine en nous tournant du côté des langues contributrices. Il nous est apparu que le déterminant défini *dí* tire son signifiant de *this* en anglais, autant pour sa forme sonore que pour sa position prénominale. Son signifié est quant à lui issu des langues gbe, bien que l'on ait pu observer quelques différences. Le déterminant défini pluriel *dé* a une origine plus complexe, puisqu'il faut retracer son origine à travers celle des pronoms personnels des langues contributrices. Il n'y a qu'un seul et même signe dans les langues gbe pour être à la fois pronom personnel et marqueur de pluriel dans la structure nominale. Naturellement, n'ayant qu'un seul signe dans leur langue maternelle, les agents de formation du SA n'ont cherché en anglais qu'un seul signe, le pronom personnel *them* qui a pris en SA le signifiant *dem* et le signifié d'être à la fois pronom et déterminant défini pluriel. Dans les deux dérivations historiques des déterminants définis du SA, notre hypothèse a été confirmée par les données.

Le déterminant indéfini et adjectif numéral *wán* tire quant à lui son signifiant (son image acoustique et sa position prénominale) de l'adjectif numéral anglais *one*. Son signifié est plutôt issu des langues gbe, même si l'on a pu observer certaines différences, puisque celles-ci emploient la même forme comme déterminant indéfini et adjectif numéral. Encore une fois, notre hypothèse de recherche a rendu compte des données du SA et de la création de ce signe *wán*.

Par la suite, nous avons regardé le nombre et les propriétés qui en découlent. Nous avons pu constater que le SA est une langue qui a le Numérable (voir Vocaj 2008, pour une définition complète de cette notion), c'est-à-dire que les noms peuvent être atomisés, mais pas nécessairement. Le Numérable n'étant indiqué que par l'emploi de noms nus, il nous a été aisé de constater que les langues gbe partagent cette propriété et qu'elles sont par conséquent responsables de cette conceptualisation du nombre en SA. Ni l'anglais ni le

portugais n'ont le Numérable. Nous avons pu remarquer alors que plusieurs propriétés découlant de l'expression du nombre étaient communes au SA et aux langues gbe. Cela s'explique facilement par le fait que ces langues partagent la même conceptualisation du nombre et que les propriétés qui en découlent sont par conséquent semblables.

Nous avons terminé ce chapitre en regardant d'autres éléments apparaissant dans la structure nominale et jouant le rôle de modifieur du nom. Pour ne pas déborder du cadre que nous nous étions fixé, c'est-à-dire les catégories fonctionnelles de la structure nominale, nous sommes contenté de faire une description non exhaustive de ces éléments : les relatives, les adjectifs, les marques de démonstration et l'expression de la possession. Nous avons cependant ouvert de nombreuses pistes de recherche par rapport à notre hypothèse pour en expliquer l'origine. Nous laissons donc ces éléments pour des analyses ultérieures.

De ce chapitre, il ressort que notre hypothèse de recherche a permis d'expliquer la genèse des signes de la structure nominale en SA. Dans le chapitre suivant, la même démarche sera appliquée vérifier si notre hypothèse permet cette fois d'expliquer l'origine des éléments de la structure verbale.

CHAPITRE IV

LA STRUCTURE VERBALE ET LE TEMPS, LE MODE ET L'ASPECT EN SARAMAKA: ANALYSE SYNCHRONIQUE ET DIACHRONIQUE

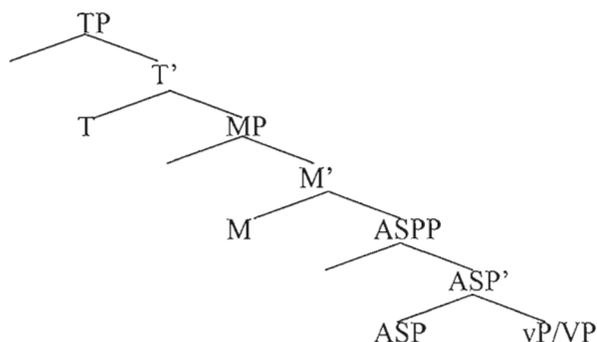
4.1 Introduction

Après avoir regardé en détail la structure nominale du SA, ainsi que son origine, nous nous intéresserons dans ce chapitre à la structure verbale. Il sera principalement question de temps, de mode (sous forme de marqueur et de verbe) et d'aspect. Nous aborderons aussi brièvement la question de la négation ainsi que celle des compléments du verbe. Comme pour le chapitre précédent, nous fixons deux objectifs à ce chapitre. Le premier objectif est de fournir une description claire et précise du fonctionnement de la structure verbale en SA moderne, en nous appuyant sur des données nouvelles. La structure verbale et plus spécifiquement l'interprétation aspectuo-temporelle des énoncés dans les langues créoles sont des sujets de prédilection des créolistes, comme le montre l'abondance des études disponibles sur ces sujets (Bally 2004a et b, Byrne 1987, Lefebvre 1996, Veenstra 1996, Winford 1999 et bien d'autres). Ainsi, ces études posent toutes que l'interprétation aspectuo-temporelle d'un procès dépend de la classe aspectuelle du verbe employé et du marqueur avec lequel le verbe apparaît. Par exemple, ces travaux diront qu'un verbe d'état employé avec un marqueur d'imperfectif est interprété au futur ou à l'inchoatif. Quand un verbe dynamique apparaît avec ce même marqueur, le procès a une lecture progressive. Bien qu'il soit utile de décrire cet ensemble de faits, cela reste malgré tout une pure description. L'hypothèse que nous poserons pour le temps, le mode et l'aspect, élaborée à partir de Gosselin (1996, 2005) et de Talmy (2000), se veut un essai de dépasser la description en expliquant les interprétations que l'on obtient. Le second objectif est de comprendre l'origine de la structure verbale du SA, toujours en partant de notre hypothèse de recherche présentée dans le chapitre I. Nous

verrons comment les agents de formation du SA ont identifié certains signifiants de l'anglais, mais aussi quels signifiés ils leur ont associés pour créer le nouveau système de signes appartenant à la structure verbale.

4.2 La structure verbale en SA moderne

En SA, la structure verbale contient minimalement un verbe. En plus du verbe, une négation préverbale permet de nier le procès décrit dans la phrase. Il existe des verbes transitifs et des verbes intransitifs, ce qui implique qu'il peut y avoir ou non des compléments du verbe. Le point qui retiendra le plus notre attention dans ce chapitre concerne le fait que le verbe peut être ou non précédé de marqueurs, traditionnellement appelés marqueurs de TMA. Cette appellation est due à la position fixe des marqueurs, toujours dans l'ordre temps-mode-aspect. Nous verrons cependant que cette appellation est trompeuse puisqu'elle nomme d'office ces marqueurs comme étant des signes dédiés spécifiquement à l'expression du temps, du mode ou de l'aspect. Or il sera démontré que ces notions n'ont pas de frontières étanches et ce qui est perçu comme du temps dans certaines langues peut aussi être analysé comme de l'aspect dans d'autres langues (voir en particulier Bhat 1999, pour une typologie détaillée des langues et la façon dont elles mettent l'accent sur une ou l'autre de ces notions). L'appellation « marqueur de TMA » est fortement influencée par les analyses en grammaire générative dans lesquelles on propose un *VP shell*, c'est-à-dire un syntagme verbal dans lequel sont contenues les informations sur l'inflexion verbale. Chomsky (1986), s'inspirant d'une idée de Ken Hale, propose dans un premier temps un nœud *Infl* précédant le syntagme verbal. Des recherches ultérieures (voir van Gelderen 2004 : 136-7, pour un historique du *VP shell*) ont permis de décomposer ce nœud *Infl* en trois catégories reprenant dans cet ordre le temps, le mode et l'aspect.



Cet ordre spécifique est considéré comme étant universel, bien que toutes les positions ne soient pas toujours remplies. Le fait que beaucoup de langues créoles disposent de marqueurs apparaissant dans cet ordre spécifique est même un des arguments clés de Bickerton (1981, 1984) pour justifier sa *Language Bioprogram Hypothesis* qui a été présentée dans le chapitre I. Dans cette hypothèse, les langues créoles sont le reflet des paramètres non marqués de la grammaire universelle. Il est donc attendu que les marques de temps, de mode et d'aspect apparaissent dans cet ordre spécifique. L'universalité de cet ordre n'est cependant pas approuvée par l'ensemble des linguistes, comme le résume Bhat (1999 :158-164) : bien que la plupart considèrent que l'aspect doit toujours être le plus proche du verbe, pour beaucoup, le temps devrait suivre l'aspect et le mode devrait être le plus éloigné du verbe. Cela donnerait l'ordre M-T-A dans les langues qui ont des marqueurs préverbaux et l'ordre A-T-M dans les langues ayant des marqueurs postverbaux. Bhat (1999) observe cependant que beaucoup de langues diffèrent de l'ordre proposé par les générativistes ainsi que de l'ordre M-T-A/ A-T-M. Selon elle, les langues se classent en trois catégories : les langues dans lesquelles le temps est proéminent, celles dans lesquelles l'aspect est proéminent et celles dans lesquelles le mode est proéminent. Bhat (1999) recense plusieurs critères pour classer les langues dans ces catégories, comme le degré de grammaticalisation d'une des trois catégories ou le caractère obligatoire d'une de ces catégories. Selon elle, la proximité d'un marqueur par rapport au verbe dans une langue donnée dépend donc plutôt de la catégorie à laquelle la langue appartient. Outre les langues qui ont un ancrage déictique basé sur le temps, Ritter et Wiltschko (2009) ajoutent que d'autres langues ont un ancrage déictique basé sur le lieu (comme en halkomelem) ou la personne (comme en blackfoot).

Dans l'hypothèse du signe linguistique que nous adoptons dans cette thèse (Bouchard 2002, à paraître), la juxtaposition est une des façons de donner forme à une relation sémantique dans les langues orales. Dans cette hypothèse, tout ordre est aussi valide qu'un autre et c'est un choix qui est fait dans la langue plutôt qu'un ordre universel qui détermine comment doivent s'agencer des signes par rapport à un autre. Ainsi, notre hypothèse est en adéquation avec l'hypothèse de Bhat (1999) concernant l'ordre des marqueurs de temps, de mode et d'aspect : il n'y a pas d'ordre universel, mais plutôt un ordre déterminé selon des critères propres à chaque langue. On pourrait avoir un ordre fixe dans certains cas où le sens

forcerait une dépendance sémantique. Par exemple, l'agence des éléments porteurs de temps en français, discutée dans Bouchard (1984), est telle que chaque élément fournit une instruction qui a un impact sur le suivant. Ainsi, le français donne une instruction temporelle sur l'auxiliaire (qui peut être conjugué au passé, au présent ou au futur). Le participe passé doit son interprétation à l'auxiliaire qui le précède, puisqu'il situe l'événement qu'il décrit par rapport au moment de référence du verbe auxiliaire. Il existe donc une dépendance du participe passé par rapport au verbe auxiliaire qui fait que ce dernier sert de repère au participe passé. Ainsi, l'ordre est conditionné par l'interprétation.

De même, si l'ordre des marqueurs préverbaux en SA est T-M-A, nous ne considérons pas que ce soit en lien avec une quelconque universalité ou une quelconque simplicité de la langue, mais bien à cause d'une certaine contrainte pour l'interprétation. Pour terminer, bien que nous observions un ordre rigide dans les marqueurs aspectuo-temporels du SA, nous verrons aussi qu'il n'est pas si évident de les classer comme marqueurs associés spécifiquement au temps, au mode ou à l'aspect. Cette réflexion nous amènera à questionner la classification du futur comme mode et du passé comme temps.

4.2.1 Le verbe

Le SA étant une langue sans morphologie flexionnelle, les verbes apparaissent toujours nus dans la structure verbale : ils ne portent jamais de marque d'accord avec le sujet, ni en personne, ni en nombre. De plus, il n'y a pas de morphème de temps, de mode ou d'aspect directement sur le verbe, ceux-ci étant des marqueurs préverbaux non affixés au verbe. La phrase en SA contiendra donc minimalement un sujet et un verbe nu, comme l'illustre la phrase (353) qui ne contient que le sujet *Hiko* et le verbe nu, sans marque morphologique, *wáka* 'marcher'. Ce verbe reçoit une interprétation au passé, bien qu'aucune marque ne soit présente pour l'indiquer.

(353) *Hiko wáka.*
 Hiko marcher
 'Hiko a marché.'

SA

Dans cette section, nous n'aborderons pas la question de l'interprétation temporelle, aspectuelle et modale des verbes. Ceci sera le sujet des sections 4.2.3 à 4.2.7. Nous nous

contenterons dans cette section de présenter les autres éléments liés au verbe, soit la négation et les compléments que peut prendre un verbe.

4.2.1.1 La négation

Il existe deux négations en SA (Byrne 1987, Rountree 1992, Veenstra 1996) : *á/án* et *ná(á)*. La négation *á/án* pourrait être appelée *négation de verbe* alors que la négation *náá* est plutôt une *négation de constituant*, c'est-à-dire qu'elle peut nier autre chose qu'un verbe. La distribution de ces deux négations est différente.

La négation verbale *án* apparaît systématiquement entre le sujet et le verbe, comme l'illustre l'énoncé (354).

- (354) *Di womi an go.* SA
 the man NEG go.
 'The man didn't go.' (dans Rountree 1992)

Par ailleurs, quand le verbe est précédé de marques de temps, de mode ou d'aspect, la négation *án* précède tous les marqueurs présents, comme montré dans les énoncés (355) et (356) où la négation est respectivement suivie d'un marqueur de temps et d'un marqueur d'aspect.

- (355) *Sembe an bi de u seeka soni fɛɛn.* SA
 personne NEG TPS COP pour préparer chose pour.3sg
 'Les gens n'étaient pas pour préparer quelque chose pour lui.'
 (dans Aboikoni 1997 :25)
 [Traduction libre]

- (356) *Nɔɔ Gaama baakuma an ta hasua.*
 CONJ granma fossoyeur NEG ASP lutter
 'Et les fossoyeurs du Granma ne luttent pas.'
 (dans Aboikoni 1997 :23)
 [Traduction libre]

Quand le sujet est un pronom personnel, la forme de celui-ci est modifiée par la présence de la négation, sauf si le pronom personnel est à la troisième personne du pluriel. Le tableau ci-dessous récapitule ces formes négatives pronominales.

Tableau 4.1 Liste des pronoms personnels sujet négatif en SA et leur variation dialectale (d'après Voorhoeve 1961, Kouwenberg 1987, Veenstra 1996)

PRONOM PERSONNEL NÉGATIF	ABRÉGÉ DE
<i>ma/mé</i>	<i>mi + án</i>
<i>já</i>	<i>i/ju + án</i>
<i>an/ á</i>	<i>a + án</i>
<i>wa</i>	<i>u + án</i>
<i>wan</i>	<i>un + án</i>
<i>de án</i>	<i>de+ án</i>

La négation de constituant *ná(á)* au contraire n'est pas employée pour nier un verbe, mais pour nier d'autres constituants, comme un SN (*cf.* (357)) ou un SP (*cf.* (358))).

(357) *Na di susu fëën seei mi sa lusu puu nëën futu.* SA
 NEG DET chaussure pour.3sg même 1sg pouvoir desserrer tirer LOC.3sg pied
 'Je ne suis pas digne de délier la courroie de ses chaussures.'
 [Litt : pas de ses chaussures je peux desserrer et tirer ses pieds]

(dans Gadu Buku 2009 :221)

(358) *Nɔɔ fa u ta mbei di biifì aki, nɔɔ na ku u kaakiti.* SA
 CONJ comme 1pl ASP faire DET lettre ici CONJ NEG avec 1pl force
 'Alors ainsi nous écrivons cette lettre, pas avec notre force.'(dans Aboikoni 1987 :15)
 [Traduction libre]

Ce qui en français est rendu par les pronoms indéfinis *rien* et *personne* est rendu en SA par un SN composé de la négation *ná(á)* suivie du déterminant indéfini *wán* suivi soit du nom *soni* 'chose', soit du nom *sembe* 'personne', comme l'illustrent respectivement les énoncés en (359) et en (360).

(359) *Biga na wan soni sa de a tjubi* SA
 car NEG un chose pouvoir être LOC cachette
 'Car il n'y a rien qui puisse être caché' (dans Gadu Buku 2009 :25)

(360) *Biga na wan sembe musu ta de a di kɔnde ku hangì.* SA
 parce.que NEG un personne devoir ASP COP LOC DET village avecfaim
 'Parce que personne ne doit vivre au village avec la faim.' (dans Aboikoni 1987 :12)
 [Traduction libre]

On trouve aussi *ná(á)* employé directement devant un nom, pour nier celui-ci. Dans l'énoncé (361), le nom *lisisembe* qui signifie littéralement 'personne qui lit' est nié

directement, ce n'est pas le SD lui-même qui est nié. On n'analysera cependant pas *na* comme étant un préfixe nominal de négation, car ce phénomène n'est pas productif en SA (peu d'occurrences ont été trouvées dans notre corpus).

- (361) *Fu di na lisisembe.* SA
 pour DET NEG lecteur
 'pour celui qui ne sait pas lire' (dans la préface de Gadu Buku 2009)

Même si généralement *ná(á)* ne nie pas un verbe, c'est cette négation (et pas la négation *án*) qui apparaît devant les verbes à l'impératif (cf.(362)).

- (362) *Na go!* SA
 NEG go!
 'Don't go!' (dans Rountree 1992)

Nous posons que la négation *ná(á)* ne peut nier que des éléments qui ne sont pas tensés. Un argument en faveur de cette analyse est que la copule présentative *da* (brièvement présentée au chapitre II), qui ne peut pas être tensée, ne peut pas non plus être niée par la négation verbale *án*. Si l'on veut nier *da*, il est obligatoire d'employer la négation *ná(á)* qui tient alors elle-même la place de la copule *da* qui ne peut alors plus apparaître dans ce contexte (cf. (363)).

- (363) *Malítá ná dí mujée u Kofi.* SA
 Malita NEG DET femme pour Kofi
 'Malita n'est pas la femme de Kofi.'

Un autre argument qui nous mène à dire que *ná(á)* ne peut nier que des éléments qui ne sont pas tensés est qu'on retrouve cette négation dans le cas d'un clivage de prédicat devant le premier verbe. Or la copie du verbe (c'est-à-dire en SA la première occurrence de celui-ci) ne peut pas être tensée, comme nous l'avons montré dans le chapitre III, et si elle est niée, ce doit être avec *ná(á)*.

- (364) *Na hanse a hanse mɔɔn.* SA
 NEG être.beau 3sg être.beau plus
 'He/she's really beautiful' (dans Rountree et al. 2000, sous l'entrée *ná*)
 [Litt.: Il/elle ne peut pas être plus beau/belle]

La négation *ná(á)* comme la négation *án* permettent de nier les adjectifs employés comme verbe. Dans l'énoncé (365), l'adjectif *bunu* 'être bon' employé comme verbe est précédé de la négation *án*.

(365) *Ee di njannjan an bunu.* SA
 si DET nourriture NEG être.bon
 'si la nourriture n'est pas bonne' (dans Gadu Buku 2009 :32)
 [Traduction libre]

Quand l'adjectif employé comme verbe est tensé, c'est la négation *án* qui est employée (cf. (366)).

(366) *Ma libi u mi an bi bunu tjika u mi* SA
 mais vie pour 1sg NEG TPS être.bon assez pour 1sg
 'Mais ma vie n'est pas assez bonne pour moi' (dans Gadu Buku 2009 :406)
 [Traduction libre]

Nous n'avons pas trouvé d'occurrences dans notre corpus où un adjectif employé comme verbe serait à la fois tensé et nié par *ná(á)*. Cette absence va dans le sens de notre hypothèse, selon laquelle *ná(á)* ne nie que des éléments non tensés. Il serait cependant utile de tester cela auprès de locuteurs du SA, afin de vérifier cette impossibilité de combiner un adjectif employé comme verbe qui serait tensé et précédé de la négation *ná(á)*. Nous laissons ce sujet pour des recherches ultérieures.⁸¹

Dans les énoncés suivants, l'adjectif *bunu* est employé comme verbe de la relative et il peut aussi bien être précédé de *án* (cf. (367)) que de *ná(á)* (cf.(368)). Dans aucun de ces exemples l'adjectif employé comme verbe n'est tensé⁸².

⁸¹ L'utilité de tester cela serait d'en vérifier l'impossibilité, puisqu'une absence d'occurrence dans le corpus ne dit rien sur l'agrammaticalité de la construction.

⁸² Veenstra (1996) pose que la distribution de *ná(á)* et de *án* est conditionnée par le fait que la phrase contienne ou non un sujet. Il fonde cette affirmation à partir de l'observation que *ná(á)* est la négation qui apparaît dans les phrases impératives. Cependant, les deux exemples en (367) et en (368) contiennent un sujet, sous la forme du déterminant relativisant *dí*. Nous préférons donc établir la différence de distribution entre les deux négations sur le critère de la présence/absence de flexion.

- (367) *De feni wan soni nɛɛn di an bunu.* SA
 3sg trouver un chose LOC.3sg DET NEG être.bon
 ‘Ils ont trouvé une chose là-bas qui n’est pas bonne.’ (dans Gadu Buku 2009 :185)
 [Traduction libre]
- (368) *Wan wata di na bunu u bebe.* SA
 un eau DET NEG être.bon pour boire
 ‘Une eau qui n’est pas bonne à boire.’ (dans Gadu Buku 2009 :608)
 [Traduction libre]

Quand l’adjectif est employé au sein du groupe nominal, c’est-à-dire qu’il n’est pas du tout employé comme verbe, seule la négation *ná(á)* est possible, comme l’illustre l’énoncé (369) où *bunu* est précédé de *na*.

- (369) *Ma du soni na bunu ku di Gaan Kɔnu u Loomɛ.* SA
 1sg.neg faire chose NEG être.bon avec DET grand roi pour Rome
 ‘Je n’ai rien fait de mal avec le grand roi de Rome (=César)’
 (dans Gadu Buku 2009 :608)
 [Traduction libre]

De ces exemples, nous retenons donc que le SA a deux négations : une est clairement une négation de verbe et doit se placer toujours devant celui-ci. L’autre semble plutôt être une négation d’éléments non tensés (mais cela reste à vérifier, notamment dans le cas d’adjectifs employés comme verbes). Nous verrons dans la deuxième partie de ce chapitre comment on peut expliquer l’existence de ces deux négations.

4.2.1.2 Les compléments du verbe

Dans cette sous-section, nous verrons brièvement comment est réalisée la complémentation verbale en SA, en particulier via les verbes à double objet et les constructions. En SA, on trouve des verbes intransitifs (voir (370)) ainsi que des verbes transitifs (voir (371)).

- (370) *Hiko dou.* SA
 Hiko arriver
 ‘Hiko est arrivé.’
- (371) *Wan kabiteni kai di Gaama dii pasi.* SA
 un capitaine appeler DET Granma trois fois
 ‘Un capitaine a appelé le Granma trois fois.’ (dans Aboikoni 1997 :1)
 [Traduction libre]

Quelques verbes bitransitifs sont des verbes à double objet, c'est-à-dire des verbes dont les deux arguments sont introduits directement. Bally et al. (2006) recensent pour le SA comme verbes à double objet, les verbes *da* 'donner' (voir (372)), *lei* 'montrer, enseigner' (voir (373)), *paka* 'payer' (voir (374)) et *sei* 'vendre' (voir (375)).

- (372) *Mi da Carlo wan fisi.* SA
 1sg donner Carlo un poisson
 'J'ai donné un poison à Carlo.' (= (188) dans Bally et al. 2006)
- (373) *De lei en dee soni dee de tja.* SA
 3pl montrer 3sg DET.pl chose DET.pl 3pl apporter
 'Ils lui ont montré les choses qu'ils avaient apporté.' (Aboikoni 1987 : 11)
 [Traduction libre]
- (374) *A paka di womi di moni.* SA
 3sg payer DET homme DET argent
 'J'ai payé l'argent à l'homme.' (= (189) dans Bally et al. 2006)
- (375) *Séi mi wan ijsie!* SA
 vendre 1sg un glace
 'Vends-moi une glace!' (dans Khim 2004)

À cet inventaire, s'ajoute le verbe *pindja* 'dire/confier un secret', relevé par Muysken (1987), cité dans l'exemple (376).

- (376) *Mi ke pindja i wan soni.* SA
 1sg veut dire 2sg un chose
 'I want to tell you something (in secret).' (= (23) dans Muysken 1987 :93)

L'exemple en (377) est un cas de verbe bitransitif (le verbe *manda* 'envoyer') qui ne permet pas la construction à double objet, puisque la préposition *da* introduit le complément qui indique le bénéficiaire de l'envoi.

- (377) *U manda gaan odi da unu tu.* SA
 1pl envoyer grand félicitation pour 2pl aussi
 'Nous vous avons envoyé de grandes félicitations aussi.' (Aboikoni 1987 :13)
 [Traduction libre]

Le SA est une langue qui compte des constructions sérielles, comme cela a été abondamment décrit dans Byrne (1987) et Veenstra (1996). Une construction sérielle peut être sémantiquement définie comme étant une construction dans laquelle au moins deux

verbes apparaissent dans une phrase simple pour exprimer ce qu'une langue dirait en un seul prédicat. Par exemple, l'énoncé suivant du fongbe présente une construction sérielle dans laquelle les prédicats 'prendre' et 'aller' sont employés en série pour signifier 'apporter'. Une langue comme l'anglais n'a qu'un seul verbe *bring* pour exprimer ce concept, alors que le français a une forme hybride *apporter* dans laquelle apparaît le verbe *porter* préfixé d'un *a-* indiquant une directionnalité.

- (378) *Kòkú sò kòklô yì àxì mè.* FONGBE
 Koku take chicken go market in
 'Koku brought the chicken to the market.' (=1) dans Lefebvre et Brousseau 2002:400

Les constructions sérielles sont syntaxiquement caractérisées par le fait qu'elles contiennent minimalement deux verbes qui partagent le même sujet. De plus, ces verbes ne sont spécifiés qu'une fois pour le temps et l'aspect. Dans l'énoncé (379), il y a deux verbes *sibá* 'to curse' et *kii* 'to kill' qui partagent le même sujet *dí kambósa* 'the concubine'. Il n'y a qu'une spécification pour le temps et l'aspect, puisque les marqueurs ne sont présents que devant le premier verbe de la série.

- (379) *Dí kambósa bì tá sibá dí óto wán kii.* SA
 DET concubine TNS ASP curse DET other one kill
 'The concubine was calling down a curse upon the other concubine.'
 (=3) dans Veenstra 1996:74

Il ne peut y avoir qu'une seule négation. Par ailleurs, les constructions sérielles n'admettent ni marque de coordination, ni marque de subordination entre les deux verbes. L'énoncé en (380) est agrammatical puisqu'il y a la conjonction *hen* 'et puis' qui est insérée entre les deux verbes de la série.

- (380) **A náki en hén a kii.* SA
 3sg hit 3sg and.then 3sg kill
 (=10c) dans Veenstra 1996:77

De même, l'énoncé en (381) contient une marque de subordination entre les deux verbes. La phrase n'est pas agrammaticale, mais implique deux événements dont l'un est la conséquence de l'autre (prendre le couteau aura pour conséquence de pouvoir couper le pain). Une vraie construction sérielle aurait plutôt, avec les verbes de l'énoncé (381), un sens

instrumental ('il a coupé le pain avec le couteau' plutôt que 'il a pris le couteau pour couper le pain').

- (381) *A téi fáka u kóti dí beée.* SA
 3sg take knife FOR cut DET bread
 'He took the knife in order to cut the bread.' (=13a) dans Veenstra 1996:77)

Une autre indication qu'il ne s'agit plus d'une construction sérielle une fois qu'une subordination est insérée est qu'il est alors possible d'avoir un sujet devant le premier et le deuxième verbe, ces deux sujets pouvant être coréférents (*cf.* (382)) ou non (*cf.* (383)).

- (382) *A téi fáka faa kóti dí beée.* SA
 3sg take knife FOR.3sg cut DET bread
 'He took the knife in order to cut the bread.' (=13b) dans Veenstra 1996:78)

- (383) *Dí wómi téi fáka fu dí mujée kóti dí beée.* SA
 DET man take knife FOR DET woman cut DET bread
 'The man took the knife for the woman to cut the bread.'
 (=13c) dans Veenstra 1996:78)

Veenstra (1996) s'interroge sur le partage des arguments dans les constructions sérielles, et se demande si les deux verbes doivent ou non partager le même sujet et le même objet. Il constate que si c'est généralement le cas, il est tout de même possible de trouver des exemples où les deux verbes ont un sujet ou un objet différent. Dans l'énoncé (384), le sujet du premier verbe est *mi* puisque c'est le locuteur qui lance le boomerang. Par contre, *mi* ne peut pas être le sujet du second verbe puisque ce n'est pas le locuteur qui se frappe lui-même, mais le boomerang qu'il a lancé. Ainsi, le sujet du premier verbe ne peut pas être aussi le sujet du second verbe.

- (384) *Mi híti dí boomerang náki mi-séei.* SA
 1sg throw DET boomerang hit 1sg-self
 'I threw the boomerang and hit myself.' (=31b) dans Veenstra 1996:84)

De plus, dans les énoncés (384) et (385), chaque verbe a son propre objet. En (385), le premier verbe *skópu* 'frapper' a pour objet *bálu* 'ballon', alors que le second verbe *pása* 'passer' a pour objet *mi* 'moi'. Ces données amènent Veenstra (1996) à conclure qu'il n'est pas nécessaire dans une construction sérielle d'avoir un partage des arguments par les deux verbes.

- (385) *Dí wómi skópu dí bálu pása mi.* SA
 DET man kick DET ball pass 1sg
 'The man kicked the ball past me.' (=31b) dans Veenstra 1996:84

Dans cette section, nous avons présenté quelques généralités sur le verbe en SA en ce qui a trait à la négation et aux compléments que celui-ci peut prendre. Nous avons vu qu'il existe deux négations en SA, mais que seule la négation *á/án* est une négation verbale. Nous avons aussi vu que le SA a des verbes transitifs et des verbes intransitifs. Nous avons ensuite présenté deux constructions particulières autour des verbes du SA. La première est l'utilisation de verbes à double objet, c'est-à-dire des verbes qui ont deux objets introduits directement. La seconde construction est l'emploi de verbes en série. Nous renvoyons à Byrne (1987) et à Veenstra (1996) pour une analyse plus détaillée de ces dernières constructions en SA.

4.2.2 Introduction théorique aux notions de temps, d'aspect et de mode

Nous venons de présenter quelques caractéristiques du verbe en SA, en insistant particulièrement sur la négation et sur la façon dont les compléments s'agencent autour du verbe. Pour la suite de ce chapitre, nous regarderons en détail l'expression du temps, de l'aspect et du mode. Avant d'aborder les données du SA, il est important que nous présentions un certain nombre de données théoriques et d'hypothèses ayant trait à l'expression de ces notions. Dans cette section, nous présenterons donc dans un premier temps le modèle calculatoire et cognitif de Gosselin (1996, 2005) en expliquant pourquoi ce modèle est celui que nous avons retenu pour expliquer les données du SA. Dans un second temps, nous verrons, grâce aux travaux de Talmy (2000), les qualités cognitives du modèle de Gosselin (1996, 2005) et la façon dont il peut s'appliquer à la langue en général et pas simplement aux notions de temps, d'aspect et de mode. Nous insisterons particulièrement sur le caractère cognitif des bornes, ainsi que sur celui de l'état résultant. Finalement, nous conclurons cette section en regardant brièvement l'expression du temps, de l'aspect et du mode dans les langues en général afin d'être capables de situer le SA de façon typologique. Au terme de cette section théorique, nous serons en mesure d'expliquer l'expression du temps, de l'aspect et du mode en SA.

4.2.2.1 Le modèle calculatoire et cognitif de Gosselin (1996, 2005)

Le temps et l'aspect dans Gosselin (1996)

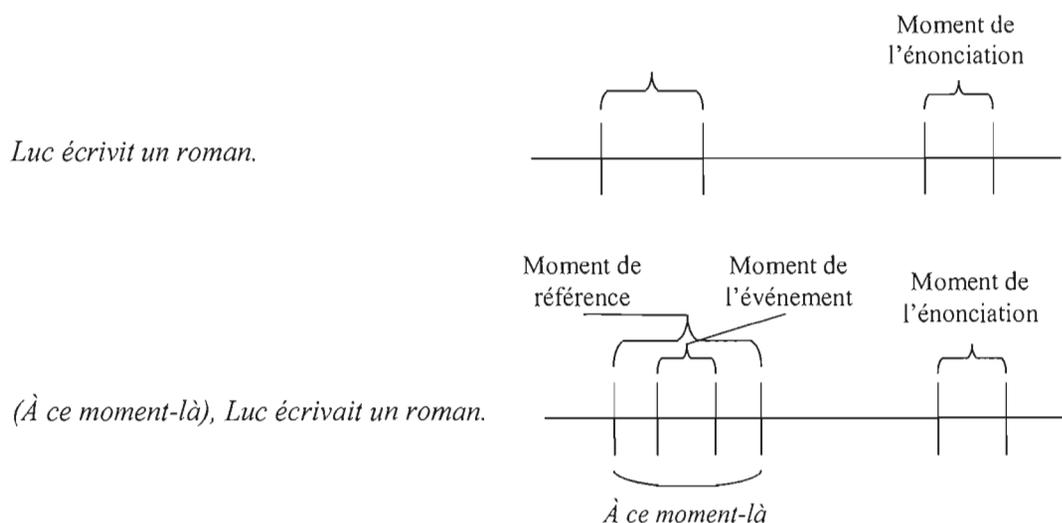
La question du temps, de l'aspect et du mode intrigue les grammairiens et les linguistes aussi bien que les philosophes depuis fort longtemps. On pensera aux philosophes grecs Platon, Aristote, Héraclite, Cratyle, Parménide ou encore Zélon d'Élée qui se sont penchés sur la question, bien avant que la linguistique comme science n'émerge (pour un résumé des courants philosophiques grecs sur le temps, l'aspect et le mode, lire Gosselin 1996 : 7-9). Aristote, en particulier, sera le premier à distinguer les catégories du temps et de l'aspect. Plus près de nous, au XXe siècle, c'est encore à un philosophe, Hans Reichenbach, que l'on doit un modèle de représentation des temps verbaux. Reichenbach (1947) propose un modèle qui contient trois repères correspondant à des moments à marquer sur une ligne horizontale allant de gauche à droite et représentant le temps qui se déroule. Le premier point S correspond au moment de l'énonciation. Le second point E représente le moment où se déroule l'événement. Le dernier point R indique le moment de référence, c'est-à-dire le moment par rapport auquel est situé l'événement. Par exemple, dans la phrase *Hier, Paul a rencontré Marie*, le point R symbolise *hier* qui est antérieur au point E de l'énonciation. La rencontre de Paul et Marie est située à un moment donné de la journée d'hier, donc on représente E et R au même moment. Les modèles précédents ne comptaient que l'équivalent des points S et E. Cela avait comme inconvénient de ne pouvoir proposer que trois interprétations possibles :

- E est antérieur à S : temps passé ;
- E est simultané à S : temps présent ;
- E est postérieur à S : temps futur.

L'observation de la plupart des langues européennes montre pourtant qu'elles ont généralement plus de trois marques morphologiques dans leur système de conjugaison. S'il n'existait que trois représentations possibles, il faudrait expliquer pourquoi des langues ont par exemple plus d'un morphème pour le passé. Le modèle de Reichenbach (1947) ajoute donc un point R qui permet de réaliser les représentations temporelles non plus seulement par rapport au moment de l'énonciation, mais aussi par rapport à un point défini ailleurs dans le

temps, ce qui rend compte des divers morphèmes dont les langues disposent pour marquer une même temporalité, comme la distinction entre le passé simple et le passé antérieur.

Gosselin (1996) part de ce modèle de la temporalité, mais propose d'aller plus loin en apportant deux modifications majeures. La première modification consiste à ne plus représenter les moments S, E, R par des points, mais par des bornes qui sont ainsi des intervalles de temps. La justification pour une telle modification est qu'elle « permet de rendre compte de certaines différences aspectuelles comme celle qui oppose le passé simple, perfectif (qui offre une “vue globale” du procès) à l'imparfait imperfectif (qui en présente une “vue partielle”) » (Gosselin 1996 : 16). Schématiquement parlant, nous aurons donc deux représentations différentes pour le passé simple et l'imparfait (ces schémas sont ceux de Gosselin 1996 :16) :



Dans le modèle de Reichenbach (1947), le fait d'avoir des points plutôt que des bornes avait pour conséquence qu'en français on obtenait une représentation identique du passé simple et de l'imparfait. Avec le modèle de bornes de Gosselin (1996), la distinction s'opère dans le chevauchement de l'intervalle de référence et de l'intervalle de l'événement : alors que ces intervalles sont juxtaposés au passé simple, l'intervalle de l'événement est inclus dans l'intervalle de référence. Ceci reflète la différence aspectuelle entre les deux passés.

La seconde modification au modèle de Reichenbach (1947) consiste en l'ajout d'intervalles supplémentaires disponibles pour ce que Gosselin (1996) appelle les circonstants temporels. Ainsi, dans l'énoncé *Paul soupait tous les lundis chez sa tante*, le complément circonstanciel est important puisqu'il apporte une valeur itérative absente de *Paul soupait lundi chez sa tante*. Dans les deux phrases, le verbe *soupait* est à l'imparfait et reçoit une interprétation imperfective : la valeur aspectuelle imperfective itérative est présente dans la première phrase à cause du complément circonstanciel ; la valeur aspectuelle imperfective ponctuelle est présente dans la seconde phrase puisqu'il n'y a pas de circonstant temporel.

Il y a donc quatre intervalles possibles dans le modèle calculatoire et cognitif de Gosselin (1996) :

- L'intervalle [B1, B2] est l'intervalle du *procès* ;
- L'intervalle [01, 02] est l'intervalle de l'*énonciation* ;
- L'intervalle [I, II] est l'intervalle de *référence* ;
- L'intervalle [c1, c2] est l'intervalle du *circonstant temporel*.

Dans tout énoncé, il y a un intervalle d'énonciation [01, 02]. Si on est dans une phrase simple ne contenant qu'un seul verbe, on n'aura qu'un seul intervalle de procès [B1, B2] et qu'un seul intervalle de référence [I, II]. Si la phrase contient plus d'un verbe, dans le cas de subordinées par exemple, chaque verbe reçoit son propre intervalle de procès [B1, B2] et son propre intervalle de référence [I, II]. Il y a autant d'intervalles circonstanciels [ct1, ct2] qu'il y a de compléments circonstanciels de temps. Il faut noter que puisque chaque verbe reçoit un intervalle de procès [B1, B2] et un intervalle de référence [I, II], les temps composés du français ou de l'anglais, par exemple, ayant un auxiliaire (ou plus) et un participe reçoivent donc chacun leurs intervalles [B1, B2] et [I, II].

Le modèle de Gosselin (1996) se complexifie en expliquant l'expression du temps et de l'aspect en termes de relation entre ces bornes. Ainsi, l'aspect grammatical – à ne pas confondre avec l'aspect lexical, qui est porté par le verbe lui-même, dans les classes aspectuelles dont nous reparlerons plus tard – est reflété par la relation entre l'intervalle [B1,

B2] et l'intervalle [I, II]. L'aspect aoristique (appelé aussi perfectif) est donc la coïncidence des deux intervalles [B1, B2] et [I, II]. L'aspect inaccompli est représenté par le fait que l'intervalle du procès [B1, B2] recouvre l'intervalle [I, II]. Ainsi, la borne de fin du procès B2 se ferme après la borne finale de l'intervalle de référence, ce qui montre pourquoi le procès est perçu comme étant inaccompli, au sens qu'il n'est pas accompli par rapport à un intervalle précis. L'aspect accompli est au contraire représenté par le fait que les bornes de référence [I, II] sont postérieures aux bornes du procès [B1, B2]. Cela s'explique par le fait qu'un procès ne peut être considéré comme accompli que s'il est clairement dissocié du moment de référence. L'aspect prospectif est représenté de façon inverse à l'aspect accompli, c'est-à-dire que l'intervalle de référence [I, II] est antérieur à l'intervalle du procès [B1, B2]. Pour qu'un procès soit prospectif, il faut qu'il n'ait pas encore eu lieu – bien qu'il puisse être sur le point d'avoir lieu – au moment de référence, ce qui explique la postériorité du procès par rapport à l'intervalle de référence⁸³.

Le temps absolu quant à lui se reflète dans la relation entre l'intervalle de l'énonciation [01, 02] et l'intervalle de référence [I, II]. On appellera temps relatif la relation entre le temps d'une phrase matrice et de celui de sa subordonnée. On aura donc un intervalle [I, II] pour l'intervalle de référence du verbe de la principale et un intervalle [I', II'] pour l'intervalle de référence du verbe de la subordonnée. La relation entre [I, II] et [I', II'] détermine ainsi le temps relatif. Il n'existe que trois possibilités temporelles pour le temps absolu, comme pour le temps relatif. On a affaire à du passé quand l'intervalle [I, II] est antérieur à l'intervalle [01, 02] (on parlera plutôt d'antériorité quand l'intervalle [I', II'] est antérieur à l'intervalle [I, II]). Quand les intervalles sont simultanés, l'interprétation du temps absolu est au présent et l'interprétation du temps relatif est simultanée. Finalement, quand l'intervalle [I, II] est postérieur à l'intervalle [01, 02], on observe une interprétation future. Quand l'intervalle [I', II'] est postérieur à l'intervalle [I, II], on parlera plutôt de postériorité.

Le tableau ci-après récapitule les relations entre les bornes permettant de représenter soit l'aspect, soit le temps (absolu ou relatif).

⁸³ Les représentations de ces aspects seront données à la page 250.

Tableau 4.2 Relations entre les bornes de l'énonciation, du procès et de référence dans le modèle de Gosselin (1996)

	ASPECT	TEMPS ABSOLU	TEMPS RELATIF
Relation	[I, II] et [B1, B2]	[I, II] et [01, 02]	[I, II] et [I', II']

Il est légitime de se demander comment sont délimités les intervalles que nous venons de présenter. Les bornes de l'intervalle de l'énonciation [01, 02] sont naturellement tracées à partir du moment où l'énoncé est produit (la notion de « moment de l'énoncé » est possiblement un point ou une plage de temps (*cf.* Bouchard 1984)). Les bornes de l'intervalle de références [I, II] sont déterminées selon ce que le locuteur veut montrer sur l'axe temporel. Souvent, un circonstant temporel [ct1, ct2] aide à localiser l'intervalle de référence [I, II]. Les bornes du procès [B1, B2] sont quant à elles délimitées d'une part par le verbe lui-même. Par exemple, le verbe *déménager* est délimité par l'action en elle-même qui consiste à déplacer ses biens d'un ancien logement vers un nouveau logement. Les bornes du procès *déménager* s'ouvrent et se ferment donc quand débutent et finissent ces actions. Fréquemment, ce sont des compléments du verbe qui déterminent les bornes du procès, comme dans *Paul boit une bière* où l'action de boire commence à la première gorgée de bière et se termine à la dernière (rien ne dit cependant si la bière a été bue au complet). Certains procès ne semblent pas bornés, comme *Marie se promène* puisque rien n'indique linguistiquement le début ou la fin du procès. Cependant, notre connaissance du monde fait que l'on sait qu'il y a nécessairement un début et une fin à ce procès, puisque personne ne se promène indéfiniment. Par conséquent, tout procès ayant des bornes, Gosselin (1996) distingue d'une part les procès qui ont des bornes intrinsèques soit parce qu'elles sont directement contenues dans le verbe, soit parce que le verbe a un complément. Dans ce cas, l'intervalle est noté [Bi1, Bi2]. D'autre part, les procès qui ont des bornes extrinsèques, c'est-à-dire des bornes délimitées par notre connaissance du monde, sont notés [Be1, Be2]. Pour conclure sur les bornes du procès, Gosselin (1996 :25) précise que celles-ci peuvent être « infiniment proches » dans le cas d'un procès ponctuel, comme *apercevoir* ou « nettement disjointes » dans le cas d'un procès non ponctuel.

Les bornes du procès ont comme autre fonction d'aider à représenter les classes aspectuelles de verbes (Gosselin (1996) préfère parler d'aspect lexical quand on décrit

l'aspect du verbe). Voici un bref récapitulatif de ce qu'est une classe aspectuelle de verbe (parmi les nombreuses personnes ayant travaillé sur les classes aspectuelles, nous retenons Vendler 1967, Smith 1983, Gosselin 1996). On distingue la classe aspectuelle des états, qui regroupe les états nécessaires et les états contingents. Les états nécessaires sont ceux qui représentent une situation stable qui n'a ni début ni fin (*La Terre est ronde*) alors que les états contingents représentent une situation stable qui a un début et une fin (*Paul a la grippe*), comme les définit Gosselin (1996)⁸⁴. Du côté des actions, on distingue les verbes d'activité, d'accomplissement et d'achèvement. Un verbe d'activité décrit « une série de changements prise comme stable (comme une situation ayant un début et une fin, sans que ce début et cette fin soient envisagés comme impliqués par le procès) » (Gosselin 1996 :54). Un exemple de verbe d'activité serait *manger*, car dans *Paul mange*, il y a un début et une fin qui sont implicites (notre connaissance du monde fait que l'on sait que personne ne mange en continu), mais ce début et cette fin ne sont pas indiqués dans le procès. Un verbe d'accomplissement ressemble beaucoup à un verbe d'activité, sauf qu'il implique un début et une fin qui lui sont intrinsèques. Par exemple, le verbe *manger* accompagné d'un complément comme *un sandwich* dans *Paul mange un sandwich* implique un début et une fin qui sont imposés par le complément : l'action débute quand le sandwich est entamé et prend fin quand le sandwich est terminé (ou bien laissé de côté) par Paul. La différence entre un verbe d'activité et un verbe d'accomplissement réside donc souvent dans l'absence ou la présence d'un complément qui vient délimiter le procès. Finalement, les verbes d'achèvement sont des verbes qui décrivent un changement atomique, c'est-à-dire un changement indécomposable. Ces verbes impliquent naturellement un début et une fin qui se produisent quasi simultanément. Par exemple, le verbe *apercevoir* dans *Paul a aperçu une souris dans*

⁸⁴ Les états contingents et les états nécessaires correspondent respectivement aux *stage-level predicates* et aux *individual-level predicates* introduits par Carlson (1977). La pertinence de cette distinction est abondamment discutée dans Kratzer (1995) où sont présentés de nombreux exemples de diverses langues montrant un comportement grammatical différent selon l'emploi d'un verbe décrivant un état nécessaire ou un état contingent.

son grenier est une action indécomposable qui a commencé quand la souris est apparue dans le champ de vision de Paul et qui a pris fin quand elle en a disparu⁸⁵.

Le Tableau 4.2 représente les formes des types de procès, dans le système de bornes proposé par Gosselin (1996).

Tableau 4.3 Forme des types de procès (Gosselin 1996 :56)

TYPE DE PROCÈS	FIGURE	CONFIGURATION
État nécessaire	Absence de bornes	État (absence de changements)
État contingent	Bornes extrinsèques	État (absence de changements)
Activité	Bornes extrinsèques	Série de changements
Accomplissement	Bornes intrinsèques	Série de changements
Achèvement	Bornes intrinsèques	Changement atomique

On y voit que tous les procès sont bornés, sauf les états nécessaires qui décrivent une situation immuable⁸⁶. Alors que les états contingents et les activités ont des bornes extrinsèques, c'est-à-dire apportées par notre connaissance du monde (on sait qu'on ne peut être malade indéfiniment ou manger indéfiniment), seuls les accomplissements et les achèvements ont des bornes intrinsèques. La troisième colonne du tableau définit la

⁸⁵ Le verbe *apercevoir* n'est pas un très bon représentant des verbes d'achèvement. En effet, il ne décrit pas uniquement une brièveté de l'action de voir. Il peut aussi être employé pour parler d'une difficulté à voir, à cause d'une obstruction visuelle. Si l'on compare *Paul voit la Tour Eiffel de son appartement* avec *Paul aperçoit la Tour Eiffel de son appartement*, la nuance entre *voir* et *apercevoir* n'est pas dans la durée de l'action, mais bien dans l'accès visuel à la Tour Eiffel. On imaginera dans la situation où *Paul aperçoit la Tour Eiffel de son appartement* qu'il doit faire un effort de contorsion pour voir la Tour Eiffel ou que la vue n'est que partielle alors que dans le cas où il *voit la Tour Eiffel de son appartement*, celle-ci est directement visible.

⁸⁶ Peu de choses sont réellement immuables, à part peut-être certaines notions physiques, comme la vitesse de la lumière dans le vide ou certaines lois de la physique prises dans un contexte très précis. On considérera cependant en linguistique comme immuable tout ce qui est une caractéristique quasi permanente, comme la couleur des yeux ou les liens de parenté, bien que cela puisse être borné par le début de la vie et la mort de l'individu. Ce n'est d'ailleurs pas si évident, puisque les liens de parenté perdurent au-delà de la mort, de même que les propriétés d'un individu. Ainsi, on pourra bien dire en parlant d'un individu : *Il a les yeux de son arrière-grand-mère*, bien que cette dernière ne soit plus en vie.

configuration du procès en termes de changements. Elle permet de distinguer les procès en ce qu'ils ont de caractéristique entre les bornes. Ainsi, les états nécessaires et les états contingents sont tous deux caractérisés par une absence de changements. Les actions (activités, accomplissements, achèvements) sont au contraire caractérisées par le changement. Les activités et les accomplissements sont vus comme une série de changements (*se promener* peut se décomposer en plusieurs sous-actions, comme les pas que fait le promeneur, ces pas pouvant eux-mêmes se décomposer avec les mouvements des muscles, les messages nerveux, etc.). Généralement, une série de changements n'est pas montrée linguistiquement, ce qui implique qu'il n'y a pas d'effet sur l'interprétation. Employer le verbe *se promener* ne fait pas voir les sous-actions de l'action plus générale de la promenade. Dans certains cas, des prédicats comme *construire une ville* vont être présentés soit comme un tout (*Les Néerlandais ont construit cette ville à la fin du XVIIIe siècle*), soit comme une série de sous-actions (*Ils sont en train de construire une ville, mais pour l'instant, seules les fondations ont été posées*). C'est l'aspect employé avec ces prédicats qui met l'accent sur l'action ou sur les sous-actions. Les achèvements quant à eux sont caractérisés comme étant des changements atomiques, c'est-à-dire des changements indécomposables. On pourrait rétorquer que le verbe *apercevoir* implique une série de changements (le mouvement des yeux, celui de la tête, etc.), mais comme le justifie Gosselin (1996 :71) « L'achèvement [...] correspond, au plan cognitif, à un changement atomique ; mais [...] ce caractère atomique du changement résulte lui-même d'une convention sémiologique qui consiste à ignorer toute progression interne. »

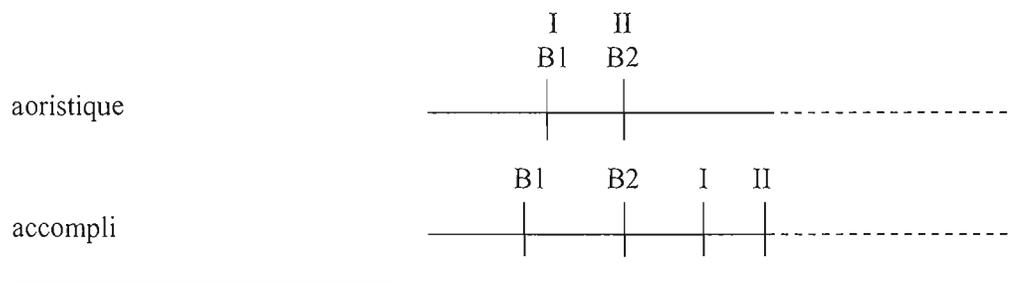
Le mode et la modalité dans Gosselin (2005)

Dans le modèle de Gosselin (1996), la modalité n'est pas considérée. Il faut attendre une incorporation de celle-ci dans Gosselin (2005) pour comprendre son traitement. Gosselin (2005) critique le fait que l'on sépare habituellement modalité et temporalité. La question du mode est très importante, puisque sa définition est loin d'être claire aussi bien du côté des linguistes que de celui des grammairiens, comme le souligne Gosselin (2005). Une conception traditionnelle de la temporalité et de la modalité fait que l'on associe souvent ce qui est temporel à ce qui est réel, puisque l'on peut affirmer du passé et du présent et ce qui est modal à du non-réel. Pourtant, de nombreux exemples montrent que du passé peut être

irréel, comme dans *S'il avait fait beau dimanche, nous aurions dîné dehors* alors que du subjonctif peut être tout à fait réel comme dans *Je regrette qu'il n'ait pas fait beau dimanche*. Pour Gosselin (2005), tout énoncé contient du temps, du mode et de l'aspect, même s'il n'y a visiblement pas de morphème associé à ces valeurs. Un morphème de l'imparfait par exemple n'est pas associé qu'à une valeur, mais à une interaction de valeurs. Ceci lui permet de noter un fait avéré dans la passé comme une hypothèse non réalisée.

Gosselin (2005 :88-96) préfère donc parler de la dimension modale du temps et de l'aspect, plutôt que de séparer le mode du temps et de l'aspect. Selon lui, le temps comme l'aspect contiennent des valeurs modales. La valeur modale du temps est présente dans le choix du moment que l'on décrit : alors que généralement le passé et le présent décrivent l'irrévocable, le futur est de l'ordre du possible. Dans d'autres cas, le passé peut décrire le possible (*si j'étais riche...*) alors que le futur peut quant à lui décrire l'irrévocable⁸⁷ (*Je prendrai le plat du jour/ Il pleuvra demain/ Le soleil se lèvera à 6h42*). Les valeurs modales temporelles sont donc situées sur l'axe du temps par rapport au « maintenant » qui varie constamment et qui fait passer des procès du possible à l'irrévocable. On considère dès lors que c'est le « maintenant » qui opère la coupure modale temporelle.

L'aspect est lui aussi porteur d'une valeur modale, mais cette fois, c'est la borne II de l'intervalle de référence qui opère la coupure modale. Ainsi, avec un aspect aoristique (perfectif) et un aspect accompli, la borne II est fermée avant la fin du procès (ce qui signifie que le procès a eu lieu au moment de référence). Ces deux aspects sont donc dans la valeur modale de l'irrévocable.



⁸⁷ Ce qui est appelé *irrévocable* n'implique pas que le procès aura absolument lieu (la vie est toujours pleine d'imprévus), mais que tout porte à croire qu'il aura lieu, car les actants sont fortement impliqués et décidés dans la réalisation du procès.

Au contraire, l'aspect prospectif est entièrement dans la valeur modale du possible, puisque les bornes du procès sont complètement postérieures à l'intervalle de référence.



Enfin, l'aspect inaccompli est à cheval entre l'irrévocable et le possible, puisque le procès débute avant II, mais se termine après celui-ci.



Le modèle du temps et de l'aspect de Gosselin (1996) se trouve donc augmenté par le rôle du mode. Gosselin (2005) ajoute de nouvelles bornes à son modèle pour rendre compte de l'interaction des modalités avec le temps et l'aspect. Il distingue la modalité extrinsèque de la modalité intrinsèque. La modalité intrinsèque est directement incluse dans le prédicat, puisqu'il existe des prédicats qu'on pourra considérer comme objectifs (*Paul mange une pomme*) et d'autres qu'on considérera comme subjectifs (*Paul apprécie les pommes*). Il n'est pas nécessaire de modifier le modèle de Gosselin (1996) pour indiquer les modalités intrinsèques, puisque ce sont simplement les bornes du procès [B1, B2] qui représentent le procès. Les modalités extrinsèques quant à elles sont marquées par les éléments extérieurs au verbe principal, comme un verbe modal ou un adverbe. Cette modalité doit être indiquée sur l'axe temporel, indépendamment des bornes [I, II] et [B1, B2] consacrées au verbe principal. On utilisera donc les bornes [m1, m2] pour marquer l'intervalle de la modalité extrinsèque. Il faut ajouter à cet intervalle [m1, m2] un intervalle de référence [Im1, Im2] pour cette modalité extrinsèque. Dans ce modèle, une phrase simple au futur comme *Pierre viendra demain* n'est donc pas traitée différemment d'une phrase au passé comme *Pierre est venu hier*, puisque ces deux énoncés sont une interaction du temps, du mode et de l'aspect. Autrement dit, on ne traite pas le futur comme un mode, mais plutôt comme une association des trois dimensions de la flexion. Rien n'est purement modal dans la langue, puisque les deux autres dimensions qui sont le temps et l'aspect doivent toujours être prises en compte.

4.2.2.2 Le caractère cognitif des intervalles et du système des bornes

Nous avons vu que Gosselin (1996, 2005) se présente comme un modèle cognitif et calculatoire du temps, du mode et de l'aspect. Le caractère cognitif de ce modèle se trouve justifié dans Talmy (2000) où la relation entre la grammaire et la cognition est entre autres réalisée dans la structure configurationnelle, définie ainsi :

This system comprises the schematic structuring or geometric delineations in space or time or other qualitative domain that closed-class forms can specify. [...] With respect to closed-class forms, the configurational system thus encompasses most aspects of the schemas specified by spatial or temporal adpositions, subordinating conjunctions, deictics, aspect/tense markers, number markers, and the like. (Talmy 2000:47)⁸⁸

Talmy (2000) recense sept catégories schématiques dans le système configurationnel : la plexité, l'état de « bornage », l'état de division, la disposition des quantités, le degré d'extension, le patron de distribution et l'axialité. Nous nous intéressons particulièrement à la plexité et à l'état de « bornage » puisque ces catégories affectent la syntaxe de la phrase, alors que les autres sont plus souvent reliées à la sémantique du verbe lui-même.

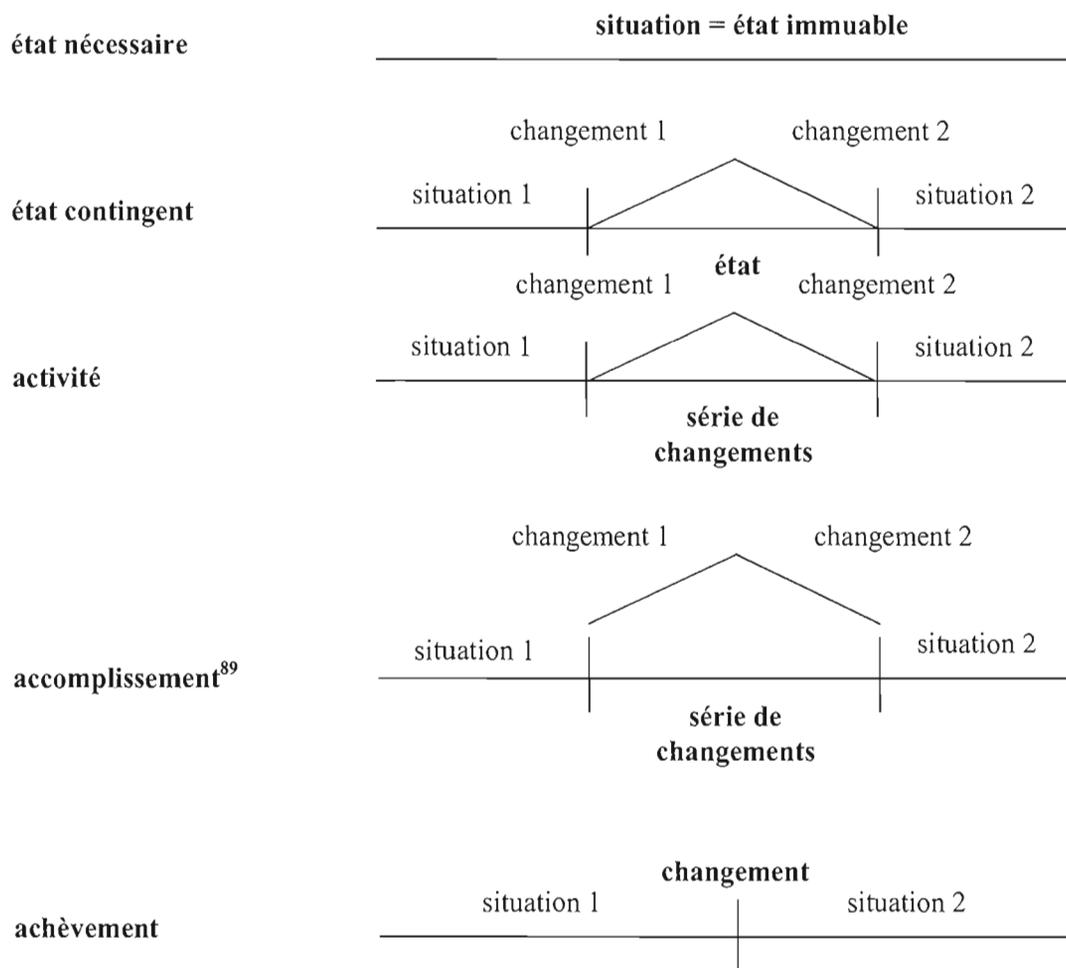
La plexité est définie par le nombre de fois qu'une entité est répétée. Quand une entité n'est présente qu'en une occurrence, on parle d'uniplexe (*un livre/il soupira*); quand une entité est répétée, on parlera de multiplexe (*des livres/il soupirait toutes les 5 minutes*). Comme le montrent ces exemples, la répétition de l'entité étant une possibilité cognitive générale, elle agit dans la grammaire aussi bien sur le nombre que sur l'aspect. La plexité ne concerne pas que les catégories fonctionnelles, puisqu'une catégorie lexicale peut contenir intrinsèquement l'idée de la répétition, comme le verbe *sautiller* qui inclut plusieurs occurrences de petits sauts ou le nom *gens* qui implique plusieurs occurrences de personnes.

L'état de « bornage » est directement en lien avec le modèle de Gosselin (1996). Deux états sont possibles, soit l'élément est borné, soit il ne l'est pas. Cela peut encore une fois affecter le nombre dans le cas des noms de masse ou l'aspect dans la distinction entre activité

⁸⁸ Ce que Talmy (2000) appelle les *closed-class forms* correspond à ce qui est appelé catégories fonctionnelles en grammaire générative, incluant les prépositions.

et accomplissement. Par exemple, (*de la*) *farine* désigne une masse non dénombrable, c'est-à-dire non bornée jusqu'à tant qu'un autre élément de la langue vienne la borner, comme dans *un sac de farine*. Il en va de même pour un verbe d'activité comme *lire* qui n'a pas de bornes, mais qui devient borné lorsqu'on lui ajoute un complément comme *le journal* dans *lire le journal*, des bornes sont soudain apportées à l'action. Il est donc possible de borner tout item qui ne l'est pas en ajoutant une information supplémentaire au nom ou au verbe.

C'est à partir des travaux de Gosselin (1996, 2005) et de Talmy (2000) que nous proposons de regarder les données du SA à l'aide des notions de situation initiale et de situation résultante. Nous définissons la situation initiale comme étant la situation précédant la borne du procès B1 et la situation résultante comme étant la situation découlant de la borne du procès B2. Bien que nous ayons vu que les verbes décrivant un état nécessaire n'ont pas de borne de procès, nous posons, à la lumière de Talmy (2000) et de la catégorie schématique de l'état de « bornage », qu'il est cognitivement possible d'envisager des bornes de début et de fin à un état nécessaire (*Paul a les yeux verts* est naturellement borné par sa naissance et sa mort, ou dans un cas extrême, par une greffe des yeux). De même, ce n'est pas parce que certains verbes (les états contingents et les activités) n'ont pas de bornes spécifiées linguistiquement qu'ils ne sont pas bornés dans le temps : dire *Paul se promène* ne donne pas d'indication sur le début et la fin de l'activité, mais notre connaissance du monde fait qu'on sait que personne ne se promène éternellement. Nous posons donc que tous les procès, quelle que soit la classe aspectuelle à laquelle le prédicat appartient, ont une borne B1 et une borne B2, et par conséquent une situation initiale et une situation résultante. L'hypothèse que nous développons pour le SA découle directement de cette proposition. Nous appelons situation initiale, la situation précédant le début du procès. Ce que nous appelons situation résultante est la situation qui suit immédiatement la borne B2, qui ferme le procès. Par exemple, *manger une pomme* implique une situation initiale durant laquelle le procès n'a pas commencé, personne ne mange et la pomme est intacte. Le procès débute à la borne B1 et s'achève à la borne B2. S'ensuit la situation résultante : la pomme est mangée. La situation résultante d'un état est l'état lui-même puisque le résultat d'*être malade* est simplement le fait d'être malade. Cette hypothèse suit directement celle de Gosselin (1996 :54-5) qui propose les représentations suivantes pour les divers aspects lexicaux :



Quand on emploie un verbe d'état contingent comme *être malade*, on passe d'une situation 1 durant laquelle on n'est pas malade. Survient le changement 1, qui correspond par exemple à l'entrée d'un virus dans l'organisme. L'état correspondant à *être malade* dure un certain temps et se termine avec le changement 2 qui correspond à l'élimination du virus par l'organisme. La situation 2 qui suit correspond donc au fait de ne plus être malade : le procès *être malade* n'est plus valide au-delà de la borne du changement 2. Ce qu'on appellera situation résultante pour un verbe d'état sera donc l'état lui-même, puisque la situation 2 n'est

⁸⁹ On notera la grande similitude entre le schéma des activités et celui des accomplissements. Cette similitude s'explique par le fait que seules les propriétés des bornes distinguent ces deux classes aspectuelles. Ainsi, les verbes d'activités sont délimités par des bornes qui ne sont pas prises en compte dans l'interprétation du procès. Dans le cas des accomplissements, au contraire, les bornes sont intrinsèques au procès.

pas le résultat de l'état (le résultat d'*être malade* est *être malade* et non pas *être guéri*), mais une situation complètement différente, voire opposée.

Quand on emploie un verbe d'accomplissement, comme *déménager*, il existe une situation 1 durant laquelle un individu réside dans un lieu *x* et a l'intention d'aller emménager dans un lieu *y*. Le changement 1 intervient et correspond à peu près au moment où les biens possédés par l'individu sont prêts à quitter le lieu *x*. Une série de changement se produit : on considère que la série de changement est stable, bien qu'elle soit décomposable en plusieurs actions (fermer les boîtes, porter les boîtes, les charger dans un camion, les décharger, les placer dans les pièces du lieu *y*). Cette série de changements une fois terminée, on aboutit à une situation 2 où les biens de l'individu se trouvent déménagés au lieu *y*. Cette situation 2 correspond à ce qui sera appelé par la suite *situation résultante*.

Avant de terminer ce tour théorique des notions de temps, de mode et d'aspect et d'en regarder les applications au SA, regardons rapidement l'implication typologique de ces notions pour la classification du SA.

4.2.2.3 Typologie du temps, du mode et de l'aspect

Bhat (1999) propose de séparer typologiquement les langues en trois catégories : les langues dans lesquelles le temps est proéminent, celle où l'aspect est proéminent et celles où le mode est proéminent. Pour Bhat (1999), la proéminence du temps, de l'aspect ou du mode dans une langue dépend de sa présence dans la phrase.

Since the notion of prominence is a relative term, we can expect these languages to form a gradation, with some being closer to the idealized language than others. The criteria that we use for determining the relative prominence of tense in these languages are also such that they allow us to establish similar gradations in each case. For example, tense would be grammaticalized to a greater extent in some of these languages than in others, but in all of them it would be grammaticalized (if at all) to a greater degree than aspect or mood. Similarly, the criteria of obligatoriness, systematicity and pervasiveness would also allow us to establish gradations among these languages. (Bhat 1999:104)

Le SA est généralement considéré comme une langue aspectuelle, à cause du fait que l'interprétation du verbe nu varie selon la classe à laquelle le verbe appartient (c'est ce que

nous verrons dans la section suivante). Cet argument est donc différent de celui que Bhat (1999) utilise pour classer les langues puisqu'elle ne tient pas compte de la question des classes aspectuelles de verbes. Dans la typologie de Bhat (1999), le fait que l'aspect soit proéminent dans une langue donnée dépend de la façon dont cette notion est grammaticalement exprimée et grammaticalement mise de l'avant par rapport au temps et au mode. Ceci est différent de la raison invoquée pour classer le SA comme langue aspectuelle, puisque la classification du SA est établie en fonction de l'interprétation du procès quand le verbe est nu. Selon la typologie de Bhat (1999), le SA n'est proéminent pour aucune des expressions du temps, du mode ou de l'aspect, puisqu'aucune de ces catégories n'est plus obligatoire ou plus saillante qu'une autre. Nous n'irons pas plus loin dans la question de la classification typologique du SA, cela dépassant le cadre d'étude que nous nous sommes fixé, mais nous voulions souligner l'existence d'une classification des langues sur la base de l'expression du temps, du mode et de l'aspect.

4.2.2.4 Conclusion

Comme il a été brièvement exposé dans le chapitre II, le SA permet l'emploi de verbes nus, c'est-à-dire des verbes sans marque de temps, de mode ou d'aspect. Le SA dispose de trois marqueurs préverbaux⁹⁰ : *bi* pour le temps, *ó* pour le mode et *tá* pour l'aspect (Byrne 1987, Rountree 1992, Veenstra 1996). Dans cette section, nous chercherons à comprendre et à expliquer l'impact de ces marqueurs sur l'expression du temps, du mode et de l'aspect en SA. Nous proposerons pour le SA que l'emploi d'un verbe nu signifie que l'on met, au moment de l'énonciation, l'accent sur la situation résultante. Quand on emploie le marqueur *bí*, on signifie que la situation résultante a eu lieu dans le passé et qu'elle n'a plus cours au moment de l'énonciation, qu'elle n'est plus pertinente au moment où l'on parle. Si c'est le marqueur *tá* qui est utilisé, dans ce cas il est signifié que la situation résultante n'a pas encore

⁹⁰ Veenstra (1996 :15-21) s'interroge sur le statut catégoriel de ces marqueurs. Il exclut que ce soit des morphèmes liés pour deux raisons. Premièrement, ils portent un ton et les morphèmes liés du SA ne portent jamais de ton (*cf.* Smith et Veenstra 1994). Deuxièmement, ils peuvent être employés en isolation, c'est-à-dire qu'ils ne précèdent pas obligatoirement un verbe, dans le cas d'une reprise de question (équivalente à *I do* en anglais). L'analyse proposée par Veenstra (1996) penche donc en faveur d'un statut d'auxiliaire pour ces marques de temps, de mode et d'aspect en SA.

eu lieu au moment de l'énonciation, mais que la situation initiale n'est plus valide non plus à ce moment-là. Enfin, quand le marqueur *ó* est employé, ni la situation initiale, ni la situation résultante ne sont valides au moment de l'énonciation. Ces propositions seront illustrées dans les sections 4.2.3 à 4.2.6.

4.2.3 L'absence de marqueur

Il a été montré dans Bally (2004a) que les verbes nus en SA reçoivent tout de même une interprétation temporelle, aspectuelle et modale, bien qu'il n'y ait aucune marque qui indique la façon dont ceux-ci devraient être interprétés. Cette interprétation varie en fonction de la classe aspectuelle du verbe employé (Bally 2004a, Van de Vate 2010, Veenstra 1996).

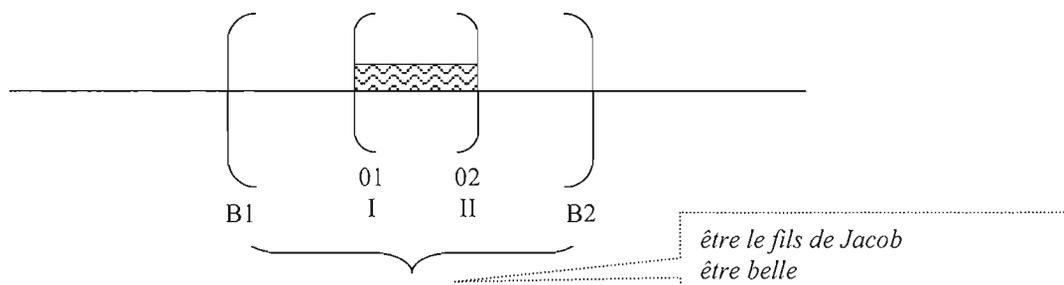
En SA, les états nécessaires et les états contingents (décrivant une propriété permanente de l'individu) sont interprétés au présent quand ils sont employés dans leur forme nue (voir respectivement les énoncés (386) et (387)). La distinction entre état nécessaire et état contingent n'est donc pas pertinente dans ce cas, puisqu'il n'y a qu'une interprétation possible pour ces verbes.

(386) *Carlo da di mi u Jacob.* SA
 Carlo COP DET enfant pour Jacob
 'Carlo est le fils de Jacob.'

(387) *Di mujée hansé.* SA
 DEF femme belle
 'La femme est belle.'
 (= (3b) dans Veenstra 1996: 14)

Le schéma ci-dessous représente l'interprétation d'un verbe d'état nu, à l'aide du formalisme de Gosselin (1996). Sur ce schéma, le temps présent est rendu par le fait que les bornes [I, II] et [01, 02] sont simultanées. Les bornes du procès [B1, B2] recouvrent les bornes de référence, puisque Carlo était déjà le fils de Jacob avant que l'énoncé ne soit produit et la femme était aussi probablement belle avant le moment de référence (et de l'énonciation). De même, la borne B2 est fermée postérieurement à II, puisqu'il est très probable que Carlo soit encore le fils de Jacob et que la femme soit encore belle après ce moment de référence. On a donc affaire à un inaccompli du présent. La portion qui a été grisée dans l'intervalle de

référence (et de l'énonciation) correspond à l'état résultant. Au moment où ces énoncés sont prononcés, on considère que l'état résultant est pertinent, valide.



Les exemples (388) et (389) illustrent respectivement une activité et un accomplissement. Ces verbes, employés nus, se voient interprétés au passé, décrivant un événement qui a déjà eu lieu. L'événement décrit par l'énoncé n'a plus cours au moment de l'énonciation, mais il est situé par rapport à ce moment.

(388) *Hiko waka.* SA
 Hiko marcher
 'Hiko a marché.'

(389) *Hiko feifî di tafa.* SA
 Hiko peindre DET table
 'Hiko a peint la table.'

Les énoncés en (390) et (391) illustrent deux verbes d'achèvement employés dans leur forme nue. Dans les deux cas, le procès a eu lieu dans le passé.

(390) *Hiko dou.* SA
 Hiko arriver
 'Hiko est arrivé.'

(391) *Hiko féni di/déé soótó mii.* SA
 Hiko trouver la/les serrure enfant
 'Hiko a trouvé la/les clés.'

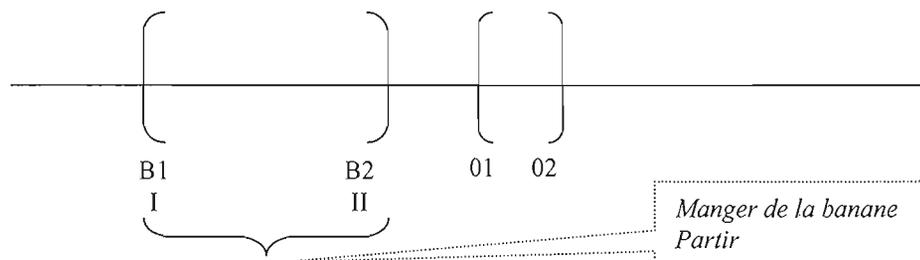
Pour tout verbe d'action (activité, achèvement, accomplissement) employé nu, le procès est situé antérieurement au moment de l'énonciation. Deux interprétations sont cependant possibles pour les actions : soit on a une interprétation de passé aoristique, soit on a une interprétation de présent accompli. Dans le cas d'une interprétation de passé aoristique, le

procès est présenté comme ayant eu lieu dans le passé et est vu globalement comme un tout complet. Les énoncés (392) et (393) illustrent cette interprétation respectivement avec un verbe d'activité et un verbe d'achèvement. L'emploi du circonstant temporel *jéside* 'hier' indique que l'intervalle de référence [I, II] est antérieur au moment de l'énonciation [01, 02]. Ceci implique donc qu'il s'agit bien d'un passé.

(392) *Jéside a nján bakúba.* SA
 hier 3sg manger banane
 'Il a mangé de la banane hier.'

(393) *Jéside a kumútu.* SA
 hier 3sg partir
 'Il est parti hier.'

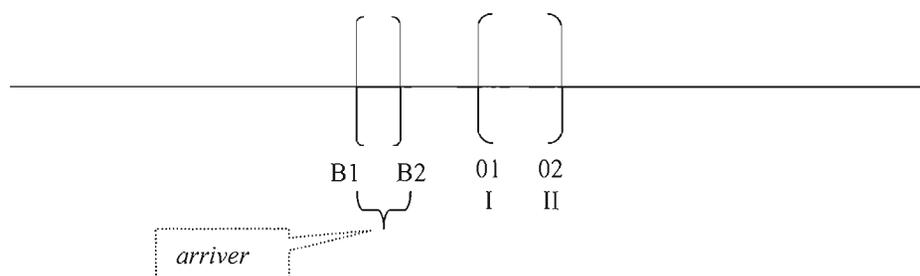
Le schéma ci-dessous illustre l'interprétation au passé aoristique. Le passé est rendu par le fait que l'intervalle de référence [I, II] est antérieur à l'intervalle de l'énonciation [01, 02]. L'aspect aoristique est représenté par la coïncidence de l'intervalle [I, II] avec l'intervalle du procès [B1, B2].



On peut aussi avoir une interprétation de présent accompli avec un verbe d'action nu, c'est-à-dire que le procès a eu lieu dans le passé, mais on regarde plus précisément l'état résultant au moment de l'énonciation. Cette dernière interprétation est plus facilement obtenue avec les verbes d'achèvements, comme illustré avec le verbe *dóu* 'arriver' dans l'énoncé (394). C'est le circonstant temporel *wán júu lánga* 'depuis une heure' qui nous indique le lien du procès avec le présent : on insiste sur l'état résultant d'être arrivé en signifiant que Basia est toujours là. Autrement dit, ce n'est pas tant l'arrivée qui est mise en valeur, mais le fait que Basia se trouve à être arrivé.

- (394) *Basia dóu wán júu lánɡa káa.* SA
 Basia arriver un heure long déjà
 ‘Basia est arrivé depuis une heure déjà.’

Le schéma ci-dessous représente cette interprétation. On a affaire à un présent, comme l’illustre la simultanéité des bornes [I, II] et [01, 02]. D’autre part, l’aspect accompli est rendu par l’antériorité des bornes du procès [B1, B2] par rapport aux bornes de référence [I, II]. On ajoutera que *dóu* ‘arriver’ étant un verbe d’achèvement, ses bornes [B1, B2] sont infiniment proches. De plus, ces bornes [B1, B2] sont possiblement très proches du moment de référence correspondant au moment de l’énonciation, mais elles peuvent aussi en être éloignées quand on a un circonstant temporel du type *wán júu lánɡa* ‘depuis une heure’.



En résumé, il existe trois interprétations différentes pour les verbes nus, et celles-ci dépendent de l’aspect lexical du verbe. Dans les trois représentations que nous avons proposées, il apparaît que seule la position des bornes de référence [I, II] varie réellement d’une interprétation à l’autre. Or l’intervalle [I, II] « représente de qui est perçu/montré sur l’axe temporel » (Gosselin 1996 : 15). Le point commun à toutes ces interprétations est donc que la situation résultante des procès décrits est montrée sur l’axe temporel : c’est ce qui est perçu comme saillant et montré par celui qui parle. La situation résultante d’un état étant l’état lui-même, un verbe d’état nu se verra interprété au présent, puisque c’est cette situation résultante qui doit être mise de l’avant. Avec un verbe décrivant une action, la situation résultante est mise de l’avant et toujours pertinente au moment de référence. Pour que la situation résultante soit montrée au moment de l’énonciation, il faut obligatoirement que le procès ait eu lieu antérieurement, ce qui explique pourquoi les verbes d’action nus sont interprétés au passé.

4.2.4 Le marqueur *bi*

Le SA dispose d'une forme *bi* qui sert à indiquer l'antériorité du procès par rapport au moment de l'énonciation, et ce, quelle que soit la classe aspectuelle du verbe. En (395), il s'agit d'un verbe d'état décrivant une propriété transitoire de l'individu alors qu'en (396), il s'agit d'un verbe décrivant une propriété permanente de l'individu⁹¹.

(395) *Carlo bi da di mii u Jacob.* SA
 Carlo TPS COP DET enfant pour Jacob
 'Carlo a été (fut) le fils de Jacob.'

(396) *Di mujée bi hánse.* SA
 DET femme TPS être.belle
 'La femme a été (fut) belle.'

Les énoncés (397), (398) et (399) contiennent respectivement un verbe d'activité, un verbe d'accomplissement et un verbe d'achèvement. Dans tous ces exemples, les procès sont interprétés au passé.

(397) *Jéside Kofi bi sikiifi.* SA
 hier Kofi TPS écrire
 'Hier, Kofi a écrit (écrivit).'

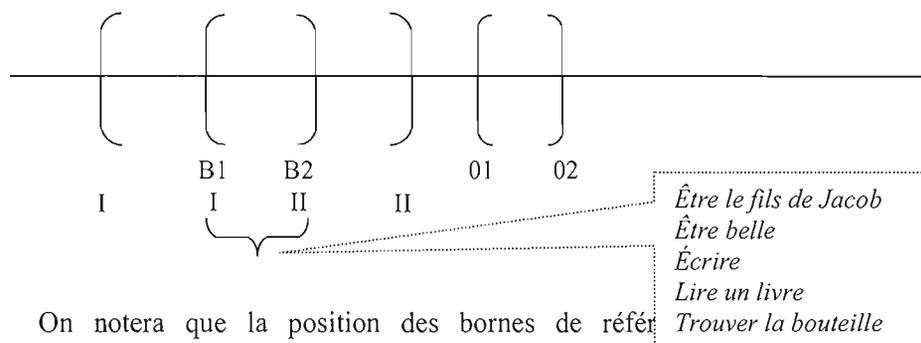
(398) *Jéside Kofi bi leisi wan buku.* SA
 hier Kofi TPS lire un livre
 'Hier, Kofi a lu (lut) un livre.'

(399) *Kofi bi feni di bata.*⁹² SA
 Kofi TPS trouver DET bouteille
 'Kofi a trouvé (trouva) la bouteille.'

⁹¹ Nous traduisons ici les énoncés au passé composé, tout en gardant en tête que le passé simple est le temps le plus approprié pour une traduction juste. Ce choix est justifié par l'emploi commun en français oral du passé composé en lieu et place du passé simple aujourd'hui réservé à l'écrit.

⁹² La différence d'interprétation entre l'énoncé (399) et l'énoncé (391) présenté plus haut concerne le résultat du procès. Dans les deux énoncés, l'action de *trouver* a eu lieu antérieurement au moment de l'énonciation, mais dans le cas de l'énoncé (391) où le verbe apparaît nu, le résultat de *trouver* est pertinent au moment de l'énonciation. Dans le cas de l'énoncé (399), le résultat n'est pas important au moment de l'énonciation.

Le schéma ci-dessous illustre les interprétations rendues par l'emploi du marqueur *bi*.



On notera que la position des bornes de référence est déterminée selon l'interprétation de l'énoncé. Par exemple, dans l'énoncé (400) l'intervalle de référence est déterminé par *éside* 'hier'. La table a donc été peinte durant cet intervalle de référence, mais ce procès n'a probablement pas duré la journée complète, d'après les connaissances que l'on a de ce type d'activité. L'intervalle de référence [I, II] est donc plus large que celui du procès [B1, B2].

(400) *Basia bi feífi dí táfa éside.* SA
 Basia TPS peindre DET table hier
 'Basia a peint la table hier.' (et la table est terminée)

En revanche, dans l'énoncé (401), l'intervalle de référence [I, II] est fixé par *a wán ten* 'à une époque'. Le fait d'avoir été belle s'inscrit complètement dans l'intervalle de référence, ce qui fait que les intervalles [B1, B2] et [I, II] se superposent.

(401) *A bi hánse a wán ten.* SA
 3sg TPS être.belle LOC un temps
 'Elle était belle à une époque.'

Dans un récit qui se déroule dans le passé, le marqueur *bi* n'est pas toujours présent, on ne le voit apparaître que pour mettre en relief l'antériorité de certains événements : ceci montre que cette marque d'antériorité est toujours située par rapport à un moment de référence, et non pas par rapport au moment de l'énonciation. Dans le discours reporté en (402), Jacob raconte un moment de son enfance où son père l'a retiré de l'école (Jacob a 54 ans au moment de l'énonciation de ce récit, donc il y a clairement beaucoup de temps qui s'est écoulé entre le moment de l'énonciation et les événements décrits dans ce récit). Nous avons mis en gras les marqueurs *bi* et souligné les verbes de ce discours pour faciliter la lecture. Dans la première phrase, les verbes *toóna* 'retourner', *ko* 'venir', *púu* 'retirer' et *tja*

'prendre' sont nus et sont interprétés comme accomplis du passé, comme on peut s'y attendre puisqu'il s'agit de verbes d'action (voir la section précédente). Le marqueur *bi* apparaît pour la première fois devant *abi sánfa* 'avoir connaissance', qui décrit un état. Nous avons vu dans la section précédente qu'un état nu est obligatoirement interprété au présent. Si l'on veut obtenir une interprétation de passé, il est obligatoire de précéder ces verbes d'état du marqueur de passé. Ce marqueur indique en outre que le fait de ne pas 'avoir de connaissance' est révolu au moment de l'énonciation, puisque le narrateur n'est plus un enfant. Les deux *bi* suivants précèdent eux aussi des verbes d'état, soit le verbe *steuni* 'être responsable' et *ke* 'aller'. Il est encore une fois attendu qu'ils aient besoin de ce marqueur pour être interprétés au passé puisque lorsqu'ils sont nus, ils sont interprétés au présent. La phrase suivante contient elle aussi un verbe d'état, mais celui-ci n'est pas précédé de *bi* : on s'attendrait à ce qu'il soit pourtant aussi au passé. En fait, la narration est ramenée de l'avant, puisqu'elle décrit des actions dans le récit alors que les phrases précédentes étaient plutôt des mises en contexte, décrivant la situation (*mon père était responsable de moi; je n'avais pas assez de connaissance*).

- (402) *We naánde mi tata toóna ko púu mi de báka, tja ko*
 FOC là lsg père retourner venir tirer lsg là encore prendre venir
a Kuru biga dí ten de me bi a' sánfa
 LOC Kourou parce.que DET temps là lsg.NEG TPS avoir connaissance
u du u mí séei. Dí tata hen bi steuni mí.
 pour faire pour lsg même DET père FOC TPS être.responsable lsg
Nɔɔ me bi ke go, mi bi kee. Mi de téé a ko
 CONJ lsg.NEG TPS vouloir aller lsg TPS pleurer lsg COP jusque 3sg venir
púu mi, hen di meste táki táa «Womi, go pakisei
 retirer lsg CONJ DET professeur dire COMP homme aller réfléchir
búnu biga dí míi tá léi búnu nɔɔ na púu hen.»
 bien parce.que DET enfant ASP apprendre bien CONJ 3sg.NEG retirer 3sg

'C'est ici que mon père m'a retiré (de l'école), m'emmenant à Kourou parce qu'en ce temps-là je n'avais pas les connaissances pour faire quelque chose par moi-même. Mon père, il était responsable de moi. Mais je ne voulais pas partir, je pleurais. Je reste ainsi jusqu'à ce qu'il vienne m'emporter, et le maître a dit : «Homme, va bien réfléchir parce que cet enfant apprend bien, alors ne le retire pas.»'

Dans ce récit décrivant des événements s'étant déroulés dans le passé, on constate donc qu'il existe deux procédés distincts. Le premier procédé consiste à mettre de l'avant les

événements qui font le cœur du récit. Ceci est fait grâce à l'absence de marqueurs, puisque cela implique que les événements sont pertinents par rapport à un moment de référence sur lequel on insiste. Le second procédé consiste à établir un contexte, un cadre dans lequel se déroulent les événements. Pour ce faire, on utilise le marqueur *bi* qui rappelle que tous les événements ont eu lieu dans le passé. De plus, cela permet d'insister sur le fait que le contexte est révolu et qu'il n'est plus valide au moment où se fait le récit. Ce fait est décrit en d'autres mots par Veenstra (1996: 15) selon qui « the temporal orientation of texts in Saramaccan is established at the beginning of the text and all sentences following are interpreted having the same temporal orientation regardless of the overt marking of that orientation. »

Dans la littérature (Byrne 1987, Veenstra 1996), le marqueur *bi* est considéré comme un marqueur de temps. Ce marqueur est appelé soit marqueur d'antériorité, soit marqueur de passé. Winford et Migge (2007) l'appellent plutôt un marqueur de passé relatif, par rapport au fait qu'il est éloigné du moment de l'énonciation et qu'il est passé par rapport à un moment de référence lui-même situé dans le passé. Il est légitime de se demander s'il ne s'agirait pas plutôt d'un marqueur aspectuel de complétif, plutôt qu'un marqueur de temps passé. Nous proposons qu'il s'agit d'un marqueur de temps et non d'un marqueur d'aspect, puisqu'il agit sur la relation entre les bornes de l'énonciation [01, 02] et les bornes de référence [I, II] en obligeant ces dernières à être antérieures à l'énonciation. L'interprétation aspectuelle des verbes précédés de *bi* dépend quant à elle de l'aspect lexical du verbe ainsi que des circonstants temporels de la phrase et non de la présence du marqueur *bi*.

4.2.5 Le marqueur *tá*

Il existe en SA un marqueur d'aspect *tá* qui précède directement le verbe et qui est le plus proche du verbe quand ce dernier est précédé de plus d'un marqueur. Nous proposons que l'emploi de ce marqueur d'aspect a pour effet de signifier que la situation résultante n'est pas encore valide au moment de référence.

Les verbes d'état décrivant un état nécessaire ne peuvent jamais prendre le marqueur *tá*, comme en témoigne l'agrammaticalité de l'énoncé (403). Cette incompatibilité s'explique

ainsi : l'état résultant d'un verbe d'état est l'état lui-même, donc l'état résultant d'être le fils de Jacob est précisément d'être le fils de Jacob. Puisque *tá* a pour effet que la situation résultante n'est pas encore valide au moment de référence, on voit mal comment quelqu'un pourrait ne pas être le fils de Jacob à un moment donné, mais l'être après (à moins peut-être dans un contexte d'adoption).

(403) **Carlo tá da dí mí u Jacob.* SA
 Carlo ASP COP DET enfant pour Jacob

Les verbes d'états précédés de *tá* reçoivent une interprétation inchoative (ceci est noté entre autres dans Veenstra (1996) et Bally (2004a)), comme l'illustrent les énoncés (404) et (405).

(404) *Sophie tá sábi saamaka tongo.* SA
 Sophie ASP savoir saramaka langue
 'Sophie apprend à parler la langue saramaka.'

(405) *Di mujée tá hansé.* SA
 DEF femme ASP belle
 'La femme devient belle.'
 (=5b) dans Veenstra 1996: 14)

Dans ces énoncés, l'état résultant n'a pas encore lieu puisque la situation résultante est postérieure au moment de l'énonciation. Ainsi, dans l'énoncé (404), la situation résultante qui est de *savoir la langue saramaka* n'a pas encore eu lieu. Il faut noter malgré tout que cette situation résultante est reliée au moment de l'énonciation puisque l'interprétation inchoative implique que quelque chose a été entrepris afin que la langue soit sue. De même, en (405), la situation résultante *être belle* n'existe pas au moment de l'énonciation, mais quelque chose a commencé, qui implique que la femme sera belle. Donc, la situation initiale n'a plus cours au moment de l'énonciation.

Les verbes d'activés et d'accomplissement sont généralement interprétés au présent progressif quand ils sont précédés du marqueur *tá*. L'emploi du marqueur *tá* avec un verbe dynamique peut aussi donner lieu à des interprétations aspectuelles d'habituel et d'itératif, telles que décrites notamment dans Bally (2004a), Byrne (1987) et Veenstra (1996). Dans Bally (2004a), il a été montré que ces interprétations sont en fait dépendantes du circonstant

temporel qui les accompagne puisque des expressions de type ‘ tous les jours ’ vont donner une lecture habituelle et d’autres de type ‘ vite-vite, rapidement ’ peuvent donner une lecture itérative. La phrase suivante en (406) a deux interprétations possibles : soit elle signifie que je lis en ce moment avec des lunettes, soit elle signifie qu’en général, je porte des lunettes quand je lis.

- (406) *Mi tá leísi ku dí beéi.* SA
 1sg ASP lire avec DET lunettes
 ‘Je lis avec des lunettes.’ (peut signifier soit en ce moment, soit d’habitude)

Ce n’est donc pas à proprement parler le marqueur aspectuel qui décide de l’interprétation progressive, habituelle ou itérative, mais plutôt le contexte. C’est pourquoi seule la notion d’inaccompli (qui subsume ces aspects) sera retenue ici.

Dans les énoncés (407) et (408), l’action décrite par le verbe dynamique est interprétée comme étant en cours. En (407), *Hiko* réalise l’action de *marcher*. Cette action est vue dans son déroulement et elle n’est pas achevée. En (408), *Hiko* réalise l’action de *peindre la table*. Cette action est en cours au moment de l’énonciation, mais n’est pas terminée.

- (407) *Hiko tá waka.* SA
 Hiko ASP marcher
 ‘Hiko est en train de marcher.’

- (408) *Hiko tá feifi di tafa.* SA
 Hiko ASP peindre DET table
 ‘Hiko est en train de peindre la table.’

Notre hypothèse explique encore une fois ces interprétations puisqu’elle postule que la situation résultante n’a pas encore eu lieu au moment de référence (qui correspond hors contexte au moment de l’énonciation). Ainsi, les situations résultantes d’*avoir marché* et d’*avoir peint la table* sont postérieures au moment de l’énonciation. On voit aussi que la situation initiale n’est plus valide au moment de l’énonciation puisque la table a déjà commencé à être peinte et Hiko a déjà commencé à marcher.

Quand le marqueur *tá* est employé avec un verbe d’achèvement, l’énoncé est interprété au futur. Dans l’exemple (409), Basia est en train de venir, mais il n’est pas encore arrivé. Le

marqueur *tá* ne modifie pas le fait que Basia arrive, mais que l'arrivée de Basia ne s'est pas encore produite.

- (409) *Basia tá dóu.* SA
 Basia ASP arriver
 'Basia est en train d'arriver.' (il n'est pas encore arrivé)

La caractéristique principale des verbes d'achèvement est que leurs bornes sont infiniment proches (voir l'exemple de *mourir* dans la section 4.2.2). Ainsi, si la situation résultante n'est pas encore actuelle au moment de l'énonciation, cela implique souvent que la situation initiale n'est pas actuelle non plus. Cependant, comme le note Gosselin (1996), le procès peut être déformé et ainsi, ce qui était décrit comme ponctuel par le prédicat devient en fait une situation qui s'étend. Donc, en (409) la situation résultante n'a pas eu lieu, mais la situation initiale n'est plus d'actualité au moment de l'énonciation. Le locuteur décrit la situation qui va mener à la situation résultante d'*être arrivé*, sans toutefois insister sur la façon dont cela va se produire (il n'y a pas d'indice sur le mode de transport, la durée de l'arrivée). Ainsi, un locuteur du SA pourra prononcer cet énoncé si Basia est dans l'avion, même si le trajet pour *arriver* est de plusieurs milliers de kilomètres.

Certains achèvements refusent ou acceptent difficilement l'emploi du marqueur *tá*, comme c'est le cas de 'trouver la clé' dans l'énoncé (410). Cela s'explique par le fait que le marqueur aspectuel *tá* indique que l'état résultant n'a pas encore eu lieu et qu'il n'y a aucune façon de savoir s'il va avoir lieu. Ceci nous indique que l'emploi du marqueur *tá* implique une certitude sur l'événement. Or il n'y a pas de certitude concernant le fait de trouver une chose que l'on cherche, contrairement au fait d'arriver qui peut être confirmé par un appel téléphonique ou même par une confirmation visuelle, quand on aperçoit quelqu'un de loin.

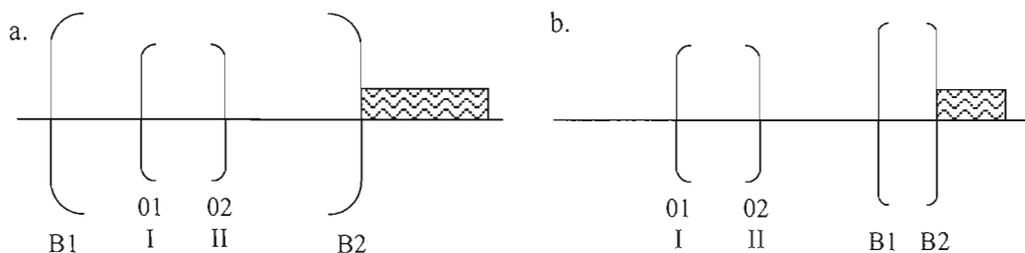
- (410) **Basia tá feni dí sóto mí.* SA
 Basia ASP trouver DET serrure enfant

Ce même énoncé, avec un déterminant au pluriel (*cf.* (411)), est accepté, dans la mesure où on imagine que Basia trouve des clés une à une et qu'il a déjà commencé à en trouver quelques-unes. Dans ce cas, le procès de trouver les clés n'est plus ponctuel, mais étendu. Il a déjà commencé au moment de l'énonciation.

- (411) *Basia tá fēni déé sóto mí.* SA
 Basia ASP trouver DET.pl serrure enfant
 ‘Basia est en train de trouver les clés.’

L’emploi du marqueur *tá* est donc conditionnel, avec les verbes d’achèvement, au fait qu’il existe une certitude quant à l’occurrence de l’événement.

Les représentations ci-dessous récapitulent les interprétations possibles des énoncés contenant un verbe précédé de *tá*. Dans le schéma a., le procès a débuté avant l’énonciation, mais l’état résultant n’est pas encore réalisé. Ce schéma s’applique aux verbes décrivant un état contingent, une activité, un accomplissement et dans certains cas à un achèvement. Dans le schéma b., le procès débute après l’énonciation, l’état résultant est par conséquent postérieur au moment de l’énonciation. Ce schéma s’applique uniquement aux verbes d’achèvement, puisque leurs bornes sont infiniment proches. On notera que la borne B1 pourrait aussi bien s’ouvrir plus tôt, au moment de l’énonciation. En résumé, quel que soit l’aspect lexical du verbe employé, le marqueur *tá* a pour effet de signifier que l’état résultant n’est pas encore valide au moment de l’énonciation.



Il existe un débat quant à la nature du marqueur *tá* comme marque de temps présent ou comme marque aspectuelle. Alors que Byrne (1987) le qualifie à la fois de marque temporelle et aspectuelle, Byrne et Caskey (1993) posent qu’il n’est qu’aspectuel. L’argument de Byrne (1987) pour le considérer entre autres comme marque temporelle est qu’il déplace le procès au présent avec les verbes d’activité et d’accomplissement. Byrne et Caskey (1993) remarquent plutôt que le marqueur *tá* n’est pas spécifié pour le temps. En effet, dans un récit décrivant des événements ayant eu lieu dans le passé et où le marqueur *bi* serait absent – nous avons décrit cette possibilité dans la sous-section précédente – *tá* ne situe pas l’action au présent, mais dans le passé, avec une valeur aspectuelle dépendant de la classe aspectuelle du verbe employé. Dans l’extrait du récit reproduit en (412) et raconté en 2005, les événements

se déroulent au moment de la construction du barrage de Brokopondo entre 1961 et 1964. Le narrateur n'était qu'un jeune adolescent (probablement âgé entre 9 et 13 ans) au moment de la construction du barrage. Il n'y a aucun marqueur d'antériorité *bi*, bien que l'on sache que les événements ont eu lieu dans le passé. En revanche, plusieurs marqueurs *tá* apparaissent dans le récit. Le premier marqueur *tá* devant le verbe *tapa* 'fermer' indique que l'action était en cours à l'époque. Les marqueurs suivants indiquent plutôt une habitude que le narrateur et son père avaient à l'époque (*ils allaient au barrage, son père travaillait, il pêchait*).

- (412) *Nóó dí ten de, de tá tapa dí dan. Di di woóko de*
 CONJ DET temps là 3pl ASP fermer DET barrage DET DET travail là
bigí kaa, nóó naánde u ko a SuralCo kɔnde.
 commencer déjà CONJ là 1pl venir LOC Suralco village
Hén u tá ko de hén mi táta tá woóko de.
 CONJ 1pl ASP venir là CONJ 1sg père ASP travailler là
Mi nángo a húku, nángo tá kisi fisi.
 1sg ASP.aller LOC pêche ASP.aller ASP prendre poisson

'En ce temps-là, ils étaient en train de fermer le barrage. Comme ce travail-là avait déjà commencé, alors là nous sommes allés au village de SuralCo. Et nous venons là [au barrage], et mon père travaillait là. Et j'allais à la pêche, j'allais prendre du poisson.'

Ce texte illustre l'analyse proposée par Byrne et Caskey (1993) selon laquelle *tá* est un marqueur aspectuel seulement et non pas un marqueur de temps. La présence de *tá* dans ce récit ne fait pas déplacer l'action dans le présent. L'action a bien lieu dans le passé et *tá* ne donne que des indications aspectuelles aux procès décrits.

Un autre argument pour dire que *tá* est un marqueur aspectuel et non un marqueur temporel est qu'il agit sur la relation entre les bornes [B1, B2] et [I, II]. Plus spécifiquement, *tá* impose que la borne B2 soit postérieure à la borne II. D'après les travaux de Byrne et Caskey (1993), ceci implique que, quelle que soit la position des bornes de référence [I, II], B2 sera toujours postérieure à II. Nous posons donc que le marqueur *tá* est un marqueur aspectuel et non pas un marqueur temporel, puisqu'il ne situe pas les événements dans le temps, mais bien par rapport aux bornes de référence [I, II]. Nous verrons dans la section 4.2.7 que cette analyse est confirmée par la combinaison des marqueurs.

4.2.6 L'expression de la modalité

On distingue trois points de vues possibles correspondant à diverses modalités, décrites dans Gosselin (2005 : 45-46) : la modalité *aléthique* est un regard objectif, les modalités *épistémique*, *appréciative* et *boulique* sont une observation subjective, et les modalités *déontique* et *axiologique* sont imposées par des considérations extérieures comme la morale ou la justice. La modalité aléthique correspond à la réalité, c'est-à-dire qu'elle décrit un point de vue objectif. Par exemple, dans l'énoncé *L'eau bout à 100°C*, ce n'est pas le point de vue du locuteur qui est mis de l'avant, mais la connaissance scientifique de celui-ci. De même, avec le verbe modal *pouvoir* dans *Cet avion peut transporter 54 passagers*, l'énoncé décrit des faits établis selon des tests scientifiques et non selon une évaluation du locuteur. La modalité aléthique implique donc une vérité objective (du moins dans la limite des connaissances actuelles).

Les modalités épistémique, appréciative et boulique sont le reflet du point de vue du locuteur. La modalité épistémique sert au locuteur à exprimer un énoncé qu'il évalue comme étant proche de la réalité, sans toutefois avoir été vérifié, comme dans *Cet homme doit bien peser 100 kilos*. On emploie la modalité appréciative lorsque l'on porte un jugement subjectif qui ne pourrait pas être vérifié scientifiquement, comme dans *Le bleu est la plus belle de toutes les couleurs*. Finalement, la modalité boulique est mise pour l'expression de la volonté du locuteur, comme dans *Je veux que Paul revienne*.

La modalité déontique et la modalité axiologique sont liées par le point de vue d'une instance, qui est souvent perçue comme une autorité. La modalité déontique est celle de l'obligation et de la permission (« *Tu dois être rentré avant minuit* », *lui dit son père* = instance parentale). La modalité axiologique permet de porter des jugements entre ce qui est de l'ordre du louable ou du blâmable (*C'est gentil que tu lui aies offert des fleurs*).

Dans les deux sous-sections suivantes, nous nous attarderons sur deux marques de modes en SA. La première est le marqueur préverbal *ó*, qui sert à indiquer le futur. Nous nous interrogerons sur son statut « modal » dans la mesure où il pourrait tout aussi bien être analysé comme marqueur de temps. La seconde marque que nous étudierons sera l'expression de la modalité via les deux verbes modaux *sa* 'pouvoir' et *músu* 'devoir', ainsi

que grâce à l'expression *ábi (fu)* 'avoir à'. Finalement, nous concluons cette sous-section en nous interrogeant sur l'existence d'un subjonctif en SA.

4.2.6.1 Le marqueur de futur *ó* est-il modal?

Dans cette sous-section, nous regarderons dans un premier temps les emplois du marqueur de futur *ó*. Nous proposerons une représentation provisoire pour ce marqueur, puis nous nous interrogerons sur la qualité « modale ». Nous proposerons alors une nouvelle représentation, basée sur les travaux de Gosselin (2005), qui nous montrera que *ó* n'est pas intrinsèquement modal, mais qu'il a une valeur modale imposée par sa signification, qui est celle de l'incertitude reliée au futur.

En SA, employer le marqueur *ó* devant un verbe implique une interprétation du procès au futur, et ce quelle que soit la classe aspectuelle du verbe employé. L'énoncé (413) présente un verbe d'état.

(413) *Hiko ó wai.* SA
 Hiko FUT être.content
 'Hiko sera content.' (=77) dans Bally 2004a)

L'énoncé en (414) montre un verbe d'activité. L'informateur a dit préférer cet énoncé pour signifier que Kofi est actuellement un bébé, mais qu'il saura marcher un jour. Pour signifier que Kofi s'en ira marcher, on lui préférera la construction de futur *nángo*, dont nous reparlerons plus loin.

(414) *Kofi ó wáka.* SA
 Kofi FUT marcher
 'Kofi marchera.'

En (415), on a affaire à un verbe d'accomplissement, alors qu'en (416), on a affaire à un verbe d'achèvement. Dans les deux cas, l'événement n'a pas encore eu lieu. Il y a tout de même un certain degré de prédiction, de certitude dans ces énoncés. Par exemple, le fait de trouver les clés n'est pas certain, mais l'énonciateur a une certaine croyance dans la réalisation de cet événement. De même, celui qui dit qu'il peindra la table n'a pas encore

commencé à le faire, mais s'engage d'une certaine façon à ce que l'événement ait lieu, en étant en train de réunir son matériel de peinture, par exemple.

(415) *Mi ó féifi dí táfa.* SA
 1sg FUT peindre DET table
 'Je peindrai la table.'

(416) *Kofi ó féni dí sóto mí.* SA
 Kofi FUT trouver DET serrure enfant
 'Kofi trouvera les clés.' (bientôt)

Il n'est pas employé pour distinguer un futur proche d'un futur plus éloigné comme en témoignent les énoncés suivants où en (417), l'événement 'aller travailler' est attendu le lendemain alors qu'en (418), l'événement 'mourir' est attendu dans plusieurs années.

(417) *Amanján mi ó go a woóko.* SA
 demain 1sg FUT aller LOC travailler
 'Demain, j'irai travailler.'

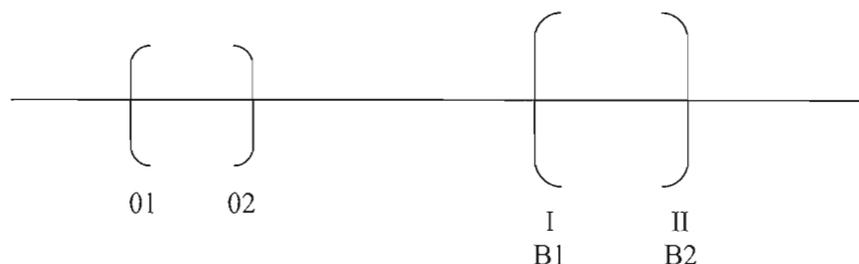
(418) *Mi ó déde té mi ko gáandi.* SA
 1sg FUT mourir quand 1sg devenir vieux
 'Je mourrai quand je serai vieux.'

Un autre argument pour dire que l'emploi de *ó* ne distingue pas un événement dans un futur proche d'un événement dans un futur plus éloigné est qu'il est compatible avec la présence de l'adverbe *awáa* 'maintenant', comme on peut le voir en (419).

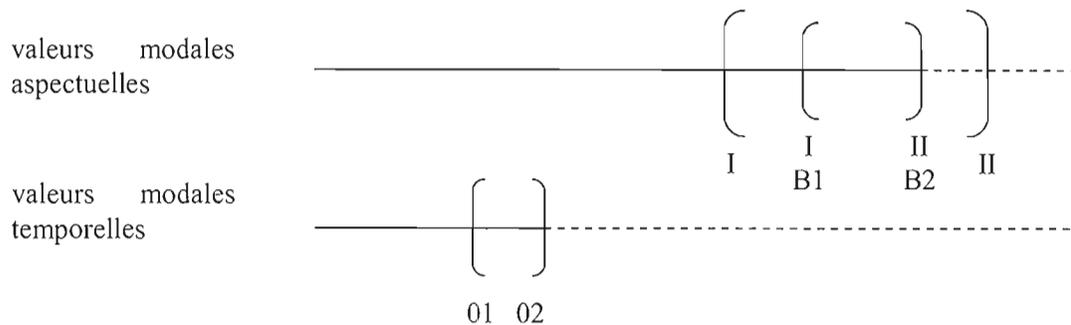
(419) *Kofi ó nján awáa.* SA
 Kofi FUT manger maintenant
 'Kofi va manger maintenant.'

Ces énoncés nous montrent par ailleurs que l'emploi de cette forme *ó* n'est pas lié à un futur plus ou moins certain. Le schéma (temporaire) ci-dessous représente les énoncés contenant le marqueur préverbal *ó*. La seule instruction encodée par ce marqueur préverbal est celle de placer l'intervalle de référence [I, II] ultérieurement à l'intervalle de l'énonciation [01, 02]. L'intervalle du procès [B1, B2] se situe par rapport aux bornes de référence, ce qui fait que ce procès est perçu comme ayant lieu dans le futur. Nous avons vu qu'employer *ó* n'implique pas de distinction entre futur proche et futur éloigné, ce qui implique par

conséquent que le temps écoulé entre les intervalles de l'énonciation et de référence peut être aussi bien infiniment bref qu'infiniment long.



Nous nous sommes demandé s'il fallait considérer le marqueur de futur *ó* comme étant un marqueur modal ou un marqueur de temps. Le marqueur de futur *ó* est temporel en ce sens qu'il existe trois positions temporelles sur la ligne du temps, soit le passé, le présent et le futur et qu'il indique une de ces positions sur la ligne du temps. Ainsi, le fait de donner une indication de nature temporelle, dans un temps qui n'a pas encore eu lieu, lui confère un statut de marqueur de temps. Par contre, il est modal, car l'énonciateur qui l'emploie ne peut assurer que le procès aura effectivement lieu : tout ce qui est dans le futur est obligatoirement de l'ordre de la prédiction, avec des degrés de certitude différents. Pour remédier à ce conflit entre temporalité et modalité, Gosselin (2005) modifie légèrement son modèle en bâtissant deux lignes distinctes pour les représentations aspectuo-temporelles, puisqu'il observe qu'il y a de la modalité dans l'expression du temps, comme dans l'expression de l'aspect (voir la sous-section 4.2.6.2). Ainsi, un procès au futur est de l'ordre du temporellement possible, mais rien ne l'empêche d'être porteur de son propre aspect. Dans l'énoncé (417) représenté ci-dessous, où l'énonciateur dit qu'il ira travailler demain, le procès est temporellement possible. Il est donc situé postérieurement au moment de l'énonciation, mais ce moment n'ayant pas encore eu lieu, il reste incertain (d'où la ligne pointillée après les bornes de l'énonciation). Par contre, le procès est présenté sous l'aspect aoristique puisqu'il est montré comme un ensemble dans son intégralité. Les bornes de référence [I, II] situées dans le futur coïncident alors avec les bornes du procès [B1, B2]. Comme avec le marqueur *bi*, les bornes de référence pourraient être plus larges que celles de l'événement [B1, B2], comme c'est le cas dans l'énoncé (417) où l'intervalle de référence est en fait la journée de demain au complet, mais notre connaissance du monde fait que l'on sait que le locuteur n'ira pas au travail toute la journée au travail. Ceci explique pourquoi notre schéma a deux positions possibles pour l'intervalle de référence [I, II].



Ce schéma est plus approprié que le premier que nous avons présenté, puisqu'il permet de rendre compte d'une part du caractère temporellement possible du futur et d'autre part, du caractère certain que l'énonciateur donne au procès.

Il n'est donc, selon nous, pas approprié d'envisager le marqueur de futur *ó* comme étant un marqueur modal, puisque sa valeur modale peut se retrouver soit dans sa qualité incertaine temporelle, soit dans la subjectivité (ou le degré de croyance) que le locuteur peut mettre dans son énoncé. À la suite de Gosselin (2005 :94), nous adoptons le point de vue selon lequel les différentes valeurs modales associées au futur sont « pragmatiquement inférées à partir des conceptions de l'avenir du locuteur et de ses interlocuteurs, mais ne sont pas marquées par le futur lui-même. » Ainsi, comme Winford et Migge (2007), nous analysons le marqueur de futur *ó* comme un marqueur de temps et non comme un marqueur modal. Cette analyse n'est pas partagée dans la littérature sur le SA. Par exemple, Bally (2004a) pose qu'il s'agit d'un marqueur de mode, puisqu'il peut apparaître en cooccurrence avec le marqueur de passé *bi*. Or il est considéré dans une pure analyse syntaxique qu'il n'existe qu'une position pour le temps. Si *bi* et *ó* peuvent apparaître ensemble, c'est alors, dans une hypothèse purement syntaxique, parce qu'ils sont chacun dans leur position. Nous avons vu que l'ordre syntaxique proposé pour le nœud Infl est Temps-Mode-Aspect. *Bi* apparaît dans cette analyse sous le Temps et *ó* ne peut alors être que sous le Mode. Van de Vate (2008) pose elle aussi que *ó* ne peut être que modal. Dans la sous-section 4.2.6.3 et dans la section 4.2.7, nous verrons que d'autres faits nous amènent à rejeter une analyse de *ó* comme marqueur modal. Premièrement, *ó* peut se combiner facilement avec les verbes modaux. Or s'il n'y a qu'une position pour le Mode, *ó* ne devrait pas pouvoir apparaître avec ces verbes modaux. Deuxièmement, la combinaison des marqueurs *bi* et *ó* peut être vue dans une perspective cognitive et calculatoire, sans avoir recours aux positions syntaxiques. Le

modèle de Gosselin (1996, 2005) explique tout à fait adéquatement comment une marque de temps antérieur et une marque de temps futur peuvent se combiner et donner un sens de conditionnel.

Dans cette sous-section, nous avons présenté le marqueur *ó* comme étant un marqueur de temps futur. Il donne comme consigne de construire deux lignes distinctes : une des lignes situe ce qui est dans le certain, c'est-à-dire le moment de l'énonciation, alors que l'autre ligne situe l'événement dans l'incertain, mais dans le temporellement possible. Cet événement, bien qu'incertain, reçoit aussi une interprétation aspectuelle.

4.2.6.3 Les verbes modaux

Il existe deux verbes modaux en SA : *músu* 'devoir' et *sa* 'pouvoir'. Le verbe modal précède le verbe principal dans la phrase (cf. (420), (421) et (422)). *Músu* peut signifier le devoir par nécessité comme en (420), c'est-à-dire une modalité épistémique ou le devoir par obligation comme en (421), c'est-à-dire une modalité déontique.

(420) *Lanti da unu dee weti fuun musu sa libi bunu.* SA
 gens donner 2pl DET.pl loi pour.2pl devoir pouvoir vivre bon
 'Le gouvernement vous a donné ces lois pour que vous deviez pouvoir bien vivre.'
 (= (212) dans Rountree 1992)

(421) *Mi músu gó a sikóu.* SA
 1sg devoir aller LOC école
 'Je dois aller à l'école.'

Van de Vate (à paraître) note aussi trois interprétations à l'emploi de *sa* en SA. La première exprime une habilité dynamique, c'est-à-dire une capacité générale à faire quelque chose dans les circonstances données, selon la terminologie de Palmer (2001). Généralement, il s'agit d'une capacité physique (cf. (422)) ou morale de l'agent.

(422) *Dí wómi de sa wáka faa dé ku suáki sééi.* SA
 DET man there MOD walk fu.3sg be with ill even
 'That man is able to walk in spite of his illness'. (= (4) dans Van de Vate à paraître)

Le second emploi du verbe modal *sa* exprime la permission déontique, c'est-à-dire une permission accordée par quelqu'un d'extérieur, une autorité supérieure par exemple. Dans l'énoncé (423), l'autorisation est donnée par la mère à son enfant.

- (423) *Ee i ké nóo i sa gó a lío gó péé.* SA
 if 2sg want NARR 2sg MOD go LOC river go play
 'If you want you may go to the river and play.' (=8) dans Van de Vate à paraître)

Le troisième emploi du verbe modal *sa* donne une lecture spéculative épistémique. L'énonciateur émet une hypothèse à propos d'un procès sans être réellement capable d'affirmer ce qu'il dit. Certains indices l'amènent cependant à émettre cette hypothèse. Dans l'énoncé (424) fourni par Van de Vate (à paraître), l'énonciateur a préparé un gâteau qu'il a laissé sans surveillance. Quand il retourne à la cuisine, il ne retrouve que des miettes et suppose par conséquent qu'il a été mangé. Comme les enfants ont accès à la cuisine, l'énonciateur suppose que ce sont eux qui ont mangé le gâteau.

- (424) *Dee mií nóo sa nyá dí góma.* SA
 DET.pl child NARR MOD eat DET cake
 'The children may have eaten the cake.' (=10) dans Van de Vate à paraître)

Quand les deux verbes modaux apparaissent ensemble devant le verbe, *músu* précède obligatoirement *sa*, comme on peut le voir dans l'énoncé (420) et comme l'indique l'agrammaticalité de l'énoncé (425).

- (425) **Mi sa músu gó.* SA
 1sg pouvoir devoir aller

Quand un verbe modal est présent dans la structure, les marqueurs de TMA apparaissent dans un ordre bien précis. Le marqueur de passé *bí* et le marqueur de futur *ó* précèdent le verbe modal, mais le marqueur d'aspect imperfectif reste collé au verbe principal et suit par conséquent le verbe modal (cf. (426) et (427)).

- (426) *Mi bí ó músu nángó a síkóu.* SA
 1sg TPS FUT devoir ASP.aller LOC école
 'Je devrais aller (tout le temps) à l'école.'

- (427) *Mi sa tá nján fisi.* SA
 1sg pouvoir ASP manger poisson
 'Je peux manger (tout le temps) du poisson.'

Van de Vate (2008) dit qu'il n'est pas possible de combiner *músu* avec le marqueur de futur *ó*. Ceci l'amène à conclure que *músu* et *ó* occupent la même position syntaxique. Nous mettons en doute cette analyse, puisque nos informateurs ont accepté aussi bien l'énoncé (426) où *bi* et *ó* précèdent le verbe modal *músu* que celui en (428) ci-dessous où *ó* précède seul le verbe modal *músu*. Il est nécessaire de réaliser des recherches additionnelles sur ce point, afin de vérifier sous quelles conditions *músu* et *ó* peuvent apparaître ensemble.

- (428) *Mi ó músu nángó a sikóu.* SA
 1sg FUT devoir ASP.aller LOC école
 'Je devrais aller (tout le temps) à l'école.'

À ces deux verbes modaux, s'ajoute la construction *abi (fu)* (cf. (429)) composée du verbe *abi* 'avoir' et de la préposition/complémenteur *(fu)*. Selon van de Vate (2008 :192) « It conveys a strong obligation interpretation, particularly an obligation of natural forces.»

- (429) *A ábi fu kii mbéti.* SA
 3sg have FU kill animal
 'He has to kill animals.' (in order for him to eat) (=11) dans van de Vate 2008:192

Van de Vate (2008) remarque que dans ces constructions, le verbe d'action nu (qui est dans l'énoncé (429) le verbe d'activité *kii* 'tuer') est interprété non pas au passé, comme devrait l'être un verbe d'action, selon ce que nous avons vu dans la section 4.2.3, mais est orienté vers une interprétation au présent ou au futur. Ceci s'explique, selon elle, par le fait que le complémenteur FU est porteur d'un trait [+irréalis] (aussi attribué par Aboh (2006) et Lefebvre et Loranger (2006)) qui donnerait une lecture non réalisée au prédicat qui suit *ábi (fu)*. On peut cependant se demander, à la suite de Wijnen et Alleyne (1987), si dans la construction *ábi (fu)*, on n'aurait pas plutôt affaire à une préposition *(fu)*. Dans cette analyse, le verbe qui suit *(fu)* serait plutôt un infinitif, ce qui expliquerait qu'il ne soit pas interprété au passé (la construction serait alors semblable à l'anglais *have to*). Nous mentionnerons finalement que Lefebvre et Loranger (2006) attribuent à *(fu)* le rôle d'un marqueur de mode dans cette construction. Devant l'existence de ces trois hypothèses sur la nature de *(fu)*, nous

laissons le sujet ouvert à de plus amples recherches, puisque cela dépasse le cadre que nous nous sommes fixé pour cette thèse.

La construction *ábi (f)u* peut être employée avec les marqueurs aspectuo-temporels du SA. Comme les verbes modaux *sa* et *músu*, il est précédé des marqueurs *bi* et *ó* (cf. (430) et (431)), mais il est suivi du marqueur aspectuel *tá* (cf. (432)).

(430) *Dí wómi bi ábi fu woóko a dí bakáa wósu.* SA
 DET man TPS have FU work LOC DET white.person house
 ‘The man was obliged to work at/in the white person’s house.’ (dans Byrne 1987)

(431) *A ó ábi u gó a hóndi amanján.* SA
 3sg FUT avoir FU aller LOC chasse demain
 ‘S/he will be obliged to go hunting tomorrow. (otherwise there is nothing to eat)’
 (=36) dans van de Vate 2008: 198

(432) *Dí wómi ábi fu tá woóko a dí bakáa wósu.* SA
 DET man have FU ASP work LOC DET white.person house
 ‘The man is obliged to be working at/in the white person’s house.’ (dans Byrne 1987)

On notera que dans le cas où l’obligation est aussi une habitude, le marqueur *tá* précède la construction modale *ábi (f)u* comme en (433). C’est l’ordre inverse de l’énoncé (432). Van de Vate (2008) explique cette différence par l’existence de deux marqueurs *tá* différents, l’un exprimant le progressif (quand il est collé au verbe) et l’autre exprimant l’habitude (quand il est séparé du verbe par la construction *ábi (f)u*). Dans notre analyse du marqueur *tá*, nous avons plutôt posé qu’il n’avait qu’un seul sens d’aspect imperfectif et que les autres sens, comme l’habituel ou l’itératif, découlaient du sens principal. C’est le contexte qui indique l’aspect du verbe précédé par *tá*. Nous pensons que la différence de position de *tá* dans les énoncés (432) et (433) est plutôt une différence de portée. Dans l’énoncé (432), c’est sur le verbe *woóko* ‘travailler’ que porte la marque aspectuelle, alors qu’en (433), c’est le verbe *ábi* qui prend la marque d’imperfectif. Pour confirmer cette hypothèse, il faudrait vérifier auprès d’informateurs si les lectures progressives et habituelles sont possibles dans les deux énoncés. Si tel était le cas, cela permettrait d’écarter l’idée qu’il existe deux positions pour *tá* selon le sens qu’il apporte.

- (433) *Dí wómi bi tá ábi fu woóko a dí bakáa wósu.* SA
 DET man TPS ASP have FU work LOC DET white.person house
 ‘The man was obliged to regularly work at/in the white person's house’
 (=71) dans van de Vate 2008: 206)

Van de Vate (2008) ajoute finalement que *ábi (fu)* n’est pas compatible avec *músu*, mais seulement avec *sa*. Elle explique cette incompatibilité par le fait que les sens de *ábi (fu)* et de *músu* sont très proches, puisqu’ils expriment tous les deux l’obligation.

Dans cette sous-section, nous avons présenté trois façons d’exprimer le mode en SA, avec les deux verbes modaux *músu* et *sa*, ainsi qu’avec la construction *ábi (fu)*. Nous avons vu que les propriétés entourant ces marques modales sont discutées et débattues dans la littérature et que la nature exacte de ces propriétés demeure incertaine à ce jour. Dans la prochaine sous-section, nous présentons un sujet tout autant débattu, c’est-à-dire l’existence ou non d’un marqueur de subjonctif en SA.

4.2.6.4 Existe-t-il un subjonctif en SA?

Nous avons vu dans cette section que le SA dispose d’un marqueur de futur qui mérite d’être analysé comme un marqueur temporel plutôt que comme un marqueur modal. Nous avons aussi vu qu’il existe deux verbes modaux dans cette langue, ainsi qu’une construction modale. Regardons maintenant si le SA a un subjonctif. Il est problématique de répondre à cette question, puisque les avis sont partagés dans la littérature. Le fait que l’on trouve quelques occurrences d’une marque de subjonctif dans les récents travaux sur le SA va en faveur de l’existence d’un marqueur *(fu)* qui a la même forme que le complémenteur et la préposition ‘pour’ et qui serait employé pour marquer le subjonctif dans le système de marqueurs que nous avons présenté. Il apparaît entre le sujet et le verbe, comme on peut le voir en (434).

- (434) *Dí wómi fu woóko a dí bakáa wósu.* SA
 DEF man SUB work LOC DEF white house
 ‘The man should work at the white man’s house.’ (=13a) dans Byrne 1987:114)

Cependant, peu d’auteurs recensent l’existence de *(fu)* comme marqueur de subjonctif. Lefebvre et Loranger (2007) dénombrent seulement une dizaine d’occurrences de *(fu)* comme

marqueur de subjonctif au fil de leur revue de la littérature. De ces occurrences trouvées dans la littérature, toutes proviennent de travaux d'élicitation et aucune n'a été repérée dans un texte en production spontanée. Tous les informateurs avec lesquels Lefebvre et Loranger (2007) ont travaillé refusent cette construction. Tous les informateurs avec lesquels nous avons travaillé pour cette thèse – soit 6 informateurs – ont eux aussi refusé cette construction. Van de Vate (2008:191) relève aussi cette absence:

However, the use of *fu* as a modality marker is debatable. Others have claimed that their consultants reject the use of *fu* as a modal marker (see Wijnen and Alleyne 1987). [...] One possibility to explain the discrepancy in judgement is to say that the language has several varieties. In the variety spoken by my consultants the morpheme *fu* by itself cannot occur as an obligation modal marker.

Il manque d'informations sociolinguistiques qui nous indiqueraient quels locuteurs du SA acceptent la présence de *(f)u* comme marqueur de mode subjonctif. Lefebvre et Loranger (2007), ainsi que Van de Vate (2008) proposent qu'il existe deux groupes de locuteurs, soient ceux qui ont le marqueur *(f)u* préverbal et ceux qui ne l'ont pas. De plus amples recherches sociolinguistiques sont nécessaires pour confirmer une telle hypothèse. Il est par ailleurs difficile de faire appel aux données historiques pour vérifier l'existence de *(f)u* comme marqueur de subjonctif. On aurait pu supposer que *(f)u* a déjà été marqueur de subjonctif et qu'il est en train de disparaître. Ou bien, on pourrait penser que *(f)u* est en train de devenir un marqueur de subjonctif en SA moderne. La première hypothèse est à rejeter puisque *(f)u* (dans toutes ces fonctions, que ce soit comme complémentateur ou comme préposition) est absent des dictionnaires de Schumann (1778) et Riemer (1779), ainsi que de tous les textes anciens dont nous disposons (Wietz 1805 et les lettres de Alabi et Grego 1790-1791). À la place, il n'existe qu'une forme *va*, parfois épelée *vo*. La seconde hypothèse est possible, mais improbable. En effet, les locuteurs du SA qui n'emploient pas *(f)u* comme marqueur de subjonctif devraient au moins être capables de dire si certains locuteurs le disent, puisque les locuteurs avec lesquels nous avons travaillé sont au fait des variantes dialectales du SA.⁹³

⁹³ À deux reprises, mes informateurs m'ont signalé des différences dialectales. La première concernait le verbe d'état *suwaki* 'être malade' qui a la forme *siki* chez les locuteurs « citadins » par rapport à ceux qui vivent encore dans la forêt. La seconde différence dialectale a été soulevée par

Wijnen et Alleyne (1987) proposent plutôt qu'il y a eu des erreurs de transcription chez les auteurs et qu'il n'existe pas de marqueur subjonctif (*fu*) préverbal, mais seulement la construction *abi fu*. C'est sa forme contractée *a'fu* qui aurait amené les erreurs de transcriptions, selon Wijnen et Alleyne (1987). Nous n'irons pas plus loin dans le débat sur l'existence d'un marqueur de subjonctif (*fu*) en SA, puisque ce marqueur de subjonctif n'a jamais été testé durant les travaux de terrain effectués pour cette thèse. Par ailleurs, nous pensons que le fait qu'il n'existe pas plus de dix énoncés contenant un tel marqueur et qu'aucun de ces énoncés n'ait été produit en discours spontané rend très douteuse l'existence d'un tel marqueur.

4.2.7 Les combinaisons de marqueurs

Jusqu'ici, nous nous sommes contentée de présenter l'interaction d'un seul marqueur avec un verbe. Il est possible cependant que plus d'un marqueur apparaisse devant un même verbe. Dans ce cas, les instructions encodées par chacun des marqueurs se combinent pour donner des interprétations complexes. Par exemple, si l'on combine le marqueur d'antériorité *bi* avec le marqueur d'aspect *tá*, on combine leurs instructions. L'instruction encodée par *bi* est de déplacer l'intervalle de référence antérieurement à l'intervalle de l'énonciation. Quant au marqueur *tá*, il indique que l'état résultant n'a pas encore cours au moment de référence. Puisque l'intervalle de référence est déplacé antérieurement au moment de l'énonciation grâce au marqueur *bi*, l'état résultant se retrouve lui aussi dans le passé. Dans l'énoncé (435), on a affaire à un verbe d'état précédé des deux marqueurs de temps et d'aspect. L'état 'être content' est situé dans le passé, puisque le marqueur *bi* a déplacé les bornes de référence dans le passé. L'état résultant d'un état étant l'état lui-même, le marqueur *ta* indique que celui-ci n'était pas encore valide au moment de référence. L'énoncé (435) a été traduit par 's'amusait' pour rendre compte du fait que *Hiko* était dans le passé dans un processus tel qu'à la fin de

Carlo qui n'emploie pas le marqueur de focus *wε*, mais qui le connaît parce que des personnes plus âgées que lui l'emploient. Le fait que les locuteurs du SA soient sensibles à des différences dialectales liées à des variables telles que le lieu ou l'âge fait que nous mettons en doute l'existence de deux variantes dialectales, où certains locuteurs auraient un *fu* subjonctif préverbal alors que d'autres ne l'auraient pas. Si tel était le cas, certains informateurs, même s'ils ne l'emploient pas, auraient au moins mentionné son existence dans d'autres dialectes.

celui-ci il serait dans l'état résultant 'être content'. Ainsi, 's'amuser' est la phase préparatoire à l'état résultant, et cette phase a lieu durant l'intervalle de référence. Postérieurement à l'intervalle de référence, *Hiko* sera dans l'état d'*être content*.

- (435) *Hiko bi tá wái.* SA
 Kofi TPS ASP être.content
 'Hiko s'amusait.' (=92) dans Bally 2004a :66

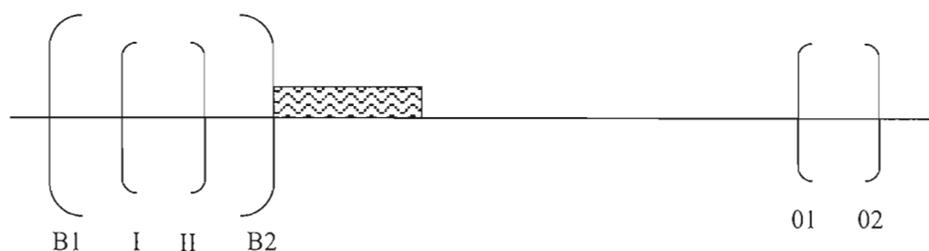
Les énoncés (436), (437) et (438) contiennent des verbes d'action, respectivement une activité, un accomplissement et un achèvement. L'interprétation de ces énoncés contenant consécutivement les marqueurs *bi* et *tá* est celle d'un passé progressif. Ainsi, *bi* place les bornes de référence dans le passé. *Tá* indique que l'état résultant est valide postérieurement aux bornes de référence. En (436), l'état résultant de *manger*, c'est-à-dire *avoir mangé* n'est pas réalisé au moment de l'intervalle de référence, puisque l'énonciateur constate que *Kofi* était encore dans l'action de manger au moment de son arrivée. La même analyse s'applique à l'énoncé (437) où l'état résultant d'*avoir peint la table* n'est pas encore valide au moment de référence. Finalement, l'énoncé (438) explicite clairement comment l'état résultant de l'achèvement *être arrivé* n'est pas valide au moment de référence, puisqu'on y apprend même dans la seconde partie que cet état résultant n'aura jamais lieu.

- (436) *Kofi bi tá nján duunté mi bi ko dóu.* SA
 Kofi TPS ASP manger quand 1sg TPS venir arriver
 'Kofi était en train de manger quand je suis arrivé.'

- (437) *Kofi bi tá féifi dí táfa duunté mi bi ko dóu.* SA
 Kofi TPS ASP peindre DET table quand 1sg TPS venir arriver
 'Kofi était en train de peindre la table quand je suis arrivé.'

- (438) *Kofi bi tá dóu ma a mbéi wán aleidó hen an dóu móó.* SA
 Kofi TPS ASP arriver mais 3sg faire un accident CONJ 3sg.NEG arriver plus
 'Kofi était en train d'arriver, mais il a eu un accident et il n'est pas arrivé.'

L'interprétation de ces énoncés contenant les marqueurs *bi* et *tá* nous montre donc que les instructions encodées par chacun de ces marqueurs se trouvent combinées : alors que *bi* requiert que les bornes de référence soient antérieures aux bornes de l'énonciation, *tá* demande que l'état résultant ne soit pas encore valide au moment de référence. Le schéma ci-dessous illustre l'interaction de ces marqueurs, la zone grisée indiquant l'état résultant.

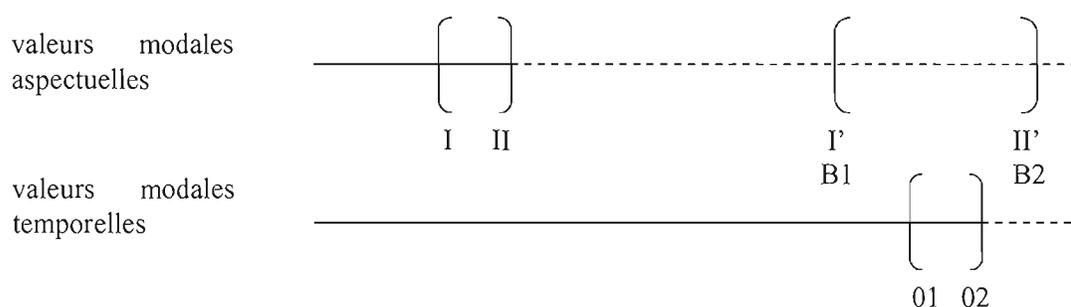


Tournons-nous maintenant vers la combinaison des marqueurs *bi* et *ó*. Nous avons vu que *bi* encode l'antériorité, alors que *ó* encode le futur. Ces deux conceptions de la temporalité étant diamétralement opposées sur l'axe du temps, on s'attendrait à ce que la combinaison de ces deux marqueurs soit impossible. Ce n'est pourtant pas le cas, puisque *bi* et *ó* se combinent et apparaissent devant tout verbe, quelle que soit sa classe aspectuelle, pour donner une interprétation de conditionnel. Dans les énoncés (439), (440) et (441) on a affaire respectivement à des verbes d'état, d'activité et d'accomplissement. Dans tous les cas, la combinaison des marqueurs *bi* et *ó* donne une interprétation au conditionnel. Ce n'est pas étonnant qu'ils reçoivent tous la même interprétation, puisque nous avons vu dans les sections précédentes que la classe aspectuelle du verbe employé n'affecte pas l'interprétation temporelle amenée par *bi* ou *ó*.

- (439) *Kofī bi ó wái éé hen mam bi ko.* SA
 Kofī TPS FUT être.content si 3sg mère TPS venir
 'Kofī aurait été content si sa mère était venue.'
- (440) *Dí Kofī mam bi ó ko, nów a bi ó wái.* SA
 DET Kofī mère TPS FUT venir CONJ 3sg TPS FUT être.content
 'La mère de Kofī serait venue alors il serait content.'
- (441) *Kofī bi ó féifí dí táfa má tjúba kai.* SA
 Kofī TPS FUT peindre DET table mais pluie tomber
 'Kofī aurait peint la table, mais il a plu.'

Gosselin (1996, 2005) propose de résoudre le conflit entre les deux instructions de passé et de futur qui donne le conditionnel en posant l'existence de deux intervalles de référence. Pour le français, il justifie ces deux intervalles à cause de la présence du morphème *-r-* du futur et de la terminaison de l'imparfait, pour former le conditionnel. En SA, on a clairement le marqueur d'antériorité et le marqueur de futur qui apparaissent conjointement.

Chacun des marqueurs apporte son propre intervalle de référence, « l'un des intervalles est associé au procès, tandis que l'autre intervalle de référence est lié à un élément du contexte » (Gosselin 2005 : 164). Le schéma ci-dessous illustre l'expression du conditionnel. Détaillons-le à la lumière de l'énoncé (439) selon lequel Kofi aurait été content si sa mère était venue. L'intervalle [I, II] situe la venue de la mère de Kofi dans le passé, par rapport à l'intervalle de l'énonciation [01, 02]. Mais la venue de la mère de Kofi n'a pas eu lieu, ce qui explique la ligne pointillée consécutivement à cet intervalle de référence : tout ce qui suit n'est donc que de l'ordre de l'hypothétique. On a affaire à un aspect aoristique dans ces énoncés, c'est-à-dire que le procès est montré dans une vue globale, perfective. Ceci est illustré par la coïncidence des bornes [I', II'] avec les bornes du procès [B1, B2].



Il nous est maintenant possible de mieux comprendre la combinaison des marqueurs *bi* et *ó* en SA, ainsi que l'interprétation au conditionnel. Nous avons déjà dit que *bi* encode l'instruction de placer les bornes de référence antérieurement à celles de l'énonciation. Par ailleurs, nous avons vu que l'emploi du marqueur de futur *ó* avait pour effet de placer dans le futur les bornes de références. Pour rendre compte de la partie modale du futur, nous avons décomposé en deux lignes l'interprétation aspectuo-temporelle des énoncés, suivant le modèle proposé par Gosselin (2005). À partir de ces données, nous posons que le conditionnel en SA est logiquement l'application des instructions encodées respectivement par les marqueurs *bi* et *ó*. Le marqueur *bi* réclame que le moment de référence soit antérieur au moment de l'énonciation. Le marqueur *ó* nécessite quant à lui de placer les bornes de référence ultérieurement aux bornes de l'énonciation. Dans le cas d'un conditionnel, ce n'est pas par rapport aux bornes de l'énonciation que se situent alors les bornes de référence [I',

II’], mais par rapport aux bornes de référence [I, II] posées par *bi* dans le passé. Ceci s’explique par le fait que l’intervalle de l’énonciation [01, 02] est dans le domaine du réel alors que celui posé par [I, II] ouvre la porte à un domaine spéculatif. Or le procès indique une spéculation et demeure dans le domaine du non réalisé. Il ne peut donc pas se situer par rapport à [01, 02]. Les deux instructions encodées par *bi* et *ó* ne sont donc pas contradictoires et le modèle proposé par Gosselin (1996, 2005) permet de rendre adéquatement compte de l’interprétation au conditionnel de la combinaison de ces marqueurs.

Il est possible de combiner le marqueur de futur *ó* avec le marqueur d’aspect *tá*. Quand les deux marqueurs sont employés avec un verbe d’état, on obtient une interprétation inchoative dans le futur, comme l’illustre l’énoncé (442).

- (442) *Kofí ó tá wái.* SA
 Kofí FUT IMP être.content
 ‘Kofí se réjouira.’ (=86) dans Bally 2004a :64

Avec un verbe d’activité (*cf.* (443)) ou un verbe d’accomplissement (*cf.* (444)), on a une interprétation de futur progressif. Dans la terminologie que nous avons adoptée, cette interprétation implique qu’à un moment donné dans le futur, par rapport à des bornes de référence [I, II], l’état résultant n’est pas encore valide. Ainsi, dans l’énoncé (444), il est dit qu’à un moment donné du futur, Kofí sera occupé à peindre la table, mais que l’état résultant, c’est-à-dire le fait que la table soit peinte, ne sera pas encore valide à ce moment de référence.

- (443) *Kofí ó tá wáka.* SA
 Kofí FUT ASP marcher
 ‘Kofí sera en train de marcher.’ (=84) dans Bally 2004a :64

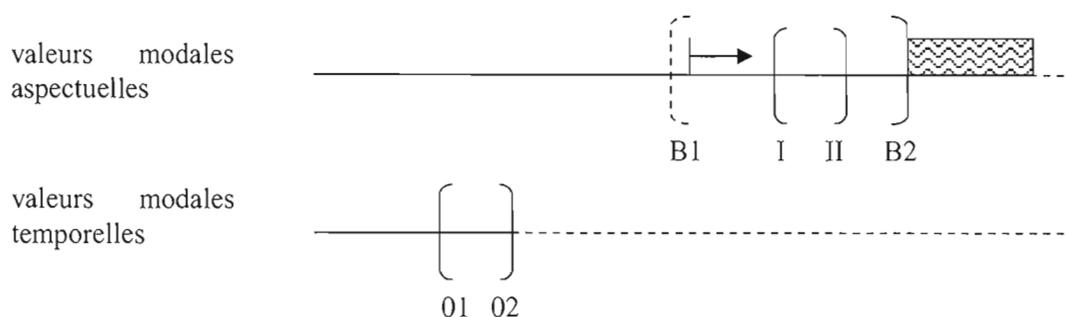
- (444) *Kofí ó tá fèjfi dí táfa.* SA
 Kofí FUT ASP peindre DET table
 ‘Kofí sera en train de peindre la table.’

L’énoncé (445) est agrammatical, il contient un achèvement ‘trouver la clé’. Nous avons vu dans la section 4.2.5, grâce à l’énoncé (410), que certains verbes d’achèvements ne prennent pas le marqueur *tá*. C’est le cas du prédicat ‘trouver la clé’. Il n’est donc pas étonnant que l’énoncé (445) soit agrammatical.

- (445) **Hiko ó tá féni dí sóto mii.*
 Hiko FUT ASP trouver DET serrure enfant
 'Hiko sera en train de trouver les clés.'

SA

Le schéma ci-dessous représente l'interprétation des énoncés contenant les marqueurs *ó* et *tá*. Le marqueur de futur *ó* place les bornes de référence postérieurement aux bornes de l'énonciation, dans le temporellement possible. Le marqueur *tá* indique quant à lui que l'état résultant n'est pas encore valide au moment de l'énonciation (l'état résultant est représenté par la zone grisée sur le schéma). Nous avons mis en pointillés la borne B1 qui indique le début du procès, puisque celle-ci pourrait aussi coïncider avec la borne de référence I. Le marqueur *tá* n'encode réellement qu'une instruction pour la borne B2 par rapport à la borne II, comme nous l'avons vu dans la section 4.2.5.



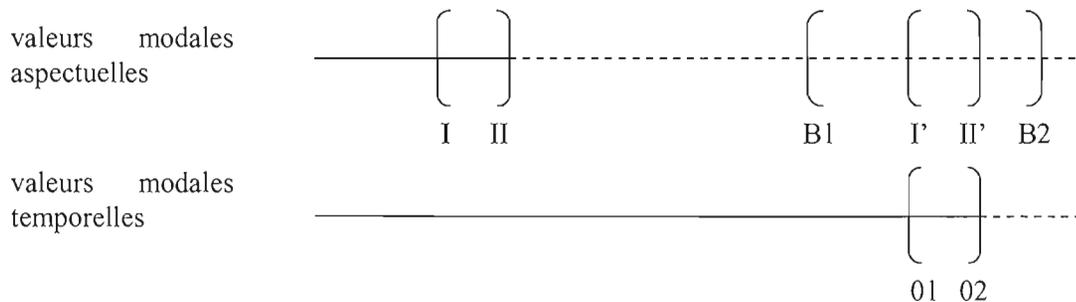
Finalement, il est possible de combiner les trois marqueurs *bi*, *ó* et *tá* devant un verbe. Encore une fois, chaque marqueur apporte sa propre instruction et ces instructions se combinent pour former une interprétation complexe. Le marqueur *bi* encode de placer l'intervalle de référence [I, II] au passé. Le marqueur *ó* indique qu'il faut tracer une ligne supplémentaire pour indiquer que le procès est temporellement possible et qu'il faut ajouter un intervalle de référence postérieur [I', II'] à l'intervalle de l'énonciation. Finalement, le marqueur *tá* nous indique la position postérieure de la borne B2 par rapport à la borne II', afin que l'état résultant ne soit pas encore valide au moment de référence. L'ensemble de ces instructions nous donne une interprétation de ces énoncés au conditionnel progressif, comme en témoignent les énoncés (446), (447) et (448).

- (446) *Kofi bi ó tá wái.* SA
 Kofi TPS FUT IMP être.content
 'Kofi se réjouirait.' (=96) dans Bally 2004a :67)
- (447) *Kofi bi ó tá wáka ma hángi bi kisi en hen an bi wáka móó.* SA
 Kofi TPSFUT IMP marcher mais faim TPS tuer 3sg CONJ 3sg.NEG TPSmarcher plus
 'Kofi serait en train de marcher, mais il était affamé et il a arrêté de marcher.'
- (448) *Éé mi bi dóu a áiti júu, nóó mi bi ó tá féifi di táfa.* SA
 si 1sg TPS arriver LOC huit heure CONJ 1sg TPS FUT IMP peindre DET table
 'Si j'étais arrivé à huit heures, je serais en train de peindre la table.'

L'énoncé (449) contenant l'achèvement 'trouver la clé' est agrammatical. Ceci est attendu, puisque comme nous l'avons vu dans l'exemple (410) de la section 4.2.5, certains verbes d'achèvements ne prennent pas le marqueur *tá*, dont le prédicat 'trouver la clé'. L'énoncé (449) est donc lui aussi agrammatical, car il ne permet pas d'envisager sous un aspect duratif l'événement ponctuel qu'est de 'trouver la clé'.

- (449) **Kofi bi ó tá féni di sóoto míi.* SA
 Kofi TPS FUT IMP trouver DET serrure enfant

Le schéma ci-dessous représente cette interprétation de conditionnel progressif.



Pour conclure cette section, nous dirons qu'il a été observé plusieurs caractéristiques de la structure verbale en SA moderne. Nous avons d'abord présenté la négation et les compléments du verbe. Nous avons constaté qu'il existe deux négations en SA, mais qu'une seule d'entre elles est une négation de verbe. Par ailleurs, nous avons vu que le SA permet les constructions transitives et intransitives. De plus, nous avons présenté deux constructions particulières des verbes du SA, soit les verbes à double objet et les constructions sérielles. Il a été vu qu'on ne recense dans cette langue que cinq verbes à double objet, c'est-à-dire des verbes dont les deux compléments sont introduits directement. Il a aussi été vu que le SA

permet l'emploi de verbes dans une série verbale, c'est-à-dire des verbes qui partagent certains de leurs arguments et qui ne sont spécifiés qu'une fois pour le temps, le mode, l'aspect et la négation. Dans un second temps, nous avons approfondi l'interprétation aspectuo-temporelle des énoncés en SA, en nous inscrivant en particulier dans le modèle cognitif et calculatoire de Gosselin (1996, 2005) initialement développé pour le français. Nous avons vu que le SA permet l'emploi de verbes nus et que leur interprétation aspectuo-temporelle dépend de l'aspect lexical (ou classe aspectuelle) du prédicat employé. Nous avons ensuite présenté les trois marqueurs préverbaux du SA, soit les marqueurs *bi*, *ó* et *tá*. Nous avons vu que chacun de ces marqueurs encode une instruction qui lui est propre. Le marqueur *bi* est clairement un marqueur d'antériorité qui indique que les bornes de référence sont antérieures aux bornes de l'énonciation. Le marqueur *ó* est un marqueur de futur qui oblige à voir le procès comme temporellement possible. Quand il est présent, il est donc nécessaire de dupliquer l'axe du temps et de placer le procès sur une ligne distincte de la ligne où se produit l'énonciation. Le marqueur *ó* place obligatoirement son intervalle de référence postérieurement au moment de l'énonciation. Finalement, le marqueur *tá* indique que l'état résultant n'est pas valide au moment de référence. Ceci a pour effet que la borne de référence II est toujours antérieure à la borne de l'événement B2. Nous avons vu que l'emploi combiné de ces marqueurs était possible et que, chacun apportant sa propre instruction, cela permet d'obtenir des interprétations aspectuelles complexes, comme un conditionnel progressif quand les trois marqueurs sont combinés. Par ailleurs, nous avons discuté l'appartenance de ces marqueurs à des catégories strictes comme le temps, le mode ou l'aspect. Nous avons effectivement classé le marqueur *bi* comme étant un marqueur temporel d'antériorité, puisque son emploi affecte la relation entre les bornes de référence et les bornes de l'énonciation qui est une relation temporelle. Nous avons classé *tá* comme un marqueur aspectuel, puisqu'il affecte la relation entre les bornes de référence et les bornes de l'événement, qui est une relation aspectuelle. Finalement, nous avons adopté le point de vue développé dans Gosselin (2005) au sujet du marqueur de futur *ó* : c'est un marqueur temporel qui indique qu'un événement aura lieu dans le futur, il affecte la relation entre les bornes de référence et les bornes de l'énonciation. Ce qui est perçu comme modal dans le futur n'est qu'une conséquence du sens qui lui est associé : puisque le futur décrit quelque chose qui n'a pas encore eu lieu, il y a nécessairement une incertitude qui lui est associée. Dans cette

section, nous avons aussi abordé la question de la modalité en présentant les deux verbes modaux *sa* et *musu* en SA et leurs emplois. Finalement, nous avons discuté l'existence d'un marqueur préverbal modal du subjonctif (*f*)*u*. Nous avons vu qu'il était difficile, dans l'état actuel des connaissances, d'affirmer avec certitude son existence, puisque le nombre d'énoncés dans la littérature le contenant se limite à dix occurrences. C'est pour cette raison que nous avons laissé de côté sa description. Dans la seconde partie de ce chapitre, nous déterminerons l'origine des propriétés de la structure verbale que nous avons présentées dans cette section-ci.

4.3 Origine de la structure verbale en SA

Dans cette section, nous verrons dans quelle mesure les langues du substrat et du superstrat ont contribué à la formation du système verbal en SA. Nous reprendrons l'hypothèse que nous avons développée dans le chapitre I. Nous y avons posé que la genèse des langues créoles consistait en la création d'un nouveau système de signes. Ces signes sont formés à partir du signifiant des langues du superstrat et du signifié des langues de substrat. L'ordre des mots étant signifiant, il est attendu que celui-ci corresponde à celui des langues du superstrat.

Les travaux de Winford (1999) et Winford et Migge (2007) proposent déjà une description et une comparaison des marqueurs de TMA des créoles du Suriname, en regard des langues contributrices. Le cadre théorique de la description du temps et de l'aspect diffère de celui que nous avons adopté en 4.2, puisque leurs références sont Dahl (1985), Comrie (1974, 1985) et Bybee et *al.* (1994). Dans le modèle de Dahl (1985), il est proposé qu'une marque de temps ou d'aspect porte un sens primaire et peut avoir un certain nombre de sens secondaires. Cela ne correspond pas au cadre de Gosselin (1996) qui propose de dériver tous les emplois pour un même sens à partir de la résolution des conflits et l'extension des procès. Malgré un cadre théorique différent de Winford (1999) et Winford et Migge (2007), nos conclusions sur la genèse des marqueurs de TMA du SA seront sensiblement les mêmes. Nous verrons que les agents de formation du SA n'ont pas identifié la fonction réelle des auxiliaires et des marques (temporelles et aspectuelles) sur le verbe de l'anglais. Ils n'ont pas non plus conservé les signifiés de leur langue maternelle, la correspondance entre le système aspectuo-temporel des langues du substrat et celui du SA étant assez floue. Par exemple, nous

verrons que le marqueur de futur *ó* est issu de la grammaticalisation du verbe *go* ‘aller’. Ce phénomène est courant dans l’évolution des langues et ne doit pas son influence au substrat. De même, le marqueur d’imperfectif *ta* est issu de la grammaticalisation du verbe *tan* ‘rester, être debout’. Après avoir présenté plus en détail les origines des marqueurs préverbaux, nous discuterons pourquoi l’influence des langues contributrices a été moins grande sur la création de ce système.

Avant de commencer à présenter les propriétés de la structure verbale, nous tenons à préciser que le modèle cognitif et calculatoire de Gosselin (1996, 2005) ne sera pas réutilisé de façon aussi détaillée dans cette section que dans la section précédente. En effet, les données utilisées dans cette section proviennent pour la plupart d’ouvrages d’auteurs et d’époques différentes. La terminologie et les analyses du temps, du mode et de l’aspect varient considérablement selon les ouvrages que nous avons consultés. Devant l’ampleur et parfois même l’impossibilité d’une uniformisation des données (dans le cas des données diachroniques), nous avons préféré conserver les données telles qu’elles sont présentées dans la littérature sans leur appliquer le modèle de Gosselin (1996, 2005). Dans la mesure du possible, cependant, nous présenterons une terminologie uniforme.

4.3.1 Le verbe dans les langues contributrices

4.3.1.1 La négation

Nous avons vu dans la première partie de ce chapitre que le SA dispose de deux négations *á/án* et *ná(á)*, la première servant à nier les verbes tensés, la seconde étant plutôt une négation de constituants non tensés. Dans cette section, nous nous interrogerons sur l’origine de la négation en SA et sur l’existence de ces deux formes distinctes. L’anglais dispose d’une négation *not*. Cette négation est préverbale, puisqu’elle apparaît toujours avant le verbe nié, mais elle est obligatoirement ajoutée à un auxiliaire qui est aussi le porteur de temps. Les énoncés en (450) illustrent ces constructions, la forme entre crochets étant la forme non contractée de l’auxiliaire suivi de *not*.

- (450) *I didn't [did not] know.* ANGLAIS
He can't [cannot] move.
You shouldn't [should not] come.
I shan't [shall not] pay.
They won't [will not] watch this movie.

Les agents de formation du SA n'ont pas identifié cette négation verbale directement agglutinée à l'auxiliaire, puisqu'ils n'ont emprunté aucune de ces formes. Pour nier un constituant, on emploiera plutôt *no* que *not*.

- (451) *He is no good at playing chess.* ANGLAIS
This is something no woman has ever done.

No est aussi employé dans la formation des pronoms *no one*, *nothing*, *nobody*, ainsi que dans la négation de l'adverbe *ever* en *never*.

Le portugais emploie un adverbe de négation *não* qui se place devant le verbe (cf.(452)). Le verbe portant son inflexion sous la forme d'un suffixe, l'adverbe de négation précède aussi par conséquent l'expression de la temporalité.

- (452) *Não tenho nada na mão.* ANGLAIS
 NEG avoir rien dans main
 'Je n'ai rien dans la main.' (dans Cantel 1962 :62)

Les langues du substrat disposent quant à elles de plus d'une négation, mais leur distribution diffère des deux négations du SA. Le fongbe a une négation de verbe *má* qui précède le verbe, comme l'illustre l'énoncé (453).

- (453) *Kòkú mà wá.* FONGBE
 Koku NEG arrive
 'Koku has not arrived.' (=24) dans Lefebvre et Brousseau 202:120

Par ailleurs, cette négation précède les marques de temps, de mode et d'aspect, comme c'est le cas en SA. Les énoncés (454) et (455) illustrent cela respectivement en fongbe et en gen.

- (454) *Kòkú mà ní wá àxì mè.* FONGBE
 Koku NEG SUB come market in
 'Koku does not have to come to the market.'
 (=29 dans Lefebvre et Brousseau 202:121)

- (455) *Ò mú lě jó ò.* GEN
 2sg NEG ASP partir PDM
 ‘Tu n’es pas en train de partir.’ (dans Bolé-Richard 1983 :323)

En revanche, le fongbe diffère du SA puisqu’il permet que l’impératif soit nié avec la même forme de négation que celle employée avec les verbes conjugués, comme nous le montre l’énoncé (456). Le gen refuse la négation *mú* devant un verbe à l’impératif (Bolé-Richard 1983 :308).

- (456) *Mà qù ó!* FONGBE
 NEG eat INS
 ‘Don’t eat!’ (with insistence) (=26a) dans Lefebvre et Brousseau 202:120

Le fongbe dispose aussi d’un marqueur de négation servant à l’expression du désaccord du locuteur avec ce qui est dit dans la proposition. Il apparaît à la toute fin de la phrase et est donc analysé comme étant un marqueur de phrase et non pas un marqueur de constituant (*cf.* (457)).

- (457) *Kòkú xò àsòn lé ǎ.* FONGBE
 Koku buy crab PL Neg
 ‘Koku did not buy the crabs.’ (‘It is not the case that Koku bought the crabs.’)
 (=2) dans da Cruz 1994

Lefebvre et Brousseau (2002 :129) ajoutent que ce marqueur indiquant la négation d’une proposition, il n’apparaît généralement pas conjointement avec la négation de verbe *mà*, comme l’illustre l’énoncé (458).

- (458) **Kòkú mà xò àsòn lé ǎ.* FONGBE
 Koku NEG buy crab PL Neg (=6) dans da Cruz 1994

Le SA n’a pas cette négation phrastique et partage donc avec le fongbe seulement la négation verbale. Cela n’explique pas d’où vient la négation de constituant. Le kikongo n’est pas non plus une source potentielle, puisqu’il n’a qu’une négation verbale en deux particules *ka...ko* ou *ke...ko* qui encadrent « la partie de la phrase sur laquelle porte la négation » (Dereau 1955 :42). Cette négation encadre minimalement le verbe, et s’il y a lieu, ses compléments. Elle ne peut pas nier un SN ou un SP, contrairement à *ná(á)* en SA. Dans l’énoncé (459), *ka...ko* encadre la phrase attributive, incluant non seulement le verbe copule, mais aussi le sujet et l’attribut du sujet.

- (459) *Ka tuna ba mbote ko.* KIKONGO
 NEG 1pl.être PL bon NEG
 'Nous ne sommes pas bons.'
 (dans Dereau 1955 :29)

À la lumière de ces données, comment peut-on expliquer l'existence de ces deux formes négatives en SA? Il semble assez clair que l'anglais ou le portugais a donné le signifiant de la négation en SA, si l'on regarde les données historiques. Premièrement, dans les dictionnaires de Schumann (1778) et Riemer (1779), la négation est répertoriée sous l'entrée *no* et est traduite à la fois par 'non' et 'ne pas'. Cette forme se place avant le verbe, comme l'illustre l'énoncé (460).

- (460) *Mi no sih wan boen va hem.* SA ANCIEN
 1sg NEG voir un bon pour 3sg
 'I do not see any of His good things.'
 (Lettre de Grego no.2 :1791, dans Arends et Perl 1995 :383)

Elle peut être aussi employée dans les phrases impératives (*cf.* (461)).

- (461) *No trobbi dem Sombre.* SA ANCIEN
 NEG embêter DET.pl personne
 'N'embêtez pas les gens.'
 (Actes 5, 38 dans Wietz 1805 :13)
 [Traduction libre]

Comme c'est le cas en SA moderne, la négation verbale précède les marqueurs de temps, de mode et d'aspect. Dans l'énoncé (462), *no* précède le marqueur du subjonctif alors qu'en (463), il précède le marqueur d'antériorité.

- (462) *A no va kubri hem na baassoe manda.* SA ANCIEN
 3sg NEG SUB cacher 3sg LOC bas panier
 'It should not be kept at the bottom of the basket.'
 (Lettre de Grego no.5 :1791, dans Arends et Perl 1995 :386)

- (463) *A no bi poli va tan na dindru dedde.* SA ANCIEN
 3sg NEG TPS pouvoir pour rester LOC intérieur mort
 'Il ne pouvait pas rester dans la mort.'
 (Actes 2, 24 dans Wietz 1805 :5)
 [Traduction libre]

La forme *no* sert aussi à nier un SN, comme le montrent les énoncés (464) et (465). Toutes les occurrences que nous avons trouvées impliquaient un SN dont le déterminant est l'indéfini singulier *wan*.

- (464) *No wan sanni sa doe dem.* SA ANCIEN
 NEG un chose FUT faire 3pl
 ‘nothing would hurt him.’
 (Lettre de Grego no.2 :1791, dans Arends et Perl 1995 :385)
- (465) *no wan Sombre mussu libi na dindru.* SA ANCIEN
 NEG un personne devoir vivre LOC intérieur
 ‘Personne ne doit vivre à l’intérieur.’ (Actes 1, 20 dans Wietz 1805 :3)
 [Traduction libre]

Dans son dictionnaire, Schumann (1778) recense aussi une forme *a* comme marque de négation, qu’il traduit par *nicht*. Il ne donne cependant aucun exemple de cette forme. Nous n’en avons trouvé dans aucun des textes anciens dont nous disposons. Il devait alors s’agir d’une forme rare, peut-être en début d’émergence. La première observation que nous pouvons faire concernant l’origine de la négation en SA est qu’elle ne semble pas avoir une histoire en ligne droite à partir de la négation dans les langues contributrices. En SA moderne, il existe deux négations, soit une négation verbale et une négation de constituants non tensés. L’existence de deux négations distinctes semble assez récente, puisqu’on ne trouve que la forme *no* en SA ancien, bien qu’il semble qu’une forme *a* ait émergé à la fin du XVIIIe siècle. La forme *no* peut tirer son signifiant aussi bien de l’anglais qui a deux formes *no* et *not* que du portugais qui a la forme *não*. Le fait qu’il y ait peu de différence phonétique entre les deux signifiants rend difficile une proposition catégorique en ce qui concerne l’origine de ce signifiant. Les propriétés distributionnelles de *not* en anglais sont bien différentes de celles de *no* en SA ancien, puisque *not* a besoin d’un auxiliaire support pour apparaître alors que *no* précède directement le verbe. De plus, alors que *not* suit les marques flexionnelles, *no* précède celles-ci. En revanche, *no* en SA ancien semble se comporter comme *não* en ce qui a trait à la négation verbale, puisqu’il précède le verbe et les marques flexionnelles sans avoir besoin d’un support auxiliaire.

À la lumière de ces données, nous proposons que la négation que l’on connaît en SA aujourd’hui a été créée en deux étapes. Dans un premier état de langue, elle a pris le signifiant de la négation dans les langues superstrates (*not/no/não*) qui est simplement devenu *no*. Son signifié est fort probablement créé sur la base de la perception que les agents de formation du SA avaient des signifiés des formes équivalentes dans le superstrat, ce qui explique pourquoi le signifié de *no* semble plus proche de celui de la négation dans le

superstrat que dans le substrat. Ceci n'est d'ailleurs pas étonnant, puisque le signifié de la négation est très accessible et fait partie de ces formes auxquelles les agents de formation du créole étaient souvent confrontés (de la même façon que nous avons vu qu'ils ont relativement bien compris les signifiés du portugais *aqui/la*, puisqu'il s'agit de formes déictiques dont le signifié est aisément accessible avec une simple démonstration). Dans un second état de langue, la négation a évolué, sans que l'on soit en mesure à ce jour d'en trouver l'origine, en deux signes distincts *á/án* et *ná(á)*, niant soit un verbe tensé, soit un élément non tensé. Il semble s'agir d'une innovation, puisqu'aucune des langues contributrices n'a ces deux négations. Nous laissons l'explication de cette innovation ouverte à des recherches ultérieures.

4.3.1.2 Les compléments du verbe

Nous avons vu dans la section 4.2.1 que le SA a des verbes à double objet, c'est-à-dire des verbes dont les deux compléments sont introduits directement. Nous avons aussi vu que cette liste se limite à cinq verbes, selon l'état actuel des connaissances, soit les verbes *dá* 'donner', *léi* 'montrer, enseigner', *paká* 'payer', *séi* 'vendre' et *píndja* 'dire un secret'. Les verbes à double objet existent en anglais. On pourrait donc conclure que l'anglais est responsable de l'existence des verbes à double objet en SA. Cependant, deux arguments vont à l'encontre d'une telle origine. Premièrement, ce ne sont pas tous les verbes à double objet du SA qui viennent de l'anglais, puisque *dá* vient du portugais *dar* 'donner' et *paká* vient du portugais *pagar* 'payer'. Or le portugais n'a pas de verbes à double objet. Il faut donc se demander pourquoi les agents de formation du SA auraient adopté ces signifiants du portugais en leur attribuant une autre distribution. Deuxièmement, l'anglais a une liste de verbes à double objet beaucoup plus grande que celle du SA. En anglais, le verbe *buy* 'acheter', le verbe *play* 'jouer' ou le verbe *sing* 'chanter' sont des verbes à double objet, comme on le voit dans *Paul bought Mary a new car/ Paul played Mary his new song/ Paul sang Mary a serenade*. Pourtant, en SA, les verbes *bái* 'acheter', *pée* 'jouer' et *singi* 'chanter' ne sont pas des verbes à double objet. Les agents de formation du SA ont donc adopté le signifiant des verbes de l'anglais et du portugais, mais la possibilité que ces verbes soient ou non à double objet ne semble pas venir de l'anglais ou du portugais.

Tournons-nous vers les langues du substrat pour comprendre d'où vient la possibilité d'avoir ces verbes à double objet en SA. En fongbe, seuls les verbes *ná* 'donner', *xlé* 'montrer' et *kplón* 'enseigner' sont des verbes à double objet, comme l'illustrent respectivement les énoncés (466), (467) et (468).

- (466) *Kòkú ná Àsibá àsón / àsón Àsibá.* FONGBE
 Koku give Asiba crab / crab Asiba
 'Koku gave Asiba (some) crab.' (= (1a) et (2a) dans Lefebvre 1994)
- (467) *Kòkú xlé Àsibá xwé ó / xwé ó Àsibá.* FONGBE
 Koku show Asiba house DEF / house DEF Asiba
 'Koku showed Asiba the house.' (= (1b) et (2b) dans Lefebvre 1994)
- (468) *Kòkú kplón Àsibá flànségbè / flànségbè Àsibá.* FONGBE
 Koku teach Asiba French / French Asiba
 'Koku taught Asiba French.' (= (1c) et (2c) dans Lefebvre 1994)

Le verbe *sú* 'payer' n'est un verbe à double objet que pour certains locuteurs (*cf.* (469)), comme le souligne Lefebvre (1994).

- (469) *ok/*Kòkú sú xòkwé ó Àsibá / Àsibá xòkwé ó.* FONGBE
 Koku pay rent DEF Asiba / Asiba rent DEF
 'Koku paid Asiba the rent.' (= (108) dans Lefebvre 1994)

En fongbe, les deux arguments du verbe à double objet peuvent être inversés, c'est-à-dire qu'ils peuvent être dans l'ordre bénéficiaire-thème ou dans l'ordre thème-bénéficiaire. Ceci n'a pas pu être testé pour le SA, mais tous les exemples que nous avons présentés dans la section 4.2.1 avaient un ordre similaire, soit l'ordre bénéficiaire-thème.

Pour expliquer l'origine des verbes à double en objet en SA, nous proposons une influence autant des langues substrates que des langues superstrates. Les agents de formation du SA ont adopté les signifiants de l'anglais et du portugais pour les verbes équivalents à *donner*, *montrer*, *enseigner*, *payer*. Comme ces verbes sont à double objet dans leur langue maternelle, ils ont tout simplement considéré que les signifiants qu'ils adoptaient prenaient un signifié équivalent aux signes correspondant dans le substrat. Autrement dit, bien que le verbe *paka* en SA prenne son signifiant du portugais, il doit son signifié aux langues gbe. Ceci est appuyé par le fait que le portugais n'a pas de verbe à double objet. Cependant, le signifié des langues gbe n'est pas adopté en son entier, puisque les langues gbe autorisent les

constructions à double objet dans l'ordre bénéficiaire-thème, comme dans l'ordre thème-bénéficiaire. Pour le SA, il semblerait que seul l'ordre bénéficiaire-thème soit possible. Comment justifier cette différence? Celle-ci pourrait être imputable aux constructions à double objet de l'anglais, dans lesquelles seul l'ordre bénéficiaire-thème est possible. Cependant, les autres langues créoles de l'Atlantique partageant le même substrat que le SA, mais à base lexicale française ou espagnole, et ayant aussi des verbes à double objet n'autorisent que l'ordre bénéficiaire-thème (Bally et al. 2006). Pourtant, ni le français, ni l'espagnol n'ont de verbes à double objet. Il n'est alors pas possible d'imputer à ces langues l'origine de l'ordre bénéficiaire-thème. Il demeure donc à l'heure actuelle difficile d'expliquer pourquoi seul l'ordre bénéficiaire-thème a été conservé en SA. Nous laissons ce sujet ouvert à des recherches ultérieures.

Nous avons vu dans la sous-section 4.2.1 que le SA dispose de constructions sérielles, c'est-à-dire des constructions dans lesquelles deux verbes apparaissent en série, sans être reliés par un élément subordonnant ou un élément coordonnant. Il n'existe pas de constructions sérielles en anglais ou en portugais. Il est donc fort peu probable que les agents de formation du SA aient été influencés pour l'existence de ces constructions dans la langue en création. En revanche, les langues du substrat (les langues gbe, mais pas le kikongo) comptent des constructions sérielles, comme en témoigne l'énoncé (470) où le verbe *só* 'prendre' précède le verbe *yì* 'aller' dans la série verbale, pour former un prédicat complexe que l'on traduit par 'apporter'.

(470) *Kòkú só kòklò yì àxì mè.* FONGBE
 Koku take chicken go market in
 'Koku brought the chicken to the market.' (= (1) dans Lefebvre et Brousseau 2002:399)

L'origine des constructions sérielles du SA est débattue dans la littérature sur ces constructions (Byrne 1987; Veenstra 1996). Ces auteurs s'accordent sur une origine substratiste de ces constructions, mais Veenstra (1996) s'interroge en particulier sur l'état de grammaticalisation de ces constructions, en constatant par exemple que le verbe *da* 'donner' comme second verbe d'une construction sérielle bénéfactive pourrait aussi bien être analysé comme une préposition. Nous invitons le lecteur à se référer à ces travaux pour plus de détail sur l'origine exacte des constructions sérielles en SA.

Dans cette sous-section, nous avons cherché à comprendre l'origine de la négation en SA, ainsi que l'origine des verbes à double objet et des constructions sérielles. Nous avons vu que la négation tirait son signifiant des langues superstrates, comme le prédit notre hypothèse. Quant à son signifié, il n'est pas évident qu'il vienne des langues substrates, ce qui est attendu selon notre hypothèse, puisque le signifié de la négation dans les langues superstrates est relativement accessible. Nous avons vu aussi que l'existence de deux négations en SA aujourd'hui est fort probablement une innovation de la langue. En présentant brièvement les verbes à double objet et les constructions sérielles, nous avons vu que les signifiants des verbes dans ces constructions trouvent leur origine dans les langues du superstrat, alors que leurs signifiés sont plus certainement originaires des langues du substrat. Des phénomènes de développement internes au SA font qu'il n'y a pas une correspondance exacte entre les verbes à double objet du SA et ceux des langues gbe, de même que les constructions ne sont pas tout à fait semblables entre ces langues, comme le montre Veenstra (1996).

4.3.2 Le verbe dans sa forme nue

En anglais, les formes verbales apparaissent nues au présent à toutes les personnes (*I walk, you walk, we walk, they walk*), sauf à la 3^e personne du singulier, où le verbe prend un *s* (*he/she walks*). Le verbe peut porter deux autres affixes : *-ing* pour le progressif (*Paul is walking*) et *-ed* pour le passé et le participe (*Paul walked/Paul has walked*). Un nombre important de verbes de l'anglais n'ont pas cette dernière forme et ont une forme distincte pour le passé et le participe (par exemple, *eat* donne au passé *Paul ate* et au participe *Paul has eaten*). L'anglais a par ailleurs un système d'auxiliaire lui permettant de réaliser des combinaisons. Par exemple, l'auxiliaire *be* peut se combiner avec le verbe affixé du progressif *-ing* pour former un progressif ou bien il peut se combiner avec le verbe affixé de *-ed* pour former une voix passive. L'auxiliaire *have* se combine quant à lui avec le verbe affixé de *-ed*. Nous reparlerons de ces combinaisons dans les sous-sections suivantes.

Le portugais, comme toutes les langues romanes, dispose d'un paradigme de conjugaisons. Les verbes ont donc une forme spécifique composée d'un radical auquel est accolé un suffixe de conjugaison portant à la fois la marque de la personne et du temps

choisi. Il n'existe donc aucune forme nue. On exclura par conséquent une quelconque influence du portugais sur la possibilité d'avoir des verbes nus en SA⁹⁴.

On pourrait donc supposer que les agents de formation du SA tirent la possibilité d'avoir des verbes nus de l'anglais puisque l'anglais les autorise au présent. On notera d'ailleurs que généralement, c'est la forme au présent qui a été empruntée en SA et non les formes du prétérit ou du participe. Par exemple, *bai*<*buy*/**bought* 'acheter', *wini*<*win*/**won* 'gagner', *sei*<*sell*/**sold* 'vendre'. La seule exception que nous avons trouvée est *booko*<*broke/broken*/**break* 'casser'. Pour savoir si les verbes nus de l'anglais (c'est-à-dire les verbes au présent simple) peuvent être à l'origine des verbes nus du SA, regardons quelles interprétations ces verbes ont. Un verbe d'état nu (état nécessaire comme en (471) ou contingent comme en (472)) est toujours interprété au présent, mais le procès peut être plus ou moins long. En (471) comme en (472), le procès est vrai au moment de l'énonciation, mais est aussi vrai avant et après, sur une durée plus ou moins étendue.

(471) *I am Mary's daughter.*

ANGLAIS

(472) *I am sick.*

Un verbe d'action peut recevoir plusieurs interprétations. Il peut décrire un fait, une généralisation valable non seulement au moment de l'énonciation, mais à tout moment de l'axe temporel (cf. (473)).

(473) *The sun rises in the east.*

ANGLAIS

Water boils at 100° Centigrade.

(dans Palmer 1988: 39)

Le présent simple est aussi employé pour marquer l'habituel (cf. (474)), ce qui est assez proche de son emploi dans une généralisation, comme on l'a vu en (473).

(474) *He reads 'The Times'.*

(dans Palmer 1988: 57)

⁹⁴ Alain Khim (communication personnelle) nous faisait remarquer que le portugais standard n'a effectivement pas de verbes nus, mais, par contre, le portugais (il s'agit d'un portugais déjà créolisé) apporté par les esclaves venus du Brésil en a. On ne peut donc pas exclure une influence de ce portugais créolisé, qui est d'ailleurs une langue du substrat plutôt que du superstrat, comme nous l'avons souligné dans le chapitre II.

Ce présent simple apparaît aussi dans la narration, au présent historique. Il décrit une action qui a eu lieu dans le passé, mais qui est mise en relief par l'utilisation du présent.

(475) *He just walks into the room and sits down in front of the fire without saying a word to anyone.* (dans Palmer 1988: 39)

Le présent simple est employé dans un commentaire en direct (un match sportif, par exemple) ou dans une description accompagnée de l'action (une recette de cuisine).

(476) *...and he passes the ball to Smith, and Smith scores!* (dans Palmer 1988: 58)

(477) *I take three eggs and beat them in this basin. Then I add sugar...* (dans Palmer 1988: 59)

Les verbes performatifs comme *to name*, *to pronounce*, *to declare* apparaissent eux aussi avec le présent simple, pour décrire une action en cours.

(478) *I pronounce you man and wife.* (dans Palmer 1988: 59)

On trouvera aussi le présent simple pour décrire un procès en cours, mais qui est inhabituel.

(479) *He walked all the morning. Look at the way he walks now.* (dans Palmer 1988: 59)

Parfois, le présent simple est employé pour faire référence à du futur (*cf.* (480)) ou la description d'une action possible, comme la description d'un itinéraire (*cf.* (481))

(480) *He goes to Paris next week.* (dans Palmer 1988: 65)

(481) *You take the first on the left and then...* (dans Palmer 1988: 66)

Finalement, certains verbes d'action ne peuvent apparaître qu'au présent simple, même s'ils semblent avoir une lecture de présent progressif. C'est le cas des verbes d'activité mentale, comme *think*, *imagine*, *believe*; des verbes de sensation, comme *see*, *smell*, *feel*. Cela peut s'expliquer par le fait que ces verbes décrivent en fait un état (être dans l'état de penser, être dans l'état de sentir). Or les états sont toujours interprétés au présent quand ils sont conjugués au présent simple.

(482) *I think that's mine.* (dans Palmer 1988: 73)

(483) *I feel something hard.* (dans Palmer 1988: 73)

Cette revue des divers usages du présent simple de l'anglais nous amène à deux conclusions. Premièrement, les verbes d'état nus sont toujours interprétés au présent, ce qui est comparable aux verbes nus du SA. Deuxièmement, les verbes d'action nus sont eux aussi toujours interprétés au présent, soit pour décrire une vérité ou une habitude toujours valide au moment de l'énonciation, soit pour décrire une action en cours. Parfois, ils sont interprétés au futur. En aucun cas ces verbes d'action nus ne sont interprétés au passé, contrairement aux verbes d'action nus du SA. Il n'y a donc pas de correspondance exacte entre l'emploi des verbes nus en SA et ceux de l'anglais. Tournons-nous maintenant du côté des langues du substrat pour observer le comportement des verbes nus.

On écartera le kikongo comme langue ayant pu contribuer à l'existence des verbes nus en SA. En effet, cette langue n'emploie pas de verbes nus à proprement parler. Elle dispose de formes infinitives, qui n'ont aucune interprétation de temps, de mode ou d'aspect. Dans le système des « conjugaisons » présenté par Dereau (1955), les verbes sont toujours précédés d'un préfixe pronominal, dont la forme s'accorde avec le sujet (en personne seulement). Les verbes ne sont donc jamais sous une forme entièrement nue à cause de la présence obligatoire de ce préfixe. Pour former un présent habituel en kikongo, il est nécessaire d'ajouter le suffixe *nga* à la forme préfixe pronominal + verbe. Pour former un présent progressif, le verbe se trouve préfixé à la fois du préfixe pronominal et du préfixe *ta*. Il existe par ailleurs trois passés :

- un passé (passé 1) qui décrit les procès ayant eu lieu le jour même et encore en cours au moment de l'énonciation ;
- un passé (passé 2) qui décrit les procès ayant eu lieu la veille ;
- un passé (passé 3) qui décrit les procès ayant eu antérieurement à la veille.

Dereau (1955 :59) décrit la formation de ces passés en expliquant qu'il faut d'abord construire une base verbale de passé, qui varie selon plusieurs critères (les voyelles et les consonnes qui terminent le verbe à l'infinitif, le nombre de syllabe de l'infinitif). Par exemple, un verbe à l'infinitif dissyllabique se terminant par *-una* fera sa base du passé en *-unini*, alors qu'un verbe trisyllabique se terminant aussi par *-una* fera sa base du passé en *-uni*. Le passé 1 se fait en préfixant le préfixe pronominal à la base verbale de passé. Le passé

2 est réalisé par la préfixation consécutive du préfixe pronominal et d'une forme *á* à la base verbale du passé. Finalement, le passé 3 est constitué de la préfixation successive du préfixe pronominal et de la forme *á* à l'infinitif. Ce bref survol de la formation des temps en kikongo nous amène à conclure qu'on peut difficilement attribuer une influence de cette langue dans la genèse du système verbal du SA. Premièrement, il n'existe pas vraiment de verbes nus en kikongo. Deuxièmement, les interprétations de présent et de passé rendues par les verbes en nus en SA sont toujours réalisées à l'aide d'une morphologie complexe en kikongo (association d'au moins deux affixes). Nous excluons par conséquent une influence du kikongo dans la possibilité d'avoir des verbes nus en SA. Du point de vue du sens, le kikongo ne fait pas la distinction entre les classes aspectuelles de verbes pour l'interprétation aspectuo-temporelle des événements. Ceci nous amène à dire que le kikongo est fort peu probablement à l'origine du système aspectuo-temporel du SA, puisque pour obtenir les diverses interprétations d'un verbe nu en SA selon sa classe aspectuelle, il faut avoir recours à plus d'une des stratégies du kikongo (soit la stratégie de la préfixation et celle du passé 1).

Tournons-nous maintenant du côté des langues gbe. En fongbe, un verbe d'état nu est toujours interprété au présent, comme l'illustre l'énoncé (484).

- (484) *Àsibá tìn Kòkú.* FONGBE
 Asiba know Koku
 'Asiba knows Koku.' (= (114) dans Lefebvre 1996)

Les verbes dynamiques (les activités et les accomplissements) sont interprétés au passé ou au *present perfect* (que nous appelons présent accompli dans la terminologie de Gosselin (1996).) Lefebvre (1996) mentionne que le fait que le complément du verbe soit défini implique une interprétation de présent accompli (*cf.* (485)) alors que lorsque le complément est indéfini, l'interprétation est au passé aoristique (*cf.* (486)).

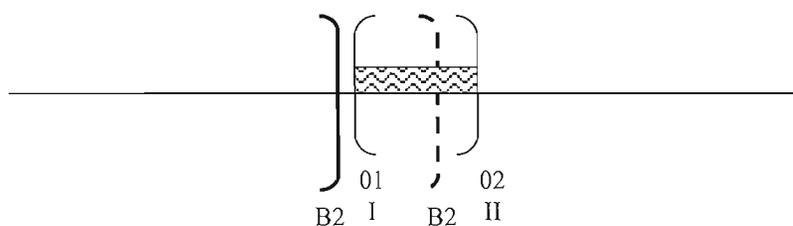
- (485) *Àsibá dà wó ó* FONGBE
 Asiba prepare dough DET
 'Asiba has prepared the dough.' (= (110) dans Lefebvre 1996)

- (486) *Àsibá d̀à ẃ.* FONGBE
 Asiba prepare dough
 'Mary prepared dough.'
 (= (111) dans Lefebvre 1996)

Les verbes d'achèvements employés nus sont quant à eux interprétés soit au présent aoristique, soit au présent accompli, comme l'illustre l'énoncé (487) et les interprétations a. et b.

- (487) *Àsibá m̀ ò àjótó é.* FONGBE
 Asiba catch-sight-of thief DET
 a. 'Asiba catches sight of the thief.'
 b. 'Asiba has caught sight of the thief.'
 (= (113) dans Lefebvre 1996)

Cette possibilité de double interprétation s'explique selon nous par le fait que les verbes d'achèvements décrivent un procès dont les bornes sont infiniment proches. L'interprétation au présent accompli entre dans le cadre des interprétations des verbes dynamiques en fongbe. Le présent accompli implique que l'état résultant du procès est mis de l'avant au moment de référence (c'est-à-dire au moment de l'énonciation). Le présent aoristique s'explique bien si on considère que l'énonciateur d'un achèvement parlant d'une action qui se déroule au moment de l'énonciation aura souvent fini son énonciation après le procès en question. Dans l'exemple (487), quand l'énonciateur dit qu'Asiba aperçoit le voleur, le voleur a déjà probablement disparu du champ de vision d'Asiba. Ainsi, on observe une nuance très subtile entre le présent aoristique et le présent accompli pour les verbes d'achèvements. Le schéma ci-dessous illustre cette subtilité : dans le cas d'un présent aoristique, la borne B2 (en pointillés) est à l'intérieur des bornes de l'énonciation alors que dans le cas d'un présent accompli, la borne B2 (en plein) est infiniment proche des bornes de l'énonciation. Ce phénomène est d'ailleurs noté dans Gosselin (1996 :59) comme étant un glissement possible.



Bolé-Richard (1983 :314-5) s'intéresse lui aussi à l'interprétation des verbes nus du gen, une autre langue gbe, et ses observations sont très proches de celles que nous venons de présenter pour le fongbe :

[l'absence de marqueur] indique qu'un procès est parvenu à son terme, soit une action achevée (et donc passée) [...] soit une action passée qui dure dans ses conséquences. En ce cas, sa traduction par un présent français ne doit pas faire illusion, il s'agit bien d'un procès accompli. [...] Il en va de même des verbes que l'on serait tenté de qualifier de « verbes d'état » et qui sont aussi traduits au présent en français.

Le tableau ci-dessous récapitule les interprétations des verbes nus dans les langues contributrices, en comparaison avec le SA.

Tableau 4.4 Interprétation des verbes nus en SA et dans les langues contributrices

Verbes nus	SA	ANGLAIS	Langues gbe	
			FONGBE	GEN
état	présent aoristique	présent aoristique	présent aoristique	présent aoristique
activité	passé aoristique/ présent accompli	présent/futur	passé aoristique/	passé aoristique/ présent accompli
accomplissement			présent accompli/	
achèvement			présent aoristique	

Ce tableau illustre clairement l'influence des langues gbe sur l'existence de verbes nus en SA et les interprétations qui en découlent. On posera le scénario suivant pour expliquer les verbes nus et leur interprétation en SA. On notera que ce scénario est semblable à celui que nous avons posé pour le nombre, puisqu'il s'agit là aussi d'une conceptualisation. Les agents de formation du SA ont emprunté les signifiants des verbes de l'anglais et du portugais (selon Smith et Cardoso (2004), sur 256 verbes d'origine anglaise ou portugaise, 58 % des verbes viennent du portugais et 42 % viennent de l'anglais). Placés dans la structure verbale, ces verbes reçoivent les mêmes interprétations de temps, d'aspect et de mode que dans les langues gbe. Les agents de formation du SA, en tant que locuteurs natifs des langues gbe avaient dans leur système conceptuel-intentionnel une certaine conception du temps, de l'aspect et du mode. Les langues gbe ont la possibilité d'employer les verbes nus qui

reçoivent tout de même une interprétation temporelle, aspectuelle et modale. Puisque cette conceptualisation n'est pas réalisée par une forme sonore dans les langues gbe, les agents de formation du SA n'ont pas cherché dans le superstrat la façon dont s'expriment le présent simple, le présent accompli, le présent aoristique ou le passé aoristique. Il n'était donc pas nécessaire d'introduire de nouveaux signes en SA, puisque les agents de formation du SA n'employaient pas de signe pour les interprétations que nous avons présentées.

4.3.3 L'expression de l'antériorité dans les langues contributrices

La forme *bi* du saramaka moderne vient de la forme *been* en anglais, participe passé de *be*. En saramaka ancien, on trouve des occurrences dans un même texte de la forme *ben* et de la forme *bi* pour exprimer le passé. Dans l'énoncé (488), il y a les deux formes qui apparaissent même au sein de la même phrase, ce qui montre que ce signe était en train de passer de la forme *ben* à la forme *bi* que l'on connaît aujourd'hui.

(488) *Hem bi doe toeloe sanni so lekki Helpiman ben gi hem.* SA ANCIEN
 3sg TPS fairetout chose ainsi comme Sauveur TPS donner 3sg
 'He did everything just like our Savior gave it to him.'
 (Lettre de Grego no.2 :1791, dans Arends et Perl 1995 :383)

De cet exemple, on voit que la forme *been* de l'anglais a été empruntée et modifiée phonologiquement d'abord en *ben*, puis en *bi*. Ces formes apparaissent à la même place que *been* en anglais, c'est-à-dire avant le verbe. Les locuteurs du créole emploient ces formes sans apporter aucune modification à la forme du verbe : alors qu'en anglais *do* prend la forme *did* au passé, en SA ancien (ni en SA moderne), *doe* n'est pas modifié. On peut se demander pourquoi c'est la forme *been* qui a été identifiée comme une marque de passé en anglais par les agents de formation du SA.

En anglais, il est possible de réaliser un passé (*simple past*) en affixant *-ed* au verbe nu pour donner une interprétation de passé aoristique (par exemple, *walk* devient *walked*). Cet affixe, *-ed*, a en fait trois prononciations possibles, soit [d] dans *I lived*, [t] dans *you washed* et [ɪd] dans *he decided*. De plus, beaucoup de verbes sont considérés comme irréguliers et ne sont pas formés ainsi. Ils peuvent être formés par une modification de la voyelle, comme *write* qui devient *wrote*; ils peuvent être caractérisés par une absence de changement de

forme, comme *beat* qui reste *beat* au passé; ils peuvent aussi subir un changement complet qui donne souvent une terminaison en *-ought* ou *-aught* et dont la prononciation est identique, comme *buy* qui donne *bought*, *think* qui donne *thought*, *catch* qui donne *caught* ou *teach* qui donne *taught*. Nous avons cependant mentionné dans la sous-section précédente que ces formes irrégulières du passé n'ont pas été empruntées à l'anglais par les agents de formation du SA qui leur ont préféré les formes de l'infinitif identiques à celles du présent. Les agents de formation du SA n'ont donc emprunté ni la morphologie en *-ed*, ni les formes irrégulières du passé pour créer l'expression du passé. Ceci n'est pas surprenant, puisque nous avons vu au fil des sections précédentes qu'ils n'ont emprunté ni le *-s* du pluriel, ni le *-s* de 3^e personne du singulier au présent de l'indicatif. L'ensemble de ces données nous confirme que la morphologie flexionnelle du superstrat n'a pas été identifiée par les agents de formation du SA, ce qui est attendu puisqu'il n'y a pas à proprement parler de morphologie flexionnelle dans les langues gbe. Dans notre hypothèse, on suppose que les agents de formation du créole acquéraient les signifiants de la langue-cible seulement s'ils étaient capables d'associer du signifié au signifiant qu'ils entendaient. N'ayant pas de morphologie flexionnelle dans leur langue maternelle, on peut supposer qu'ils entendaient les divers morphèmes de l'anglais, mais qu'ils n'étaient toutefois pas capables de leur associer un signifié.

Au contraire, ils ont identifié l'auxiliaire *be* dans sa forme participiale *been* et lui ont associé un signifié ayant valeur de passé. *Been* apparaît en anglais dans trois contextes distincts. Dans le premier contexte, il est employé comme verbe plutôt que comme auxiliaire, comme dans *Where have you been?* Dans cet usage, il est simplement le participe passé employé dans la formation d'un *present perfect* et on pourrait lui substituer tout autre verbe au participe passé, comme dans *Where have you gone?*

Dans le second usage, *been* est auxiliaire soit dans un *present perfect* progressif (cf.(489)), soit dans un *past perfect* progressif (cf.(490)). Dans ce cas, il est impossible de lui substituer un autre verbe (cf. (491)).

(489) *The government has been taking economical measures.*

(490) *The government had been taking economical measures.*

(491) **The government has gone taking economical measures.*

Dans le troisième usage, *been* est employé comme auxiliaire pour former la voix passive du *present perfect* (cf. (492)) et du *past perfect* (cf. (493)). Dans ce cas, ce n'est pas la forme progressive, mais bien la forme simple du *present perfect* et du *past perfect* qui est employée⁹⁵.

(492) *Economical measures have been taken by the government.*

ANGLAIS

(493) *Economical measures had been taken by the government.*

Comment peut-on expliquer que les agents de formation du SA aient identifié *been* en anglais comme étant une marque de passé ? La première observation que nous faisons est que *been* n'apparaît que dans des constructions impliquant que le procès a eu lieu dans le passé. Quand *been* apparaît avec un *present perfect*, on a affaire à un procès passé dont l'état résultant est mis de l'avant au moment de référence, qui coïncide avec le moment de l'énonciation. Quand *been* apparaît avec un *past perfect*, le procès a aussi eu lieu dans le passé, mais son état résultant est mis de l'avant au moment de référence qui est situé dans le passé. Dans tous les cas, le procès est donc situé dans le passé quand on emploie un *present perfect* ou un *past perfect*. L'auxiliaire *have* apparaît aussi dans ces constructions et aurait bien pu être identifié comme marqueur de passé. Quelques pistes nous éclairent sur le fait que les agents de formation du SA ne l'aient pas identifié comme marqueur de passé. Premièrement, *have* a trois formes différentes dans sa conjugaison au *present perfect* et au *past perfect* : *has*, *have* et *had*, alors que *been* reste stable dans sa forme invariable. Deuxièmement, *have* est un verbe qui a été identifié par les agents de formation du SA comme impliquant la possession : il existe en SA un verbe *abi* dérivé de *have*, ce qui montre que les agents de formation du SA n'ont identifié de *have* que la partie de son signifié qui implique la possession⁹⁶.

⁹⁵ Palmer (1988 :32-3) souligne que même s'il est possible de faire un passif avec un *present perfect* progressif ou avec un *past perfect* progressif, il y a un doute quant à leur existence effective (?*has been being taken*?*had been being taken*).

⁹⁶ Ce propos est à nuancer, car, comme nous l'avons vu dans la sous-section 4.2.6, *abi* apparaît aussi dans une construction modale *abi fu* ressemblant fort à celle de l'anglais *have to*. Cette donnée ne

La seconde raison pour laquelle nous pensons que *been* a été identifié comme marqueur de passé est qu'il apparaît en position préverbale. Or, dans les langues de substrat, les marques de temps, de mode et d'aspect sont indiquées par un marqueur préverbal. En fongbe, une forme *kò* qui est aussi un adverbe signifiant 'déjà' est employée devant le verbe pour indiquer le passé (*cf.* (494)). Lefebvre et Brousseau (2002 : 90) montrent qu'il existe bien deux fonctions distinctes à *kò*, soit une fonction de marqueur préverbal d'antériorité et une fonction d'adverbe. Leurs deux arguments en faveur d'une telle analyse est que premièrement, il peut y avoir deux occurrences de *kò* dans la même phrase et que deuxièmement, l'adverbe *kò* précède immédiatement le verbe alors que le marqueur *kò* est le premier dans une série de marqueurs de TMA, ce qui fait qu'il peut être séparé du verbe.

- (494) *Síká kò dǎ wó.* FONGBE
 Sika already/ANT prepare dough
 a. 'Sika already prepared dough.' (=(43b) dans Avolonto 1992: 36)
 b. 'Sika had prepared dough.' (=(8) dans Lefebvre et Brousseau 2002 :90)

Lefebvre et Brousseau (2002) mentionnent que *kò* est historiquement un verbe signifiant 'être fini' ou 'avoir fini'. Delafosse (1894 : 56) présente des données de la fin du XIXe siècle et juge que « [le] 'prétérit', est le radical du verbe précédé du verbe auxiliaire *ko* 'avoir fini' ». Dans cette description, *kò* est considéré comme un verbe complet et pas simplement comme un marqueur.

Selon Winford et Migge (2007), au contraire de l'analyse de Lefebvre et Brousseau (2002), les langues gbe n'ont pas de marqueur d'antériorité : elles utilisent la marque aspectuelle du complétif pour signifier que l'action est complète au moment de l'énonciation. Cette marque implique par conséquent que le procès a eu lieu dans le passé. Dans leur analyse, *kò* n'est donc pas un marqueur de temps, mais un marqueur d'aspect. Dans les langues du substrat, Winford et Migge (2007 : 80) recensent deux façons d'exprimer le fait qu'un événement n'a plus cours au moment de l'énonciation : soit on utilise un marqueur préverbal signifiant 'déjà' (en fongbe et en xwlagbe), soit on utilise une marque postverbale

change rien à notre analyse, puisque dans la construction *abi fu*, on a affaire à une expression modale et non une expression temporelle.

signifiant ‘finir’ (en ajagbe et en wacigbe). En comparant le marqueur *bi* du SA avec les items des langues du substrat, on constate i) que *bi* ne signifie pas ‘déjà’ et ii) *bi* n’est pas dérivé du verbe ‘finir’. Notre hypothèse permet difficilement d’expliquer la création de *bi* puisque les agents de formation du SA auraient adopté le signifiant de l’anglais *been*, sans avoir conservé le signifié de leur langue maternelle.

Winford et Migge (2007) avancent une autre hypothèse. Il existe en SA une forme postverbale *káa* dérivée du verbe *kaba* ‘finir’ (dérivé du verbe *acabar* ‘finir’ en portugais, selon Cardoso (2004) et Smith et Cardoso (2004)). Cette forme *káa* a le sens de ‘déjà’ dans le dictionnaire de Rountree et al. (2000).

(495) *Mi sei wan tide kaa.* SA
 1sg vendre un aujourd’hui déjà
 ‘I already sold one today.’ (dans Rountree et Glock 1982:35)

Le verbe *kaba* peut signifier soit ‘être fini’, soit ‘avoir fini’, comme l’illustrent respectivement les exemples (496) et (497).

(496) *Tefa di wooko kaba.* SA
 jusque DET travail finir
 ‘Jusqu’à ce que le travail soit fini’ (dans Aboikoni 1997 :24)

(497) *De kaba u jasa di kasaba kεε* SA
 3pl finish of roast DET cassava completely
 ‘They have finished roasting the cassava completely.’ (= (229) dans Rountree 1992:46)

Cardoso (2004) propose, à la lumière de ces données, le scénario suivant. Les agents de formation du SA ont identifié le verbe *acabar* ‘finir’ du portugais. Ils ont emprunté cette forme en la modifiant en *kaba*. Ils lui ont attribué les propriétés de la forme équivalente dans leur langue maternelle, ce qui explique pourquoi *kaba* en SA ancien, au moins jusqu’au XIXe siècle, est employé à la fois comme verbe signifiant ‘finir’ et comme adverbe signifiant ‘déjà’. Par la suite, cette forme *kaba* subit une réduction phonologique en *káa* dans son emploi comme adverbe, cette réduction pouvant être caractérisée comme étant un phénomène de grammaticalisation.

Ceci nous amène à conclure, contrairement à Bally (2004b), que la forme *kò* des langues gbe n’est pas à l’origine de la forme *bi* en SA. En effet, les agents de formation du

SA ont attribué à la forme *kaba* les propriétés de *kò*. Dans notre hypothèse, si un signe est nouvellement créé à partir d'un nouveau signifiant et d'un signifié préexistant dans la langue maternelle, ce même signifié ne sera pas réutilisé pour la création d'un autre signe en parallèle. Ceci n'explique cependant pas l'origine de *bi*. Ni Cardoso (2004), ni Winford et Migge (2007) ne posent d'hypothèse pour justifier la création du signe *bi* en SA. Le passé 3 du kikongo pourrait être une source possible pour expliquer l'émergence de *bi* (voir les données de Dereau (1955) présentées dans la sous-section précédente). En effet, le kikongo réalise son passé 3 (qui est le passé antérieur à la veille) en préfixant *-â-* entre le préfixe pronominal de la personne sujet et le verbe. Ce préfixe pourrait être à l'origine de *bi*. Nous émettons cependant une réserve à une telle hypothèse étant donné la complexité du système verbal du kikongo par rapport à celui du SA. De plus, le kikongo semble avoir eu une influence très peu importante sur la création des signes du SA. Nous suggérons une autre hypothèse pour la création de ce signe *bi*. À la lumière des données dont nous disposons à ce jour, il serait raisonnable de penser que *bi* est le fruit de l'acquisition de l'anglais comme langue seconde, sans qu'il y ait eu transfert de traits de la langue maternelle. Les agents de formation du SA ont identifié l'auxiliaire *been* dans des contextes où le procès est toujours interprété au passé. Parce que cet auxiliaire est en position préverbale, il a été identifié comme une marque de passé. Selon cette hypothèse, le signe *bi* a donc été introduit en SA par un essai d'acquisition de langue seconde, sans qu'il y ait réellement eu d'influence des langues maternelles des agents de formation du créole, mis à part peut-être pour sa position préverbale. Le signe *bi* serait donc une innovation du SA, à partir d'un signifiant de l'anglais et du signifié que les agents de formation du SA ont perçu de l'anglais. Ceci n'est pas surprenant, dans la mesure où les signes que l'on considère comme « fonctionnels » sont très fréquents et ont un sens très large, difficile à cerner dans son ensemble pour des apprenants.

4.3.4 L'expression de l'imperfectivité dans les langues contributrices

Le marqueur d'imperfectif du SA *ta* existe en SA ancien sous la forme d'un verbe *tann* qui signifie 'être debout, attendre, rester'. Cette forme *tann* est elle-même dérivée de l'anglais *stand* 'être debout, rester'. Les dictionnaires de Schumann (1778) et de Riemer (1779) traduisent *tann* par 'attendre', 'se tenir (tranquille)', 'rester'. Dans cet usage, *tann* est

complètement verbal, comme l'illustre l'énoncé (498) où *tann* n'est évidemment pas un marqueur préverbal, puisqu'il est lui-même le verbe de cette phrase.

- (498) *Ju tann langa tumushi.* SA ANCIEN
 2sg rester long trop
 'Tu restes trop longtemps.'
 (dans Schumann 1778 :106)
 [Traduction libre]

À cet usage, Schumann (1778) et Riemer (1779) ajoutent qu'il existe un emploi de *tann* permettant d'obtenir une interprétation au présent (ils notent que les verbes nus du SA sont souvent interprétés au passé, ce qui nécessite une marque spécifique pour indiquer un procès au présent). Ils fournissent un usage de *tann* avec un verbe d'état (cf.(499)) et un usage avec un verbe d'action (cf.(500))

- (499) *Mi tann siki.* SA ANCIEN
 1sg ASP être.malade
 'Je suis malade.'
 (dans Schumann 1778 :106)
 [Traduction libre]

- (500) *Mi tann worko.* SA ANCIEN
 1sg ASP travailler
 'Je suis en train de travailler.'
 (dans Schumann 1778 :106)
 [Traduction libre]

Aujourd'hui, il existe deux formes distinctes pour le verbe et le marqueur d'aspect : nous avons vu dans la section 4.2.5 que le marqueur d'aspect a la forme *tá*. Le verbe 'rester' a la forme *tán*, comme l'indiquent le dictionnaire de Rountree et *al.* (2000) ainsi que l'exemple (501).

- (501) *Ja sa tan a ganda aki.* SA
 2sg.NEG pouvoir rester LOC place ici
 'Tu ne peux pas rester ici.'
 (dans Aboikoni 1997 :20)
 [Traduction libre]

Regardons maintenant comment on peut expliquer la genèse du signe *tá* en SA. *Stand* n'est pas un marqueur d'imperfectif en anglais. Les agents de formation du SA ont donc adopté le signifiant de *stand* en le modifiant en *tann*, mais le signifié de *tann* n'est pas le même que celui de *stand* puisque *stand* n'est employé que comme verbe en anglais et pas comme marque d'imperfectif. En anglais, l'aspect imperfectif est indiqué par l'emploi du

verbe *be* 'être' conjugué au temps voulu, suivi du verbe auquel on a affixé *-ing*, comme l'illustre le paradigme en (502).

(502) <i>Paul is reading.</i>	PRÉSENT PROGRESSIF
<i>Paul was reading.</i>	PASSÉ PROGRESSIF
<i>Paul has been reading.</i>	PRESENT PERFECT PROGRESSIF
<i>Paul will be reading.</i>	FUTUR PROGRESSIF
<i>Paul should be reading.</i>	SUBJONCTIF PRÉSENT PROGRESSIF

Dans les langues gbe, l'aspect a deux expressions, selon Winford et Migge (2007) : la première marque l'imperfectif, alors que la seconde marque l'habituel. L'imperfectif dans les langues gbe est réalisé de deux façons, selon la langue :

- a. Avec un verbe signifiant 'être à', placé devant le verbe que l'on veut mettre à l'imperfectif. Ce verbe est suivi ou non d'une particule selon la langue. Le verbe 'être à' sélectionne une phrase nominalisée, c'est-à-dire que le verbe qui est mis à l'imperfectif est en fait nominalisé. Il peut être nominalisé dans une structure *être à* + marqueur de focus, comme en fongbe (*cf.* (503)); il peut être nominalisé dans une structure *être à* + préposition 'dans', comme en éwé (*cf.* (504)).

(503) <i>Kòkú [dò [[àsón d̀ù] wè]].</i>	FONGBE
Koku be.at crab eatingPOST	
'Koku is eating crab.'	
[Lit.: 'Koku is at crab-eating.']	(=(74) dans Lefebvre 1996)

(504) <i>É lè tó d̀ó m̀.</i>	ÉWÉ
3sg être oreille disposer dans	
'Il est en train d'écouter.'	(dans Lafage 1985:342)

- b. Avec un verbe d'état employé seul devant le verbe qui est mis à l'imperfectif : cela peut être simplement le verbe être, comme en gen (*cf.* (505)), ou bien c'est un verbe signifiant 'rester', comme en xwelagbe (*cf.* (506)). Cette façon est celle qui ressemble le plus à celle du SA.

(505) <i>Áyábá lě sà sigá lè àsi mè.</i>	GEN
Ayaba être.à vendre cigarette se trouver marché dans	
'Ayaba est en train de vendre des cigarettes au marché.'	
	(d'après Bolé-Richard 1983 : 316)

- (506) *Ívī ló nó dū nú lehlen ten.* XWELAGBE
 child DET PROG eat thing now
 ‘The child is eating something now.’ (= (21a) dans Winford et Migge 2007 :88)

L’habituel, quant à lui, est réalisé avec une forme préverbale comme en maxi ou en fongbe (*cf.* (507)) ou une forme postverbale dans les langues gbe, comme en gen ou en éwé (*cf.* (508)), selon Winford et Migge (2007).

- (507) *é nó wlàn xwémà.* MAXI
 he HAB write letter
 ‘He (habitually) writes letters.’ (= (28a) dans Winford et Migge 2007 :90)

- (508) *é hlèn nà wómá.* GEN
 he read HAB book
 ‘He (habitually) reads books.’ (= (28b) dans Winford et Migge 2007 :90)

Nous nous intéressons particulièrement à la forme *nó* employée pour marquer l’imperfectif dans certaines langues et l’habituel dans d’autres langues gbe. En effet, cette forme préverbale *nó* est aussi dérivée dans les langues gbe du verbe signifiant ‘être, rester, demeurer, habiter’, comme le montrent Delafosse (1894 :54) et Westermann (1907 :68) pour l’éwé. Ces deux auteurs soulignent que *nó* n’est pas seulement employé pour l’aspect habituel, mais parfois pour l’aspect progressif : « Le “temps d’habitude”, comme son nom l’indique, s’emploie pour une action qui se répète habituellement ou qui constitue un état habituel ou de quelque durée ; il sert souvent aussi à traduire notre imparfait, lorsqu’on peut le tourner par l’imparfait du verbe “être en train de” » (Delafosse 1894 : 54). De son côté, Westermann (1907) remarque que pour faire un progressif simple, on emploie le verbe ‘être’ *le* suivi du verbe auquel on a suffixé *-m* (dérivé de la préposition ‘dans’), comme on l’a vu avec l’exemple (504). Cependant, lorsqu’on veut faire un passé (*cf.* (509)) ou un futur progressif (*cf.* (510)), ce n’est plus le verbe *le* qui est employé, mais bien *nó*.

- (509) *me nó yiyi m̄.* ÉWÉ
 1sg HAB aller dans
 ‘J’allais/j’avais l’habitude d’aller.’ (dans Westermann 1907 :66)

- (510) *má nó yiyi m̄.* ÉWÉ
 1sg.FUT HAB aller dans
 ‘Je serai en train d’aller/j’aurai l’habitude d’aller.’ (dans Westermann 1907 :66)

Aujourd'hui, la forme *nɔ* est à la fois un verbe et un marqueur d'habituel, comme en témoignent la double occurrence de ces deux formes dans l'énoncé (511).

(511) *Fíté à nɔ nɔ?* FONGBE
 where 2sg HAB live
 'Where do you live?' (dans Rassinoux 1987: 173)

D'après ces données, il semble qu'il y ait eu un glissement dans l'emploi de *nɔ* au cours des deux derniers siècles : alors que *nɔ* est employé dans la plupart des langues gbe comme un marqueur préverbal de l'aspect habituel, les données plus anciennes tendent à montrer qu'il a déjà servi comme marqueur d'aspect imperfectif. Le *xwelagbe*, dont nous avons vu un exemple en (506), utilise d'ailleurs cette forme *nɔ* comme marqueur d'imperfectif. On peut donc supposer qu'il y a eu une grammaticalisation du verbe *nɔ* en marqueur d'aspect, ce marqueur d'aspect ayant eu probablement indiqué l'imperfectif en général avant de se spécialiser dans la marque de l'habituel.

Qu'un verbe de posture soit grammaticalisé en marqueur d'aspect est attesté dans de nombreuses langues, comme le tibétain (DeLancey, 1993) ou les langues aborigènes *mantharta* de l'ouest de l'Australie (Austin, 1998), où le verbe 's'asseoir' est aussi la marque du progressif. Heine et Kuteva (2002 :194) soulignent qu'il existe un processus général par lequel « postural verbs ('sit', 'stand', 'lie') are grammaticalized to continuous and other aspectual marker ». Plus spécifiquement, au sujet des langues africaines, Bybee et al. (1994:129-130) constatent:

[a] strong tendency in Africa for progressives to derive from locative expressions [...] The locative notion may be expressed either in the verbal auxiliary employed or in the use of postpositions or propositions indicating location – 'at', 'in' or 'on'. The verbal auxiliary may derived from a specific postural verb such as 'sit', 'stand' or 'lie', or it may express the notion of being in a location without reference to a specific posture but meaning only 'be at', 'stay', or, more specifically, 'live' or 'reside'.

À la lumière des données que nous venons de présenter, nous proposons le scénario suivant pour expliquer la genèse de *tá*. Durant la période de genèse du SA, les langues gbe avaient une forme *nɔ* qui était employée à la fois comme verbe signifiant 'être, rester, demeurer, habiter' et comme marqueur d'aspect. Les agents de formation du SA ont identifié *stand* en anglais, qui signifie entre autres 'être debout, rester, être situé' quand il est employé

comme verbe (*stand* est aussi employé comme nom). Ils ont possiblement amalgamé cette forme *stand* avec *stay* qui partage la même racine que *stand* et qui a aussi le sens de ‘rester’. Les agents de formation du SA ont donc adopté le signifiant de *stand* qui est devenu le verbe *tann*. Ils ont fait correspondre le signifié de *nɔ* à ce signifiant *tann* pour ainsi former un nouveau signe en SA. Comme ils avaient dans leur langue maternelle le signe *nɔ* employé à la fois comme verbe et comme marque d’aspect imperfectif, *tann* est donc employé à la fois comme verbe et comme marqueur d’aspect imperfectif. Les langues gbe ayant suivi leur évolution propre et le SA ayant suivi la sienne, il n’est pas étonnant de constater que *nɔ* est maintenant spécialisé pour marquer l’habituel, alors que *tá* marque l’imperfectif en général (même s’il permet par ailleurs de marquer l’habituel). L’histoire de *tann* est donc un cas d’adoption de signifiant de l’anglais auquel on a associé un signifié des langues gbe. Par la suite, une grammaticalisation a eu lieu, laissant deux formes distinctes soit le verbe *tan* et le marqueur aspectuel *tá*.

4.3.5 L’expression du mode dans les langues contributrices

Dans cette section, nous présenterons le scénario de la genèse du marqueur de futur *ó* du SA que nous avons présenté en 4.2.6. Nous verrons qu’il est issu de la grammaticalisation du verbe *go* ‘aller’ et qu’il n’est pas possible d’attribuer une influence des langues contributrices (substrat comme superstrat) dans son emploi comme marque de futur. Dans un second temps, nous regarderons les verbes modaux des langues contributrices pour comprendre en quoi elles ont pu influencer la genèse des verbes modaux du SA.

4.3.5.1 La marque de la postériorité

Historiquement, le marqueur de futur *ó* du SA tire sa forme du verbe *go* ‘aller’ lui-même emprunté de l’anglais. Ce sont deux formes aujourd’hui vraiment distinctes, puisqu’elles peuvent apparaître en cooccurrence (*cf.* (512)).

(512) *Mi ó go nján.*
 1sg FUT aller manger
 ‘J’irai manger.’

SA

En SA ancien, la forme *ó* n'est jamais employée. Seul le verbe *go* existe dans les dictionnaires de Schumann (1778) et Riemer (1779). Ces deux auteurs considèrent qu'il y a deux façons de marquer le futur. La première est en utilisant la forme *sa* en position préverbale. Cette forme peut aussi être employée comme verbe modal impliquant une demande ou un souhait⁹⁷. On peut voir dans l'énoncé (513) que les deux lectures sont possibles.

- (513) *Mi sa kotti di pau.* SA ANCIEN
 1sg MOD couper DET arbre
 'Je couperai l'arbre.'
 'Je veux couper l'arbre.' (dans Riemer 1779, à l'entrée *sa*)
 [Traduction libre]

Riemer (1779) doute cependant de l'emploi de *sa* par les locuteurs du SA, car il juge qu'on l'entend plutôt dans le *Town-Language* (sranan ancien).

La seconde façon de marquer le futur, et que Riemer (1779) juge la plus fréquente, est l'emploi conjoint de *tann* 'rester' et de *go* 'aller'. La forme *tann*, que nous avons présentée dans la sous-section précédente, est analysée comme un verbe signifiant 'rester' ou 'être debout' et non pas comme un marqueur de temps préverbal⁹⁸.

- (514) *Mi tann go kotti di pau.* SA ANCIEN
 1sg rester aller couper DET arbre
 'Je couperai l'arbre.' (dans Riemer 1779, à l'entrée *sa*)

Cette combinaison *tann go* est toujours utilisée en SA moderne où elle a pris la forme *nángo*. Son emploi signifie généralement un futur proche, qui a de fortes chances de se produire, alors que l'emploi de *ó* en SA moderne implique un événement dans un futur plus

⁹⁷ Cette signification de *sa* existe encore en SA moderne, comme nous l'avons vu dans la sous-section 4.2.6.2, alors que l'emploi de *sa* pour signifier le futur a disparu.

⁹⁸ Il faut noter que Schumann (1778) et Riemer (1779) observent les données linguistiques avec une terminologie grammairienne teintée de la terminologie de leur langue maternelle, l'allemand. Par exemple, ils parlent des « cas » du SA alors qu'il est bien évident qu'il n'y a pas de cas morphologique dans cette langue. Ainsi, il est fort probable que des termes comme « marqueurs préverbaux » soient absents de leur description, car cela n'existe pas en allemand. On ne peut donc pas s'appuyer entièrement sur leur description linguistique et affirmer que les mots *sa*, *tann* ou *go* sont des verbes.

ou moins proche et qui a moins de chance de se produire. Les énoncés (515) et (516) illustrent cette différence d'interprétation.

(515) *Méni! Dí míi nángo kái.* SA
 faire.attention DET enfant ASP-aller tomber
 'Attention, l'enfant va tomber.' (c'est sûr)

(516) *Méni! Dí míi ó kái.* SA
 faire.attention DET enfant FUT tomber
 'Attention, l'enfant va tomber.' (peut-être)

Il est légitime de se demander si la forme *nángo* serait aujourd'hui grammaticalisée comme un marqueur de temps, mode, aspect, c'est-à-dire si elle a le même statut que *bi*, *tá* et *ó*. Trois arguments nous amènent à conclure que *nángo* n'est pas un marqueur de TMA. Premièrement, il est impossible d'utiliser *nángo* devant le verbe *gó* 'aller' pour signifier 'je vais aller' (cf. (517)). Cette incompatibilité tend à montrer que *-go* dans *nángo* est toujours le verbe 'aller'.

(517) **Mi nángo gó nján.* SA
 1sg ASP-aller aller manger

Ceci est confirmé par le fait que l'on a des énoncés où *nángo* apparaît sans qu'il y ait de verbe qui le suive : l'interprétation de *nángo* est donc vraiment 'être en train d'aller', comme l'illustre l'énoncé (518). Cet énoncé peut d'ailleurs aussi bien signifier que l'action d'aller à l'école est en cours ou que l'action d'aller à l'école est une habitude. Il n'y a donc pas d'interprétation de futur proche et certain dans ce cas : on a simplement affaire au verbe *gó* précédé du marqueur d'imperfectif.

(518) *Mi nángo a sikóu.* SA
 1sg ASP-aller LOC école
 'Je vais à l'école.' (je suis un élève)
 'Je suis en train d'aller à l'école.'

Revenons aux données du SA ancien : il n'existe à cette époque que deux façons d'exprimer le futur, soit avec le verbe *sa*, soit avec la construction *tann go*. Il n'y a aucune trace d'un emploi du verbe *go* comme marqueur de futur dans les textes anciens, bien que le verbe *go* existe déjà en SA ancien, comme l'illustre l'énoncé (519).

- (519) *Hoefa mi ben go na lieba.* SA ANCIEN
 Comment 1sg TPS aller LOC amont
 ‘Comment je suis allé en amont.’
 (Lettre de Grego n°5, 1790, dans Arends et Perl 1995 :386)
 [Traduction libre]

Contrairement au SA d’aujourd’hui qui interdit deux *go* consécutifs, Riemer (1779) fournit un exemple où apparaissent deux *go*, le premier appartenant à la construction *tann go* et le second étant le verbe *go* (cf. (520)).

- (520) *Djusnu a tan go go.* SA ANCIEN
 bientôt 3sg ASP aller aller
 ‘He will go right now’
 (dans Riemer 1779, à l’entrée *go*)
 [Traduction libre]

Winford et Migge (2007) rejettent une quelconque influence des langues du substrat pour expliquer l’émergence de *ó*. Bally (2004b) et Winford et Migge (2007) s’accordent pour dire que *ó* est issu d’un changement interne au SA. Une hypothèse d’adoption d’un signifiant tout en conservant le signifié pour créer un nouveau signe semble donc difficile à formuler dans le cas du marqueur de futur *ó* qui est plutôt le fruit d’une grammaticalisation. Cette grammaticalisation du verbe *go* ‘aller’ en marque de futur n’est pas surprenante, puisqu’elle est observée dans de nombreuses langues de familles différentes. On pensera à l’anglais *to be going to*, au français *aller* + verbe à l’infinitif, à certaines langues kru de l’Afrique de l’ouest (Lynell 1986). Dans d’autres langues, c’est le verbe *venir* qui exprime le futur. C’est le cas de l’*éwé*, une des langues contributrices du SA, comme le note Westermann (1907 :65). On retrouve aussi certains usages de *venir* en français exprimant le futur, comme dans *L’hiver vient vite cette année* ou dans *l’année qui vient* (Bouchard 1995 :139). Dans l’analyse de Bouchard (1995), les verbes de mouvement *aller* et *venir* sont employés pour exprimer le futur, à cause du sens plus général qu’ils portent. En effet, il est démontré que ces verbes ne sont pas à proprement parler des verbes de mouvement, mais plutôt des verbes qui définissent une orientation, en associant des variables à une certaine direction. Ainsi, *aller* comme *venir* peuvent exprimer le futur parce qu’ils relient des variables à une orientation temporelle dans le futur. En cela, ils ne sont donc pas purement des verbes de mouvement, puisque l’orientation n’est pas que locative, mais aussi temporelle. L’analyse de Bouchard (1995) ne concernant que le français, il serait intéressant de voir dans quelle mesure les verbes *aller* et

venir du SA et de ses langues contributrices ont un comportement semblable à ceux du français. En ce qui concerne le sujet de cette thèse, il nous est suffisant de dire que le marqueur de futur *ó* est le fruit d'une grammaticalisation du verbe *gó* 'aller' et que cette grammaticalisation est fréquente dans les langues.

4.3.5.2 Les verbes modaux

Nous avons vu en 4.2.4. que le SA utilise deux verbes modaux, *músu* 'devoir' et *sa* 'pouvoir', ainsi qu'une construction *ábi (f)u* 'devoir'. Dans cette sous-section, nous regarderons comment on peut expliquer l'origine de ces verbes modaux. Nous regarderons pour les langues de substrat uniquement les langues gbe, puisque nous n'avons pas eu accès à des données sur les verbes modaux en kikongo. Nous laissons donc cette comparaison pour des recherches ultérieures auprès d'informateurs de cette langue.

Músu tire son signifiant du verbe modal anglais *must*⁹⁹. Palmer (1988) souligne que *must* peut avoir aussi bien une lecture épistémique (cf. (521) où l'énonciateur fait une observation subjective sur le fait que John est en train de travailler, selon lui) que déontique (cf. (522) où l'énonciateur veut que son interlocuteur trouve un travail).

(521) *John must be working.*

ANGLAIS

(522) *You must get a permanent job*

(dans Palmer 1988: 123 et 125)

L'anglais *must* partage avec le SA *músu* le fait d'être employé comme verbe modal pour décrire une modalité déontique ou une modalité épistémique. On peut donc supposer que les agents de formation du SA ont identifié le verbe *must* de l'anglais et en ont adopté le signifiant. Puisque que *must* et *músu* ont un signifié très proche, on peut supposer pour l'instant que les agents de formation du SA ont aussi adopté le signifié de *must*, ce qui serait alors un cas où le signe de l'anglais a été adopté entièrement, car son signifié aurait été identifié correctement. Tourignons-nous vers les langues du substrat pour voir le comportement des formes équivalentes.

⁹⁹ On exclura tout de suite une influence du portugais sur le signifiant de *músu*, puisque le portugais emploie le verbe *deve*, dont le signifiant est fort éloigné de celui de *músu*.

Le fongbe a trois verbes modaux selon Lefebvre et Brousseau (2002). La notion d'obligation est rendue par *dó-ná*, qui est la juxtaposition du verbe *dó* 'avoir' et du marqueur de futur défini *ná*. Lefebvre et Brousseau (2002) posent que *dó-ná* est déontique et qu'aucune interprétation épistémique n'a pu être obtenue lors de travaux d'élicitation, comme en témoigne l'énoncé (523).

- (523) *Kòkú dó-ná kò wá.* FONGBE
 Koku have-to already arrive
 'Koku must have arrived already.'
 '#Koku has possibly arrived already.' (= (144) dans Lefebvre et Brousseau 2002: 289)

Dó-ná 'devoir/avoir à' peut être précédé du marqueur d'antériorité (cf. (524)), mais pas par les marqueurs de subjonctif ou de futur (futur défini et futur indéfini). Il peut être suivi de l'aspect imperfectif (cf. (525)), mais pas de l'aspect prospectif.

- (524) *Kòkú kò dó-ná wá.* FONGBE
 Koku ANT have-to come
 'Koku had to come.' (= (147) dans Lefebvre et Brousseau 2002: 289)
- (525) *Kòkú dó-ná dò wìwá wè.* FONGBE
 Koku have-to be.at arriving POST
 'Koku must be arriving.' (= (149) dans Lefebvre et Brousseau 2002: 289)

Nous avons vu que *músu* peut être précédé du marqueur d'antériorité *bi* et du marqueur de futur *ó* selon nos informateurs (mais pas ceux de Van de Vate 2008). Il peut aussi être suivi du marqueur aspectuel *tá*. À la lumière de ces données, nous posons qu'une influence des langues gbe dans la genèse du modal *músu* est fort peu probable pour les raisons suivantes. Premièrement, le modal exprimant le devoir dans les langues gbe est composé à la fois du verbe 'avoir' et du marqueur de futur. Si les langues gbe avaient influencé les agents de formation du SA, ceux-ci auraient combiné le verbe *ábi* au marqueur de futur *ó*, ce qui n'est pas ce qu'on observe. Deuxièmement, le composé *dó-ná* des langues gbe n'exprime que la modalité déontique et pas la modalité épistémique. Si les agents de formation du SA avaient simplement adopté le signifiant de l'anglais *must* en lui attribuant le signifié de *dó-ná*, le signe *músu* nouvellement créé aurait eu simplement l'interprétation déontique. Or *músu* exprime aussi la modalité épistémique. Troisièmement, il ne semble pas exister de restriction sur l'apparition des marqueurs aspectuo-temporels avec le verbe modal *músu* alors qu'il y en

a avec *dó-ná*, qui n'accepte ni les marques de futur, ni l'aspect prospectif. Ceci nous amène à conclure que le signe *músu* a été créé le plus probablement sur la base de la seule influence de l'anglais. Les agents de formation du SA ont identifié à la fois son signifiant et son signifié. Ceci n'est pas inattendu, puisqu'on peut imaginer, dans le contexte de domination et d'esclavage dans lequel cette langue a émergé, que les agents de formation du SA étaient fortement exposés au modal *must* qui implique une obligation.

L'origine du signifiant de *sa* 'pouvoir' est un peu plus floue puisque Smith et Cardoso (2004) pensent qu'il pourrait venir du portugais *saber* 'savoir' ou de l'anglais *savvy* 'savoir, comprendre'. Les dictionnaires étymologiques de l'anglais ont tendance à dire que *savvy* ne serait apparu que tardivement (fin du XVIIIe siècle) et qu'il serait dérivé de l'espagnol *saber* ou du français *savez*. Ceci signifie que ni les signifiants *may/can* de l'anglais, ni *pode* du portugais n'ont été identifiés par les agents de formation du SA¹⁰⁰. Pour Winford et Migge (2007), *sa* viendrait plutôt de *zal* en néerlandais, qui est la forme au présent et au singulier du verbe *zullen*, qui est l'équivalent du modal *shall* en anglais. *Zullen* est employé pour signifier le futur (voir (526)), ainsi qu'une certaine idée de la capacité (voir (527) et (528)).

- | | |
|--|---|
| (526) <i>Ik zal je wel even helpen.</i>
'I'll just come and help you.' | NÉERLANDAIS
(dans Shetter et Ham 2007:109) |
| (527) <i>Wie zal het zeggen .</i>
'Who can say?' | NÉERLANDAIS
(dans Shetter et Ham 2007:110) |
| (528) <i>Zullen we een kopje koffie gaan drinken?</i>
'Shall we go and have a cup of coffee?' | NÉERLANDAIS
(dans Shetter et Ham 2007:109) |

L'hypothèse selon laquelle *sa* dériverait de *zal* est plus probable que celle selon laquelle il dériverait d'une forme de 'savoir'. En effet, quand on regarde les dictionnaires de Schumann (1778) et de Riemer (1779), on constate que *sa* est traduit par « sollen; werden; wenn es was zukünftiges bedeutet [ought to; shall; when describing something in the

¹⁰⁰ Il faut noter qu'en français, on considère comme un archaïsme d'utiliser le verbe modal *savoir* pour signifier *pouvoir*. Cet archaïsme est encore monnaie courante en Belgique, où l'on entendra *Je n'ai pas su dormir cette nuit à cause de la chaleur*, là où l'on attendrait le modal *pouvoir* en français standard.

future] ». On ajoutera à cette hypothèse que le modal *shall* de l'anglais britannique était, au XVIIIe siècle, très fréquemment employé pour décrire des événements dans le futur. Ce n'est que par l'influence écossaise et irlandaise que *shall* finira par être supplanté par *will* en anglais contemporain (voir Mencken 1963 :537-538).

(529) *Mi sa kotti di pau.* SA ANCIEN
 1sg MOD couper DET arbre
 'I am going to or want to cut down that tree.'
 (dans Riemer 1779, cité dans Arends et Perl 1995 :341)
 [Traduction libre]

Riemer (1779) précise tout de même que l'emploi de *sa* comme marque de futur est plutôt caractéristique du *sranan*, et que le SA l'emploie plutôt comme modal, en particulier pour exprimer *ought to*. Selon Winford et Migge (2007 :93), alors que le signifiant de *sa* est issu du néerlandais, le signifié de *sa* en SA ancien serait issu des langues gbe :

In Gbe future time reference is expressed by the preverbal marker *lá, ná* or *á*. In Eastern Gbe varieties such as Fongbe (Maxigbe, Gungbe) as well as Phla-Phera (Xwlagbe and Xwelagbe) these markers represent a future tense category, expressing meanings such as later time reference [...], intention [...] and prediction [...]. In other Gbe varieties, e.g. Gengbe, Ajagbe and Ewegbe varieties such as Wacigbe and Anlogbe, *lá, á* seem to express a wider range of future meanings, and has strong overtones of potentiality.

Aujourd'hui, *sa* n'est plus employé comme marqueur de futur en SA moderne et est employé seulement comme verbe modal, comme nous l'avons vu dans la section 4.2.6. On peut supposer qu'il a peu été employé comme marqueur de futur, puisque Riemer (1779) attribue cette fonction plutôt comme étant du *sranan*. En SA, toujours selon Riemer (1779), c'est la combinaison *tann go* dont il a déjà été question précédemment qui indiquait le futur.

Quant à la construction *ábi (f)u* 'devoir', elle est le résultat de la combinaison du verbe *ábi* 'avoir' possiblement dérivé du verbe *have* 'avoir' en anglais. Il pourrait aussi venir de *haver* 'avoir' en portugais, mais la morphologie de ce verbe dans les conjugaisons étant fluctuante, il est difficile de savoir d'où viendrait la forme *ábi*. On notera cependant que les dictionnaires de Schumann (1778) et de Riemer (1779) recensent la forme *ha* ou *habi*. Or la 3^e personne de l'indicatif présent de *haver* est *há*. Nous ne nous prononcerons pas sur la langue d'origine du signe *ábi* 'avoir', les deux possibilités étant aussi valables l'une que

l'autre. Quant à la forme (*fu*), elle vient de la préposition anglaise *for*. Lefebvre et Loranger (2007) suggèrent que la construction *ábi (fu)* pourrait venir des langues gbe, et plus précisément de *dó-ná* 'to have to' que nous avons présenté plus haut. Un argument en faveur de cela est que *dó-ná* est en fait la combinaison du verbe 'avoir' avec le marqueur de futur défini. C'est effectivement une piste possible, mais elle reste incertaine, car la construction *ábi (fu)* implique le verbe 'avoir' et la préposition (*fu*) qui n'est pas un marqueur de futur (du moins pas dans notre analyse). Ainsi, la construction *ábi (fu)* pourrait aussi bien venir de l'anglais *have to*. Nous n'irons pas plus loin dans les hypothèses concernant son origine, faute de données.

4.4 Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons présenté la structure verbale et les catégories fonctionnelles qui y apparaissent. Nous avons regardé le fonctionnement de la négation, ainsi que la question des compléments du verbe. Il a été brièvement vu les constructions impliquant les verbes à double objet, ainsi que celles impliquant l'utilisation de verbes en série.

Nous avons pu constater dans la première partie du chapitre que le SA autorise les verbes nus, c'est-à-dire des verbes qui ne portent ni inflexion de temps, de mode ou d'aspect, ni marque d'accord. Les verbes nus sont toutefois interprétés de façon aspectuo-temporelle et c'est l'aspect lexical du verbe qui guide l'interprétation. Dans la seconde partie de ce chapitre, nous avons cherché à expliquer l'origine de l'emploi de ces verbes nus et de leur interprétation : nous en avons conclu une influence directe des langues gbe, puisque celles-ci utilisent aussi des verbes nus dont l'interprétation dépend de l'aspect lexical du verbe employé.

Dans la première partie du chapitre, nous avons successivement présenté trois marqueurs préverbaux *bi*, *tá* et *ó*. Ces trois marqueurs servent à modifier l'interprétation aspectuo-temporelle de l'énoncé. Nous avons présenté le marqueur *bi* comme étant un marqueur d'antériorité. C'est bien un marqueur de temps et non d'aspect. Il sert à éloigner dans le passé les bornes de référence [I, II] des bornes de l'énonciation [01, 02]. Nous l'avons appelé marqueur d'antériorité puisqu'il implique une mise en place du procès antérieure au

moment de référence. Nous avons vu que son emploi n'est pas systématique dans un récit décrivant des événements du passé. Il sert plutôt à mettre en contexte certains faits et certaines actions qui étaient vrais dans le passé, mais qui ne le sont plus au moment de l'énonciation. Le récit en lui-même, c'est-à-dire les événements rapportés, n'a pas besoin d'être précédé de *bi* même si les événements qu'il rapporte ont eu lieu dans le passé. Le marqueur *tá* sert quant à lui à donner l'information que l'état résultant n'est pas valide au moment de l'énonciation, ce qui donne une interprétation inchoative avec les verbes d'états, une interprétation progressive avec les verbes d'activités et les verbes d'accomplissement et une interprétation future avec les verbes d'achèvement. Nous avons vu qu'il s'agit d'un pur marqueur aspectuel et pas d'un marqueur temporel : il situe les bornes du procès [B1, B2] par rapport aux bornes de référence [I, II]. Le marqueur *ó* quant à lui est analysé dans notre cadre un marqueur que nous avons qualifié de temporel, puisqu'il sert à éloigner les bornes de référence [I, II] postérieurement aux bornes de l'énonciation. Nous avons ensuite présenté la combinaison de ces marqueurs en montrant que leur emploi conjoint avait pour conséquence de combiner leurs instructions.

Dans la seconde partie du chapitre, nous avons reconstitué un scénario pour expliquer la genèse de ces marqueurs préverbaux. Il est apparu que tous ces marqueurs sont le résultat de l'adoption de signifiants de l'anglais qui correspondent dans cette langue à des verbes : le participe *been* a donné *bi*, le verbe *stand* a donné *tá* et le verbe *go* a donné *ó*. Ceci implique que lors de la genèse du SA, les agents de formation du SA n'ont pas construit immédiatement le système aspectuo-temporel de leur langue tel que nous le connaissons aujourd'hui. Nous avons remarqué que le marqueur *bi* n'a pas tiré son signifié des langues de substrat et que les agents de formation du SA ont par conséquent réellement identifié le participe *been* de l'anglais comme une marque de passé. De même, le marqueur de futur *ó* n'a pas pris son signifié des langues du substrat. Il est plutôt une innovation, issue de la grammaticalisation du verbe *go* 'aller'. Le marqueur *tá* est quant à lui fort probablement issu d'une influence directe des langues gbe, puisqu'il est dérivé du verbe *stand* de l'anglais et que certaines langues gbe utilisent un verbe équivalent à *stand/stay* pour exprimer l'aspect imperfectif.

Dans le système des marqueurs aspectuo-temporels du SA, il n'y a donc que le marqueur aspectuel *tá* dont la genèse peut s'expliquer directement grâce à notre hypothèse. En effet, c'est seulement avec la création du signe *tá* que les agents de formation du SA ont identifié un signifiant de l'anglais et lui ont attribué un signifié de leur langue maternelle. On peut se demander pourquoi il en est ainsi, avec ces signes de la structure verbale, et pas avec les signes de la structure nominale que nous avons présentés dans le chapitre précédent. Une réponse probable à cela est la difficulté qu'il peut exister à identifier des signifiants pour le temps, le mode et l'aspect dans les langues cibles que sont l'anglais et le portugais. En effet, le portugais est une langue avec un système de conjugaisons avec une morphologie complexe comprenant à la fois des indications de temps, d'aspect et de personne. Aucune forme stable pour ces notions de temps et d'aspect ne pouvait ressortir pour les agents de formation du SA. L'anglais a une morphologie verbale moins riche que celle du portugais, mais cette langue emploie des stratégies nombreuses et diverses pour marquer le temps et l'aspect. Par exemple, l'aspect imperfectif est marqué avec un suffixe *-ing* sur le verbe, alors que le temps pourra être marqué simplement sur le verbe ou bien être sur un auxiliaire. Comme pour le portugais, il n'existe en anglais pas de forme stable pour un même temps (au prétérit, par exemple, on trouvera *I walked, I came, did you come*). Cette difficulté à identifier les formes marquant le temps et l'aspect en anglais et en portugais pourrait expliquer pourquoi ce système de marqueurs préverbaux à émergé par l'intermédiaire de processus comme la grammaticalisation. On peut aussi se demander pourquoi les langues de substrat n'ont pas eu plus d'influence sur la création du système aspectuo-temporel. Si l'on regarde le tableau suivant, reprenant les formes du système aspectuo-temporel du fongbe, on constate que celui-ci comporte sept formes, alors que le SA n'en a que trois.

Tableau 4.5 Système TMA du fongbe (d'après Lefebvre 1996)

Tense	Mood	Aspect	
ANTERIOR	IRREALIS	NON-COMPLETE	
Past/Pluperfect	Definite future	Habitual	Imperfective
<i>kò</i>	<i>ná</i>	<i>nò</i>	<i>dò... wè</i>
	Indefinite future		Prospective
	<i>ná-wá</i>		<i>dò... ná...wè</i>
	Subjunctive		
	<i>ní</i>		

(=(57) dans Lefebvre 1996)

On peut supposer que la différence entre les deux inventaires repose encore une fois sur la difficulté que les agents de formation du SA ont eue à identifier des formes aspectuo-temporelles dans les langues du superstrat. D'autres stratégies ont alors été employées pour exprimer ces mêmes notions.

CONCLUSION

Au terme de ce travail, il nous est permis de constater que l'apport de cette thèse est à la fois un apport théorique, un apport descriptif et un apport explicatif.

Notre contribution théorique est clairement explicitée dans le premier chapitre. Nous y avons vu dans un premier temps qu'il existait de nombreuses théories cherchant à expliquer la genèse des langues créoles. Nous avons vu que certaines d'entre elles étaient construites à partir de plusieurs présupposés théoriques de la grammaire générative. Par exemple, la *Language Bioprogram Hypothesis* (Bickerton 1981, 1984) est une hypothèse qui tient pour acquis l'existence d'une grammaire universelle. L'hypothèse de la relexification s'appuie entre autres sur la distinction entre catégories fonctionnelles et catégories lexicales majeures, ainsi que sur l'existence de catégories vides. Nous avons montré que si l'on changeait la perspective théorique fondamentale sur laquelle s'appuient ces hypothèses de genèse des langues créoles, on pouvait obtenir de bien différentes théories. Nous avons proposé de bâtir une nouvelle hypothèse de genèse des langues créoles, en adoptant le cadre théorique du signe linguistique développé dans Bouchard (2002, 2005, à paraître). Dans ce cadre théorique, les langues sont constituées de signes, ces signes ayant chacun un *signifié*, correspondant à un concept, et un *signifiant*, correspondant à l'image acoustique de ce signe. L'individu parlant utilise deux interfaces pour disposer du langage. La première interface est le système sensori-moteur et la seconde est le système conceptuel-intentionnel. Les deux propriétés fondamentales du signe sont d'une part sa linéarité et d'autre part son caractère radicalement arbitraire. On considère que le signe est linéaire dans les langues orales, car l'articulateur des langues orales ne permet pas la production de deux signes simultanément. On dit que le lien qui unit le signifié au signifiant est radicalement arbitraire, car il n'existe aucune motivation reliant l'image acoustique d'un signe à son concept et qu'il s'agit bien plus que d'une nomenclature. L'hypothèse de genèse des langues créoles que nous avons

développée à partir de ce cadre théorique permet d'avoir une perspective différente de celles existant actuellement parmi les créolistes, cette perspective se situant malgré tout dans le courant actuel consistant à situer la genèse des langues créoles comme un cas particulier d'acquisition d'une langue seconde. Puisque notre cadre théorique est fondé sur les interfaces sensori-motrices et conceptuelles-intentionnelles, nous avons considéré comme point de départ que les agents de formation du créole ont cherché à acquérir la langue-cible sur la base des perceptions qu'ils avaient de celle-ci. Ainsi, certaines de leurs perceptions étaient plus justes que d'autres, ce qui explique une inégalité de l'acquisition des signes de la langue-cible. Nous avons par exemple montré que les signes indiquant la proximité/l'éloignement avaient été assez bien acquis, dans la mesure où leur signifié est saillant et accessible via une démonstration en contexte. Pour d'autres signes, le signifié est moins accessible, ce qui amène à une acquisition partielle du signe : le signifiant de la langue-cible est adopté, sur la base de ce qui a été perçu comme signifié. Comme le signifié n'est pas perçu exactement comme il l'est dans la langue-cible, le phénomène du transfert négatif, bien connu en ALS, se produit et le signifié équivalent dans la langue maternelle des apprenants se trouve ainsi associé au signifiant de la langue-cible. Nous avons donc posé comme hypothèse de recherche que les agents de formation des langues créoles construisaient un nouveau système de signes, sur la base de la perception qu'ils ont de la langue-cible. Notre hypothèse, basée sur la perception des signes linguistiques, a pour avantage d'expliquer les différences importantes existant entre les langues créoles. Ainsi, la qualité de la perception étant plus ou moins grande selon des critères sociohistoriques, il est attendu que les signes linguistiques des langues créoles soient plus ou moins proches de la langue-cible. Plus la perception de ces signes était difficile, plus il est attendu que les signes du créole soient éloignés de ceux de la langue-cible. Nous avons posé que les signifiants sont plus accessibles que les signifiés, puisqu'ils sont du domaine de l'acoustique et leur perception est par conséquent plus immédiate. Dans notre hypothèse, les agents de formation du créole ont peu de difficulté à identifier les signifiants de la langue-cible, ce qui explique leur relativement bonne acquisition. L'ordre des mots étant généralement signifiant, on observe aussi que les agents de formation du créole ont correctement acquis l'ordre des mots de la langue-cible. Nous avons par exemple observé que le déterminant défini du SA tire son signifiant *di* du

déterminant démonstratif *this*, il prend aussi son ordre prénominal de celui-ci, puisque la position du déterminant par rapport au nom est significative.

Un apport important de cette thèse est d'avoir soulevé le fait que ce que l'on attribuait comme un transfert du substrat (le déterminant défini du créole haïtien, présenté dans le chapitre I) était en fait une influence de la langue superstrate (le français, dans le cas du créole haïtien). C'est grâce à la méthodologie développée en ALS pour observer le transfert positif que nous avons pu mettre au jour ce cas d'influence du superstrat. Cette analyse nous a permis ainsi de voir qu'il est nécessaire que les domaines de l'ALS et de la genèse des langues créoles soient plus en lien afin de bénéficier des apports méthodologiques qui sont développés de chaque côté.

La richesse de ce travail réside aussi dans l'abondance de données originales recueillies sur le terrain. Cette contribution est importante dans la mesure où le SA est une langue parlée par moins de 30 000 personnes et que dans un contexte de mondialisation et de disparition des langues, celle-ci pourrait voir son existence menacée (on pensera au fait que les Saramakas n'ont pas de médias dans leur langue, que les enfants sont scolarisés en néerlandais au Suriname et en français en Guyane française et que l'immigration dans le dernier siècle a amené cette population à abandonner sa langue). En plus des données originales du SA, ce travail est une contribution originale dans la mesure où il met en relation des données historiques autant pour le SA que pour les langues du substrat et du superstrat. Peu d'auteurs sur les langues créoles ont réuni des données aussi anciennes, souvent recueillies par des missionnaires au XIXe siècle. Le fait de réunir ces données tend à combler la faiblesse méthodologique souvent reprochée aux créolistes, consistant généralement à prendre des données contemporaines pour expliquer la genèse des langues créoles formées un à deux siècles plus tôt. La richesse de ce travail réside dans le fait d'avoir procédé à un passage au peigne fin des textes anciens du SA, qui fournissent de précieux renseignements sur les premiers pas de cette langue. Les données historiques ont été extraites de textes difficilement lisibles et classées selon les thèmes que nous avons abordés (les déterminants, la négation, les verbes modaux, les marqueurs préverbaux de temps, de mode ou d'aspect). Grâce à cette recherche méticuleuse, il a été permis de constater d'un côté l'influence des langues contributrices. D'un autre côté, nous avons pu observer les différences entre les

premiers états de langue du SA et le SA tel qu'il est parlé aujourd'hui. Cela nous a amené à distinguer les signes formés lors de la création du SA à la fin du XVIIe siècle de ceux ayant été touchés par des changements internes à la langue au fil de son évolution naturelle. Finalement, on retiendra que ce travail rassemble plus de 530 exemples de langues et d'époques diverses (SA moderne et SA ancien ; anglais ; portugais ; langues gbe dont le fongbe, l'éwé, le gen, de la fin du XIXe siècle au début du XXIe siècle ; kikongo), ce qui constitue une large base de données pour la comparaison de langues de familles aussi diverses.

Au-delà de la description linguistique, cette thèse aura été l'occasion de fournir une explication d'un certain nombre de phénomènes qui jusque ici n'avaient été que présentés comme des faits. On pensera notamment à l'explication qui a été fournie dans le chapitre III sur la question des déterminants et des noms nus, permettant ainsi de comprendre plusieurs propriétés de la structure nominale, comme l'absence du nom dans certains contextes ou la possibilité d'employer le déterminant défini sans nom. On pensera aussi aux explications fournies à propos du système de temps, de mode et d'aspect, dans le chapitre IV. Nous avons réussi à isoler les marqueurs de temps, de mode et d'aspect du SA pour comprendre les instructions que ceux-ci encodent. Ceci nous a permis de comprendre comment ils interagissent quand ils sont employés de façon combinée, pour donner des interprétations complexes.

Par ailleurs, l'application de notre cadre théorique sur l'origine des signes linguistiques des langues créoles aux données du SA nous a permis de vérifier sa viabilité. Nous avons vu qu'il a été possible d'expliquer la genèse des signes de la structure nominale et de la structure verbale, en comparant les données du SA avec celles des langues contributrices. La différence d'influence des langues contributrices observée est expliquée par la perception que les agents de formation avaient de la langue-cible, selon l'accès qu'ils y avaient.

Au terme de cette thèse, nous pensons que le cadre théorique développé pour comprendre la genèse des langues créoles est prometteur et gagnerait à être appliqué à d'autres parties du discours du SA et à d'autres langues créoles. Nous sommes consciente que beaucoup d'avenues ont été laissées ouvertes dans cette thèse, en particulier la formation des

phrases et de certaines constructions. Notre hypothèse étant fondée sur les perceptions, il serait par ailleurs intéressant de déterminer ce qui est plus perceptible dans une langue et pourquoi. Dans cette thèse, nous avons posé que la qualité de la perception (dans un contexte de travail forcé, dans une relation maître-esclave) était liée à ce qui est contextuellement facile à analyser, comme la démonstration ou la négation. De nombreuses recherches et études de langues créoles restent par conséquent à faire, afin d'affiner le modèle théorique que nous avons développé pour cette thèse.

RÉFÉRENCES

- Aboh, E. O. (1998). *From the syntax of Gungbe to the grammar of Gbe* (Thèse de doctorat). Genève: Université de Genève.
- Aboh, E. O. (2002). Morphosyntax of the left periphery in Saramaccan Gbe. *Présentation à l'occasion de la rencontre annuelle de la SPCL*. San Francisco.
- Aboh, E. O. (2004a). *The Morphosyntax of Complement-Head Sequences: Clause Structure and Word Order Patterns in Kwa*. Oxford/New York: Oxford University Press.
- Aboh, E. O. (2004b). Topic and focus within D. *Linguistics in The Netherlands* , 21, pp. 1–12.
- Aboh, E. O. (2006). Complementation in Saramaccan and Gungbe: The Case of C-type Particles. *Natural Language and Linguistic Theory* , 24, 1-55.
- Aboikoni, L. (1997). *Di duumi u Gaama Aboikoni*. Paramaribo: Summer Institute of Linguistics.
- Agbidinoukoun, C. C. (1991). *Analyse contrastive des syntagmes nominaux du fongbe et du français* (Thèse de doctorat). Paris: Université de la Sorbonne Nouvelle.
- Akoha, A. B. (1990). *Syntaxe et lexicologie du Fon-Gbe (République du Bénin)* (Thèse de doctorat). Paris: Université de la Sorbonne Nouvelle.
- Alleyne, M. C. (1987). *Studies in Saramaccan Language Structures* . Amsterdam: Université d'Amsterdam.
- Alleyne, M. C. (1996). *Syntaxe historique créole*. Paris: Karthala/Presses Universitaires Créoles.
- American Heritage Dictionary of the English Language*. (2000). Boston: Houghton Mifflin Company.
- Amoida, D. (1974). *Dee mbeti u matu I: Donisi Amoida fu Asindo Opo hën sikifi di buku aki*. Paramaribo: Instituut voor Taalwetenschap.

- Andersen, R. W. (1980). Creolization and the acquisition of a second Language as a first Language. Dans A. Valdman, & A. R. Highfield, *Theoretical Orientations in Creole Studies* (pp. 273-295). New York: Academic Press.
- Andersen, R. W. (1983). A language acquisition interpretation of pidginization and creolization. Dans R. W. Andersen, *Pidginization and Creolization as Language Acquisition* (pp. 1-59). Rowley: Newbury House.
- Anderson, S. R., & Keenan, E. L. (1985). Deixis. Dans T. Shopen, *Language Typology and Syntactic Description: Grammatical Categories and the Lexicon*. (pp. 259-308). Cambridge: Cambridge University Press.
- Anonyme. (1983). *Éléments de recherche sur la langue fon*. Cotonou.
- Arends, J. (1986). Genesis and development of the equative copula in Sranan. Dans P. Muysken, & N. S. Smith, *Substrata versus Universals in Creole Genesis* (pp. 103-128). Amsterdam: John Benjamins.
- Arends, J. (1989). *Syntactic Developments in Sranan* (Thèse de doctorat). Nijmegen: Catholic University of Nijmegen.
- Arends, J., & Bruyn, A. (1995). Gradualist and developmental hypotheses. Dans J. Arends, P. Muysken, & N. Smith, *Pidgins and Creoles: An Introduction* (pp. 111-120). Amsterdam: John Benjamins.
- Arends, J., & Perl, M. (1995). *Early Suriname Creole Texts: A Collection of 18-th century Sranan and Saramaccan Documents*. Frankfurt/Madrid: Instituto Ibero-Americano.
- Atkins, B. T., Duval, A., & Milne, R. C. (1987). *Robert-Collins dictionnaire francais-anglais, anglais-francais* (2e édition). Londres/Toronto: Collins.
- Austin, P. (1998). 'Crow is sitting chasing them': Grammaticalization and the verb 'to sit' in the Manthartal languages, Western Australia. Dans A. Sievierska, & J. J. Song, *Case, Typology and Grammar: In Honour of Barry J. Blake* (pp. 19-36). Amsterdam: John Benjamins.
- Avolonto, A. (1992). *De l'étude sémantico-syntaxique des marqueurs préverbaux à la structure de la phrase en fongbè* (Mémoire de maîtrise). Montréal: Université du Québec à Montréal.
- Baker, P. (1972). *Kreol: A Description of Mauritian Creole*. London: C. Hurst & Company.
- Baker, P. (1984). Agglutinated French articles in Creole French: Their evolutionary significance. *Te Reo*, 27, 89-129.

- Bakker, P., Smith, N. S., & Veenstra, T. (1995). Saramaccan. Dans J. Arends, P. Muysken, & N. S. Smith, *Pidgins and Creoles: An Introduction* (pp. 165-178). Amsterdam: John Benjamins.
- Bally, A.-S. (2004a). *L'interprétation aspectuo-temporelle des énoncés en saramaccan* (Mémoire de maîtrise). Montréal: Université du Québec à Montréal.
- Bally, A.-S. (2004b). On the Origin of the Saramaccan TMA System : Relexification and Reanalysis. *Présentation à l'occasion de l'atelier « Montreal Dialogues : Processes in L2 Acquisition and in Creole Genesis »*. Université du Québec à Montréal.
- Bally, A.-S., Dionne, C., & Olguin, M. (2006). *Les constructions verbales dans quatre langues créoles de l'Atlantique et leurs langues contributrices*. Rapport de recherche non publié: Groupe de recherche sur la genèse des langues créoles [UQAM].
- Bhat, D. N. (1999). *The Prominence of Tense, Aspect and Mood*. Amsterdam/Philadelphie: John Benjamins.
- Bickerton, D. (1981). *Roots of Language*. Ann Arbor: Karoma.
- Bickerton, D. (1983). Creole Languages. *Scientific American*, 1 (249), pp. 116-122.
- Bickerton, D. (1984). The Language Bioprogram Hypothesis. *The Behavioral and Brain Sciences*, 173-189.
- Bolé-Richard, R. (1983). *Systématique phonologique et grammaticale d'un parlé éwé : Le gen-mina du Sud-Togo et Sud-Bénin*. Paris: L'Harmattan.
- Bolinger. (1967). Adjectives in English: Attribution and predication. *Lingua* (18), pp. 1-34.
- Bouchard, D. (1984). Having a tense time in grammar. *Cahiers Linguistiques d'Ottawa*, 12, pp. 89-113.
- Bouchard, D. (1995). *The semantics of Syntax: A Minimalist Approach to Grammar*. Chicago: The University of Chicago Press.
- Bouchard, D. (2002). *Adjectives, Numbers and Interfaces: Why Languages Vary*. Oxford: Elsevier Science.
- Bouchard, D. (2005). Exapition and linguistic explanation. *Lingua*, 115, pp. 1685–1696.
- Bouchard, D. (à paraître). *Linguistic Theory and the Origin of Language: Matters of Substance*.
- Bowen, T. J. (1858). *Grammar and Dictionary of the Yoruba Language with an Introductory Description of the Country and People of Yoruba*. Washington: The Smithsonian Institution.

- Brandi, L., & Cordin, P. (1989). Two Italian dialects and the Null Subject Parameter. Dans O. Jaeggli, & K. J. Safir, *The Null Subject Parameter* (pp. 111-142). Dordrecht: Kluwer.
- Brousseau, A.-M., & Lumsden, J. (1992). Nominal structure in Fongbe. *Journal of West African Languages*, 22 (1), 5-26.
- Bruyn, A. (1995). *Grammaticalization in Creoles: The Development of Determiners and Relative Clauses in Sranan*. Amsterdam: Institute for Functional Research into Language and Language use.
- Burt, M. K., & Dulay, H. C. (1980). On acquisition orders. Dans S. W. Felix, *Second Language Development* (pp. 265-327). Tübingen: Narr.
- Bybee, J. L., Perkins, R., & Pagliuca, W. (1994). *The Evolution of Grammar: Tense, Aspect and Modality in the Languages of the World*. Chicago: The University of Chicago Press.
- Byrne, F. (1987). *Grammatical Relation in a Radical Creole*. Amsterdam: John Benjamins.
- Byrne, F., & Caskey, A. F. (1993). Focus, emphasis and pronominals in Saramaccan. Dans F. Byrne, & D. Winford, *Focus and Grammatical Relations in Creole Languages* (pp. 213-232). Amsterdam: John Benjamins.
- Cantel, R. (1962). *Précis de grammaire portugaise* (5e édition). Paris: Librairie Vuibert.
- Cardinaletti, A., & Starke, M. (1994). The typology of structural deficiency: On the three grammatical classes. *Working Papers in Linguistics*, 4 (2), pp. 41-109.
- Cardoso, H. (2004). "Kaba teh a bi sunta dem": The path of two portuguese elements in Saramaccan. Dans M. Fernández, M. Fernández-Ferreiro, & N. Vázquez Veiga, *Los criollos de base ibérica* (pp. 267-282). Madrid: Iberoamericana.
- Carlson, G. N. (1977). A Unified Analysis of the English Bare Plural. *Linguistics and Philosophy*, 1 (3), pp. 413-456.
- Carlson, G. N. (1980). *Reference to Kinds in English*. New York: Garland Publishing Inc.
- Chaudenson, R. (1981). *Textes créoles anciens (La Réunion et Île Maurice): Comparaison et essai d'analyse*. Hambourg: Buske.
- Chaudenson, R. (2003). *La créolisation: théorie, applications, implications*. Paris: L'Harmattan.
- Chierchia, G. (1998). Reference to Kinds across languages. *Natural Language Semantics*, 339-405.
- Chierchia, G. (2004). Marque de nombre et la distinction comptable/massif. *Présentation à l'occasion de EALing 2004*. Paris: École normale supérieure.

- Chomsky, N. (1980). Rules and representations. *Behavioral and Brain Sciences*, 3 (1), pp. 1-15.
- Chomsky, N. (1981). *Lectures on Government and Binding*. Dordrecht: Foris Publications.
- Chomsky, N. (1986). *Knowledge of language: its nature, origin, and use*. Westport: Praeger.
- Comrie, B. (1974). *Aspect: An Introduction to the Study of Verbal Aspect and Related Problems*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Comrie, B. (1981). *Language Universals and Linguistic Typology: Syntax and Morphology*. Chicago: University of Chicago Press.
- Comrie, B. (1985). *Tense*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Corbett, G. (2000). *Number*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Corne, C. (1995). Pour une évaluation de la contribution des langues mélanésiennes dans la formation du tayo. Dans F. Angleviel, *Parole, communication et symboles en Océanie* (pp. 167-203). Paris: L'Harmattan.
- Coulter, K. (1968). *Linguistic Error-Analysis of the Spoken English of Two Native Russians* (Mémoire de maîtrise). Seattle: University of Washington.
- Crystal, D. (2003). *A Dictionary of Linguistics and Phonetics* (5e édition). Oxford: Blackwell.
- da Cruz, M. (1994). Contribution à l'étude de la négation en fongbe. Dans C. Lefebvre, & J. Lumsden, *Études syntaxiques* (Vol. 3, pp. 69-111). Montréal: Université du Québec à Montréal.
- Dahl, Ö. (1985). *Tense and Aspect Systems*. Oxford: Blackwell.
- Damonte, F. (2002). The complementizer layer in Saramaccan. Dans M. Leonetti, O. Fernandez Soriano, & V. Escandell Vidal, *Current Issues in Generative Grammar* (pp. 31-50). Alcalá de Henares: Universidad Alcalá de Henares.
- de Vries, M. (2002). *The Syntax of Relativization*. Utrecht: LOT.
- DeGraff, M. (1993). Is Haitian Creole a Pro-Drop language? Dans F. Byrne, & J. Holm, *Atlantic meets Pacific* (pp. 71-90). Amsterdam: John Benjamins.
- Delafosse, M. (1894). *Manuel dahoméen: Grammaire - Chrestomathie - Dictionnaire français-dahoméen et dahoméen-français*. Paris: Ernest Leroux.
- DeLancey, S. (1993). Grammaticalization and linguistic theory. *Proceedings of the 1993 Mid-America Linguistics conference*, (pp. 1-22).

- Déprez, V. (2006). On the conceptual role of number. Dans J.-P. Montreuil, & N. Chiyo, *New Perspectives on Romance Linguistics: Vol. I: Morphology, Syntax, Semantics, and Pragmatics* (pp. 67-82). Amsterdam: John Benjamins.
- Déprez, V. (2007). Implicit determination and plural. Dans M. Baptista, & J. Guéron, *Noun Phrases in Creole Languages: A multi-faceted approach*. (pp. 263–308). Amsterdam: John Benjamins.
- Dereau, L. (1955). *Cours de kikongo*. Namur: Ad. Wesmael-Charlier.
- Downing, A., & Locke, P. (2006). *English Grammar: A University Course* (2e édition). Abingdon/New York: Routledge.
- Dresher, B. E. (1999). Charting the Learning Path: Cues to Parameter Setting. *Linguistic Inquiry*, 30 (1).
- Dryer, M. S., & Haspelmath, M. (2011). (Munich: Max Planck Digital Library) Consulté le mai 5, 2011, sur The World Atlas of Language Structures online: <http://wals.info/>
- Durrleman-Tame, S. (2008). *The Syntax of Jamaican Creole: A Cartographic Perspective*. Amsterdam: John Benjamins.
- Ehrhart, S. (1993). *Le créole français de St-Louis (le tayo)*. Hamburg: Helmut Buske Verlag.
- Engler, R. (1968). *Édition critique de F. de Saussure - Cours de linguistique générale*. Wiesbaden: Otto Harrassowitz.
- Felix, S. W. (1977). Interference, interlanguage, and related issues. Dans C. H. Molony, H. Zobl, & W. Stöling, *Deutsch im Kontakt mit anderen Sprachen = German in Contact with Other Languages* (pp. 184-212). Kronberg: Scriptor Verlag.
- Gadu Buku: Het Nieuwe Testament in het Saramaccaans* (2e édition). (2009). International Bible Society.
- Garvey, C. J. (1964). *Malagasy Introductory Course*. Washington: Center for Applied Linguistics of the Modern Language Association of America.
- Good, J. (2004). Tone and Accent in Saramaccan: Charting a Deep Split in the Phonology of Language. *Lingua* (114), pp. 575-619.
- Goodman, M. F. (1964). *A Comparative Study of Creole French dialects*. La Haye: Mouton de Gruyter.
- Gosselin, L. (1996). *Sémantique de la temporalité en français*. Louvain-la-Neuve: Duculot.
- Gosselin, L. (2005). *Temporalité et modalité*. Bruxelles: De Boeck & Duculot.

- Goury, L. (2003). *Le ndyuka: une langue créole du Surinam et de Guyane française*. Paris: L'Harmattan.
- Heine, B. (1997). *Possession: Cognitive Sources, Forces, and Grammaticalization*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Heine, B., & Kuteva, T. (2002). *World Lexicon of Grammaticalization*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Holm, J. (1988). *Pidgins and Creoles. Vol. 1. Theory and Structure*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Hutchinson, A. P., & Lloyd, J. (1996). *Portuguese: An Essential Grammar*. Londres/New York: Routledge.
- Ionin, T. (2006). A comparison of article semantics in L2 acquisition and Creole languages. Dans C. Lefebvre, L. White, & C. Jourdan, *L2 Acquisition and Creole Genesis: Dialogues* (pp. 253-273). Amsterdam/Philadelphie: John Benjamins.
- Jain, M. (1969). *Error Analysis of an Indian English Corpus*. Article non publié: University of Edinburgh.
- Johnson, K. (1991). Object positions. *Natural Language and Linguistic Theory*, 9 (4), 577-639.
- Kangni, A.-E. (1989). *La syntaxe du gen. Étude syntaxique d'un parler gbe (ewe): le gen du Sud-Togo*. Frankfurt am Main: Peter Lang.
- Kayne, R. (1975). *French Syntax: The Transformational Cycle*. Cambridge: The MIT Press.
- Kayne, R. (1994). *The Antisymmetry of Syntax*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Kellerman, E. (1977). Towards a characterisation of the strategy of transfer in second language learning. *Interlanguage Studies Bulletin*, 2 (1), pp. 58-145.
- Kellerman, E. (1983). Now you see it, now you don't. Dans S. Gass, & L. Selinker, *Language transfer in language learning* (pp. 112-134). Rowley: Newbury House.
- Khim, A. (2004). Les constructions verbales en série (CVS) dans trois langues créoles: saramaccan, papiamentu et kriyol. *La notion de la construction verbale en série est-elle une notion opératoire?* Paris: CRLAO, EHESS.
- Kouwenberg, S. (1987). Morphophonemic change in Saramaccan pronominal forms. Dans M. C. Alleyne, *Studies in Saramaccan Language Structures* (pp. 1-15). Amsterdam: University of Amsterdam.

- Kouwenberg, S., & LaCharité, D. (2004). Echoes of Africa: Reduplication in Caribbean Creole and Niger-Congo languages. *Journal of Pidgin and Creole Languages*, 19 (2), pp. 285-331.
- Kratzer, A. (1995). Stage-Level and Individual-Level predicates. Dans G. N. Carlson, & F. J. Pelletier, *The Generic Book* (pp. 125-175). Chicago: The University of Chicago Press.
- Lafage, S. (1985). *Français écrit et parlé en pays éwé (Sud-Togo)*. Paris: Société d'études linguistiques et anthropologiques de France.
- Lambrecht, K. (1994). *Information Structure and Sentence Form : Topic, Focus and the Mental Representations of Discourse Referents*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Landman, F. (1989a). Groups, I. *Linguistics and Philosophy*, 12 (5), 559-605.
- Landman, F. (1989b). Groups, II. *Linguistics and Philosophy*, 12 (6), 723-744.
- Landman, F. (1991). *Structures for Semantics*. Dordrecht: Kluwer Academic Publishers.
- Le Petit Robert*. (2003). Paris: Dictionnaires Le Robert.
- Lefebvre, C. (1994). New facts from Fongbe on the double object constructions. *Lingua*, 94 (2-3), 69-123.
- Lefebvre, C. (1996). TMA system of Haitian Creole. *Journal of Pidgin and Creole Languages*, 231-311.
- Lefebvre, C. (1997). Relexification in Creole genesis: The case of demonstrative terms in Haitian Creole. *Journal of Pidgin and Creole Languages*, 181-201.
- Lefebvre, C. (1998). *Creole Genesis and the Acquisition of Grammar: The Case of Haitian Creole*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Lefebvre, C. (2004). *Issues in the Study of Pidgin and Creole Languages*. Amsterdam/Philadelphie: John Benjamins.
- Lefebvre, C., & Brousseau, A.-M. (2002). *A Grammar of Fongbe*. Berlin: Mouton de Gruyter.
- Lefebvre, C., & Loranger, V. (2006). On the properties of Saramaccan fu. *Journal of Pidgin and Creole Languages*, 21 (2), 275-335.
- Lefebvre, C., & Loranger, V. (2008). A diachronic and synchronic account of the multifunctionality of Saramaccan taa. *Linguistics*, 46 (6), 1167-1228.

- Lefebvre, C., & Lumsden, J. (1992). On word order in relexification. *Travaux de recherche sur le créole haïtien*, 10, 1-22. Université du Québec à Montréal.
- Lefebvre, C., & Lumsden, J. (1994). Le rôle central de la relexification dans la genèse des langues créoles. *Plurilinguismes*, 47-93.
- Lefebvre, C., White, L., & Jourdan, C. (2006). Introduction. Dans C. Lefebvre, L. White, & C. Jourdan, *L2 Acquisition and Creole Genesis: Dialogues* (pp. 1-14). Amsterdam/Philadelphie: John Benjamins.
- Lenneberg, E. H. (1967). *Biological Foundations of Language*. New York: John Wiley & Sons, Inc.
- Lewis, M. P. (2009). *Ethnologue: Languages of the World* (16e édition). Dallas, Tex.: SIL International.
- Link, G. (1983). The logical analysis of plurals and mass terms: A lattice-theoretic approach. Dans R. Bäuerle, C. Schwarze, & A. von Stechow, *Meaning, use and interpretation of language* (pp. 302-323). Berlin: de Gruyter.
- Lumsden, J. (1999). Language acquisition and creolization. Dans M. DeGraff, *Language Creation and Language Change: Creolization, Diachrony, and Development* (pp. 129-157). Cambridge: The MIT Press.
- Lynell, M. (1986). *Tense/Aspect and the Development of Auxiliaries in Kru Languages*. The Summer Institute of Linguistics/The University of Texas at Arlington.
- Lyons, C. (1999). *Definiteness*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Maclaran, R. (1982). *The Semantics and Pragmatics of the English Demonstratives* (Thèse de doctorat). Ithaca: Cornell University.
- Manessy, G. (1983). Bantou et créole: L'agglutination de l'article en français. *Afrique et Langage*, 20, 17-28.
- Master, P. (1987). *A Cross-Linguistic Interlanguage Analysis of the Acquisition of the English Article System* (Thèse de doctorat). Los Angeles: University of California at Los Angeles.
- McWhorter, J. H. (1997). *Towards a New Model of Creole Genesis*. New York: Peter Lang.
- McWhorter, J. H. (1999). Skeletons in the closet: Anomalies in the behavior of the Saramaccan copula. Dans J. Rickford, & S. Romaine, *Creole Genesis, Attitudes and Discourse* (pp. 121-142). Amsterdam: John Benjamins.

- Meisel, J. M. (1983). Strategies of Second Language Acquisition: More than One Kind of Simplification. Dans R. W. Andersen, *Pignization and creolization as Language Acquisition* (pp. 120-157). Rowley: Newbury House.
- Mencken, H. L. (1963). *The American Language: An Inquiry into the Development of English in the United States* (4e édition). New York: Alfred A. Knopff.
- Mesthrie, R., & Dunne, T. T. (1990). Syntactic variation in language shift: The relative clause in South African Indian English. *Language Variation and Change*, 2 (1), pp. 31-56.
- Migge, B. (2003). *Creole Formation as Language Contact: The Case of the Suriname Creoles*. Amsterdam: John Benjamins.
- Miller, P. (1992). *Clitics and Constituents in Phrase Structure Grammar*. New York: Garland Publishing.
- Mufwene, S. S. (1986). Number Delimitation in Gullah. *American Speech*, 61 (1), pp. 33-60.
- Mufwene, S. S. (1990). Transfer and the Substrate Hypothesis in Creolistics. *Studies in Second Language Acquisition*, 12 (1), pp. 1-23.
- Mufwene, S. S. (1993). Créole, créolisation, substrat, et autres notions apparentées: quelques réflexions sur Des îles, des hommes, des langues. Langues créoles - cultures créoles de Robert Chaudenson. *Études créoles*, 16 (2), pp. 117-141.
- Mufwene, S. S. (2000). Creolization is a social, not a structural process. Dans Neumann-Holzschuh, & E. Schneider, *Degrees of Restructuring in Creole* (pp. 65-84). Amsterdam: John Benjamins.
- Mufwene, S. S. (2001). *The Ecology of Language Evolution*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Mufwene, S. S. (2003). Préface. Dans R. Chaudenson, *La créolisation: théorie, applications, implications* (pp. 7-28). Paris: L'Harmattan.
- Muysken, P. C. (1981). Half-way between Quechua and Spanish: The case of relexification. Dans A. Highfield, & A. Valdman, *Historicity and Variation in Creole Studies* (pp. 52-79). Ann Arbor: Karoma.
- Muysken, P. C. (1987). Prepositions and postpositions in Saramaccan. Dans M. C. Alleyne, *Structure Studies in Saramaccan Language* (pp. 89-102). Amsterdam: Universiteit van Amsterdam.
- Muysken, P. C., & Smith, N. S. (1990). Question words in Pidgin and Creole languages. *Linguistics*, 28 (4), pp. 883-903.
- Naro, A. J. (1978). A Study on the Origins of Pidginization. *Language*, 54 (2), pp. 314-347.

- Ndayiragije, J. (1993). *Syntaxe et sémantique du clivage du prédicat en fongbe* (Thèse de doctorat). Montréal: Université du Québec à Montréal.
- Nelson, G. (2001). *English: An Essential Grammar*. Londres, New York: Routledge.
- Odlin, T. (1989). *Language Transfer*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Odlin, T. (2003). Cross-Linguistic influence. Dans C. J. Doughty, & M. H. Long, *The Handbook of Second Language Acquisition* (pp. 436-486). Oxford: Blackwell.
- Palmer, F. R. (1988). *The English Verb* (2e édition). New York: Longman.
- Palmer, F. R. (2001). *Mood and Modality* (2e édition). Cambridge: Cambridge University Press.
- Papen, R. A. (1978). *The French-based Creoles of the Indian Ocean: an analysis and comparison* (Thèse de doctorat). San Diego: University of California at San Diego.
- Parkvall, M. (2000). *Out of Africa: African Influences in Atlantic Creoles*. Londres: Battlebridge Publications.
- Parkvall, M. (2001). Creolistics and the quest for creoleness: A reply to Claire Lefebvre. *Journal of Pidgin and Creole Languages*, 16 (1), pp. 147-151.
- Patrick, P. L. (2004). Jamaican Creole: Morphology and syntax. Dans B. Kortmann, & E. W. Schneider (Éds.), *A Handbook of Varieties of English: Morphology and Syntax* (Vol. 2, pp. 407-438). Berlin; New York.
- Perl, M. (1995). Saramaccan: Introduction. Dans J. Arends, M. Perl, J. Arends, & M. Perl (Éds.), *Early Suriname Creole Texts: A Collection of 18th-century Sranan and Saramaccan document* (pp. 243-250). Frankfurt/Madird: Instituto Ibero-Americano.
- Pienemann, M. (1998). *Language Processing and Second Language Development: Processability Theory*. Amsterdam: John Benjamin.
- Pienneman, M. (2000). Psycholinguistic mechanisms in the development of English as a second language. Dans I. Plag, & K. P. Schneider, *Language Use, Language Acquisition and Language History: (Mostly) Empirical Studies in Honour of Rüdiger Zimmermann* (pp. 99-118). Trier: Wissenschaftlicher Verlag Trier.
- Plag, I. (2008a). Creoles as interlanguages: Inflectional morphology. *Journal of Pidgin and Creole Languages*, 23 (1), pp. 114-135.
- Plag, I. (2008b). Creoles as interlanguages: Syntactic structures. *Journal of Pidgin and Creole Languages*, 23 (2), pp. 307-328.

- Plag, I. (2009a). Creoles as interlanguages: Phonology. *Journal of Pidgin and Creole Languages* (24), pp. 119–138.
- Plag, I. (2009b). Creoles as interlanguages: Word-Formation. *Journal of Pidgin and Creole Languages*, 24 (2), pp. 339–362.
- Postma, J. (1990). *The Dutch in the Atlantic Slave Trade, 1600-1815*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Price, R. (1990). *Alabi's world*. Baltimore: The John Hopkins University Press.
- Price, R. (1994). *Les premiers temps: la conception de l'histoire des Marrons saramaka*. Paris: Éditions du Seuil.
- Prince, E. (1981). On the inferencing of indefinite-this NPs. Dans A. K. Joshi, B. L. Webber, & I. A. Sag, *In Elements of Discourse Understanding* (pp. 231-250). Cambridge: Cambridge University Press.
- Rassinoux, J. (1987). *Dictionnaire français-foñ*. Cotonou: Imprimerie Dumas.
- Reichenbach, H. (1947). *Elements of Symbolic Logic*. New York: The Free Press.
- Riemer, J. A. (1779). Woerterbuch zur Erlernung der Saramakka Negersprache. Dans J. Arends, & M. Perl (1995), *Early Suriname Creole Texts: A Collection of 18th-century Sranan and Saramaccan Documents* (pp. 251-371). Frankfurt/Madrid: Instituto Ibero-Americano.
- Ringbom, H. (1987). *The Role of the First Language in Foreign Language Learning*. Clevedon: Multilingual Matters.
- Ringbom, H. (1992). On L1 Transfer in L2 comprehension and production. *Language Learning*, 42 (1), pp. 85-112.
- Ritter, E., & Wiltschko, M. (2009). Varieties of INFL: TENSE, LOCATION, and PERSON. Dans J. van Craenenbroeck, *Alternatives to Cartography* (pp. 153-202). Berlin, New York: Mouton de Gruyter.
- Ross, J. R. (1967). *Constraints on Variables in Syntax* (Thèse de doctorat). Cambridge: Massachusetts Institute of Technology. Department of Modern Languages and Linguistics.
- Rougé, J.-L., & Kihm, A. (2005). La première syllabe. Présentation au colloque annuel de l'ACBLPE, Université d'Orléans.
- Rountree, C. S. (1981). Saramaccan personal narrative. Dans S. H. Levinshon, *Discourse Studies in Djuka and Saramaccan* (pp. 56-84). Paramaribo: Summer Institute of Linguistics.

- Rountree, C. S. (1982). *Wakama buku : een reisboekje in Saramaccaans, Nederlands, Engels, Sranan Tongo*. Paramaribo: Instituut voor Taalwetenschap.
- Rountree, C. S. (1992). *Saramaccan Grammar Sketch*. Paramaribo: Summer Institute of Linguistics.
- Rountree, C., Asadonoe, J., & Glock, N. (2000). *Saramaccan-English Word List*. Paramaribo: Instituut voor Taalwetenschap.
- Rountree, C., & Glock, N. (1982). *Saramaccan for Beginners: A Pedagogical Grammar of the Saramaccan Language*. Paramaribo: Summer Institute of Linguistics.
- Saussure, F. d. (1916). *Cours de linguistique générale*. Paris: Payot.
- Schumann, C. L. (1778). Saramaccanish Deutsches Wörter-Buch. Dans H. Schuchardt, *Die Sprache der Saramakkaneger in Surinam*. Amsterdam: Johannes Müller.
- Schwartz, B. D., & Sprouse, R. A. (1994). Word order and nominative case in non-native language acquisition: A longitudinal study of (L1 Turkish) German interlanguage. Dans T. Hoekstra, & B. D. Schwartz, *Language Acquisition Studies in Generative Grammar: Papers in Honor of Kenneth Wexler from the 1991 GLOW Workshops (Language Acquisition & Language Disorders, vol. 8)* (pp. 317-368). Amsterdam: John Benjamins.
- Schwartz, B. D., & Sprouse, R. A. (1996). L2 cognitive states and the Full Transfer/Full Access model. *Second Language Research*, 12, pp. 40-72.
- Segurola, B. (1963). *Dictionnaire fon-français*. Cotonou: Procure de l'archidiocèse.
- Segurola, B., & Rassinoux, J. (2000). *Dictionnaire fon-français*. Madrid: SMA.
- Selinker, L. (1972). Interlanguage. *International Review of Applied Linguistics in Language Teaching*, 10 (3), pp. 209-231.
- Shetter, W. Z., & Ham, E. (2007). *Dutch: An Essential Grammar* (9e édition). New York: Routledge.
- Siegel, J. (1995). Koine Formation and Creole Genesis. *Présentation à l'occasion du Amsterdam Creole Workshop: Creole enesis ans Language Contact*. Amsterdam.
- Siegel, J. (2006). Links between SLA and Creole studies: Past and present. Dans C. Lefebvre, L. White, & C. Jourdan, *L2 acquisition and creole genesis: Dialogues* (pp. 15-49). Amsterdam/Philadelphia: John Benjamins.
- Smith, C. (1983). A theory of aspectual choice. *Language* (59), 479-501.
- Smith, N. S. (1987). *The Genesis of the Creole Languages of Surinam*. Amsterdam: University of Amsterdam.

- Smith, N. S. (1996). We-focus in Saramaccan: Substrate feature or grammaticalization? Dans P. Baker, & A. Sycia, *Changing Meanings, Changing Functions: Papers Relating to Grammaticalization in Contact Languages* (pp. 113–128). London: University of Westminster Press.
- Smith, N., & Cardoso, H. (2004). A new look at the Portuguese element in Saramaccan. Présentation à la Curaçao Creole Conference, Curaçao, Antilles Néerlandaises.
- Smith, N. S., & Veenstra, T. (1994). Affixation in a radical Creole. Présentation à la rencontre de la Society for Pidgin and Creole Languages, Boston.
- Strandquist, R. E. (2005). *Article Incorporation in Mauritian Creole* (mémoire de maîtrise). Victoria: University of Victoria.
- Stvan, L. S. (1998). *The Semantics and Pragmatics of Bare Singular Noun Phrases* (Thèse de doctorat). Evanston (Illinois): Northwestern University.
- Sylvain, S. (1936). *Le créole haïtien: Morphologie et syntaxe*. Wetteren, Belgique: Imprimerie de Meester.
- Talmy, L. (2000). *Toward a Cognitive Semantics, Volume 1, Concept Structuring Systems*. Cambridge: The MIT Press.
- Travis, L., & Lamontagne, G. (1992). The case filter and licensing of empty K. *Revue Canadienne de Linguistique*, 37 (2), pp. 157-174.
- Tremblay, M. (1991). *Possession and Datives: Binary Branching from the Lexicon to Syntax* (Thèse de doctorat). Montréal: Université McGill.
- Trubetzkoy, N. (1939). *Grundzüge der Phonologie*. Travaux du Cercle Linguistique de Prague 7.
- Vainikka, A., & Young-Scholten, M. (1994). Direct access to X'-theory: evidence from Korean and Turkish adults learning German. Dans T. Hoekstra, & B. D. Schwartz, *Language Acquisition Studies in Generative Grammar: Papers in Honor of Kenneth Wexler from the 1991 GLOW Workshops* (pp. 265-316). Philadelphia: John Benjamins.
- Vainikka, A., & Young-Scholten, M. (1996). Gradual development of L2 phrase structure. *Second Language Research*, 12, pp. 7-39.
- van de Vate, M. (2008). I músu fu woóko taंगा: Restructuring in Saamáka. *Nordlyd: Tromsø University Working Papers on Language and Linguistics - Special Issue on Complex Predication*, 35 (1), pp. 189-212.
- van de Vate, M. (2010). *Unravelling Mysteries: The Present Perfect in Saamaka*. Temporalité: typologie et acquisition, CNRS Pouchet Paris.

- van de Vate, M. (à paraître). Possibility Modality in Saamáka. Dans S. Lima, *MIT WPL: Proceedings of SULA 5*.
- van den Berg, M. (2003). Early 18th century Sranan ‘-man’. Dans I. Plag, *Phonology and Morphology of Creole Languages* (pp. 231-251). Tübingen: Niemeyer.
- van Gelderen, E. (2004). *Grammaticalization as Economy*. Amsterdam/Philadelphie: John Benjamins.
- Veenstra, T. (1994). The pronominal system of Saramaccan. *Présentation au colloque Morphologie et Syntaxe des langues créoles: les catégories grammaticales des créoles: regard sur le pronom, la préposition et l'adjectif dans une perspective comparative*. Université de Provence, Aix-en-Provence.
- Veenstra, T. (1996). *Serial Verbs in Saramaccan: Predication and Creole Genesis*. La Haye: Holland Academic Graphics.
- Veenstra, T., & den Besten, H. (1995). Fronting. Dans J. Arends, P. Muysken, & N. Smith, *Pidgins and Creoles: An Introduction* (pp. 303-315). Amsterdam: John Benjamins.
- Vendler, Z. (1967). *Linguistics in Philosophy*. Ithaca: N.Y. Cornell University Press .
- Vilsaint, F. (1992). *Diksyonè Anglè Kreyol* . Temple Terrace: Educa Vision.
- Vocaj, E. (2008). *Le nombre et la définitude dans le syntagme nominal en albanais* (Thèse de doctorat). Montréal: Université du Québec à Montréal.
- Voorhoeve, J. (1961). Le ton et la grammaire dans le Saramaccan. *Word* , 15 (3), pp. 146-163.
- Weinreich, U. (1953). *Languages in contact*. La Haye: Mouton.
- Westermann, D. (1907). *Grammatik der Ewe-Sprache*. Berlin: Dietrich Reimer.
- Westermann, D. (1930). *A Study of the Ewe Language*. Londres: Oxford University Press.
- Wietz, B. (1805). Die Apostel-Geschichte in die Saramakka-Neger-Sprache. Dans H. Schuchardt, *Die Sprache der Saramakkaneger in Surinam*. Amsterdam: Johannes Müller.
- Wijnen, B., & Alleyne, M. C. (1987). A note on FU in Saramaccan. Dans M. C. Alleyne, *Studies in Saramaccan Language Structure* (pp. 41-51). Amsterdam: Université d'Amsterdam.
- Winford, D. (1999). Tense and aspect in Sranan and the Creole prototype. Dans J. McWorther, *Language Change and Language Contact in Pidgins and Creoles* (pp. 383-442). Amsterdam: John Benjamins.

- Winford, D. (2003). *An Introduction to Contact Linguistics*. Oxford: Blackwell.
- Winford, D., & Migge, B. (2007). Substrate influence on the emergence of the TMA systems of the Surinamese creoles. *Journal of Pidgin and Creole Languages*, 22 (1), 73–99.
- Wittmann, H., & Fournier, R. (1982). L'agglutination nominale en français colonial (populaire et créole). *Revue québécoise de linguistique théorique et appliquée*, 2 (2), pp. 185-209.
- Yamuna, K. (1966). *An Introduction to Hindi Syntax*. Urbana: Department of Linguistics - University of Illinois.